



Marguerite de Gondy.

PORTRAIT ET SIGNATURE
DE LA MARQUISE DE MAIGNELAY

UNE GRANDE CHRÉTIENNE

CLAUDE-MARGUERITE DE GONDI

MARQUISE DE MAIGNELAY

AVANT-PROPOS

Comme les peuples heureux, les femmes vertueuses n'ont pas d'histoire. A peine quelques-unes, celles surtout dont l'Eglise a reconnu les mérites et consacré la sainteté, ont-elles trouvé moins des historiens que des panégyristes. Dans ces vies édifiantes, telles qu'on les écrivait jadis, sans nulle critique, sans souci de la chronologie, l'éloge outré et continu engendre une fastidieuse monotonie. Nulle ombre n'accentue les physionomies, auxquelles l'abus des citations tirées des Saintes-Ecritures donne quelque chose de hiératique, où toute personnalité disparaît. Par une singulière méprise, les pieux auteurs, qui n'ont en vue que l'édification du lecteur, représentent leurs héroïnes comme tellement dégagées et au-dessus des faiblesses humaines, qu'ils en font des modèles aussi imprécis qu'inimitables.

Telle est l'impression que produit *La vie admirable de très haute, très puissante, très illustre et très vertueuse dame Charlotte-Marguerite de Gondy, marquise de Maignelay*¹, impression que ne modifient guère les oraisons funèbres prononcées en son honneur.

Serai-je plus heureux ? Patiemment, j'avais fouillé les archives et les bibliothèques, même les minutiers de plusieurs notaires en Picardie ; des amis complaisants m'avaient fourni des

1. Suivant BARBIER, *dict. des ouvr. anonymes*, l'auteur est le P. Marc de Bauduen, capucin. Il se trompe sur les véritables noms de baptême, qui sont *Claude-Marguerite*. Le P. Sénault, dans son oraison funèbre, commet la même erreur.

renseignements précieux ; la guerre a dispersé mes notes et détruit en partie mon travail presque terminé, et je crains de ne pouvoir faire revivre, comme elle le mérite, cette *grande chrétienne*, amie et protectrice de tous ceux qui contribuèrent au relèvement religieux de notre pays pendant la première moitié du xvii^e siècle : Madame Acarie, le cardinal de Bérulle, saint François de Sales, saint Vincent de Paul et tant d'autres, sans parler de sa générosité pour les communautés religieuses et les pauvres, sur lesquels sa main toujours ouverte laissa couler, pendant un demi-siècle, son immense fortune. Aussi peut-on dire, sans exagération, qu'elle tint à Paris le sceptre de la charité.

Cependant on la connaîtrait mal si on se bornait à l'entourer de ses pieux et vénérables amis, laissant dans l'ombre sa famille et le monde où elle dut vivre. Si cette noble femme m'a attiré et séduit, c'est, je l'avoue, moins pour ses vertus que pour le contraste de son entourage. Trouver une âme virginale parmi les filles d'honneur de Catherine de Médicis, une veuve jeune, riche, belle et inconsolable à la cour d'Henri IV, une grande dame étrangère aux intrigues sous le règne de Louis XIII, et que cette femme soit la fille du maréchal de Retz et la tante du trop célèbre Coadjuteur, n'y a-t-il pas de quoi justifier notre étonnement, éveiller notre curiosité et mériter notre sympathie ?

Quand, pour retrouver les traits de sa physionomie et ceux de ses proches, on parcourt les mémorialistes du temps : Brantôme, l'Estoile, Hérouard, le cardinal de Retz, Tallemant des Réaux et bien d'autres, le contraste s'accroît. L'imagination, lasse de tant de grossièretés et de tant de cynisme, aspire à se reposer sur de plus chastes images. On demande à respirer un air plus pur. On trouve plus de charme à la vertu.

CHAPITRE I^{er}**Hallwin et Gondi**

Doubles noces de Françoise et Marguerite de Gondi. — Par son mariage avec le marquis de Maignelay, Marguerite devient picarde.

Les d'Hallwin, originaires des Flandres, attirés par Louis XI. — Louis d'Hallwin achète Maignelay au fils d'Antoinette Tristan, favorite de Charles VII. — Ses descendants : Philippe ; Antoine ; Charles, créé duc d'Hallwin, père de Florimond.

Les Gondi, originaires de Florence, leur noblesse, leurs débuts modestes à Lyon, leur fortune rapide. — Le cardinal Pierre de Gondi. — Le maréchal Albert duc de Retz. — Son mariage avec Catherine de Clermont. — Influence des deux époux sur leur fille Marguerite.

Les deux futurs, Marguerite de Gondi et Florimond d'Hallwin. — Leur contrat de mariage.

I

Le vieil évêché de Paris était en fête. Dans sa grande salle, la plus vaste de la capitale¹, l'évêque Pierre de Gondi célébrait, le 15 janvier 1588, les doubles noces de ses nièces, Françoise et Marguerite de Gondi, filles de son frère aîné Albert, duc de Retz, maréchal de France. Françoise épousait Lancelot de Vassé², Marguerite Florimond

1. Aussi est-ce dans cette salle que se réunira le Tiers-état de la vicomté de Paris pour élire son député aux Etats généraux de Blois, le fameux La Chapelle-Marteau. Chose plus surprenante, c'est là aussi, de préférence au Louvre, qu'aura lieu le repas de noce d'Henriette de France lors de son mariage avec Charles I^{er} d'Angleterre.

2. Son père, Jean de Vassé, baron de la Roche-Mabille, gouverneur de Pignerol, du marquisat de Saluces et d'Anjou, avait épousé, le 26 septembre 1566, Jeanne Le Vasseur, fille unique de Pierre Le Vasseur, seigneur d'Eguilly, gouverneur de Chartres. Il en eut huit enfants, dont l'aîné, Lancelot, devait avoir environ vingt ans lors de son mariage avec Françoise de Gondi. De cette union naquirent deux fils et trois filles, dont Marguerite, mariée le 17 novembre 1621 à Charles baron de Sévigné, et future belle-mère de la célèbre marquise. (Doss. bl. 658. Carr. de d'Hozier, 624).

d'Hallwin, marquis de Maignelay¹, fils aîné de Charles duc d'Hallwin et de Anne Chabot. Le contrat de Françoise avait été signé à Gien le 26 octobre précédent, celui de Marguerite le 7 janvier 1588, au palais épiscopal de Paris.

Suivant Corbinelli, le généalogiste des Gondi, le P. Anselme et les savants éditeurs des mémoires de Brantôme et de l'Estoile, Marguerite était l'aînée, tandis que Moreri donne cette qualité à Françoise. Comme de tous temps les parents répugnent à marier les filles cadettes avant la sœur aînée, il y avait une présomption en faveur de Françoise ; mais nous avons les deux contrats insinués au Châtelet de Paris², et celui de Gien qualifie Françoise de fille aînée. Si l'attribution contraire semble avoir prévalu, c'est sans doute à cause de l'alliance plus flatteuse contractée par Marguerite, destinée à devenir duchesse. Mais ce qui nous touche davantage, par cette union, Marguerite de Gondi devenait picarde, et sa famille sera amenée à contracter de nombreux liens dans notre province.

Sa cousine germaine, Alphonsine de Gondi, épousera Humbert de Marcilly, également cousin germain de Florimond d'Hallwin. Le neveu d'Humbert de Marcilly, Léonor de la Magdeleine, marquis de Ragny, épousera la propre sœur de Marguerite, Hippolyte de Gondi. Une cousine, Marie de Gondi, deviendra la femme de Léonor de Pisseleu, seigneur d'Heilly³. A ces liens avec la Picardie, les Gondi en ajouteront d'autres plus intéressants pour nous, quand l'un d'eux deviendra seigneur de Folleville et y amènera saint Vincent de Paul.

Rarement union parut mieux assortie. Elle unissait

1. Ce nom étant écrit de façons différentes par les contemporains, nous avons adopté l'orthographe actuelle de ce chef-lieu de canton de l'Oise qui, avant la Révolution, faisait partie de la Picardie, bailliage de Montdidier.

2. Arch. nat., Y, 130, f° 39, et 138, f° 314 v°.

3. Fils de Jean de Pisseleu et de Françoise de Pellevé, nièce de l'évêque d'Amiens, Nicolas de Pellevé, qui occupa ce siège de 1552 à 1562.

deux familles riches, puissantes et fécondes, également bien en cour. Les pères des jeunes époux avaient été créés chevaliers du Saint-Esprit à la première promotion de l'ordre, le 1^{er} janvier 1579, et tous deux avaient reçu la plus haute marque d'honneur par l'érection de leurs seigneuries en duchés-pairies d'Hallwin et de Retz. Ajoutons que chacun d'eux n'avait pas moins de dix enfants. Mais là s'arrêtent les ressemblances.

*
**

Les d'Hallwin, originaires des Flandres, comme les Brouilly, les Humières, les Lannoy, les Sacquespée et tant d'autres, ont été attirés en France par l'habile politique de Louis XI qui, en les enlevant au duc de Bourgogne, prélu-dait au démembrement de ses états.

Louis d'Hallwin, trisaïeul de Florimond, le premier qui se soit fixé en France, était du reste fils d'une La Trémoille. Il avait commencé par combattre Louis XI. Fait prisonnier, il devient son chambellan, capitaine de Montlhéry en 1480, de Béthune en 1486. Il accompagne Charles VIII en Italie et à Fornoue il partage, avec cinq autres chevaliers, le dangereux honneur de combattre à côté du roi, vêtu comme lui, pour détourner les coups. L'année suivante, 1496, il est appelé au gouvernement de Péronne, Montdidier et Roye. Non moins en faveur sous Louis XII, il reçoit, en 1512, le gouvernement de Picardie.

Seigneur de Piennes en Flandres¹, dont il portait le nom, il avait pris pied en Picardie en achetant, à la fin du xv^e siècle, d'Arthur de Villequier, la seigneurie de Maignelay. Comme elle donnera son nom à notre héroïne, quelques détails sont ici nécessaires.

De temps immémorial, cette seigneurie avait appar-

1. Il ne faut pas confondre Piennes près de Cassel avec le village de Piennes près Montdidier qui s'appelait alors Mesvillers et ne prit le nom de Piennes que lorsque la terre de Mesvillers fut érigée en marquisat de Piennes pour Antoine de Brouilly, petit-fils de Louise d'Hallwin, en souvenir de la seigneurie flamande qu'elle avait apportée à la maison de Brouilly.

tenu à la race chevaleresque des Tristan. Un Pierre Tristan est réputé avoir sauvé Philippe-Auguste à Bouvines, honneur réclamé par beaucoup d'autres ! Ses descendants servirent vaillamment la cause royale. Jean Tristan, dit le bon chevalier, porte à Poitiers la bannière du dauphin. Fait prisonnier, il doit payer une forte rançon et engager ses domaines, notamment Maignelay, au duc de Bourbon. Charles VII dégage cette seigneurie¹, en août 1449, pour en faire don à Antoinette Tristan, qui succède dans la faveur royale à sa cousine Agnès Sorel. L'année suivante il marie sa nouvelle favorite à André de Villequier, seigneur de Saint-Sauveur-le-Vicomte, nommé à cette occasion premier gentilhomme de la chambre. Mari complaisant, il comprend son rôle et s'efface, au point qu'en 1456 Antoinette ne mentionne même pas qu'elle est veuve, quand, le 24 mars, elle donne quittance, tant en son nom qu'au nom de ses enfants Arthus et Antoine de Villequier. Il s'agit de la moitié des aides d'Oléron, Marennes et Arvert qu'elle tient de la générosité royale. Même oubli, quand, le 20 juillet 1458, elle reçoit un nouveau don de 6.000 écus, à l'occasion du mariage de sa sœur Jeanne avec le seigneur de Rochefort. Chose plus surprenante ! Son crédit subsiste sous le règne suivant. L'économiste Louis XI lui conserve une pension de 6.000 livres, et même il consent à lui abandonner 3.600 livres sur les aides levées pour la guerre dans l'élection de Coutances. C'est que l'habile Antoinette est devenue la maîtresse de François II, duc de Bretagne, dont elle a quatre enfants². Tant de faveurs tristement achetées ne portent pas bonheur à sa descendance. Arthus de Villequier doit vendre Maignelay 3.000 livres le 6 juillet 1498.

1. Suivant la déclaration de Baudouin de Noyelle, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, cette seigneurie était, en 1443, de nul revenu, étant située en pays désert et inhabité à cause des guerres. (V. DE BEAUVILLÉ, *Doc. inéd.* I, 119.)

2. P. orig. 7794, art. Maignelais. Cab. de d'Hozier, 220. P. ANSELME, VIII, 529.

L'acquéreur, Louis d'Hallwin, commence aussitôt d'importants travaux. Il reconstruit l'église suivant un style, alors nouveau en France, dont il aurait pris le goût en Italie. Il transforme également le château pour moderniser la vieille forteresse féodale, mais la mort ne lui permet pas d'achever son œuvre. Il meurt dans son château de Maignelay, le 12 décembre 1519, et suivant sa volonté est enterré dans l'église qui témoigne de sa munificence. Ses funérailles durent trois semaines, avec le concours de quatre évêques d'Amiens, Beauvais, Noyon et Soissons, avec un nombreux clergé tant séculier que régulier, curés des environs, moines de Saint-Martin-aux-Bois, Minimes, Cordeliers, Jacobins, Augustins d'Amiens, Carmes de Montreuil, etc... La meilleure noblesse de Picardie tient à honneur de porter son écu, son haume, son épée, ses gantelets et ses éperons. Rien ne témoigne mieux de l'importance du personnage que le récit de ses funérailles¹.

De sa femme, Jeanne de Ghistelles, il avait eu six enfants, trois garçons et trois filles, mais l'aîné de ses fils, PHILIPPE, marié à une bâtarde de la maison de Bourgogne², était mort avant lui et était représenté par un fils, Antoine, qui sera le principal héritier de son grand-père. Les cadets Jean, auteur de la branche des d'Hallwin d'Esclébecq, et François, évêque d'Amiens, sont les exécuteurs testamentaires de leur père. Les trois filles sont mariées à des gentilshommes de la plus haute noblesse de Picardie : Jeanne à André de Rambures³, Françoise à Louis de Roncherolles, seigneur d'Heuqueville, baron de Pont-Saint-

1. Voir le récit complet dans le *Bulletin du Comité archéologique du diocèse de Beauvais*, II, 51-54.

2. Françoise de Nevers, fille de Philippe, bâtard de Nevers, et de Marie de Roye, née vers 1488. P. ANSELME, I, 253.

3. André III de Rambures, fils de Jacques et de Marie de Berghes, maître des Eaux et Forêts de Picardie, père de quatorze enfants, représenté sur son tombeau, aux Minimes d'Abbeville, qu'il avait fondé en 1499, partage avec sa femme ses biens entre ses enfants, devant notaire, à Montdidier, le 7 février 1506 ; veuf, fait son testament le 10 mars 1512 et meurt le 11 avril 1513.

Pierre¹, et Louise à Antoine d'Ailly, fils du vidame d'Amiens². Louis d'Hallwin laissait aussi une fille naturelle, Françoise dite la bâtarde de Piennes, qu'il recommande ainsi que sa mère, Jeanne, à son fils l'évêque d'Amiens. Ce choix n'a rien de surprenant à une époque où les bâtards vivent en marge de la famille légitime, presque sur le même pied que les autres enfants.

Le petit-fils, ANTOINE, qui succède à son grand-père dans la plupart de ses seigneuries, notamment de Piennes et de Maignelay, est grand louvetier de France. Tué à la défense de Théroouanne, il laisse de Louise de Crèvecœur, veuve de l'amiral Bonnivet, trois fils, Jean, Jacques, Charles, et quatre filles, mariées : Louise avec Philibert de Marcilly, seigneur de Cypièrre, gouverneur de Charles IX, dont Brantôme fait le plus grand éloge ; Jeanne, accordée d'abord à François de Montmorency, fils aîné du connétable Anne de Montmorency, mariée à Florimond Robertet, qui fut probablement le parrain de notre Florimond de Maignelay³ ; Marguerite avec Claude de Crevant⁴. Seule Charlotte entre en religion et devient abbesse de Bertaucourt, où son superbe tombeau attire les archéologues et

1. D'une famille originaire de Normandie, Louis de Roncherolles, baron d'Heuqueville et de Pont-Saint-Pierre, fait hommage au roi, comme comte de Ponthieu, de la seigneurie de la Ferté-les-Saint-Riquier, le 24 mars 1532. (DE BELLEVAL, *chron. d'Abbeville*, p. 185.)

2. Antoine, fils de Raoul d'Ailly, vidame d'Amiens, et de Jacqueline de Béthune, auteur de la branche des seigneurs de Varennes. (DARCY, *Picquigny et les Vidames d'Amiens*, p. 53.)

3. Petit-fils de Florimond Robertet, secrétaire des finances sous Charles VIII, Louis XII et François I^{er}, fils de Claude Robertet, baron d'Alluye et de Bury, et d'Anne Briçonnet, ce Florimond II, secrétaire d'Etat en 1559, ambassadeur en Piémont et en Angleterre, mourut sans enfant, à 36 ans, en 1569.

4. Claude II de Crevant, seigneur de la Mothe, fils de Claude I^{er} et de Renée Fresneau, dame de la Fresnay, n'eut que deux filles : Léonore, mariée à Charles Turpin, comte de Crissé, et Gabrielle, mariée à François de la Grange, seigneur de Montigny, maréchal de France.

provoque leur admiration. Ils n'y voient pas sans étonnement ses armes parties d'Hallwin et de Montmorency, qu'aucune ascendance connue ne justifie. Faut-il supposer que Charlotte serait issue d'un second mariage de son père avec une Montmorency, union oubliée par les généalogistes et qui n'aurait rien de surprenant ! Une sœur de l'abbesse n'avait-elle pas été accordée avec le fils du connétable.

Des trois fils, le plus jeune, Charles, passe au rang d'aîné par l'entrée en religion de Jean, abbé du Gard, et par la mort de Jacques sans alliance. Ayant ainsi recueilli la riche succession paternelle, il obtient en 1587 l'érection de Maignelay en duché-pairie sous le nom d'Hallwin. Le village de Maignelay change alors de nom, mais Tricot et quelques seigneuries détachées du nouveau duché formeront le marquisat de Maignelay afin de conserver ce titre réservé au fils aîné du duc d'Hallwin, Florimond, le mari de Marguerite de Gondi.

Cette faveur était bien méritée par le nouveau duc que l'Estoile appelle irrévérencieusement *le bonhomme d'Hallwin*. Après avoir suivi le parti du prince de Condé, il en était sorti dès la prise de Rouen (26 octobre 1562), et depuis le roi n'eut pas de serviteur plus fidèle. Gentilhomme de la Chambre (1560), capitaine de cinquante hommes d'armes (1563), gouverneur de Metz (1574), il rendit à Henri III le service que ce prince prodigue et besogneux appréciait le plus. Ayant vendu au duc de Deux-Ponts d'importantes terres en Flandre pour une somme de 400,000 livres, il put en prêter au roi 520,000, de 1576 à 1581¹.

Marié à Anne Chabot, fille de l'amiral, suivant contrat du 15 janvier 1559, il n'eut pas moins de dix enfants et pouvait croire sa postérité assurée par la présence de cinq grands fils, mais les querelles privées et politiques étaient alors de terribles mangeuses d'hommes. Son fils aîné, Antoine, avait été assassiné à la suite de son duel avec Lyvarot (1^{er} mai 1581). Son second fils, Robert, s^r du

1. Bibl. nat., P. orig. 1468, nos 17, 28, 40, 65. Bibl. Méjane à Aix, ms. Hautin, n° 523, f° 313.

Ronssoy, marié le 11 janvier 1587 à Dianne de Surhouette, avait été tué la même année à Coutras sans laisser de postérité, pendant que son frère Florimond était fait prisonnier. Les deux derniers, Léonor et Charles, seront également tués à l'ennemi et sans avoir été mariés.

Plus heureuses, les cinq filles contractèrent de brillants mariages, mais la guerre qui leur enlevait leurs frères n'épargna pas les maris de deux d'entre elles.

JEANNE d'Hallwin, mariée à Philippe d'Angennes, neuvième enfant de Jacques d'Angennes et d'Isabelle Cottereau, et par ce fait tante de la célèbre marquise de Rambouillet, dame d'honneur de la reine en 1585, perdit son mari tué au siège de Laval, en 1590¹.

LOUISE d'Hallwin, mariée le 22 avril 1577 à François de Brouilly², seigneur de Mesvillers (plus tard Piennes près Montdidier), fils aîné de Philippe de Brouilly, gouverneur de Montdidier, et de Charlotte d'Aumale, tué à la bataille de Senlis, le 17 mai 1589³.

SUZANNE d'Hallwin, mariée au château de Maignelay, le 19 septembre 1579, avec Nicolas de Margival. Nous sommes d'autant plus heureux d'avoir retrouvé son contrat de mariage qu'en sa qualité de fille aînée, qualité qui lui est donnée dans différents actes⁴, elle transmettra à ses descendants l'héritage des d'Hallwin, notamment Maignelay, faute d'héritiers mâles. Aussi nous donnons ici la partie intéressante de son contrat :

« Entre Nicolas de Margival, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme de sa chambre, chambellan du duc d'Anjou, seigneur des Autels⁵, Membrecy, Mem-

1. Nous ignorons la date de son mariage, mais le 1^{er} avril 1582 son mari donne quittance en son nom. P. orig. 62, n° 172.

2. Cabinet de d'Hozier, 68, f° 6.

3. *Compiègne pendant la Ligue*, p. 234.

4. P. orig. 1850, art. 42720, n° 9, et factum 33711 pour Jeanne de Blécourt contre Alexandre d'Hallwin.

5. Les Autels, canton de Rozoy-sur-Serre (Aisne).

bresson¹, Bois-Cardonnet² en Thiérache, Margival en pais de Soissonnois³, Parvillers⁴ en la prévoté de Roye, assisté de César de Margival, chevalier de l'ordre du Roy, bailly et gouverneur de Chauny, gentilhomme ordinaire de la chambre, seigneur de Salency, son frère aîné.

Et Suzanne d'Hallwin, fille de Charles d'Hallwin, chevalier des deux ordres du Roy, gouverneur de Metz, marquis de Maignelay, son père, et de Anne Chabot, sa mère⁵ ».

ISABELLE d'Hallwin, mariée suivant contrat du 24 février 1588, à Arnaud de Villeveuve, fils de Gaspard de Villeneuve et de Marguerite de Bouliers⁶.

ANNE d'Hallwin, mariée à Gilles Brulart, seigneur de Genlis, secrétaire d'Etat, gentilhomme de la chambre, gouverneur de Chauny, cousin issu de germain de Nicolas Brulart, marquis de Sillery, l'un des négociateurs du traité de Vervins.

Nous avons cru devoir nous étendre sur la situation

1. Ne sont pas mentionnés dans MATTON, *Dict. topogr. de l'Aisne*.
2. Bois-Carbonnet ou La Folie, commune d'Aubenton, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Vervins.
3. Margival, canton de Vailly (Aisne).
4. Parvillers, canton de Rosières (Somme).
5. Minutier de M^e Chapuis, not. à Montdidier.
6. Baptisé aux Arcs le 17 novembre 1563, Arnaud de Villeneuve devint gentilhomme de la chambre (1581), capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur de Draguignan (1589), de Cannes et des îles Sainte-Marguerite (1595), viguier de Marseille (1610), consul d'Aix (1613). Ayant hérité de son oncle François de Bouliers, évêque de Fréjus, la baronnie de la Tour d'Aigues, il obtient, en 1612, son érection en marquisat des Arcs. Lié avec Malherbe, il s'adonnait à la poésie. Confident du duc de Guise, il se rendit à Paris pour les Etats généraux de 1614 et y mourut en décembre de cette année. Son corps, déposé aux Augustins, fut rapporté bien des années plus tard aux Arcs et inhumé au couvent de Sainte-Catherine par les soins de sa veuve qui lui survécut jusqu'en 1647. Bien qu'ils eussent cinq fils, cette branche de la maison de Villeneuve tomba en quenouille et leur fille Anne apporta leur héritage à Louis de Raity, baron de Vitré en Poitou. (DE JUIGNÉ DE LASSIGNY, *Hist. de la maison de Villeneuve*, I, 37.)

des belles-sœurs de notre héroïne ; nous serons plus bref sur les membres de la branche d'Hallwin d'Esclébecq. Son chef Antoine, bailli d'Amiens, également fidèle à la cause royale, ne tenait pas un rang moins élevé. Les rapports sont constants entre les deux branches, ainsi qu'en témoignent les noms des témoins inscrits dans les contrats de mariage ¹. Cette branche devait aussi s'éteindre au xvii^e siècle et transmettre ses biens aux princes de Croy qui possèdent encore, de ce chef, la terre de Wailly aux environs d'Amiens ².

*
* *

Si les d'Hallwin viennent des provinces du Nord, dont une politique prévoyante a préparé ainsi l'annexion, les Gondi nous arrivent d'Italie, avec nombre de leurs compatriotes avides de faire fortune. Dès 1521, dans une supplique adressée le 15 juillet au trésorier Robertet par les marchands florentins établis à Lyon, nous relevons les noms d'Antoine et Pierre-Antoine Gondi ³. Dans cette cité riche et commerçante, ils devaient trouver l'emploi de leurs aptitudes pour le commerce et la banque. Grâce à l'influence de Catherine de Médicis et à la souplesse de leur race, ils ne tarderont pas à se faufiler aux meilleures places et à exploiter notre pays, — cruelle revanche de nos victoires en Italie ! Aussi qu'entend-on de toutes parts ?

*L'Italie, aujourd'hui, tyrannize la France
Accablée en son joug, qu'elle souffre aisément ;
L'un accroît ses impôts, et l'autre avarement
Lui resuece, affamé, le sang et la substance.*

1. Carr. de d'Hozier, 328, f^{es} 320 et s.

2. François-Joseph d'Hallwin mourut à 18 ans, le 28 février 1663, ne laissant qu'une sœur, Marie-Joséphine-Barbe, qui épousa, le 24 octobre 1668, Ferdinand-Joseph-François duc de Croy et d'Havrech. (P. ANSELME, III, 915.)

3. CLAIRAMBAULT, 1114, n^o 92.

*Voir l'asne milanais devenir chancelier,
Le banquier mareschal, le vilain chevalier :
C'est le fruit que produit la graine de Florence.*

A lire ces chansons recueillies par l'Estoile, on croirait entendre les plaintes de nos contemporains. L'étranger changera de nom, mais notre incurable légèreté continue à lui ouvrir la porte et il est trop tard de se plaindre, quand il occupe la maison.

Qu'étaient ces Gondi ? Antoine, né à Florence vers 1486, père du futur duc de Retz, est-il fils d'un meunier comme l'affirme Brantôme, légèrement suspect pour n'avoir pas trouvé dans cette famille tout l'appui que sa parenté lui faisait espérer ? Richelieu les tient également pour gens de basse extraction, mais il les accuse d'avoir retardé son entrée dans les conseils du roi et on sait combien il était implacable dans ses rancunes. Par contre, Montaigne, voyageant en Italie en 1580, cite parmi les principaux palais de Florence celui des Gondi et se loue fort de l'accueil d'un membre de cette famille, qui réside d'ordinaire à Lyon. Il ajoute que son vin était excellent, et ce souvenir n'est pas sans influencer ce gascon si fier de sa liberté d'esprit et de jugement.

Les généalogistes ne pouvaient manquer de trouver une origine aussi ancienne qu'illustre à des gens parvenus aux plus hautes dignités de l'Eglise et de l'Etat. Ils reconnaissent que les Gondi ont fait le commerce et la banque, mais en cela ils ont suivi l'exemple des plus grandes familles florentines, à commencer par les Médicis avec lesquels ils ont contracté plusieurs alliances, et comme eux, ils ont occupé les plus hautes charges de l'Etat.

Si l'on écarte l'histoire généalogique de Corbinelli, dont le véritable auteur, suivant Bordier, serait Pesay, généalogiste à gages, deux volumes in-4°, auxquels le cardinal de Retz a collaboré et dont la duchesse de Lesdiguières a fait les frais, il reste le témoignage de Pierre d'Hozier qui voit,

dans les critiques dont les Gondi sont l'objet, l'envie qui s'attaque toujours aux familles illustres¹.

Que cet Antoine Gondi, émigré à Lyon, soit fils de meunier ou descendant des premiers magistrats de la République, peu importe ; qu'il ait été d'abord banquier à Florence, faisant mal ses affaires et *fort gueux*², c'est probable, sans cela il n'eut pas été chercher fortune ailleurs. Pendant que son neveu François Gondi est ambassadeur en Espagne, où Philippe II le fera chevalier en 1547³, Antoine a les débuts modestes d'un émigrant. Qualifié d'abord de marchand florentin⁴, puis de fermier de l'abbaye de la Chassagne, en Bresse, il est, en 1536, receveur du domaine du roi. En cette même année, le 26 décembre, il marie sa fille, Méraude, et l'un des témoins est l'ambassadeur du pape Philippe Strozzi, mais Antoine est simplement qualifié *noble homme*⁵ ; bientôt il sera sieur du Perron et en 1536 échevin de Lyon. C'est qu'il a trouvé dans sa femme, une piémontaise, Marie de Pierrevive, épousée en 1521, une auxiliaire incomparable. Elle a su capter les bonnes grâces de Catherine de Médicis, alors que l'existence d'un frère aîné semblait devoir écarter du trône le futur Henri II. Le cadeau d'un petit chien, d'utiles conseils pour combattre une affligeante stérilité lui ont valu la confiance de la princesse qui, par la suite, lui confie l'éducation de ses enfants. Madame du Perron aurait rendu également à Henri II des services peu édifiants, sur lesquels il ne faut pas insister.

Sans rancune, Catherine, devenue régente, utilise le

1. P. orig. 1354, n° 275, et doss. bl. 319, n° 16. Par contre, Charles d'Hozier a criblé de remarques malveillantes la généalogie que lui a donnée la duchesse de Lesdiguières, exemplaire conservé à la Réserve, mais ces critiques visent la forme plus que le fond, comme s'il regrettait de n'avoir pas été choisi pour ce travail.

2. Doss. bl. 319.

3. Arch. nat., K, 1527.

4. Carr. de d'Hozier, 300, f° 206.

5. Cab. de d'Hozier, 166, art. 4251, f° 23.

ménage dans ses vastes entreprises qui aboutirent à la création du faubourg, aujourd'hui rue Saint-Honoré. Antoine Gondi en profite pour acheter, à la hauteur de la place Vendôme actuelle, un terrain de dix-huit arpents (sept hectares et demi), et au milieu de jardins, plantés de mûriers, élève l'hôtel du Perron, où il loge Charles IX en 1566 et en 1574¹. La faveur royale s'étend à ses enfants, et il faut convenir que rarement elle tomba sur des gens plus capables d'en profiter et même de la justifier par leurs talents.

Antoine Gondi mourut à Paris et fut inhumé aux Quinze-Vingts où sa femme ne tarda pas à le rejoindre, 4 août 1574.

Ils n'avaient pas eu moins de dix enfants, mais sur cinq garçons trois étaient morts : François en bas âge, Jean, chanoine de Lyon, et Charles, seigneur de La Tour, la même année que sa mère. Les deux qui restaient, Albert et Pierre, suffirent pour illustrer leur maison. Parmi les cinq filles, trois se marient : Méraude, dont nous avons cité le contrat en 1533, avec François Rousselet, seigneur de Pardieu, d'où sont sortis les marquis de Châteaurenaud ; Anne, mariée avec Jean de Bachis, président au parlement de Toulouse ; Marie, dame d'honneur de Marguerite de France, duchesse de Savoie, veuve en 1557 de Nicolas Grillet, seigneur de Pomiers, remariée à Claude de Savoie, comte de Pancallier. Deux autres filles entrent en religion, l'une à Florence, l'autre Jeanne à Poissy, où nous la retrouverons.

L'enfance des deux frères, Albert et Pierre, qui devaient être, l'un duc de Retz, maréchal de France, et l'autre cardinal, évêque de Paris, fut celle des enfants pauvres. Leurs camarades au collège de Lisieux ne pouvaient guère prévoir leur brillante fortune, quand ils les voyaient « mal entretenus, n'ayant que des chausses sans talons, des souliers semblables à des pantoufles ». Que

1. HOCHÉ, *Paris occidental*, 92. — *Registres du bureau de la Ville de Paris*, XIII, 452.

devait être l'opinion des maîtres auxquels il était dû deux ans de pension¹ ?

Ce renseignement confirme ce que nous dit l'Estoile sur la médiocre fortune d'Antoine Gondi à la mort d'Henri II. Ce début modeste sur lequel les contemporains insistent dans une pensée de jalousie et de dénigrement, en face d'une fortune aussi haute que rapide, ne ferait qu'accentuer le mérite des Gondi, si leur honnêteté a égalé leur intelligence. C'est ce que nous voudrions savoir.

Né à Lyon en 1533, Pierre fut successivement aumônier de Catherine de Médicis et d'Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX, puis évêque-duc de Langres et enfin évêque de Paris. Il était en outre doté de nombreuses et riches abbayes, parmi lesquelles, pour nous borner à notre région, nous citerons Saint-Jean-des-Vignes et Saint-Crépin au diocèse de Soissons². Commandeur du Saint-Esprit, chef du conseil du roi, ambassadeur auprès du Saint-Siège, il sut obtenir du pape d'importants subsides pour soutenir la guerre contre les protestants. Alors que le roi ne demandait l'aliénation des biens du clergé que jusqu'à concurrence de 50.000 écus de rente, il rapporta de Rome une autorisation qui montait au double. Ce ne fut pas sans soulever de violentes clameurs : « Prêtre méchant, exécrationnable, vendant le bien de Dieu, nouveau Judas ! », tels sont les traits dont l'accablent les libellistes du temps. Mais une telle animosité était provoquée, plus encore peut-être, par la suppression de la vénalité des charges qu'il opéra dans son diocèse. Bel exemple, remarque de Thou, qui ne sera guère imité !

Le pape était disposé à le nommer cardinal. En bon

1. Nicolas Camusat, chanoine de Troyes, tenait ces détails de Henri le Mignon, régent de la première classe à Lisieux et plus tard évêque de Digne de 1568 à 1587, suivant une note qu'il adressa à d'Hozier. (Cab. de d'Hozier, 166, art. 4251, f° 22.)

2. Dans le dictionnaire universel de la France, de Saugrain, de 1725, le revenu de l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes est évalué à 23.000 livres, celui de Saint-Crépin à 2.500.

courtisan, il ne voulut obtenir cet honneur que sur la demande du roi, son maître, et il reçut le bonnet rouge, comme on disait alors, le 21 février 1588, peu de jours après la noce de ses nièces.

Prince de l'Eglise, évêque de Paris durant des temps troublés, il aura le grand mérite de rester en dehors des partis et des complots. S'il refuse de s'associer aux violences de la Ligue, il répandra d'abondantes aumônes et, pendant le siège de Paris, il ira jusqu'à aliéner les ornements des églises, hormis les vases sacrés nécessaires au culte, afin de nourrir les pauvres, même les soldats de l'Union. Actif négociateur de la réconciliation d'Henri IV avec l'Eglise, durant les démarches qui précèdent son abjuration comme pendant celles qui aboutissent à sa reconnaissance par le Saint-Siège, il ne craindra pas de reprocher au roi tout puissant le scandale que donne sa sœur en faisant tenir des prêches au Louvre¹, montrant ainsi autant d'indépendance que de fidélité. En 1598 il se démet de son évêché en faveur de son neveu Henri, administre cependant les cérémonies du baptême à Louis XIII et à ses sœurs Elisabeth et Christine, le 14 septembre 1606, et meurt âgé de 84 ans, le 17 février 1616.

Plus important, mais plus discutable aussi, est le rôle de son frère Albert, véritable fondateur de sa maison, tant il sut l'élever. Né à Florence vers 1528², il commence sa fortune, comme commissaire des vivres à l'armée d'Henri II, lors de la conquête de Metz, passe bientôt à un rôle plus glorieux, devient capitaine d'une compagnie d'ordonnances et prend part à six batailles : Renti (13 août 1554), Saint-Quentin (10 août 1557), Gravelines (13 juillet 1558), Saint-Denis (10 novembre 1567), Jarnac et Montcontour (13 mars et 3 octobre 1569). Ses détracteurs reconnaissent qu'à la finesse de ses compatriotes, à une

1. L'ESTOILE, I, 329 ; V, 26 ; VI, 236 ; VII, 400.

2. On le fait naître généralement vers 1522, mais l'auteur des *Consolations funèbres* écrivant, au lendemain de sa mort, le 12 mars 1602, ne lui donne que 74 ans révolus. (CLAIRAMBAULT, 1129, f° 115.)

absence de scrupules digne de Machiavel, il joint une bravoure toute française. Gentilhomme de la chambre du duc d'Orléans, du roi, quand Charles IX monte sur le trône, il reste le confident et principal conseiller du prince dont il a été le gouverneur, après l'honnête Cypierre. Il aura l'honneur d'épouser, au nom du roi, Elisabeth d'Autriche ; il ira en Angleterre excuser la Saint-Barthélemy et empêcher la reine Elisabeth de secourir La Rochelle. Rentré en France, il arrive au siège de cette ville juste à temps pour recevoir une blessure légère et le bâton de maréchal vacant par la mort de Tavannes, juin 1573. Un mois plus tard, par lettres patentes du 6 juillet, il lui succède également comme lieutenant général en Provence et amiral des mers du Levant. Il en sera dépossédé le 1^{er} juin 1578, en faveur de François de la Beaume, comte de Suze. Si c'est l'indice d'une défaveur auprès de Henri III, elle ne dure guère, car l'année suivante, par lettres du 24 juin 1579, il reçoit, pour son fils aîné Charles, la charge de général des galères que, vu son jeune âge, il remplira en son nom¹. Sous tous les rois, au milieu des variations d'une politique qui favorise tour à tour catholiques et protestants, il reste en faveur. Aussi les dignités avec les richesses s'accroissent sur sa tête : maréchal de France, général des galères, duc de Retz, gouverneur de Provence, de la ville et du château de Nantes, de Metz et du pays messin, lieutenant du roi au marquisat de Saluces, généralissime de ses armées, tout puissant dans le conseil du roi, il possède, dit-on, à la mort de Charles IX, cent mille livres de rente et plus d'un million et demi en meubles, bijoux et argent comptant, et depuis sa fortune n'a cessé de s'accroître !

Les honneurs ne lui font pas oublier les petits profits, et nous le voyons mêlé à une affaire commerciale où l'on reconnaît l'instinct héréditaire des anciens marchands flo-

1. Arch. des Bouches-du-Rhône, regist. de l'Amirauté, I, 359, 465. — Dès 1565, il avait la charge d'une galère pour laquelle il touchait pour un quartier 3375 livres tournois. (P. orig. 1353, n° 17.)

rentins. Le roi de France ayant autorisé le duc de Savoie à importer en Piémont deux mille balles de laine, la duchesse en abandonne le bénéfice à sa dame d'honneur, Marie de Gondi, comtesse de Pancallier, et cette dame ne croit pas pouvoir mieux faire que de donner, à cet effet, procuration à son frère Albert (20 décembre 1564), qui, quelques jours après, sollicite pour un marchand de Marseille un permis d'exportation¹. Il n'est guère probable qu'il ait pris ce soin sans y trouver son compte, lui qui, à la mort de Charles IX, enlèvera à son frère Charles, seigneur de la Tour, les meubles et accouplements du roi, auquel il avait droit comme maître de sa garde-robe, sous prétexte qu'à son influence son frère devait cette charge. Et le seigneur de la Tour en mourut, dit-on, de chagrin².

Aussi rapace vis-à-vis des siens, que sera-t-il avec des étrangers ? Chargé de remettre à l'électeur Palatin 100.000 écus pour payer le secours du prince d'Orange, il en garde 40.000 au dire de la Huguerie et le grave de Thou n'a de doute que sur le chiffre.

A l'occasion, il sait masquer son intérêt sous une apparence de désintéressement. Ainsi, pour complaire au favori d'Épernon, il céda à son frère Bernard de Nogaret la charge de premier gentilhomme ; et cette complaisance, payée du reste 25.000 écus, vient à l'heure propice pour obtenir l'érection de la baronnie de Retz en duché. Plus tard également, il abandonnera à César de Vendôme le gouvernement de Nantes et cela lui vaudra, après la mort de son fils aîné, de faire passer sur la tête de son plus jeune fils, âgé de 17 ans, la charge de général des galères, 25 avril 1598³.

Une telle fortune ne pouvait manquer d'exciter l'envie. De là cette multitude de libelles recueillis par l'Estoile, où

1. Reg. de l'Amirauté de Marseille, I, f^{os} 125, 160, 161.

2. L'ESTOILE, I, 8.

3. Doss. bl. 319, f^o 101.

le maréchal de Retz, grand exploitateur de la France, est chargé de tous les vices et même de crimes. Au dire de Brantôme non moins suspect, nous avons dit pourquoi, « il est fin, caut (rusé), trinquant (fourbe), corrompu, grand menteur et dissimulateur. Il a habitué Charles IX à blasphémer et l'a perverti ». Mémes reproches sous la plume de d'Hozier dans ses notes sur l'histoire généalogique de Corbinelli.

On devine le rôle d'un tel homme à la Saint-Barthélemy, cependant les versions diffèrent. Suivant le protestant d'Aubigné et l'italien Davila, il aurait trouvé juste de mettre à mort tous les huguenots, sans épargner même le roi de Navarre, mais il aurait conseillé de tuer seulement l'amiral de Coligny, afin d'en laisser tout l'odieux aux Guise, car « pour venger l'amiral, toute cette brave noblesse huguenotte, ne soupçonnant rien du roy, ira se précipiter à l'hôtel de Guise où les Parisiens la mettront en pièces. L'honneur du roy demeurera sauf et les battus payeront l'amende, ayant cherché leur malheur ».

A ce machiavélique conseil, il faut opposer le récit d'un anonyme resté manuscrit¹ et suivant lequel, à l'encontre du maréchal de Tavannes, du duc de Nevers et du chancelier de Birague, Gondi fut seul opposé au meurtre de Coligny. Plus que bien d'autres, il se dit avoir droit de haïr l'amiral et son parti qui l'ont diffamé lui et sa famille, en France et à l'étranger, mais il se refuse à donner au roi un conseil aussi funeste à sa couronne et à son royaume, qui les déshonorerait tous deux. Les Français seraient à bon droit taxés de perfidie et de déloyauté. On perdrait toute confiance en la foi publique et en celle du roi. Si par une action aussi horrible on pense être délivré des armées étrangères, on se trompe, et cette horreur sera la source de ruines et de calamités dont nous et nos enfants ne verront jamais la fin.

1. Doss. bl. 319, f° 404.

Ces scrupules sont singuliers à une époque qui accordait si facilement aux rois tout droit pour se défaire de leurs ennemis. Philippe II écrivait qu' « en finir avec cet homme abominable (Coligny) serait un acte de grand mérite et d'honneur¹ ». Cette élévation de sentiments chez le maréchal de Retz, ces vues prophétiques, tout cela semble une apologie faite après coup ; cependant l'auteur ajoute que, la chose ayant été résolue, Gondi en fut un des plus ardents exécuteurs. De la part d'un homme aussi rusé, cette conduite contradictoire n'est pas inexplicable. Sachant quel avis l'emporterait, n'a-t-il pas voulu se donner l'apparence de la générosité et de la loyauté, pour rejeter sur les autres la responsabilité de l'entreprise, quitte, la chose décidée, à en prendre sa part au gré de ses passions et de ses intérêts ? On peut tout supposer de celui que le baron de Ruble, un de nos historiens les mieux informés sur cette époque, juge le plus mauvais des conseillers de Charles IX. Singulier père de la grande chrétienne dont la vie nous fera admirer les vertus !

Les tenait-elle de sa mère ?

Albert de Gondi bordait la quarantaine et n'était pas encore marié quand, le 25 juin 1563, au tournoi de Bayonne, il remporta devant toute la cour la médaille d'or et l'offrit à une jeune veuve de vingt ans, Claude-Catherine de Clermont, fille unique de Claude de Clermont et de Jeanne de Vivonne. Mariée à treize ans, le 28 août 1558, avec Jean d'Annebault, baron de Retz et de la Hunaudaye, elle devait peu regretter un mari dont la reine Marguerite écrivait à Brantôme : « Vostre cousine sceut en ce lieu d'Amboise la grâce que la fortune lui a faite de la délivrer, à la bataille de Dreux (19 décembre 1562), d'un fascheux indigne de posséder un sujet *si divin et si parfait* ». De cette union aussi courte que hâtive, la jeune veuve n'avait pas eu d'enfant, mais elle héritait de la baronnie de Retz, et

1. Arch. nat., coll. Simancas, K, 1520, n° 35.

deux mois après le tournoi de Bayonne, le 4 septembre 1565, elle signait son contrat de mariage avec le galant chevalier, malgré l'opposition de sa mère qui, estimant une telle union une mésalliance, lui donna sa malédiction¹.

Son père était mort quand elle n'avait pas deux ans et sa mère, contrairement aux habitudes de l'époque, n'avait pas voulu se remarier pour se consacrer à l'éducation de sa fille. Si celle-ci avait peu récompensé sa mère par sa docilité, elle devait la flatter par son instruction. A neuf ans, elle comprenait Cicéron et parlait le latin avec autant de facilité que d'élégance. Au dire du P. Anselme, c'était une des femmes les plus spirituelles et les plus accomplies de son temps, justement honorée de l'estime de trois rois, Charles IX, Henri III et Henri IV, d'une instruction fort au-dessus de son sexe, sachant le latin et le grec, capable d'écrire dans ces deux langues en prose et en vers, aimant les sciences et les savants, les honorant par ses bienfaits. Aussi lorsque les ambassadeurs polonais vinrent offrir la couronne au duc d'Anjou, elle leur servit d'interprète en usant du latin.

A une telle femme, il était naturel d'adresser des vers latins, ce que fait M^{me} de Forges dans une lettre d'envoi qui commence ainsi : « Madame d'un bout du monde à l'autre, je voy reluire l'esclat de votre gloire... » et se termine par une protestation d'affection, « laquelle ne trouvera point de semblable, si elle ne prend son origine au Ciel d'où vous avez tiré l'astre divin qui vous fait admirer d'un chacun comme la merveille de l'univers². ».

A défaut des vers latins qui devaient accompagner cette lettre et qui sont sans doute peu à regretter, en voici

1. TALLEMANT DES RÉAUX, I, 66. — Elle ne l'empêcha pas d'avoir au moins dix enfants : quatre garçons, dont deux, Henri et Jean-François, se succéderont sur le siège épiscopal de Paris, et six filles dont quatre étaient mariées, et deux religieuses à Poissy, et peut-être deux autres enfants morts jeunes.

2. Lettre de M^{me} de Forges, arch. de Chantilly, communication de M. Macon.

de français composés par une femme poète, Marie de Romieu :

... *Le grec t'est familier ;
De ta bouche ressort un parler singulier,
Qui contente les rois et leur cour magnifique ;
Le latin t'est commun et la langue italique.
Tu ravis les esprits des hommes mieux disans
Tant en prose qu'en vers, tu sais charmer nos sens*¹.

D'autres vantent également ses connaissances en histoire, en philosophie, en mathématiques ; mais tous ces éloges ne visent que son esprit et ce sont d'autres qualités que nous voudrions reconnaître chez la mère de Madame de Maignelay, qualités de cœur, vertus chrétiennes, auxquelles les mères dignes de leur mission doivent leur influence bienfaisante.

Il n'y a pas à insister sur les racontars de Pierre de l'Estoile, si friand de scandales et qui les rapporte sans rien vérifier, d'ailleurs ennemi du duc de Retz et cherchant à l'atteindre en salissant sa femme. Comment croire qu'elle ait promis le mariage au bel Entraguet (Charles de Balzac d'Entragues), *après la mort de son vilain mari*. Comment aurait-elle demandé à Mademoiselle Loiseau, si les oiseaux ont des cornes, ce qui lui aurait valu cette réponse non moins impertinente : « *Oui, puisque les ducs en portent*² ». Ce n'est pas le langage d'une femme d'esprit, qualité que nul ne lui conteste. Brantôme, qui fait le plus grand éloge de sa tante maternelle, Madame de Clermont de Dampierre³, ne dit rien de sa fille, et l'on ne peut imputer son silence aux ratures que, suivant Tallemant des Réaux, le cardinal de Retz aurait pratiquées sur les manuscrits de son cousin de

1. LÉON FOGÈRE, *Les Femmes poètes au XVI^e siècle*, p. 30.

2. TALLEMANT, *Historiettes*, I, 150.

3. Un vrai registre de la cour, et aussi habille, sage et vertueuse dame qui entra à la cour il y a cent ans, et qui sçavait aussi bien discourir de toutes choses... Elle savait tout et de son temps et du passé, si bien qu'on prenoit langue d'elle comme d'un oracle. BRANTÔME, VII, 331.

Bourdeilles. Il aurait plutôt supprimé les passages contestant la noblesse de sa famille que ceux incriminant la vertu de son aïeule. Sur ce chapitre, le coadjuteur était peu susceptible. Mais ce n'est guère à ces écrivains qu'on doit demander des renseignements sur la valeur morale et religieuse de Madame de Retz.

Un mémoire rédigé peu de temps après sa mort nous dit qu'elle fut élevée dans la crainte de Dieu et la dilection du prochain, sentiment si naturel chez cette enfant qu'à six ou sept ans elle donnait aux pauvres tout l'argent qu'on lui remettait pour ses menus plaisirs¹. Voilà d'excellentes dispositions ! Mais ce mémoire était destiné à Philippe Cospeau, chargé de l'oraison funèbre de la duchesse, et en pareille circonstance on a toutes les vertus. Le P. de Bauduen, qui a écrit la vie de Madame de Maignelay, n'est pas moins élogieux sur le compte de sa mère. Elle ne se contentait pas de maîtres instruits, elle les voulait avant tout vertueux pour former ses enfants à l'obéissance envers Dieu et l'Eglise, et leur donner des habitudes de piété. Que peut-on demander de plus, et nous serions satisfaits, si le bon capucin n'avait pas pour les grands, même les moins recommandables, une admiration et une indulgence qui rendent son témoignage suspect.

Puisque les contemporains se taisent ou se contredisent, il nous reste à interroger la duchesse elle-même. Ses lettres pourront-elles nous répondre ? Elles sont rares, et une seule peut nous éclairer, écrite à l'occasion de la mort de Jacques de Savoie, duc de Nemours, le don Juan de la cour des Valois, non moins brillant capitaine, amant de Françoise de Rohan qu'il délaissa, de la belle Anne d'Este qu'il épousa après la mort de François de Guise, le héros du roman de la princesse de Clèves. Il venait de mourir à 54 ans, cruellement et depuis longtemps travaillé par la goutte, le 18 juin 1585. Sa veuve Anne d'Este l'avait annoncé, elle-même, à Madame de Retz, ce qui témoigne

1. Fr. 20252, f^o 76.

d'une liaison bien naturelle entre ces deux grandes dames, liaison que resserrait encore la présence de Marie de Gondi auprès de la duchesse de Nemours dont elle élevait les enfants¹.

En cette circonstance que répondra cette femme si savante, qu'on nous dit si soucieuse d'assurer à ses enfants une éducation chrétienne ? Son style empêtré dans les formules alors en usage ne répond pas à ce que nous espérons d'une femme aussi lettrée. C'est une première désillusion, mais cela importe moins que le fond des idées où elle cherchera des consolations. Ici il faut citer textuellement :

« J'avoue et le confesse que ceste [mort] vous apporte une extrême affliction et vous doit causer beaucoup de douleur, mais le mal qu'il ressantoit ordinairement doit aussi vous amener quelque peu plus de résolution à supporter plus patiemment vostre ennuy ; puis, madame, l'amitié, que si justement vous portés à messieurs voz enfantz auquelz vous estes si utile et nécessaire, vous doibt fere avoir soing de vous conserver pour eux. Excusez-moi, si j'oze vous en parler ainsi² ».

Le reste n'est que remerciement pour la lettre que la duchesse lui a écrite, protestation de dévouement, et désir de la voir revenir à la cour où l'appelle le soin de ses affaires. Sans doute il ne faut pas trop demander à une lettre de condoléance, mais après la fin si chrétienne du duc, n'est-il pas surprenant qu'une femme, soucieuse d'assurer à ses enfants une éducation religieuse, ne trouve pas d'autres consolations. Il y a là une singulière omission

1. Il existe de nombreuses lettres de Marie de Gondi au duc de Nemours à la Bibl. nat. Fr., 3397.

2. Fr. 3397, f° 72. Deux autres lettres, P. orig. 1354, nos 189 et 190, sont sans intérêt pour le sujet qui nous occupe, ainsi que celle relative à la mort du duc d'Hallwin conservée aux arch. de Chantilly, dont nous parlerons plus loin. Une autre (citée par TALLEMANT, I, 90) relative à la mort de l'amiral de Villars, tué à Doullens le 24 juillet 1595, n'évoque également aucune idée religieuse.

et je doute qu'il faille chercher chez elle le germe de ces sentiments pieux qui atteindront un si haut degré chez sa fille. Plus tard, sans doute, nous trouverons chez la marquise de Retz des préoccupations plus élevées, mais alors l'éducation de sa fille sera depuis longtemps terminée et l'on pourra se demander si ce n'est pas la piété de la fille qui réagit sur la mère.

A défaut de ses ascendants, peut-on attribuer à d'autres parents une influence religieuse ? Suivant Corbinelli, les heureuses dispositions naturelles de Marguerite auraient été développées par sa tante Jeanne, prieure de Poissy, à laquelle elle faisait de fréquentes visites, et « qui aurait contribué peut-être à jeter dans son cœur des semences de piété ». Corbinelli dit *peut-être*, et ces visites n'ont-elles pas eu lieu surtout après que des deuils répétés faisaient songer Madame de Maignelay à renoncer au monde ? Sans doute elle dira avoir eu, jeune fille, le désir de se consacrer à Dieu et ne s'être mariée que pour obéir à son père. Simples vellétés de jeune fille que de cruelles épreuves réveilleront et fortifieront. Le malheur, qui brise les faibles et élève les forts, sera son guide dans le rude chemin de la perfection chrétienne.

Nous nous sommes arrêtés trop longtemps peut-être sur cette famille des Gondi, à sonder le mystère de la race et de l'hérédité, mystère plus déconcertant dans cette famille que dans toute autre, car suivant la remarque d'un de leurs historiens, Chantelauze, il semble que chez eux la nature se soit plu à faire naître les colombes dans le nid des vautours, et plus souvent encore le contraire.

Avec des parents aussi bien en cour, Marguerite de Gondi était entrée de bonne heure parmi les filles d'honneur de la reine, *vrai paradis, école de toute honnêteté*, au dire de Brantôme, plus connaisseur en beauté qu'exigeant en vertu.

Dans cette cour, nous dit le P. de Bauduen, « elle était une des plus belles et son esprit des plus agréables. Avec cela tant de douceur sur son visage, une si extraordi-

naire modestie, que rien en elle ne blessait la bienséance. Souffrant avec peine les compliments des courtisans, elle répondait que la beauté du corps enlaidit l'âme quand la vanité commande et l'embellit quand c'est elle qui gouverne. Une fille si sage, si riche, si belle, ne pouvait manquer de prétendant, mais elle les renvoyait à son père, déclarant n'avoir pas d'autre volonté que la sienne ». C'est ainsi qu'elle épousa le marquis de Maignelay, avant d'avoir atteint ses dix-huit ans ¹.

Son futur mari n'en avait guère plus de vingt et était réputé, au dire de l'Estoile, « un des plus beaux et adroits gentilshommes de France ». Il venait de se battre avec courage à Coutras, où son frère Robert avait été tué, et lui-même fait prisonnier. Après sa défaite, il avait fait preuve d'une sagacité précoce en disant à ses vainqueurs : « Vous n'avez rien fait car vous avez irrité le roy ² ». L'avisé Béarnais connut-il cette réponse ? Il semble s'en être inspiré, tant il montra de modération dans la victoire à l'égard de celui dont il escomptait l'héritage. Aussi n'est-il pas surprenant que Maignelay eut promptement recouvré sa liberté.

C'est probablement cette circonstance qui avait retardé le mariage de la sœur aînée de Marguerite, afin de faire les deux noces ensemble, huit jours après la signature du contrat du marquis de Maignelay.

Sur ce contrat on remarque, du côté de la future, son père, sa mère, son oncle l'évêque de Paris déjà qualifié du titre de cardinal et Guillaume Fournier, seigneur du Roussel³, enquêteur et réformateur des Eaux et Forêts,

1. Nous avons vainement recherché son acte de baptême, mais elle mourut le 26 août 1630, âgée de 80 ans, ce qui la fait naître vers 1570.

2. D'AUBIGNÉ, VII, 157.

3. Corbinelli l'appelle seigneur du Roussoy, mais de nombreux actes notariés portent du Roussel. Serait-ce le Guillaume Fournier, mort en 1619, dont la femme, Catherine Roger, maîtresse de l'abbé François de Montmorency, lui donna plusieurs enfants légitimés par mariage du 26 juin 1640. P. ANSELME, III, 584.

l'homme de confiance des Gondi, que nous retrouverons en des jours moins heureux. Quant au futur, son père est absent, et c'est du château d'Hallwin qu'il ratifiera le contrat, le 11 février suivant. En attendant il a donné procuration à sa femme, Anne Chabot, sur laquelle il sait pouvoir se reposer en toute sécurité. Cette maîtresse femme est accompagnée de deux nièces : l'une, du côté de son mari, est Catherine de Marcilly, fille de Louise d'Hallwin, femme de François de la Magdeleine, marquis de Ragny¹ ; l'autre, de son côté à elle, est fille de sa sœur Françoise Chabot, dame de la Rochefoucauld, et a épousé Antoine de Brichanteau, marquis de Nangis, amiral de France². A côté de ces hautes et puissantes dames, ainsi qu'on les qualifie, et dont le rôle est purement décoratif, figurent l'écuyer du duc Charles de Maleyssie et l'avocat du roi à Montdidier, Jean Coulet, seigneur de Bussy, que Corbinelli appelle à tort de Boissy. Le nom et les armes d'un Jean Coulet, avocat à Montdidier, ont été gravés en 1542 sur la seule cloche que la Révolution ait laissée à l'église Saint-Pierre à Montdidier. Cette libéralité pieuse n'empêcha pas un Jean Coulet (celui-ci ou son fils), également avocat du roi, d'embrasser la Réforme et d'être pour ce motif banni par les ligueurs de Montdidier. La similitude de nom, de prénom et de charge indique qu'il s'agit ici d'un membre de cette famille.

On pardonnera à mon amour du clocher natal d'avoir insisté sur un personnage moins décoratif que ses voisins, mais spécialement chargé des intérêts de la famille d'Hallwin.

Sa tâche était facile et ne pouvait lui laisser d'inquiétude. Le marquis de Maignelay faisait assurément un riche mariage. Suivant le bruit public recueilli par l'Estoile, le duc de Retz donnait à chacune de ses filles 50.000 écus, ce

1. Mariée le 33 décembre 1572, elle est mère de Léonor de la Magdeleine qui épousera une sœur de Marguerite.

2. Antoinette de la Rochefoucauld mourut le 1^{er} janvier 1610.

qui ne l'empêchait pas d'assurer 100.000 livres de rente à son fils aîné Charles, marquis de Belle-Isle, fiancé à Antoinette d'Orléans-Longueville, sœur du brillant duc de Longueville, gouverneur de Picardie, le futur vainqueur de Senlis.

En songeant à ces brillants mariages et à ces grosses dots, l'Estoile ne peut retenir cette réflexion pleine de sagesse et peut-être d'envie : « Beaux présents de noce, pour un homme qui avait neuf ou dix enfants et qui, trente ans auparavant, n'avait pas cent livres de rente ! Ainsi Dieu eslève et abaisse, apauvrit et enrichit ceux qu'il lui plaist ».

On ne prête, dit-on, qu'aux riches. Cette fois la renommée était en-dessous de la réalité. Ce n'est pas à 50.000 écus mais au double que montait la dot de Marguerite de Gondi. Ses père et mère en fournissaient les trois quarts sous forme d'une rente rachetable, en y comprenant les 16.000 écus laissés à sa petite-fille par la grand'mère Jeanne de Vivonne, morte en 1583¹. Le dernier quart, 25.000 écus, était donné par le cardinal Pierre de Gondi, « suivant, disait-il, l'intention de sa majesté et la promesse qu'il lui a plu lui faire à cause de l'honneur qu'avait eu sa nièce d'être nourrie l'une des filles de la reine ». Mais que valait la promesse d'Henri III ? N'était-ce pas là un de ces billets auxquels le naïf La Châtre donnera son nom ? Aussi le cardinal s'engagea personnellement à verser 8.000 écus, dès la célébration du mariage, et le reste dans un délai de deux ans. Ainsi rassurés, les notaires reconnurent que la dot de Marguerite montait bien à 100.000 écus et elle renonça à toute prétention sur la succession de ses parents.

Florimond, futur héritier du duché d'Hallwin, reçut le marquisat de Maignelay, dont il portait le nom, soit les terres et seigneurie de Tricot, Vaux, Frétoy et Tron-

1. Elle laissait à sa fille et unique héritière 30.000 livres de rente et 200.000 écus en argent, bagues, etc. (L'ESTOILE, II, 112.)

quo¹, mais comme il ne devait en toucher les revenus qu'à la mort de ses parents, ceux-ci lui assuraient une rente de 8.000 livres sur la recette générale de Rouen². Il était de plus dispensé du quint que, suivant la coutume, il aurait dû abandonner à ses puînés dans l'héritage de ses parents.

Noblesse, fortune, jeunesse, beauté, vertu même, tout semblait réuni pour assurer le bonheur du jeune ménage. Rarement les fées avaient été aussi prodigues, mais une autre à figure hideuse, la guerre civile, ne viendrait-elle pas tout détruire ?

1. Pour donner une idée approximative de leur importance, nous reproduisons les chiffres donnés par le curé Hallot, pour le XVIII^e siècle, car il est peu probable que les propriétaires successifs, assez mal dans leurs affaires, aient augmenté leurs domaines : Tricot, 204 journaux terre, 90 j. bois ; Tronquoy, 237 j. terre, 27 j. bois ; Vaux, 250 j. terre, 27 j. bois.

2. Le 14 janvier 1576, avant les prêts importants fait au roi, Charles d'Hallwin touchait, sur la recette générale de Rouen, 3.750 livres pour un trimestre, ce qui donne un revenu de 15.000 livres. (P. orig. 1468, n^o 49.)

CHAPITRE II

Le Marquis de Maignelay

Courte union troublée par la guerre civile. — A l'encontre de ses proches, le marquis de Maignelay prend parti pour la Ligue. — Colonel de Picardie. — Ses exploits à Tours. — Sa cruauté à Breteuil. — Gouverneur de La Fère, il y fait revenir sa femme. — Naissance d'un fils dont Mayenne est parrain. — Défection et mort de Maignelay. — Responsabilité de Mayenne. — Douleur de la veuve qui élève à son mari un superbe tombeau.

Si, dans le mariage, Marguerite de Gondi a trouvé le bonheur, il fut court et continuellement troublé par de cruelles alarmes. Comme il n'arrive que trop souvent à la veille des grandes catastrophes, un vent de folie semble emporter la cour et le roi ; il empêche d'entendre de sourdes rumeurs, sinistre précurseur de l'émeute.

Moins de deux mois après la double noce de Marguerite et de Françoise de Gondi, on fête, le mardi-gras 1^{er} mars, dans la maison de la reine-mère à Chaillot, la double union de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, avec Mademoiselle de Longueville, et de son frère le duc de Longueville avec la fille du duc de Nevers. Le dimanche suivant, la grande salle de l'évêché de Paris reçoit de nouveau les hôtes du maréchal de Retz, pour le festin qu'il donne en l'honneur du mariage de son fils aîné, allié ainsi aux Valois et aux Bourbons¹.

Non content d'assister à la fête, Henri III y fait jouer un ballet de sa composition. Il ne s'en tient pas là. Sans se soucier des murmures du peuple accablé d'impôts, des nombreux libelles répandus contre lui, non plus que des violentes invectives lancées du haut de la chaire dans les principales églises de Paris, ce triste roi continue sa vie de dévotions ridicules et de honteuses débauches. Le jour, à la foire de

1. Les Longueville descendent de Dunois et Antoinette de Longueville a pour mère Marie de Bourbon, comtesse de Saint-Paul.

Saint-Germain, la nuit, par les rues de la capitale, en compagnie de ses mignons, il fait aux femmes et aux filles force vilénies et insolences. Vainement, pour l'avertir, un fou use du privilège de son état, il est envoyé au Fort-l'Evêque et cruellement fouetté. Cependant, un avis plus sérieux annonce un mouvement pour le jour de Saint-Marc, 25 avril 1588. On renforce la garde, on fait venir les Suisses et on défend au duc de Guise d'entrer dans Paris où sa présence serait considérée comme un encouragement à la révolte. Cependant le Balafre arrive à midi, le lundi 9 mai, accueilli par les Parisiens en sauveur, par la prudente reine-mère avec toutes sortes de ménagements, par Henri III avec une froideur qui cache mal son dépit. A son fidèle d'Ornano qui s'offre de lui apporter la tête de son rival, point de réponse. Ce n'est pas encore l'heure. Henri III hésite, fait retirer ses troupes et quand elles sont débordées par l'émeute grandissante, il doit, pour leur salut, implorer la protection du duc de Guise. Ce dernier service achève la honte et avive la haine du souverain réduit à sortir de Paris en fugitif¹. Avec sa capitale, il semble abandonner sa couronne. Guise n'a qu'à la ramasser ; mais à son tour il hésite et faute de pousser la révolution jusqu'au bout, il trouvera sa perte, car suivant l'expression d'un contemporain : « Quand on met l'épée à la main contre son prince, on doit à l'instant jeter le fourreau² ».

Dans la lutte ouverte ou sournoise qui s'engage et qu'Henri III croira terminée par la sanglante tragédie de Blois, quelle sera l'attitude des parents et alliés de Marguerite de Gondi ? D'après ce que nous savons de son père, son choix n'est pas douteux. Malgré son rôle dans la Saint-Barthélemy, il est suspect aux Ligueurs et son intérêt le range du côté du roi. Il y a plus à gagner auprès d'un prince faible que dans un parti où, comme dans toutes les révolutions, les violents dominent. Les

1. L'ESTOILE, III, 122-146.

2. DAVILA, I, 601.

lettres du maréchal de Retz adressées de Blois au duc de Nevers¹ ne laissent aucun doute sur ses sentiments et sa conduite qui l'exposent aux violences des Ligueurs.

Même attitude de la part du duc d'Hallwin. Henri III est si assuré de son dévouement que peu de jours après la journée des Barricades il lui écrit, le 22 mai, comme au plus capable de maintenir la Picardie sous son obéissance. Il lui prescrit de se rendre à Amiens « pour sçavoir en quel estat les choses estoient et exhorter un chacun à la dévotion et affection au service de son Roy ». Hallwin obéit, mais les Amiénois lui ferment leurs portes, et le duc est si courroucé de cet affront que, quelques jours plus tard, le procureur fiscal Nicolas Scellier s'étant présenté au château d'Hallwin, il le saisit et menace de l'étrangler². Quand la province sera en pleine révolte, le premier acte du nouveau gouverneur, Balagny, sera le pillage du château d'Hallwin³, et c'est là qu'Henri IV, pendant le siège de Clermont⁴, viendra se reposer, comme chez un de ses plus fidèles sujets.

Le cousin du duc, Antoine d'Hallwin, seigneur d'Esclabecq, bailli d'Amiens, n'est pas moins fidèle ; aussi est-il chassé et ses meubles pillés. Il doit se réfugier à Compiègne où ses enfants figurent comme parrain et marraine, à Saint-Jacques, du 13 mai 1590 au 15 décembre 1593.

Avec de tels exemples, que fera le marquis de Maignelay, l'ancien combattant de Coutras dans les rangs royalistes, le sage qui trouvait mauvais d'irriter le roi ? Il possède une compagnie de cavalerie commandée par le capitaine Galeran et son beau-père doute si peu de sa

1. La Bibl. nat. possède de nombreuses lettres autographes du maréchal au duc de Nevers, parmi lesquelles il est à remarquer que le 25 décembre cet homme prudent et avisé ne souffle pas mot de la mort des Guise.

2. Arch. comm. d'Amiens, BB, 48, f^{os} 143 v^o et 154.

3. Bibl. nat., COLBERT, vol. 30, f^o 309.

4. Arch. d'Amiens, BB, 51, f^o 131.

fidélité que, le 12 janvier 1589, il propose au duc de Nevers de l'employer à maintenir le Poitou sous l'obéissance du roi et à défendre la Garnache¹. Singulier aveuglement d'un beau-père si avisé ! Le 30 janvier 1589, Maignelay écrit aux états de Picardie et demande à faire partie de la Ligue².

D'où lui vient cette résolution qui le mettra en hostilité avec tout son entourage ? Faut-il l'attribuer à l'influence de sa femme ? Si bonne catholique qu'elle soit, et bien que par la suite elle doive affirmer qu'elle a toujours été ligueuse, je doute que cette femme si jeune, nouvellement mariée, ait jeté son mari dans les hasards de la guerre civile. A la date où cette résolution se manifeste, n'est-elle pas due plutôt à l'indignation causée par l'assassinat de Blois, indignation qui soulève la Picardie comme la capitale et devait être irrésistible chez une nature jeune et courageuse.

En tous cas, une telle recrue n'était pas à dédaigner, et Maignelay, malgré sa jeunesse, se montrera un des meilleurs capitaines de la Ligue. Mayenne l'apprécie et Humières, son rival et son contemporain, le redoute, quand il le sait rôdant autour de Compiègne dès les premiers mois de 1589. Heureusement pour notre ville, le marquis ne pourra profiter des intelligences qu'il a dans la place. Il doit se borner à piller la campagne environnante, ce qui n'est pas, observe judicieusement notre annaliste Claude Picart, pour lui gagner la faveur des paysans³.

A ce jeune chef, on confie le régiment de Picardie. C'est avec le titre de colonel, tout en conservant celui de capitaine de cent hommes d'armes, qu'il figure dans un acte notarié du 1^{er} avril 1589, par lequel il emprunte 400 écus à une bourgeoise de Montdidier, Jeanne Hubert, veuve de Nicolas Cochevin. Les dignités et les grades

1. C^{on} de Challans (Vendée). Lettre du maréchal de Retz au duc de Nevers. Bibl. nat., Fr. 3422, f^o 82.

2. Arch. d'Amiens, AA, 20 et BB, 49, f^o 102.

3. Sur le rôle du marquis de Maignelay dans notre région, Cf. *Compiègne pendant la Ligue*, par le Baron de BONNAULT.

n'enrichissent pas toujours et le grand seigneur, malgré sa fortune, ne réalise cet emprunt que sous le couvert d'un habitant de Montigny, Antoine Germain. Avant de lâcher ses ducats, pistoles et testons minutieusement énumérés et comptés par le notaire, la prudente veuve a voulu s'assurer d'une caution plus facile à poursuivre que le jeune et brillant colonel de Picardie. Celui-ci du reste reconnaît dans l'acte que ce prêt a été fait « à sa prière et requête pour lui faire service honneste et vrai » et que l'argent a été versé à son argentier Isaac Chevallier. Aussi s'engage-t-il à payer l'intérêt au denier douze, soit par an 33 écus un tiers, taux habituel de l'époque, et à rembourser le capital dans un délai de quatre ans. Il ne le sera que vingt ans plus tard par la fille du marquis, mariée alors avec le duc de Candale¹.

Les écus de la petite bourgeoise de Montdidier ne furent pas inutiles, quand le colonel de Picardie eut à conduire son régiment à l'armée du duc de Mayenne. Le 8 mai 1589, le duc veut forcer le camp du roi établi dans la ville de Tours. L'attaque du faubourg Saint-Symphorien commence dès dix heures du matin et dure toute la journée, causant de grandes pertes aux royalistes et semant le découragement dans leurs rangs. Seul Châtillon résiste encore, quand Florimond d'Hallwin, par une dernière charge, force les troupes du roi à battre en retraite au-delà du fleuve. Comptant reprendre la lutte le lendemain, il passe la nuit soigneusement retranché en face de Châtillon dont il connaît la valeur, mais l'arrivée du roi de Navarre décide Mayenne à abandonner son entreprise et il se retire vers Paris où Maignelay doit le suivre pour assurer la défense de la capitale². La mort d'Henri III écartant pour le moment tout danger de siège, il retourne en Picardie pour y exécuter les nombreux coups de main qui ruinent

1. Minutier de M^e Chapuis, notaire à Montdidier. L'acte est signé : *Maignelers*.

2. DE THOU, *Histoire universelle*, X, 626. — DAVILA, II, 693.

le pays sans résultat décisif et révèlent dans les deux partis une égale cruauté.

C'est ainsi qu'au mois d'août, passant par Beauvais avec cinquante cavaliers, Maignelay apprend que son cousin le marquis de Bonnavet¹ occupe Breteuil avec cent vingt chevaux et trois ou quatre cents arquebusiers. Grossissant sa troupe d'une centaine d'arquebusiers à cheval et de cent cinquante autres à pied, il arrive la nuit même à Breteuil (28 août). Ce bourg non fortifié était difficile à défendre et Bonnavet, conscient de sa situation critique, a demandé du renfort dès le 5 août. Cependant il semble avoir été surpris par cette attaque de nuit, dont l'incendie allumé par les assaillants augmente encore l'effroi. Les flammes coupent la retraite et rendent toute fuite impossible. Les soldats de Bonnavet sont presque tous massacrés et lui-même, en apprenant la présence de son cousin, se juge perdu. Vainement il se rend au seigneur de La Faloise, il est tué par un capitaine de Beauvais et sa tête sera promenée dans les villages voisins, comme on ferait d'un renard ou d'un loup². Si Maignelay ne lui a pas donné la mort, il reste responsable de cette odieuse barbarie destinée à épouvanter l'adversaire. Mais, hélas ! ce n'est pas seulement à cette époque qu'on a osé demander à la terreur une arme qui donne la victoire.

Elle valut à Maignelay un nouveau prestige dans son parti, qui le qualifie *homme digne de louange et mémoire*. Aussi Gouy d'Arcy s'adresse à lui pour réaliser le coup de main qu'il médite sur La Fère. Gouverneur de cette place pendant dix ans pour le prince de Condé, il en connaît les approches et il sait que le gouverneur actuel d'Estrées³ se

1. Tous deux petits-fils de Louise de Crèvecœur, mariée en premières noces avec l'amiral de Bonnavet et en secondes avec Antoine d'Hallwin.

2. *La défaite de M. de Bonnavet avec ses troupes au pays de Picardie le 28^e jour d'août 1589, par Mgr le marquis de Piennes*. Voir aussi DUPONT WHITE, *La Ligue à Beauvais*, 77.

3. Antoine d'Estrées, mari de Françoise Babou et père de la belle Gabrielle, grand maître de l'artillerie, après Saint-Luc en 1597.

garde mal. Aidé de Maignelay et de quelques gentilhommes, il surprend la ville à 5 heures du matin, le 16 octobre, et s'en empare presque sans tirer l'épée. Estrées, Soyecourt, les enfants de Gaspard de Schomberg sont pris, et le butin est d'autant plus considérable que Schomberg a cru prudent de transporter dans cette place le riche mobilier de son château de Nanteuil¹. Maignelay pour prix de son concours reçoit le gouvernement de La Fère. Fatale récompense qui lui coûtera la vie. La prise de La Fère, alors place importante, eut un tel retentissement que dès le 25 octobre Longueville dut écrire aux habitants de Saint-Quentin pour les rassurer, leur promettant de reprendre La Fère ou du moins de mettre cette place hors d'état de nuire aux villes royalistes des environs, c'est-à-dire Saint-Quentin et Compiègne².

Chargé de garder une place forte aussi importante, Maignelay sera-t-il plus sédentaire ? C'est peu probable, et il suivra plutôt l'exemple de son rival Charles de Humières. Cependant il songe à faire revenir sa femme restée à Paris et inscrite encore, après la révolte de son mari, au nombre des dames d'honneur de la reine Louise³. Dans ce but, il accepte le 31 octobre une entrevue avec Humières et quelques jours plus tard, une quinzaine de ses serviteurs vont à Paris chercher la marquise. Chose digne d'être notée, ils sont accompagnés d'un frère de Claude Picart, notre chroniqueur royaliste, sans doute pour faciliter leur mission en cas de rencontre avec les gens du roi. Ces compromis n'étaient pas rares entre adversaires dont la guerre n'avait pu rompre tous les liens. A des cruautés odieuses se mêlent parfois des délicatesses chevaleresques, et ici il s'agit d'une dame à escorter. Mais ce voyage est-ce l'unique

1. Nanteuil-le-Haudouin, seigneurie de la Maison de Guise que le Balafre dut mettre aux mains du roi en 1578 et qui passa alors à Gaspard de Schomberg dont le petit-fils épousa la fille du marquis de Maignelay.

2. D. GRENIER, *Picardie*, vol. 58, f° 170.

3. Etat des gages des dames et damoiselles... pour l'année 1589. CLAIRAMBAULT, vol. 1216, f° 65.

but et le seul résultat de l'entrevue entre Humières et Maignelay ? Claude Picart, en mesure d'être bien renseigné sur le voyage de Paris fait en compagnie de son frère, parle bien d'aller chercher la marquise, mais il ajoute « *et aussi pour faire ce qui a été conclud par mondit seigneur de Humières* ». Que signifie ce ton mystérieux ? De quelle convention s'agit-il ? De quel prix Maignelay va-t-il payer le guide qui lui ramènera sa femme ? Avec un homme comme Humières, aussi habile politique que vaillant capitaine, on peut tout supposer et entrevoir, à la lueur des événements, les débuts d'une intrigue qui aura pour Maignelay une issue fatale ? Peut-être s'agit-il tout simplement d'une trêve imposée par la nécessité ? Nous sommes au mois d'octobre, il faut bien que les paysans ensementent leurs champs, comme plus tard on les laissera faire la moisson. Pour continuer la guerre, il ne faut pas mourir de faim.

Malgré ces tempéraments, le sort de nos populations est cruel et parmi les plaintes qu'il leur arrache, nous devons mentionner celle adressée à Maignelay au sujet d'un vol de bestiaux appartenant à l'hospice Saint-Ladre.

Comme les habitants de Saint-Quentin en accusent la garnison de La Fère, il est naturel qu'ils s'en plaignent au gouverneur, et Maignelay leur répond de La Fère, le 6 février 1590 : « Ce n'est pas de mon commandement que ceux de ceste garnison ou de Vendeuil ont esté prendre le bestail de l'hospital Saint-Ladre. S'il n'eust esté vendu, lorsque vostre tambour m'a baillé vostre lettre, je vous promets que je le vous eusse renvoyé. J'ai beaucoup de regret que par l'appétit de quelque peu de villes de cette province ennemyes de nostre Religion, elle soit toute ruynée ». Et s'excusant de leur donner des conseils, il ajoute : « que les villes ennemies de notre Religion se réunissent à celles de nostre parti et la province sera la plus heureuse du royaume... et vous me trouverez aussi prompt à vous servir... vous dittes estre bons catholiques, faites le paroistre en effet et non en parolle ». Enfin,

profitant de l'occasion, il les avertit « que le même traitement que vous ferez aux deux soldatz que vous détenez de ma garnison, le recevront les vostres quand ils tomberont en mes mains », et il signe « *vostre très humble voisin et serviable ami*¹ ».

C'est le langage de tous les partis. Il ne trouva pas d'écho à Saint-Quentin qui avait trop souffert du siège de 1557 pour s'allier aux Espagnols. Gouvernée, comme Compiègne, par un seigneur de la maison de Humières, cette ville, presque seule en Picardie, demeura fidèle au roi.

Malgré le retour de sa femme, Maignelay ne reste pas confiné à La Fère dans la garde de cette place. Nos chroniques locales signalent ses allées et venues au début de 1590 entre Laon et Crépy. Le 14 mars il combat à Ivry et est de nouveau fait prisonnier par le vainqueur de Coutras². Bientôt rendu à la liberté, il menace Compiègne où, durant le mois de juillet, il entretient des intelligences avec un certain Demissy ; mais, cette fois encore, ses tentatives sont vaines, grâce à la vigilance de Humières et à la fidélité des Compiégnois. En août, il amène à Mayenne les forces de Picardie et participe à l'expédition de Meaux pour dégager Paris³. A la fin de l'année, quand le comte de Belin remplace le duc de Nemours comme gouverneur de Paris, son premier soin est de réunir autour de lui les chefs et les soldats sur lesquels il peut compter pour la défense de la capitale, et il appelle Maignelay avec le régiment de Picardie.

Nous ne savons rien du rôle militaire qu'il eût à remplir et des services qu'il rendit ; mais il profita de sa haute situation pour sauvegarder l'hôtel de son beau-père, ce fastueux hôtel du Perron, entouré de vastes jardins, où l'on tracera plus tard la place Vendôme. Devant le prévôt des marchands et les échevins de Paris, il revendique l'hôtel comme propriété de sa femme et obtient un arrêt défen-

1. D. GRENIER, *Picardie*, 58, f° 174.

2. DAVILA, II, 777.

3. DAVILA, II, 816.

dant, sous peine de punition corporelle, de démolir les constructions et d'abattre les arbres du jardin. Il est même ordonné aux capitaines et gardiens des portes d'arrêter toutes personnes, chevaux et charrettes emportant quoi que ce soit provenant de l'hôtel du duc de Retz, 10 janvier 1591¹.

Revendiquer cet hôtel comme appartenant à Madame de Maignelay n'est pas un subterfuge pour sauver la propriété d'un royaliste ennemi. Madame de Maignelay semble en posséder au moins la nue-propriété. L'hôtel ne figurera pas dans l'inventaire des biens dressé après la mort de ses parents ; on mentionnera seulement, dans le passif de la succession, les gages de deux jardiniers qui incombent naturellement à l'usufruitier. Aussitôt que le duc de Retz y aura rendu le dernier soupir, sa fille vendra cet hôtel. Dans la circonstance, le beau-père, tout en servant le roi, doit s'applaudir d'avoir un gendre de l'autre côté de la barricade. Dans les temps troublés, c'est une bonne précaution dont pouvait s'accommoder un politique aussi habile.

Cette vie mouvementée du marquis de Maignelay nous intéresse surtout comme indice de l'abandon où il laisse sa jeune femme. On la voit difficilement vivant dans sa famille ou dans celle de son mari également hostiles au parti qu'il a embrassé et que Marguerite adopte avec une ardeur qui ne se démentira jamais. Probablement elle habite La Fère, où son mari la retrouve entre deux chevauchées.

C'est là qu'à la fin de 1590 ou au début de 1591, elle achève une grossesse, car le 22 février 1591, Mayenne écrit à Gomeron², gouverneur de Ham : « Ne pouvant, pour la quantité d'affaires qui me sont survenus, aller en personne, comme je le désirois, donner Christianisme au fils de Monsieur le marquis de Menelay et n'ayant voulu faire choix d'autre que de vous pour faire cest office en ma place, duquel je m'assure que vous m'acquitterez très

1. Jugements sur requête, 1590-91. Arch. nat., Z^{sh}, 377.

2. Louis de Moy de Gomeron, gouverneur de Ham pour la Ligue, mis à mort par les Espagnols lors du siège de cette ville par Humières.

dignement, je vous en ay faict ce mot exprès pour vous prier de tout mon cœur de vouloir faire, tant pour moi et pour ledict sieur marquis, de vous trouver pour cest effect au jour qu'il vous fera entendre et donner mon nom à son fils...¹ »

L'enfant était né à la date du 22 février, puisque Mayenne sait que c'est un garçon qui fut, en effet, appelé Charles. Il était né sans doute à La Fère où le baptême devait avoir lieu, comme le choix de Gomeron, gouverneur d'une ville voisine, le fait pressentir, et comme l'affirme l'historien du comte de La Fère².

Etrange coïncidence ! A l'heure où Maignelay reçoit du chef de la Ligue cette marque d'honneur et d'amitié, il songe à quitter son parti. Cède-t-il aux sollicitations d'un père ardent royaliste, à l'influence de son beau-frère le duc de Longueville, ainsi que le fera entendre Mayenne ? Serait-ce le résultat du mystérieux entretien avec Humières, aussi habile à séduire ses adversaires qu'à les vaincre ? Est-il simplement entraîné par le courant d'opinion de jour en jour plus favorable au Béarnais victorieux et plus digne de rallier les braves que le lâche et perfide Henri III ? La lettre du duc de Luxembourg, écrite au pape, en avril 1594, en témoigne hautement, et elle a eu un grand retentissement. Le duc, suppliant le pape de reconnaître Henri IV, ne parle pas seulement en son nom personnel, mais au nom de nombreux seigneurs, des officiers de la couronne et des membres du clergé réunis à Chartres auprès du roi³.

1. *Correspondance du duc de Mayenne*, II, 73. (Bibl. nat., Ln. 27, 13874, réserve.)

2. COLAS DE LA NOUE, *Un ligueur, le comte de La Fère*, p. 101. On ne peut préciser davantage, les registres de catholicité pour La Fère ne remontant pas au-delà de 1741. (Communication de M. Lucien Broche, archiviste de l'Aisne.)

3. L'Estoile attribue la défection de Maignelay à l'influence paternelle et à l'impression produite par la lettre du duc de Luxembourg, V, 298.

Enfin, le bruit court que Mayenne, pour payer le concours des Espagnols, va leur céder La Fère. Quel affront pour son gouverneur, dont l'intérêt personnel pourrait bien réveiller le patriotisme ! Plutôt que de livrer la ville à l'étranger, il la rendra au roi. Henri IV n'a garde de laisser échapper pareille fortune ; il se rapproche de La Fère et recommande la plus grande discrétion.

Malheureusement le projet transpire. Mayenne averti prétend n'avoir pu croire qu'un gentilhomme de cette qualité, qui lui devait tant d'obligations, pût songer à une telle lâcheté. Cependant, par prudence, il envoie à La Fère son homme de confiance Jacques Colas, pour détourner le coup, en remontrant au marquis le tort qu'il ferait à sa réputation. S'il n'y réussit pas, il doit l'arrêter. Comme la tâche n'est pas aisée, Colas s'adjoint Magny, lieutenant des gardes du duc, et tous deux, partis de Reims le 15 mai, arrivent à La Fère le 16 au soir. Le 17, au matin, Maignelay était mort. Henri IV en fut averti aussitôt, car, le 18, soupant à Compiègne, il apprenait à Claude Picart la fatale nouvelle. Comme cet événement va bouleverser la vie de Marguerite de Gondi, veuve à vingt ans, nous ne pouvons négliger aucun détail.

Interrogeons d'abord le principal acteur du drame, Jacques Colas. Né à Montélimar vers 1545, sénéchal de cette ville en 1575, il y reçut en 1580 le duc de Mayenne qui, frappé de son intelligence et de son énergie, l'attache à sa personne comme lieutenant, puis comme capitaine de ses gardes. A plusieurs reprises, il lui confie des missions importantes, notamment aux Pays-Bas. Il ne peut donc faire un meilleur choix pour conserver La Fère, que Colas défendra plus tard avec une ténacité indomptable. On sait quelles sont ses instructions : détourner Maignelay du dessein de livrer la ville, l'arrêter au besoin et le garder prisonnier. D'après le biographe de Jacques Colas, celui-ci dès son arrivée reçoit des capitaines de la ville confirmation du projet de Maignelay ; il apprend même qu'il a traité avec l'ennemi par l'entremise des nommés la Rueneufve et

Vaudeloir ; aussi, pour plus de sûreté, il fait prendre les armes aux habitants.

Le lendemain vendredi, Colas et son compagnon Magny rencontrent Maignelay à la sortie de l'église. Suivant le protestant d'Aubigny et notre compatriote Claude Picart, informé par Henri IV, il y aurait eu là un véritable guet-apens dont le curé aurait été complice. Quoi qu'il en soit, dès que Maignelay paraît, seul et sans arme, le sénéchal l'aborde et l'interpelle rudement, lui reprochant sa trahison. Et Maignelay de répondre simplement qu'il est bon catholique.

— Pourquoi alors traiter avec le prince de Béarn, hérétique ?

— Jamais je ne pourrai servir le duc de Mayenne.

A ces mots, Colas le saisit à la gorge et veut l'arrêter. Le marquis résiste, essaye de se dégager, Magny le blesse à la jambe ; cependant, Maignelay réussit à s'enfuir et les soldats le tuent au moment où, arrivé à une des portes de la ville, il va l'ouvrir à l'ennemi¹.

Ce dramatique récit est peu vraisemblable. Maignelay ne pouvait refuser de servir le duc de Mayenne qui venait d'être parrain de son fils pour le récompenser de ses services. Comment, blessé à la jambe, pouvait-il gagner une des portes et y trouver à point nommé l'ennemi prêt à entrer dans la ville. Le rôle de Colas volontairement effacé, puisqu'il rejette sur Magny la responsabilité du premier coup, est peu honorable. Ayant à sa dévotion les capitaines, ayant fait prendre les armes aux habitants, il lui était loisible d'arrêter Maignelay, seul et sans armes ; en tous cas, il devait empêcher les soldats d'achever un blessé.

Mais n'est-ce pas plus haut qu'il faut faire monter la responsabilité de ce meurtre ? Mayenne s'en est toujours défendu et ce gros homme n'était pas cruel. A l'attaque du faubourg de Tours, il avait tout fait pour arrêter ses soldats massacrant sans pitié hommes et femmes. Six lettres de lui

1. *Un ligueur, le comte de La Fère.*

du 22 mai 1594 et des jours suivants, adressées aux cardinaux de Lorraine et de Pelevé, à ses frères utérins le duc de Nemours et le marquis de Saint-Sorlin¹, à Gaspard de Pontevès, comte de Carces, et à l'espagnol Jacques de Diou, commandeur de Malte, son ambassadeur à Rome, donnent de cette mort un récit plus ou moins détaillé mais pour le fond identique. Dans toutes, il proteste de son profond regret à l'égard d'un homme « qu'il honorait plus qu'aucun gentilhomme de son parti, qu'il aimait comme un fils ». Il n'a pas ordonné sa mort, mais de le mettre hors d'état de livrer la ville. Il n'a garde d'oublier le détail de la porte qui risque d'être ouverte à l'ennemi ; il précise même l'importance de celui-ci, quatre cents chevaux, mais c'est là un détail fourni par Colas pour justifier sa conduite. Il insiste également sur le concours de la population ; curé, maieur, échevins, notables bourgeois, tous empressés à prêter main-forte pour conserver la place à la Ligue. A ce détail, on reconnaît le politique intéressé à représenter la défection d'un chef tel que Maignelay, comme un fait isolé et à lui opposer la fidélité des habitants².

Ceux-ci, quand de tels sentiments deviendront compromettant, seront trop heureux de recevoir de Jacques Colas un certificat de neutralité, billet de complaisance qui sera leur sauvegarde. Il est daté du 17 mars 1596, quatre ans jour pour jour après la mort de Maignelay. La Fère va capituler et Colas, après une énergique résistance, est résolu à passer dans les rangs espagnols. N'ayant rien à perdre, il affirme que les habitants n'ont touché aucunement au feu marquis de Maignelay³. Cette décharge n'était pas inutile. Deux ans auparavant, un pauvre diable nommé Buquet, pour avoir assisté à la mort du marquis

1. Anne d'Este, mère de Mayenne, eut de son second mari Jacques de Savoie, Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours 1567 † 1595, et Henri, marquis de Saint-Sorlin, 1572 † 1632.

2. Correspondance de Mayenne, II, 236, 243, 245, 256, 263, 266.

3. Pièce tirée des Archives de Soissons, et citée par M. Colas de la Noue, page 105.

de Maignelay, était pendu à Paris¹. Aussi, quand Mayenne traitera avec Henri IV, il sera stipulé que nul ne pourra être recherché pour cette mort, ni Magny, ni aucun soldat.

L'impression des contemporains est également intéressante à relever. Nous n'avons malheureusement que l'opinion de gens tous hostiles à la Ligue : l'Estoile, d'Aubigné, Davila. Pour eux, tout l'odieux de ce meurtre doit retomber sur Mayenne. Davila ajoute cette singulière réflexion : « Le duc de Mayenne eut beau s'excuser sur la nécessité plus forte que sa volonté ; il perdit de ce fait beaucoup de son crédit, parce que cette action était plus d'un prince absolu que d'un chef de parti. Elle déplut à plusieurs qui lui reprochaient d'avoir usurpé une puissance si haute ». Impossible de faire plus cyniquement de l'assassinat politique un droit régalien.

Loin de réclamer pareil privilège, Mayenne est uniquement préoccupé d'étouffer une affaire qui, en révélant une défection, pouvait être d'un exemple fâcheux. Dans sa lettre aux bourgeois d'Amiens, il présente les faits de telle sorte « *que la mémoire du marquis de Maignelay n'en soit point blâmée* ». En même temps que cette lettre, l'échevinage d'Amiens en recevait une autre tendant au même but, mais dictée par un sentiment tout différent. C'était la malheureuse veuve qui voulait laver de tout soupçon cette chère mémoire. Là est le mobile qui attachera la noble femme au parti qui a brisé sa vie. Quand, plus tard, elle dira à son amie, Madame Acarie, bien faite pour la comprendre pour avoir été, elle aussi, victime de la Ligue : « Je suis toujours restée ligueuse », par sa fidélité elle voudra cautionner celle de son mari.

Sans comprendre la délicatesse de ses sentiments, les bourgeois d'Amiens lui répondirent « qu'ils seront bien joyeux quand ledit sieur marquis sera justifié de ce dont on l'accusoit ». Et pour tempérer ce qu'avait d'amer leur ironie, ils assuraient la veuve « qu'ils l'assisteraient tou-

1. L'ESTOILE, VI, 210.

jours de tout ce qu'elle sçauroit désirer de ses bons voisins et amys¹ ».

Elle ne désirait rien, la pauvre femme ! Après la perte d'un époux si tendrement aimé, « Rien, disait-elle, rien ne m'est plus ». Elle ne voulait voir personne en dehors des Pères Capucins, et elle leur disait : « Oh ! mon Dieu, vous me l'avez donné, vous me l'avez ôté, que faut-il que je fasse ? Que n'est-il mort au milieu des trophées, au lieu d'être assassiné dans une place forte par ceux qui devaient la garder et lui obéir² ». Sous l'emphase de ces mots de trophées, imputables peut-être à son biographe, n'est-ce pas l'expression d'un juste regret. Qui de nous n'a senti la différence entre la mort du soldat frappé à son poste de repos par une balle perdue, et celle de son camarade lancé à l'assaut de la tranchée ennemie, foudroyé dans son élan, j'allais dire en plein vol. Pour les parents, la perte est la même, mais une juste fierté, en relevant les cœurs, les rend plus forts contre la douleur.

L'horreur de la trahison et de l'assassinat obsédait l'esprit de la malheureuse femme, et le Père Honoré de Champigny, pour lui inspirer la soumission à la volonté divine, n'avait guère besoin de lui représenter le monde comme le séjour de la douleur. Elle ne le sentait que trop. Aussi nous semble-t-il mieux inspiré en lui rappelant qu'elle se doit à ses enfants, à sa fille Anne, au jeune Charles, le filleul de Mayenne³.

Le corps du marquis de Maignelay, rapporté à Hallwin, fut inhumé dans l'église de la Madeleine, comme cela avait eu lieu pour ses ancêtres. Les comptes de la fabrique, pour 1594-1593, mentionnent simplement l'emploi du luminaire restant des services de Monseigneur le marquis. Peut-être peut-on y rattacher de nombreuses réparations

1. Registre de l'échevinage d'Amiens du 6 juin 1591. Il ne donne pas le texte des lettres de Mayenne et de Madame de Maignelay. (BB, 52, f° 26 v°.)

2. Vie de Madame de Maignelay.

3. Id.

faites alors à des ornements de deuil, par Pierre Autier, brodeur à Maignelay¹. Mais il ne faut pas supposer que ses funérailles aient été aussi fastueuses que celles de son ancêtre Louis d'Hallwin. L'heure n'était pas aux cérémonies pompeuses, même à l'église, et d'ailleurs Florimond, du vivant de son père, n'était pas seigneur d'Hallwin.

Par contre, sa veuve lui fit élever, dans le bas-côté gauche de l'église, un superbe mausolée malheureusement détruit par les révolutionnaires en 1794. Les manuscrits de Scellier et de l'abbé Hallot, un passage de Grave et quelques débris conservés chez M. Rendu, à Maignelay, permettent de se faire une idée de l'ordonnance du monument et de la finesse du travail.

Sur une table de marbre noir longue de 7 à 8 pieds, le marquis était représenté en marbre blanc, de grandeur naturelle, tête nue, mains jointes, agenouillé devant un prie-Dieu blasonnée à ses armes², dans cette attitude bien connue qui a valu à ces monuments funéraires le nom de *priants*. La cuirasse, les brassards, dont j'ai vu quelques fragments finement sculptés dans le style de la Renaissance, sont d'un beau travail, peut-être italien. Sous la cuirasse, une casaque d'étoffe ou de cuir débordait, nous dit-on, de quelques pouces sur les hauts-de-chausses collants. Une épée au côté, dans un fourreau rond, complétait l'équipement militaire, tandis que le casque et les gantelets, posés à terre, laissaient à nu la tête et les mains. Suivant M. Rendu, cette tête existerait encore, mais je n'ai pu la voir.

Sur le socle du monument, une inscription latine et même, suivant Scellier, un sonnet en vers français rappe-

1. LAURAIN, Bull. de la Société hist. de Clermont, 1906, p. 143. « Avoir racoustré une chappe de velours noir, le drap de velours noir des morts et l'avoir doublé... deux tunicques des trespassez et icelles remonté d'offroy... chappe, chasuble des trespassez de trippe de velours noir (velours de laine), etc. ».

2. D'argent à 3 lions de sable, armés, lampassés et couronnés d'or, suivant le P. ANSELME et LA MORLIÈRE, tandis que suivant SCÉLLIER ils sont armés de gueules.

laient les mérites du défunt. Il ne reste rien du sonnet et l'inscription latine, telle que Grave a pu la lire sur le pavé de la nef¹, est si mutilée que mes regrettés amis les chanoines Morel et Müller n'ont pu en donner une traduction satisfaisante. Cependant, de ces éloges hyperboliques se dégagent quelques renseignements précis : le courage du défunt à la bataille de Coutras ; son assassinat à La Fère où, seul, sans armes, il est traîtreusement frappé par les siens ; la douleur d'une veuve qu'il laisse enceinte et inconsolable après une union de trois ans, aussi intime qu'heureuse.

Madame de Maignelay, dont on devait baptiser le fils Charles au mois de février, était donc de nouveau enceinte à la mort de son mari. Or, tous les généalogistes ne lui donnent que deux enfants : Charles et une fille appelée Anne, comme sa grand'mère paternelle, Anne Chabot, et dont nous ignorons la date de naissance. L'enfant que Marguerite portait dans son sein n'a pas vécu, ou bien c'est cette fille Anne, dont la mauvaise constitution devait rendre la vie si malheureuse. De toutes façons, cet enfant posthume fut victime des angoisses maternelles et l'on peut dire que les assassins de La Fère ont frappé le père et l'enfant.

1. *Ecquæ viator illumina tempestatis platonica
 Meus Florimundus Halhūnus Carol[i filius]
 Marchio heroica Piænorum stirpe inter celebrior
 Maximæ spei adolescens nedum plena pubertate
 Stematibus Coutracii pugna, Feræ municipii nocturn...
 Omnes ut feras inhospitas quin et penates ipsissimos humaniu...
 Inermis solusque patore ictuum undante cruore vulnerum d...
 ...iccine fæcunda ingraticici animi sæcula, quæ mihi Claudia
 Gondix ducis Rhetæi Catharinæ Claromondix heroyne...
 Infliciss... postumæ prægnanti perennes lachrimas ascivere bene precare
 Quibuscum prius quam e vivis excederent annos tres quin dicam umbras
 Coniunctiss... et feliciss... vixeram. [fuc...
 (GRAVE, C^{on} de Maignelay, p. 53).*

CHAPITRE III

Les deuils

Veuve, Marguerite de Gondi se partage entre ses deux familles, à Hallwin, Poissy, Noisy, Paris, où elle est retenue par ses œuvres et ses liaisons dans le monde dévot.

Retour à Hallwin. — Mort de son beau-père et de son fils. — Profond désespoir. — Refus de se remarier.

Activité de sa belle-mère en lutte avec les tuteurs de sa petite-fille. — Inventaire du château d'Hallwin. — Règlement de la succession.

Marguerite de Gondi reprend l'administration de ses affaires. — Ses rapports avec son intendant. — Sa présence à la Cour.

Mariage de ses sœurs. — Mort du duc et de la duchesse de Retz.

Veuve inconsolable, Marguerite de Gondi gardera le souvenir de son époux plus profondément gravé dans son cœur que sur le marbre de son tombeau ; plus que de louangeuses épitaphes, sa douleur muette honorera sa mémoire. Est-ce pour payer ses funérailles et élever ce mausolée qu'elle doit, en juin 1591, emprunter quatre cents écus à cette bourgeoise de Montdidier, la veuve Cochevin qui, deux ans auparavant, avait prêté pareille somme au jeune et brillant colonel de Picardie. Rapprochement cruel qui ne pouvait manquer d'éveiller dans le cœur de la veuve de douloureuses réflexions ! Elle se trouvait alors dans la famille de son mari et l'acte fut passé au château de Mesvillers (actuellement Piennes), chez sa belle-sœur, Louise d'Hallwin, veuve de François de Brouilly, tué à la bataille de Senlis. La signature de ces deux nobles femmes, tristes victimes de la guerre civile, ne suffisant pas à rassurer la prudente bourgeoise, il fallut encore la caution de Robert Capon, receveur de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Bois¹.

Quelques mois plus tard, Madame de Maignelay est

1. Minutier de M^e Chapuis, notaire à Montdidier.

chez son père, au château de Noisy¹, et c'est là qu'on vient lui soumettre le traité fait avec un fondeur de Montdidier. Moyennant 30 écus et la remise de deux vieilles cloches, il s'est engagé à fournir trois cloches neuves à l'église d'Hallwin. Il faut y intéresser la marquise, puisque le fondeur, Jacques Lemoine, demande un supplément de 8 livres pour ajouter les armoiries du duc et de la duchesse d'Hallwin, ainsi que celles de Madame de Maignelay. Elle répondra à cet appel fait à sa générosité, et même l'exécution du marché ayant été retardée, sans doute par suite des guerres civiles, elle donnera encore, dix ans plus tard, une somme de 50 livres et trois cordes de bois pour la fonte, sans préjudice de l'offrande des parrains et marraines².

Ces menus détails et bien d'autres glanés dans les archives et les études de notaires nous révèlent sa présence tantôt chez ses beaux-parents, tantôt dans sa famille à Noisy ou à Paris, jusqu'au jour où les ayant perdus, elle ne quittera guère Paris où la retient le souci de ses bonnes œuvres. Si détachée qu'elle soit des choses de ce monde, elle ne rompera jamais complètement avec la Cour pour complaire à son père d'abord, par intérêt pour ses enfants ensuite, et même pour le profit qu'en retirent la religion et les œuvres auxquelles elle consacre sa vie et sa fortune. La suivre d'année en année dans ses déplacements serait fastidieux et sans grand intérêt ; mieux vaut passer en revue ses diverses résidences et grouper les faits qui s'y rattachent.

Noisy semble avoir ses préférences. Nous l'y retrouvons encore durant l'été de 1593. Le 11 juin, devant le notaire de cette prévôté, elle assure une rente viagère de 100 livres à sa femme de chambre Jeanne Le Tellier, veuve de Nicolas Vacquier, en récompense de ses bons services, tant à

1. Noisy-le-Roi, c^{on} de Marly-le-Roi (Seine-et-Oise).

2. Comptes de la fabrique de Maignelay pour 1591-93 et 1601-2, f^{os} 48, 49 et 82. (Arch. de l'Oise).

son égard qu'envers *messieurs ses enfants*. Ainsi s'exprime le notaire, bien qu'elle n'eut qu'un fils et une fille¹.

Noisy, création du maréchal duc de Retz, était la résidence préférée de la famille. Située à la lisière des forêts de Versailles et de Marly, achetée en 1569 par Albert de Gondi, cette habitation avait été l'objet d'importants travaux qui ajoutaient au charme des grands bois voisins tous les enjolivements des villas italiennes. Ils étaient à peine terminés quand, en 1589, Gondi, en but aux passions ligueuses déchaînées par l'assassinat des Guise et à demi prisonnier à Orléans, demandait à s'y retirer avec son frère le cardinal, pour attendre l'occasion de gagner la Bretagne et son duché de Retz².

A la fin de cette même année 1589, le cardinal de Gondi y recevait d'importants personnages, Villeroy, Zamet, Bellièvre, qui venaient conférer avec le cardinal légat, Cajetan, et l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espignac. Les négociations échouèrent et Gondi fut mal édifié par les dispositions peu conciliantes du légat³. Elles ne s'étaient pas améliorées, quand une nouvelle entrevue eut lieu à Noisy, entre le légat et Bellièvre, après la victoire d'Ivry. En 1592, le cardinal de Gondi y reçut la visite de Villeroy et tous deux convinrent de demander au roi une déclaration annonçant son intention de revenir à la foi catholique et fixant le délai de son instruction. Enfin c'est là qu'en 1593 la paix fut discutée et signée.

A cause de ces grands souvenirs, il est intéressant de connaître le théâtre où se déroulèrent des événements aussi importants. D'après la description que nous en a

1. Arch. nat., Y, 433, f° 166 v°.

2. Lettre au duc de Nevers du 26 avril 1589, Bibl. nat. fr., 3422, f°s 109-110.

3. Henri Cajetan, fils de Boniface, duc de Sermonetta, et de Catherine Pio, né le 6 août 1550, mort le 13 décembre 1599, enterré à Rome dans l'église de Sainte-Pudentienne. Sixte V fut mécontent de son attitude violente en faveur de la Ligue.

laissé le conseiller Boulin¹, peu d'année avant la destruction de cette belle résidence, elle était surtout remarquable par ses abords et ses jardins.

Une avenue de six rangées d'ormes conduisait à un fossé qui défendait l'avant-cour presque carrée, 32 toises de long sur 33 de large, bordée à droite et à gauche par des bâtiments assez bas (écuries et communs), terminés par de gros pavillons plus élevés. Ceux-ci étaient reliés par un mur en pierre couronné de vases et autres motifs décoratifs. Au centre, une porte monumentale décorée sur son fronton des initiales du fondateur A. G., donnait accès dans une seconde cour plus grande que la précédente, 49 toises sur 40, également fermée à droite et à gauche par une muraille garnie de niches et de statues et assez épaisse pour soutenir des terrasses, auxquelles on accédait de plain-pied, des deux pavillons de la première cour. Dans cette seconde cour se développait en fer à cheval une double rampe qui conduisait également aux terrasses, soit à une hauteur de 25 pieds. Le mur intérieur de ce fer à cheval, qui donnait son nom à la cour, était décoré de neuf niches garnies de statues et séparées par des panneaux en rocaille. Au centre du fer à cheval, un jet d'eau jaillissait d'une vasque de marbre. De l'esplanade où conduisait le fer à cheval, il restait à gravir un perron de 8 à 10 marches pour pénétrer, par un pont-levis, dans la troisième cour bornée aux quatre coins par des pavillons entre lesquels d'élégants portiques laissaient entrevoir d'admirables jardins. Là enfin s'élevait le château, si on peut lui donner ce nom, car il n'avait de féodal que ses fossés, et encore ne servaient-ils qu'à éclairer cuisines et offices placés en sous-sol.

L'accès aussi compliqué de cette habitation nous semble peu commode ; mais à cette époque on n'allait

1. *Mém. de la Société de Seine-et-Oise*, t. XI, p. 349-380. — Voir un dessin d'Israël Sylvestre, le château de Noisy, au Cab. des Estampes. — Voir aussi une lettre de Boulin à Clairambault du 24 septembre 1725. CLAIRAMBAULT, 1114, f^o 20.

guère en voiture, plutôt à cheval ou en chaise à porteurs.

Les dimensions de ce logis sont modestes : Dix-neuf toises pour le corps de logis et les deux ailes, un seul étage sur le rez-de-chaussée et de hautes lucarnes dans le toit. Par étage, quatre fenêtres dans le corps de logis, deux dans chaque aile, mais celles-ci sont assez saillantes pour avoir quatre ouvertures dans l'épaisseur. A l'intérieur l'escalier et les grandes salles occupent tout le corps de logis et il n'y a de chambres que dans les ailes.

La construction en pierre et brique est aussi élégante que soignée. La pierre en bossage donne à l'édifice une base solide ; taillée en diamant, elle encadre les fenêtres ; finement sculptée, elle sépare par un riche bandeau le rez-de-chaussée du premier étage, et fortifie les angles par des pilastres à chapiteaux corinthiens, pilastres qui se répètent au premier étage pour soutenir une corniche aux armes des Gondi. Au-dessus, entre les lucarnes du toit, se dresse le fronton décoré des statues en ronde-bosse de Neptune et de Thétis.

L'emploi judicieux de la brique et de la pierre donnait à la construction une variété de couleurs qu'on n'aurait pu obtenir autrement sous le climat du nord et l'ensemble se détachait en clair sur la sombre verdure de la forêt voisine. Mais qui sentait alors le charme de la nature, pas plus de la mer ou de la montagne que des bois ? Le duc de Retz et ses hôtes admiraient davantage ces terrasses, ces jardins, ces boulingrins, ces jets d'eau, ces grottes surtout tapissées de coquillages, qui reproduisaient soit les écailles des monstres marins, soit le plumage des oiseaux aquatiques. On n'aurait pas trouvé mieux dans les jardins du palais Pitti ou dans ceux de n'importe quelle villa italienne. Cependant, pour les hôtes de goûts plus sérieux, il y avait une abondante collection de livres et de manuscrits en tous genres, ainsi qu'on devait s'y attendre d'une maîtresse de maison aussi lettrée.

Pour nous, ce que ce château renfermait de plus inté-

ressant, c'était le portrait de Madame de Maignelay que nous avons placé en tête de ces pages. Nous aurions voulu le reproduire d'après l'original, vainement cherché; mais la copie qui nous est parvenue n'est pas moins précieuse, à cause de l'auguste main qui l'a tracée, dans des circonstances qui méritent d'être rapportées.

En 1607, pour fuir la peste qu'on redoutait à Saint-Germain, le médecin Hérouard avait conduit le jeune dauphin, le futur Louis XIII, au château de Noisy, qui appartenait alors à l'évêque de Paris, et le prélat, en compagnie de sa sœur de Maignelay, n'avait pas manqué de lui faire visite. Dix jours après, le 28 novembre, Hérouard note dans son journal : « Le jeune prince va dans sa chambre après le dîner de midi, s'amuse à crayonner, fait ceste coppie de Madame la marquise de Ménélay, sans aide aucune, sur un tableau qui en estoit fait; à trois heures gouste ». Et au bas du dessin du jeune prince, il ajoute : « 1607, du XXVIII^e de novembre, entre deux et trois, fait facilement, dextrement et sans peine¹ ».

Sans doute ce n'est qu'un calque, déjà assez surprenant de la part d'un enfant de six ans, fut-il prince! Mais pour qu'il ait eu l'idée de le faire, au lendemain de la visite de la marquise, on peut supposer que la dame l'avait frappé par sa beauté ou son amabilité et que le portrait était ressemblant. Jeune encore, avec de gros traits fortement empâtés (n'oublions pas que nous n'avons ici que le calque d'un enfant), elle est représentée presque de face, la tête encadrée par la large collerette à la Marie de Médicis, la gorge sobrement décolletée en carré, laissant voir un riche collier de grosses perles à deux rangs, dont nous aurons à reparler, vrai portrait de grande dame exécuté aux trois crayons, probablement par Daniel Dumoustier², après le veuvage de la marquise, puisque la collerette

1. *Journal d'Hérouard*, Bibl. nat. fr., 4022, f^o 504.

2. Daniel Dumoustier ou Dumoustier, 1576-1646. Le Louvre possède également des dessins de Pierre Dumoustier de l'époque d'Henri III.

a remplacé la fraise à la mode sous les derniers Valois, et commandée par son père qui tenait à avoir le portrait de sa fille parée suivant son rang¹.

Malgré ses pieuses aspirations et ses regrets, Marguerite de Gondi ne pouvait se dispenser de paraître à la Cour. S'il lui était possible de renoncer aux plaisirs du monde, elle ne pouvait en répudier les devoirs. Une lettre de son père nous le montre flatté de voir sa fille *servir Madame la Connétable* et l'on sait ce que signifie ce mot. Henri IV l'estime trop pour lui tenir rigueur, lorsqu'elle se déclare restée ligueuse quand même. Il l'appelle *ma sage marquise*. Précieux témoignage en faveur de sa beauté autant que de sa vertu, et qui nous console de la perte du portrait original. Est-on jamais certain de la sincérité d'un artiste en face d'une jeune femme, tandis qu'il n'y a pas à douter de la parole du vert-galant. Aurait-il apprécié sa vertu, si elle n'avait pas été belle?

Madame de Maignelay retrouvait également ses parents à Paris, où elle ne tardera pas à avoir son logement séparé, et bientôt son hôtel; mais en 1597, suivant une quittance donnée le 24 mars, elle loge chez son père, rue des Poulies². Le duc de Retz n'habite plus l'hôtel du Perron, bâti par son père et que le marquis de Maignelay a sauvé du pillage en le revendiquant comme une propriété de sa femme. En bon courtisan, le duc se trouvait sans doute trop loin de la Cour, et comme relégué à la campagne, dans ce quartier, alors peu habité, où s'élèvent maintenant les hôtels de la place Vendôme. Le 18 février 1578, il a acheté des héritiers d'Honorat de Castellan, médecin du roi, l'hôtel d'Alençon, situé rue des Poulies, entre les hôtels de Combault et de Longueville, là où s'étend aujourd'hui le petit jardin tracé au pied de la colonnade du Louvre.

1. Le Cabinet des Estampes possède deux autres petits portraits de la marquise, âgée et habillée comme une religieuse.

2. Quittance sans autre intérêt. Il s'agit d'une rente qu'elle touche pour la marquise de Guigonetz, demoiselle d'honneur de la reine. P. orig. 1333, n° 138.

La marquise visite également ses sœurs et sa tante au couvent de Poissy. Elle songea même, dans les premiers temps de son veuvage, à s'y retirer tout à fait. Mais ce couvent, plus célèbre par la noble origine des religieuses que par leur ferveur et leur régularité monastiques, était peu fait pour cette âme élevée. N'étant pas de celles qui se donnent à demi, elle devait choisir pour aller à Dieu la voie la plus rude, le seul chemin de la Croix. A Poissy, disait-elle, les longues queues des religieuses traînaient après elles trop d'idées du monde qu'elle voulait fuir. Quand elle reviendra à Poissy, ce sera pour aider à la réformation de ce monastère.

Paris l'attire de plus en plus, non pour les plaisirs de la grande ville qui laissent aussi indifférente que les fêtes de la Cour, mais pour les pieuses relations qu'elle y noue, pour les œuvres qui sollicitent son inépuisable charité.

Depuis longtemps, même du vivant de son mari, elle est en relation avec Madame Acarie¹, dont le foyer allume dans les âmes les pieuses ardeurs qui vont transformer la société. Dans le procès de canonisation de cette sainte femme, la marquise déposera qu'étant entrée chez son amie, peu de temps après la naissance de sa seconde fille Marguerite, elle trouva le berceau de cette enfant environnée de flammes, mais qu'elle n'en fut pas effrayée, ayant le pressentiment que c'était là un symbole du feu céleste qui devait embraser cette âme. Qu'on pense ce qu'on voudra de la valeur de ce pressentiment, dont la vie de cette enfant a pu augmenter la précision, la date de naissance de Marguerite Acarie, le 6 mars 1590, montre à quelle époque remontaient les relations intimes de sa mère avec la marquise de Maignelay.

C'est dans cet intérieur des Acarie qu'elle devait

1. Barbe Avrillot, fille de Nicolas Avrillot, maître des comptes, et de Marie Luillier, née à Paris le 1^{er} février 1566, mariée à seize ans et demi, le 24 août 1582, à Pierre Acarie, veuve le 16 novembre 1613, entrée au carmel d'Amiens le 12 février 1614, morte au carmel de Pontoise le 18 avril 1618.

rencontrer quantité de pieuses personnes avec lesquelles elle se liera par la suite, intérieur bien singulier où à côté d'une femme supérieure pour l'intelligence et la vertu, figure un mari honnête, pieux même, mais sans cervelle, un pauvre homme dont il faut sans cesse réparer les sottises. Après avoir bourré sa femme de livres acétiques, mécontent d'avoir trop bien réussi, il la conduit à un sermon où, sur sa demande, le prédicateur fulmine contre les femmes trop dévotes. Ligueur plus intempérant de langage que dangereux, il a dû quitter Paris à l'entrée d'Henri IV, laissant sa fortune compromise et même sa réputation. Grâce à sa femme, il peut rentrer chez lui, mais c'est pour trouver sa maison transformée en noviciat. Malgré le souci d'un tel mari et le soin de six enfants, Madame Acarie s'est chargée de choisir et de former les pieuses filles qui deviendront soit les premières Carmélites françaises, sous la conduite des mères espagnoles ramenées par Pierre de Bérulle, soit les Ursulines françaises fondées par Madame de Sainte-Beuve. Et ce mari débonnaire ne se plaint pas de voir son foyer ainsi envahi. Plusieurs de ces novices ont d'assez beaux noms pour le flatter, assez de grâce et d'esprit pour le charmer et l'amuser. Volontiers il se mêle à leurs entretiens et s'y attarde au point d'être encombrant, si bien que quelques-unes se dévouent pour assurer la tranquillité des autres. Quand la marquise de Bréauté ne l'emmène pas dans sa voiture, une de ces jeunes filles le chambre dans un coin du salon en lui faisant raconter ses exploits de ligueur, une autre originaire de Troyes, qu'il appelle sa jolie Troyenne, danse au besoin avec lui, ce qui ne l'empêchera pas de devenir une austère carmélite. Dans ce concert sacré, ce pauvre mari donne la note comique, juste assez pour faire ressortir l'élévation des autres.

Les autres, pour ne citer que les plus célèbres, sont : Michel de Marillac, un des plus anciens habitués de la maison et aussi un ancien ligueur, frère du malheureux maréchal et oncle de Louise de Marillac (Mademoiselle Le Gras,

fondatrice des Filles de la Charité) ; Pierre de Bérulle, dont Madame de Maignelay réclamera la direction en même temps qu'elle le secondera dans ses œuvres ; Vincent de Paul qu'elle retrouvera dans sa famille et qui sera son maître dans les œuvres de charité ; l'aimable évêque de Genève, François de Sales, qui prêchera à la Cour le carême de 1602 et prononcera l'oraison funèbre du duc de Mercœur¹, dont la femme est intimement liée avec la marquise ; le savant docteur Duval, un des futurs supérieurs du carmel ; le feillant dom Eustache de Saint-Paul ; le capucin Benoit de Canfield, anglais converti que nous retrouvons mêlé à la réforme de Port-Royal.

Parmi les femmes, à côté de la maîtresse de maison et de ses filles également destinées au cloître, sa cousine Madame de Sainte-Beuve, ancienne ligueuse convertie qui établira en France les Ursulines², la marquise de Bréauté, fille du huguenot Nicolas de Harlay de Sancy si dévoué à Henri IV, veuve à vingt ans du marquis de Bréauté assassiné à Bois-le-Duc, et convertie comme toute sa famille. Au grand regret de Monsieur Acarie qui voulait au moins conserver celle-là dans ce monde, elle entrera au carmel comme son amie Madame de Villepecque et tant d'autres.

La grille d'un couvent n'est pas une barrière qui rompe les relations. Jamais on n'y vit pareille affluence de femmes du monde venant y déposer leurs chagrins, demander des conseils et en rapporter courage et ferveur religieuse. Un irrésistible courant de mysticisme, fruit ou cause du réveil religieux, y conduit toutes les classes, surtout les plus élevées, et y ramène nombre de femmes que leur passé semblait devoir en éloigner. Nombreuses sont les conversions aussi éclatantes que surprenantes.

1. Oraison funèbre à Notre-Dame le 17 avril 1602 (Bibl. nat., D, 17.433).

2. Madeleine Luillier, fille de Jean Luillier, président en la Chambre des Comptes, et de Renée Nicolai, née en 1562, mariée en 1581 à Claude Le Roux, seigneur de Sainte-Beuve, veuve en 1584, fondatrice des Urselines, morte le 29 août 1630.

Indépendamment de l'hôtel des Acarie, rue des Juifs, Madame de Maignelay fréquente le cercle dévot que préside la grande réformatrice de Montmartre, Marie de Beauvillier¹, et plus tard elle se retrouvera au parloir de Notre-Dame-de-Grâce ou au Val-de-Grâce avec des filles de France sous le charme de Marguerite d'Arbouze². Par la charité et la piété autant que par sa naissance, elle est en relations avec les plus grandes dames : la duchesse de Longueville, bienfaitrice du second carmel de Paris ; la duchesse de Mercœur, fondatrice des Capucines ; la duchesse de Montpensier (de Guise en secondes noces), fille du capucin Ange de Joyeuse, à laquelle le P. Senault dédiera son oraison funèbre de Madame de Maignelay comme à l'amie qui lui ressemble le plus ; la duchesse d'Aiguillon, nièce préférée de Richelieu, veuve si jeune, que le cardinal arrache au cloître, comme le pape empêchera Madame de Maignelay d'y entrer ; singulière similitude de vie que complètent la fortune et la charité. J'en pourrais citer d'autres³ et j'aurai à revenir sur les pieuses amitiés de Madame de Maignelay, sur ses hautes relations, sur son influence même auprès de la reine. C'est assez pour pressentir qu'elle ne fera à Hallwin que de rares et courts séjours, et nous en trouverons la confirmation en dépouillant les minutiers de notaire, à Maignelay et à Montdidier.

1. Marie de Beauvillier, fille de Claude de Beauvillier, C^{te} de Saint-Aignan, et de Marie Babeau de la Bourdaisière, née en 1574 au château de la Ferté-Hubert, placée à 10 ans à l'abbaye de Beaumont-les-Tours, dont l'abbesse était sœur de sa mère, fait profession en 1590, abbesse de Montmartre 1598, morte 21 avril 1637.

2. Marguerite d'Arbouze, fille de Gilbert de Vini d'Arbouze et de Jeanne de Pinac, née le 15 août 1580 au château de Villemont, en Auvergne, professe à Saint-Pierre de Lyon en 1599, simple novice à Montmartre en 1611, prieure de Notre-Dame-de-Grâce à la Ville-L'Evêque en 1613, où elle excite la jalousie de Marie de Beauvillier, abbesse du Val-de-Grâce 1619, morte 16 août 1626.

3. Voir L'ABBÉ HOUSSAYE, *P. de Bérulle et les Carmélites*. — H. BRÉMONT, *Hist. littéraire du sentiment religieux en France*.

Si la présence de Marguerite de Gondi est rare et plus rare encore sa signature, son beau-père est aussi presque toujours remplacé par sa femme. Au sujet des cloches de l'église, en même temps qu'on allait chercher la marquise à Noisy, il a fallu relancer le duc à Saint-Quentin. Dans l'administration des domaines, presque toujours la duchesse agit seule, en l'absence de son mari, et l'on ne saurait oublier au bas de nombreux actes sa hautaine et ferme signature : ANNE CHABOT. L'écriture, aussi bien que les conditions qu'elle impose, tout indique une maîtresse femme et là sans doute est la cause du qualificatif dédaigneux recueilli par l'Estoile : *Le Bonhomme d'Halwin*. Ainsi traite-t-on d'ordinaire les maris qui laissent leurs femmes porter les culottes.

Un beau-père souvent absent, une belle-mère autoritaire, n'étaient pas pour attirer une jeune femme dans ce château pillé au début de la Ligue et resté dans un état de ruine, sur lequel nous serons bientôt édifiés. A ces causes de tristesse, ajoutons la mort des deux derniers fils Léonor et Charles d'Halwin, tués le 30 juillet 1593 dans la malheureuse tentative pour secourir Doullens. Ils n'étaient pas encore mariés et il ne restait au duc que le fils de Marguerite pour continuer sa lignée; toutes ses espérances reposaient sur cette jeune tête. Il n'était pas possible de ne pas lui amener de temps à autre son unique petit-fils.

Durant l'été de 1597, Madame de Maignelay ne manque de séjourner à Halwin et d'y tenir compagnie à la connétable de Montmorency, Louise de Budos, pendant que son mari est au siège d'Amiens. Au mois de septembre elle la reconduit à Chantilly où la connétable tombe malade, à la suite d'une « extrême fascherie accompagnée de pleurs et de veilles qui commença à l'affliger dès son retour de Maignelay », ainsi que l'annonce au connétable le docteur François Ranchin dans sa lettre du 22 septembre. Une ancienne maîtresse du connétable, Madame de Richery, aurait bien voulu en rendre responsable Madame de Maignelay pour innocenter sa nièce Mademoiselle de Berthon,

mais le médecin ne s'y laisse pas tromper¹ et le duc de Retz écrivant au connétable se félicite que sa fille ait pu donner ses soins à la connétable². Ils furent impuissants. La jeune femme commençait une grossesse. Un accident survint, et elle mourut dans des conditions si étranges qu'on soupçonna quelque coupable mystère. Madame de Maignelay n'était plus auprès d'elle, rappelée brusquement à Hallwin par la mort imprévue de son beau-père.

Le P. Anselme ne donne pas la date de cette mort et se contente de relever l'erreur de Scobier qui confond la mort du père avec celle de son fils Florimond, mais il nous est possible de combler cette lacune. Nous avons une lettre de la duchesse de Retz au connétable, pour lui annoncer cet événement qui a motivé le retour de sa fille à Hallwin, lettre simplement datée d'octobre³. Mais puisque d'après la lettre du docteur Ranchin du 22 septembre 1597 au connétable, Madame de Maignelay est encore à cette date à Chantilly, la mort du duc se place entre la fin de septembre et octobre 1597. Et voici qui le confirme et le précise.

Le 28 novembre 1597, un procureur de Montdidier, Jean Barentin, se présente au château de Domfront, chez Michel de Lignièrès, seigneur d'Elincourt, Domfront et Ayencourt. En vertu d'une procuration donnée par les tuteurs des enfants de la marquise de Maignelay, Adrien de Boufflers, bailli de Beauvais, et Jacques de la Guesle, procureur général au parlement de Paris, il lui fait connaître que « par suite du décès et trépas de messire Charles duc d'Halluin », ses petits-enfants ont hérité du fief de Pont relevant de sa seigneurie de Domfront ; en conséquence Barentin offre de payer 20 sous parisis pour droit de chambellage. Peu importe que Michel de Lignièrès trouve la somme trop modique et refuse de l'accepter, Barentin a soin, dès le lendemain, de faire dresser acte de son offre par les notaires Maillard et Delattre⁴. La cou-

1. MAÇON, *Chantilly et le connétable Henri de Montmorency*, p. 44.

2. Lettre du 12 décembre 1597. (Bibl. nat.)

3. Arch. de Chantilly, communication de M. Maçon.

4. Minutier de M^e Chapuis, notaire à Montdidier.

tume n'accordant que cinquante jours à l'héritier pour payer ce droit, le décès du duc d'Hallwin est donc ramené aux premiers jours d'octobre 1597. Chose singulière, son nom ne figure pas sur l'obituaire de l'église de Maignelay, où cependant il fut enterré comme ses ancêtres. Dans les comptes de cette fabrique, pour 1598, figure seule une recette de 5 sous à l'occasion de son service, mais dans ceux de 1624-1625, il est fait mention des réparations exécutées à son tombeau¹.

Le vieux duc était mort à temps, emportant dans la tombe l'espoir que son petit-fils continuerait sa lignée et conserverait son duché. L'enfant n'était pas moins l'espérance et la consolation de sa mère. « Quand je serai grand, lui disait-il, je saurai bien retrouver les assassins de mon bon papa et le venger. » Et la mère souriait à ce fidèle souvenir et à ce jeune courage. D'ici là, pensait-elle, la paix aura imposé à tous l'oubli du passé². Ce désir de vengeance, elle n'avait pas à le repousser comme chrétienne et à le craindre comme mère. Le danger qui menaçait cette jeune tête était, hélas, tout proche et plus banal. Un an s'était à peine écoulé depuis la mort du grand-père que « le samedi, veille de la Toussaints, 1598, mourust à Paris le fils de la marquise de Ménelet âgé de neuf ans avec un indicible regret de la mère et de tous les siens, comme estant demeuré seul de sa maison. »

L'Estoile n'indique pas la cause de cette mort, ce qui laisse pressentir qu'elle n'eut rien de particulier. Cependant, suivant une tradition locale rapportée par l'annaliste montdidérien Scellier, cet enfant se serait tué en tombant de voiture, par une portière mal fermée, sur la route de Maignelay à Montdidier. Faut-il supposer qu'il n'est pas mort sur le coup et qu'on l'a ramené à Paris où il a succombé ? Mais est-il besoin de faire état du récit de Scellier qui, écrivant deux siècles plus tard, rapporte les

1. Arch. de l'Oise, Fabrique de Maignelay, f^{os} 69 et 228.

2. *Vie admirable*.

traditions sans nulle critique. On sait avec quelle facilité se créent les légendes, pourvu qu'elles aient une couleur dramatique, et le populaire a peine à admettre que le dernier représentant d'une grande race finisse par une simple maladie. Tenons-nous en au récit de l'Estoile, un contemporain, bien renseigné sur ce qui se passait à Paris¹.

La pauvre mère fut anéantie par ce nouveau coup qui ravivait la douleur de la veuve. A sa tante, à ses sœurs qu'elle va voir à Poissy pour leur demander des consolations, elle ne sait que répéter : « Je n'ai plus que faire en ce monde. La vie m'est importune. Elle n'a pour moi que des douleurs. Dieu m'a pris tout ce qui m'y retenait. Mon Dieu, mon Dieu, que voulez-vous de moi pour m'accabler ainsi² ? »

Il n'est pas rare de voir les âmes appelées à une haute perfection, ainsi privées de leurs plus légitimes affections : Sainte Elisabeth de Hongrie, Sainte Jeanne du Chantal et plus près de nous bien d'autres moins illustres que nous pourrions citer. C'est avec raison que l'Écriture parle de ce Dieu jaloux qui brise les cœurs où il veut régner seul et sans partage. Cette fois encore Marguerite de Gondi s'inclinera sous la main qui la frappe si durement et, pour lui obéir, elle voudra même se retirer du monde. Son pieux biographe nous la montre « pleine de répugnance pour les occupations frivoles, évitant les visites où l'on ne s'entretient que de modes, de jeux, de comédies et de plaisirs parfois dangereux ».

Dans l'accablement de la douleur, ne se sentant plus capable de veiller sur sa fille et peut-être en prévision d'une séparation qu'elle croit prochaine, elle fait choix d'une gouvernante capable de donner à cette enfant une éducation conforme à son rang, en quelque état qu'elle soit appelée un jour. Son biographe lui donne à ce sujet des éloges auxquels nous ne saurions souscrire. Nous préférierions pouvoir

1. L'ESTOILE, VII, 147.

2. *Vie admirable*, p. 84.

constater qu'elle n'abandonne aucun de ses devoirs de mère et qu'elle y cherche la meilleure et la plus légitime des consolations¹.

Justement inquiet de l'état de sa nièce, le cardinal de Gondi songe alors à la remarier. Il lui fait même d'affectueux reproches sur son genre de vie, sujet d'étonnement pour la Cour et la ville qui loin d'être édifiées par sa dévotion, n'y voient que l'excès de la douleur. Aussi lui conseille-t-il de ne pas se refuser à une nouvelle union qui avec l'oubli de ses chagrins lui rendrait le bonheur. Et il ajoute : « Le cœur en repos, il vous sera plus facile de servir Dieu. » Mais la jeune femme ne veut rien entendre. « Mon oncle, dit-elle, je me suis mariée pour obéir à mon père. J'ai sacrifié Dieu au monde. Mes épreuves m'ont ouvert les yeux et m'ont décidé à me consacrer à son service. Ce n'est pas vous qui y contredirez. » Le cardinal n'insiste plus. Elle peut refuser de se remarier, autre chose et d'entrer en religion, au moins tant que son père vivra. Le duc de Retz a pu laisser deux de ses filles entrer dans l'aristocratique couvent de Poissy où il escompte la succession de leur tante la prieure, comme il s'assure celle de l'évêché de Paris où se succéderont deux de ses fils ; mais la belle Madame de Maignelay, avec sa grande fortune et la considération dont elle jouit à la ville et à la Cour, il ne peut admettre qu'elle aille s'enterrer dans un couvent.

Avec un cœur aussi détaché, Madame de Maignelay ne pouvait guère apporter à ses affaires qu'une attention lointaine ; aussi ne trouve-t-on pas trace de son intervention à cette époque dans le minutier si libéralement ouvert à nos recherches. Son abstention est d'autant plus frappante qu'elle contraste avec l'activité de sa belle-mère. Nous l'avons constatée déjà du vivant du duc ; elle redouble naturellement après son veuvage, d'autant qu'il lui faut faire face aux difficultés qu'entraîne une succession aussi importante. Nous nous bornerons à celles

1. *Vie admirable*, 89, 99.

qu'elle eut avec les tuteurs de sa petite-fille, rejetant en note, pour les fervents de l'histoire locale, quelques actes notariés dont nous avons retrouvé les cotes après le pillage de nos papiers pendant la guerre¹.

Les tuteurs nommés à la mort du marquis de Maignelay furent maintenus après le décès du grand-père.

1. MONTIGNY. — Terre et seigneurie achetées du s^r de Saint-Georges, louées à François Parmentier, par prorogation de bail du 21 novembre 1591, pour 4 ans, moyennant 2.000 livres, 31 setiers d'avoine et 31 chapons. Louées le 17 août 1604 à Clément Demouy 500 écus, 250 seulement la première année.

Le moulin de Montigny, appelé le *Moulin de pierre*, loué à Firmin Bellin, à la redevance de 12 muids de blé, exige de fortes réparations et cause beaucoup de difficultés, 29 et 30 août, 16 novembre 1601.

MONTGÉRAIN ET COIVREL, loués le 22 novembre 1592 à André Tabary pour 1.300 livres.

ROLLOT. — L'avocat François Bosquillon, admodiateur (fermier) de cette terre, est remplacé le 18 octobre 1599 par Nicolas Ducastel, notaire à Montdidier, avec un fermage de 500 écus plus de nombreuses charges.

TRICOT, VAUX, LE FRÉTOY ET LE TRONQUOY, loués en 1613 à Jacques de l'Estocq et à Marguerite Le Boucher, sa femme, pour 5.400 livres et les charges.

Tous ces fermages à prix d'argent sont payés par des gens qui ne cultivent pas eux-mêmes et sous-louent en nature; aussi leur est-il interdit de le faire pour une durée supérieure à leur propre bail. Le seigneur s'assure ainsi, sans ennui, un revenu fixe, mais l'intermédiaire entre les cultivateurs et lui, ruine son influence et favorise l'absentéisme.

D'autres actes nous montrent la duchesse d'Hallwin signant le 6 mai 1599 au contrat de mariage de son fermier Clément Demouy avec Suzanne Bellot.

— Recevant le 24 septembre 1606 l'hommage que lui rend pour la terre de Mortemer, relevant de Tricot, dame Claude de Bellay, veuve d'Antoine de Neufville, baron de Magnac († 1590), tant en son nom qu'au nom de sa petite-fille Marie de Bonneval, mariée au s^r de la Motte-Fenelon. (Son autre fille Marie de Neufville avait épousé le 13 juillet 1596, Jacques d'Urfé).

— Donnant le 22 mars 1609 une rente viagère de 600 livres à son petit-fils Charles d'Angennes, baron de Fargis, mari de Madeleine de Silly si connue pour ses légèretés et si différente de sa sœur, la femme de Philippe-Emmanuel de Gondi, dame de Folleville.

C'étaient Adrien de Boufflers et Jacques de la Guesle, l'un d'épée, l'autre de robe, tous deux personnages considérables et de tout temps fidèles royalistes. Adrien de Boufflers appartenait à la plus haute noblesse de Picardie. Après avoir vaillamment combattu dans les rangs de l'armée royale, il avait montré une fidélité plus méritoire peut-être en soutenant la cause du roi aux Etats de Blois. Des premiers, il avait reconnu Henri IV, aussi son château fut pillé par les Ligueurs et lui-même fait prisonnier. Soumis à une forte rançon, il fut indemnisé avec les biens confisqués sur les rebelles. Malgré une vie mouvementée et la charge de bailli de Beauvais, Boufflers trouva le loisir de composer plusieurs ouvrages dont deux ont été imprimés et sont de natures bien différentes : *Mélanges historiques et Considérations sur les œuvres du créateur*. Il est vrai qu'il mourut fort âgé en 1621. Ce fidèle royaliste, donné comme tuteur aux enfants d'une mère qui se proclamait restée ligueuse, était, par sa femme, Françoise Gouffier, beau-frère du malheureux Bonnivet, victime du marquis de Maignelay.

Jacques de la Guesle¹ était depuis 1582 procureur général auprès du Parlement de Paris, où la faveur de Catherine de Médicis l'avait appelé, à vingt-cinq ans, en remplacement de son père élevé à la présidence. Tous deux s'étaient montrés reconnaissants et avaient suivi le roi à Chartres après la journée des Barricades. Aussi Jacques de la Guesle ne put-il se consoler d'avoir donné à Jacques Clément la lettre d'introduction qui lui permit d'accomplir son forfait. Rallié à Henri IV, il conserva sa charge et l'occupera encore sous Louis XIII. Courageux défenseur des Jésuites lors de l'attentat de Châtel, il passait pour dévot et à ce titre devait plaire à Marguerite de Gondi. C'est sur lui, en sa qualité d'homme de robe, plus que pour son noble collègue, que pèsera la lourde

1. Marié à Marie de Rouville, il en eut deux filles : Marie, femme de Henri de la Châtre ; Marguerite qui épousa Pierre Segulier et fut mère de la duchesse de Luynes.

charge d'une fortune aussi considérable que celle de la jeune Anne d'Hallwin. Elle avait des intérêts partout, jusqu'en Bretagne, par suite des aliénations du domaine royal. Aussi la Guesle aura à nommer dans cette province des sénéchaux et des procureurs, à louer des maisons et des étaux, surtout à lutter contre les receveurs du domaine royal¹. Nous nous bornerons à son rôle en Picardie, en face de la vieille duchesse.

De si grands personnages n'agissent pas en personne ; ils donnent procuration à un avocat de Montdidier, Jean Bucquet², comme ils l'ont fait précédemment à un autre Montdidierien, Jean Barentin ; et le 16 mars 1599 Bucquet, accompagné du notaire Florent Dourié et de deux témoins, Firmin Bellin et Martin Bouchinet, pour remplacer le second notaire exigé par la loi, se rend au château d'Hallwin. Il demande communication des aveux et dénombremens servis par le feu duc pour les terres et seigneuries de Montigny, Coivrel, Montgérain, le fief de Chevreuse, la vicomté de Compostel³ ; il réclame même ceux rendus par le frère aîné du duc, Jacques d'Hallwin, seigneur de Piennes. Il exige tous les contrats d'acquisitions, les baux et les comptes, afin de régler les reliefs (droits de mutations), obtenir les souffrances (délais pour le paiement des droits), fixer le douaire de la duchesse et procéder au partage. De pareilles exigences ne sont pas pour plaire à une femme comme Anne Chabot. Elle voit de mauvais œil pareille intrusion dans ses affaires et se borne à répondre qu'elle n'a pas d'autres papiers que ceux mentionnés dans l'inventaire et dont les tuteurs ont une copie.

1. *Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat*, par NOEL VALOIS, aux dates des 17 octobre 1598, 18 décembre 1601, 29 janvier 1602, 18 septembre 1604, 26 mars 1603. Ils eurent aussi un procès qu'ils perdirent contre Louise d'Hallwin au sujet de la seigneurie de Lannoy, avril 1606 (Bibl. nat., 4^e, Fm. 14988, p. 238.)

2. Ce nom est resté, à Montdidier, attaché à une descente des plus raides, appelée *le chemin du camarade Bucquet*.

3. Les fiefs de Chevreuse et de Compostel consistaient en prairies. (GRAVE, c^{on} de *Maignelay*, p. 49.)

La douairière n'est pas au bout de ses ennuis et sa mauvaise humeur s'accroît, quand, le même jour, elle se trouve en but à de nouvelles exigences formulées par un autre représentant des tuteurs moins facile à éconduire qu'un petit avocat de Montdidier, messire Guillaume Fournier, seigneur du Russel, conseiller du roi, grand maître enquêteur et réformateur des forêts de France, personnage que nous avons rencontré au contrat de mariage du marquis de Maignelay avec Marguerite de Gondi.

Il vient pour dresser un état des lieux et décider des réparations à faire au château d'Hallwin. Tout en protestant, la duchesse doit encore se résigner et l'on appelle comme experts les charpentiers Henri Bellin et Sébastien Corbie, ainsi que le maçon Martin Bouchinet, venu d'abord comme témoin.

Le château, forteresse au moyen âge, avait été modernisé par Louis d'Hallwin à l'époque où il rebâtissait l'église, mais ses travaux inachevés n'avaient pas été continués. Il avait conservé les huit tours, dont la plus célèbre, appelée Judith, était couronnée par la statue de l'héroïne haute de 7 à 8 pieds, tenant à la main la tête d'Holopherne. Au corps de logis fortement modifié, Louis d'Hallwin avait ajouté du côté de l'église une galerie dans le goût qu'il avait puisé en Italie et si richement décorée qu'on l'appelait *la galerie dorée*. Le pavillon neuf qu'il avait également construit, était inachevé et dans un état déplorable, au dire des experts. Cependant, le château, entre la cour d'honneur et le parc, flanqué des deux autres côtés d'une basse-cour et d'un potager, accessible par quatre ponts-levis, conservait un grand air féodal aujourd'hui disparu.

A ces renseignements tirés du manuscrit de l'abbé Hallot, curé de Maignelay, le procès-verbal des experts n'apporte pas les précisions espérées. Guillaume Fournier est un homme trop positif, et peut-être ne peut-il faire autrement. Il ne s'inquiète que des travaux utiles à l'exploitation du domaine. Il délaisse le château pour la basse-cour qu'il nous montre encadrée par une grange longue de

cent pieds, une vacherie, une porcherie et une écurie dont le pignon donne sur la rue. Minutieusement il mesure les brèches des murs, compte les chevrons, coyaux et ventrières à remplacer, note l'urgence d'allonger les toits pour rejeter les eaux en dehors des murs. Les experts viennent-ils à remarquer que les murs du jardin sont en partie effondrés et pour le reste étayés, il les arrête aussitôt en leur rappelant qu'ils n'ont pas à s'occuper des *murailles de décoration*. Il ne peut cependant s'empêcher de mentionner le mauvais état du château, principalement du pavillon neuf, où par suite d'une mauvaise toiture l'eau a fait tomber les pierres des croisées. S'il le constate, ce n'est que pour dégager la responsabilité des experts en cas d'accident et il ajoute aussitôt « qu'il y a bien d'autres travaux plus urgents sans s'occuper du château et de sa toiture, surtout en l'absence d'un couvreur en ardoise ». Ainsi du moins nous renseigne-t-il sur le genre de couverture de ce château¹.

Qu'advint-il de cette enquête qui avait si fort contrarié la douairière et à laquelle sa belle-fille semble restée étrangère? Nous n'avons trouvé aucune trace de travaux exécutés à cette époque, et, vingt ans plus tard, quand un maçon, appelé également Bouchinet, reviendra travailler au château, il aura à exécuter toutes autres choses que des œuvres de simple décoration.

Le règlement de la succession ne présenta pas moins de difficultés. Le 26 juillet 1600, la douairière ratifiait devant deux notaires de Montdidier, Jehan Avril et Israël Dubus, la transaction que son procureur à Paris, Pierre Dulac, avait signée le 17 du même mois avec Jacques de la Guesle, devant Tronson et de la Pie, notaires à Paris. Malheureusement, l'acte de Montdidier² est muet sur les clauses de cette transaction, et je n'ai pu la découvrir dans le minutier parisien.

Nous avons ainsi la preuve de difficultés entre la

1. Procès-verbal du 16 mars 1599, rédigé par Florent Dourié, notaire à Montdidier.

2. Minutier de M^e Chapuis.

duchesse et les tuteurs de sa petite-fille. Peut-être faut-il y rattacher les variations que la duchesse apporte à ses dispositions testamentaires. Le 29 mai 1602 elle fait son testament, le révoque par un codicille du 11 juin et le 1^{er} octobre de la même année, réclame ce codicille dont elle donne décharge au notaire d'Hallwin. Son domicile varie également : jusqu'au 18 avril 1602, dans tous les actes c'est le château d'Hallwin, et dans celui du 1^{er} octobre 1602, le manoir de Coivrel. Elle aura dû abandonner le château d'Hallwin à sa petite-fille qui, à cette époque, ne l'habite guère.

Marguerite de Gondi n'avait pas à intervenir dans ces transactions entre sa belle-mère et les tuteurs de sa fille, et sagement elle s'abstenait.

Cependant, le jour même où sa belle-mère ratifiait la transaction avec les tuteurs, le 26 juillet 1600, Madame de Maignelay était à Hallwin et réglait un différend qui, par la faute de son homme d'affaires, aurait pu dégénérer en procès.

Le 11 septembre précédent, 1599, Jean Bucquet avait loué pour elle à François Parmentier la totalité de la terre de Ravenel moyennant 450 livres. Ce fermage peut paraître faible, si l'on songe que le moulin Gréranche à Montigny était loué à Remi Fievé, moyennant une redevance de 10 muids de blé valant, suivant la mercuriale, 180 livres ; mais il ne faut pas oublier que ces moulins, menacés aujourd'hui de disparaître au grand regret des amateurs de pittoresque, étaient alors d'un revenu fort avantageux, à cause de l'obligation imposée à tous les gens d'une seigneurie d'user du moulin banal. Quoiqu'il en soit, la marquise de Maignelay, alors à Paris, avait accepté ce prix de location. Malheureusement Bucquet, bien qu'aidé des lumières d'un autre homme d'affaires de la marquise, nommé Jean le Mercier, avait oublié que la seigneurie de Montigny avait été partagée entre la mère et la fille, et les tuteurs d'Anne d'Hallwin avaient loué la part de celle-ci à

un autre fermier, Nicolas Païen. Forts de leurs baux, les deux fermiers ne voulaient rien céder, et un procès allait s'en suivre, quand Madame de Maignelay intervint et trancha la difficulté avec autant de sagesse que de générosité.

Nous aurions voulu reproduire cet acte pour montrer que la femme si cruellement éprouvée commence à surmonter sa douleur et comment elle savait régler ses affaires. Nous pouvons ajouter qu'elle ne garda pas rancune à Jean Bucquet pour son erreur. Sa confiance en lui n'en fut pas diminuée, ainsi qu'en témoignent deux billets autographes restés attachés à des baux :

« Monsieur Bucquet, ne faites faute de passer le bail de Fignières et de Boussicourt à Jehan Froissart, tout ainsi que nous l'avons accordé avecq luy, lequel j'ay pour agréable, pour trois ans, moyennant le prix de 166 escus deux tiers pour chacune année que je promez entretenir.

Vestre très bonne amie,

Marguerite DE GONDY.

De Halluin, ce XXVII^e juillet 1600. »

Le second relatif à la location du champart de Royaucourt se termine ainsi :

« Je vous donne le bon jour de Halluin, ce second d'août 1600.

Vostre plus affectionnée amie,

Marguerite DE GONDY. »

Sans s'exagérer l'importance des formules à une époque où l'on donne à tout le monde du « très humble et très obéissant serviteur », le ton bienveillant de la grande dame est à remarquer, d'autant qu'il est rendu plus frappant par la façon concise dont elle formule les conditions du bail. Pourquoi les notaires n'usent-ils pas de ce style? Serait-ce

1. Il est un de ceux trop nombreux perdus par suite de la guerre.

qu'intelligible à tous, il apprendrait à leurs clients à se passer d'eux.

Les bonnes relations de la marquise avec son intendant découlent encore de ce fait que son fils Pierre Bucquet est en 1598 « escollier estudiant aux Universités de Paris et chapelain de la chapelle Saint-Jehan en l'église d'Hallvyn » ; titres que lui donne son père en louant pour lui trente verges de terre moyennant deux poules rendues à Montdidier à la Saint-Remy. Ce n'est pas avec ces deux poules de revenu que le jeune homme pouvait vivre à Paris, et il n'est pas téméraire de deviner quelle main généreuse le soutenait, après l'avoir peut-être aiguillé sur cette voie. Or rien ne nous attache plus aux gens que nos propres bienfaits.

La grande dame, si cruellement frappée comme épouse et comme mère, s'est ressaisie, disons mieux, la chrétienne s'est résignée. Sans renoncer à ses projets de vie religieuse, elle s'occupe de ses affaires et même reparait à la Cour. Si nous en croyons les éditeurs des mémoires de l'Estoile, elle est du voyage de Lyon où Henri IV courut si ardemment au-devant de Marie de Médicis, que l'heure du berger devança, dit-on, celle de l'église. Suivant la lettre d'un Lyonnais reproduite par l'Estoile, le 10 décembre 1600, le légat du pape, qui devait donner la bénédiction nuptiale, était à l'église dès midi ; mais leurs Majestés se firent attendre jusqu'à deux heures et demi, aussi messe et bénédiction furent écourtées, tant chacun avait hâte de se mettre à table. Le repas dura jusqu'à six heures, et une heure après le roi ouvrit le bal avec la reine. Parmi les belles dames, après mademoiselle de Guise dont le riche corsage avait pour le légat de dangereux attraits, le correspondant lyonnais cite les deux filles de M. de Gondi ; l'aînée conduite par le vidame du Mans, l'autre maîtresse de M. d'Heilly, par le s^r de Nantouillet. Pour les savants éditeurs des mémoires de l'Estoile, l'aînée c'est Madame de Maignelay¹. Si nous avons raison de lui contes-

1. L'ESTOILE, *édition des bibliophiles*, VII, 248.

ter cette qualité, nous devons reconnaître que son rang plus élevé que celui de ses sœurs pouvait la faire passer pour l'aînée.

Deux ans plus tard, quand la France possède enfin un dauphin, objet de tant d'allégresse dans un pays qui n'avait pas vu pareille naissance depuis tant d'années, elle ne manque pas d'aller à Saint-Germain avec son frère Henri, évêque de Paris, saluer le futur Louis XIII, le 13 mai 1602, et cette fois le consciencieux Hérouard n'a garde de la nommer ¹.

Cependant son nom ne figure pas aux mariages de ses sœurs : Gabrielle avec Claude de Bossut. (Contrat signé au Louvre le 11 décembre 1594), et Hippolyte avec le marquis de Ragny². Le contrat de celle-ci, fait à Paris le 18 juillet 1601, nous révèle le triste état du maréchal duc de Retz. Lecture du contrat fut donnée séparément aux futurs et à leurs parents réunis dans l'hôtel de Retz, rue des Poulies, et au vieux maréchal retiré dans l'ancien hôtel du Perron. Rongé par un chancre horrible, cet homme, dont on avait si longtemps envié la constante fortune, s'était retiré dans le vieil hôtel paternel et n'en voulait plus sortir, comme s'il avait honte de se montrer. Solitaire, il attendait la mort comme une délivrance. Il la reçut le 12 mars 1602, âgé de 74 ans, assisté par ses voisins les pères Capucins, qui lui donnèrent les secours de la religion ³.

L'Estoile, qui ne l'aime guère, convient qu'il sut profiter de sa longue et cruelle maladie pour se repentir et confesser ses péchés, « faisant ainsi la fin que doit souhaiter tout chrétien », mais il ajoute qu'il offrit ainsi « un exemple de la justice de Dieu, et plus encore de sa miséricorde ».

1. Journal, I, 27.

2. Arch. nat., Y, 140, f° 89.

3. *Consolations funèbres sur la mort d'Albert de Gondy, duc de Rais*, par G. B. N. (suivant le P. Lelong), par Guillaume-Bernard Nervèze, auteur d'ouvrages signés de même.

Sa veuve, restée dans l'hôtel de la rue des Poulies¹, ne lui survécut guère. Moins d'un an après, le 2 février 1603, elle mourait d'une pleurésie à 58 ans. Sur le conseil de son beau-frère, le cardinal qui lui recommandait de s'en remettre à Dieu, puisque la médecine était impuissante, elle avait appelé son confesseur Philippe de Gamaches et après avoir reçu les sacrements, avec autant de dévotion que d'humilité, elle avait béni ses enfants en leur recommandant de vivre en paix et union².

Ces détails donnés à Philippe de Cospeau, qui devait prononcer son oraison funèbre, sont à retenir et à opposer aux insinuations de l'Estoile qui lui accorde plus de superstition que de vraie piété et la loue cependant d'avoir fait peu de temps avant sa mort cette singulière déclaration à un grand seigneur protestant. « Quelques dévotions qu'elle fist (aurait-elle dit), elle ne croioit estre sauvée que par le sang d'un Jésus-Christ; qu'elle ne prioit ni ne demandoit rien à Dieu qu'au nom d'icellui, ni n'avoir recours à aucune intercession de Vierge, saint ou sainte quelconque; ains embrassoit seulement et se reposoit sur le mérite de la mort et passion qu'il avoit enduré pour elle ».

Cette singulière profession de foi, qui rejette l'utilité des bonnes œuvres et l'intervention de la Vierge et des saints, et qui, de plus, est adressée à un gentilhomme huguenot, à un relent calviniste qui fera plus tard le fond de la doctrine janséniste. Ajoutez à cela que le confesseur Philippe de Gamaches³, défenseur de Richer et adversaire de l'ultramontain Duval, est un gallican déclaré. Autant

1. Elle indique ce domicile à la date du 9 octobre 1602, dans une donation à son valet de chambre. (Arch. nat., Y, 141, f° 240 v°).

2. *Mémoire donné à M. de Cospeau, évêque d'Aire, pour composer l'oraison funèbre de la duchesse de Retz* (Fr. 20152, f° 76). Né en 1568, Cospeau ne fut évêque d'Aire qu'en 1607, puis de Nantes en 1621, de Lisieux en 1636, et mourut en 1646.

3. Philippe de Gamaches, (1568 † 1625), docteur en Sorbonne, abbé commendataire de Saint-Julien de Tours, occupa une des chaires de théologie érigée par Henri IV).

de raisons pour supposer qu'un demi-siècle plus tard, cette femme, éprise de la science et des savants, aurait été une des matriarches de Port-Royal. Comme le jansénisme sera en faveur auprès de ses descendants et que Madame de Maignelay elle-même en sera soupçonnée, il nous a paru intéressant de signaler l'influence qu'a pu exercer sur les siens une femme aussi bien douée.

Elle ne fut pas enterrée auprès de son mari dans la chapelle des Gondi à Notre-Dame, mais chez les religieuses de Sainte-Claire, au couvent de l'Ave Maria, et son oraison funèbre fut prononcée par le célèbre prédicateur Cospeau plus connu encore pour sa piété, un des amis de Madame de Maignelay.

Sur sa tombe on plaça cette épitaphe :

*Quod mortale fuit terrestri conditur urna,
Spiritus æthereos felicior incolit arces.
Duxerit egregium licet alto a sanguine nomen,
Virtus rara genus meritis illustribus auxit*¹.

Dont Clairambault a recueilli cette traduction :

 Tout ce qu'eut de mortel cette illustre duchesse
 Gist dessous ce tombeau, son âme est sur les cieus,
 Qui de tant de vertus décora sa noblesse
 Que sa gloire enrichit l'honneur de ses ayeux².

Tout ce fatras d'éloges touchait moins Madame de Maignelay que la fin chrétienne de ses parents; et, pour son père surtout, elle gardait aux Capucins une reconnaissance, qui doublait son attachement à leur ordre et allait tourner de ce côté ses désirs de vie religieuse, maintenant que son père n'était plus là pour la retenir. Avant de la suivre dans cette nouvelle phase de sa vie, terminons

1. SAUVAL attribue cette épitaphe aux enfants de Scévole de Sainte-Marthe et la juge indigne d'eux, d'autant qu'il relève une faute de prosodie qui n'est qu'une faute de lecture de sa part, remplaçant *egregium* par *et regium*, exagération un peu forte, si illustre que put se prétendre la famille de Clermont. (Antiq. de Paris, I, 431).

2. Vol. 1114, p. 6.

ce chapitre par le portrait qu'on faisait d'elle dans les *consolations funèbres* adressées à sa mère après la mort du maréchal :

« Vous avez près de vous cette Arthémise gauloise, Suzanne en chasteté, Pénélope en loyauté et Sémiramis en prudence, Marguerite-Claude de Gondi, marquise de Magnelays, de laquelle plusieurs cognoissent le nom et le renom qui n'ont jamais veu sa belle et modeste face, de qui la jeune verneur accompagnée de dévotte sagesse rend la pudicité tant recommandable, que les mieux nez n'ont plaisir qu'à l'ensuivre et soin qu'à imiter la vertu de ceste dame sans soupçon ni reproche, qui a ploré de telle grâce la mort de son beau Florimond, qu'elle s'est rendue le fanal et l'honneur du veufvage ».

Si ce portrait est gâté par une érudition prétentieuse, il a le double mérite d'être tracé par un contemporain et de n'avoir été composé ni pour un discours de mariage, ni pour une oraison funèbre, seules circonstances où tout le monde est parfait.

CHAPITRE IV

Vers le cloître

Madame de Maignelay à Paris, rue des Bourdonnais.

Mariage de Philippe-Emmanuel de Gondi avec M^{lle} de Silly. — Les deux époux. — Saint-Vincent de Paul, précepteur de leurs enfants. — Son influence auprès du général des galères en faveur des galériens. — Origine des missions.

Fondation du couvent des Capucines. — Madame de Maignelay veut y entrer. — Délai qui lui est imposé à cause de sa fille, mariée au comte de Candale.

Création de l'Oratoire. — Générosité envers les Dominicains, les Jésuites et autres ordres religieux.

Lettre de Madame Acarie à Madame de Maignelay au sujet de son entrée chez les Capucines. — Une assemblée de prêtres et de religieux l'oblige à rester dans ce monde.

Après la mort de ses parents, Marguerite de Gondi pouvait se croire libre de réaliser son désir de vie religieuse. Il ne lui restait qu'une fille. Elle avait pourvu à son éducation. L'usage lui permettrait de la marier de bonne heure. Quelques défauts physiques seraient largement compensés par l'apport d'un duché, et les partis ne manqueraient pas. Cependant elle allait rencontrer sur le chemin du cloître des obstacles difficiles à franchir et ils surgiront du côté où elle devait le moins les redouter.

Elle possédait et habitait alors un hôtel situé rue des Bourdonnais, tenant d'un côté et par derrière à l'hôtel de Villeroy¹, ainsi qu'il résulte d'un emprunt fait par elle conjointement avec son frère l'évêque de Paris, le 4 avril 1601. Pour le paiement des intérêts, elle donne en gage cet hôtel qu'elle habite, ainsi que la terre et seigneurie de

1. L'hôtel de Villeroy occupant l'emplacement du n° 34 de la rue des Bourdonnais, celui de Madame de Maignelay doit correspondre au n° 36, à l'angle des rues des Bourdonnais et de la Limace. (Comm. de M. Mareuse).

Fouras, canton de Rochefort (Charente-Inférieure), pour laquelle elle a rendu hommage au roi, comme mouvant de son château de la Rochelle¹, le 10 février précédent. Nous ignorons d'où lui vient l'hôtel de la rue des Bourdonnais, mais elle a hérité Fouras de sa grand'mère Jeanne de Vivonne, dont la famille possédait de grands biens dans cette région, notamment la Châtaigneraie dont le nom est si tristement célèbre.

L'emprunt est fait dans la forme habituelle, sous le nom de rente constituée au profit de Guillaume du Fayot, notaire et secrétaire du roi. Pour une somme de 4.800 livres payée comptant, il en touchera 400 payables par quartier, le premier à l'échéance du 30 juin suivant ; mais dès l'année suivante, par ordonnance du roi, cet intérêt sera réduit à 300 livres². Il nous importerait davantage de savoir la destination de cet emprunt, que laissent deviner les habitudes charitables des deux emprunteurs, et dont la discrétion double le mérite.

Quelques mois plus tard, le 14 juillet 1601, la dernière sœur de Madame de Maignelay, Hippolyte de Gondi, épousait le marquis de Ragny dans les circonstances rapportées plus haut. A la mort de leurs parents, toutes les filles étaient donc établies, soit dans le monde, soit en religion, Louise et Madeleine étant entrées à Poissy dans le couvent de leur tante. Parmi les fils, l'aîné Charles, marquis de Belle-Isle, l'époux d'Antoinette d'Orléans-Longueville, avait été tué en 1595 au Mont-Saint-Michel dans une entreprise où il ne semble avoir poursuivi que son intérêt personnel. Le duc de Mercœur, pour l'attacher à son parti, alors qu'il était en lutte contre le roi, lui avait promis le gouvernement de cette forteresse importante s'il pouvait s'en emparer, et c'est dans cette tentative que Belle-Isle trouva la mort³ ; ses deux frères Henri et Jean-François, entrés

1. Arch. nat., P, 563², p. 2335.

2. Papiers de l'auteur.

3. DE THOU, XIII, 48.

dans les ordres, se succéderont sur le siège épiscopal de Paris ; reste à établir Philippe-Emmanuel, de dix ans plus jeune que Marguerite¹, pour lequel elle semble avoir une prédilection particulière que l'avenir accentuera encore.

*
* *

Bien fait de sa personne, doué d'une physionomie pleine de douceur qui révèle un cœur généreux, Philippe-Emmanuel de Gondi était, nous dit le P. Batterel, aimé de tous pour la distinction de ses manières et l'aménité de son esprit. Henri IV l'honorait d'une bienveillance particulière². Général des galères à 18 ans, après la mort de son frère Belle-Isle, suivant lettres patentes du 15 avril 1598³, il signait le 11 juin 1604 son contrat de mariage avec Françoise-Marguerite de Silly, fille aînée d'Antoine de Silly comte de la Rochepot et de Marie de Lannoy. L'acte fut passé à Paris, rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, dans la maison de l'Ecu de France où habitait alors le comte de la Rochepot. Madame de Maignelay, qui n'avait pas figuré au mariage de ses sœurs, ne manqua pas d'assister son jeune frère, en cette grave circonstance où sans doute elle eut à lui servir de mère. A côté d'elle, nous pouvons citer le cardinal Pierre, l'oncle aussi généreux pour son neveu qu'il l'a été pour sa nièce Marguerite; l'évêque de Paris, frère du futur époux; le

1. Le P. Anselme le fait naître à Lyon en 1581, mais Gal a retrouvé son acte de baptême du 25 mai 1580. Le sacrement lui fut conféré par le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois dans la chapelle de Madame de Dampierre, grand'mère maternelle. Les parrains furent Pierre de Gondi, évêque de Paris, son oncle, et Philippe Strozzi, colonel-général de l'infanterie française, qui lui donna son nom. La marraine fut Madeleine de Bourdeille, fille d'honneur de la reine, parente du côté maternel.

2. LOUIS BATTEREL, *hist. de l'Oratoire*, publiée par le P. Ingold, I, 322.

3. Albert de Gondi, qui avait obtenu cette charge pour son fils aîné, obtint alors de la faire passer sur la tête de son plus jeune fils, quitte à l'exercer lui-même.

jeune duc de Retz, son neveu chef de la famille ; et aussi une cousine, du côté maternel, Dianne de Vivonne fille, du malheureux La Châteigneraie tué par Jarnac¹.

Le beau-père Antoine de Silly, deuxième fils de Louis de Silly, était comte de la Rochepot du chef de sa mère Anne de Laval, et de plus baron de Montmirail, damoiseau de Commercy. Attaché au duc d'Alençon, frère d'Henri III, dont il possédait le portrait dans son château de Folleville², il eut l'honneur de figurer à ses obsèques, ce qui lui valut le collier de l'ordre du Saint-Esprit³ ; cependant il ne fut reçu que dans la promotion du 7 janvier 1595. Capitaine de cinquante hommes d'armes, gouverneur et lieutenant-général au pays d'Anjou, il avait été ambassadeur en Espagne où il eut à résoudre de graves difficultés à la suite de l'insulte faite à son neveu, en août 1601. Toutes ces dignités nous importent moins que son mariage avec Marie de Lannoy⁴ qui l'avait rendu seigneur de Folleville et lui avait donné deux filles Françoise-Marguerite, la future Madame de Gondi, et Madeleine qui épousera Charles d'Angènes, seigneur de Fargis, petit-fils de la duchesse douairière d'Hallwin et gratifié, comme nous l'avons vu, des libéralités de sa grand'mère.

Différents comptes réglés à Folleville par Marie de Lannoy, en l'absence de son mari, révèlent une situation de fortune plutôt embrouillée⁵. Après la mort de Marie de Lannoy, le comte de la Rochepot s'était remarié avec Jeanne de Cossé, veuve de Gilbert Gouffier, duc de Roannois, et cette dame, au mariage de sa belle-fille, continue à porter

1. Arch. Nat., Y, 143, f° 115 v°.

2. V. DE BEAUVILLÉ, *doc. inéd.*, IV, 365.

3. L'ESTOILE, II, 157.

4. Marie de Lannoy, arrière-petite-fille de Raoul de Lannoy et de Jeanne de Poix, dont Folleville possède le superbe tombeau, née le 1^{er} février 1550, mariée en août 1570, morte le 17 août 1589 (V. DE BEAUVILLÉ, *doc. inéd.*, IV, 628).

5. Comptes de 1582 avec Gabrielle de Brie, veuve de Jean Péronnet, maître d'hôtel du comte de la Rochepot. (Minutier de M^c Chapuis).

son titre de duchesse de Roannois, comme si le nom de son second mari ne lui suffisait pas. Tant de vanité chez la femme et les nombreuses charges du mari n'avaient pas sans doute amélioré la fortune. Philippe-Emmanuel dut s'engager à payer les dettes de son beau-père jusqu'à concurrence de 36.000 livres. Ce fut grâce à la générosité de son oncle et parrain le cardinal, qui lui donna encore le comté de Joigny acheté pour lui et dont il portera le nom. A ces conditions s'ajoutait une clause plus singulière encore : Françoise-Marguerite, quoique fille aînée, et qu'on appelait Mademoiselle de Folleville, renonçait à Folleville, Gannes et Paillart, qui venaient de sa mère.

A en juger par ces conditions que l'avenir devait modifier, Marguerite semblait n'apporter en dot que ses charmes réels, à en juger par son portrait, gravé par Duflos, d'une délicatesse inquiétante pour l'avenir. Sa vertu, sa douceur, son angélique piété se lisent dans ses grands yeux de madone, d'une expression si pudique, presque timide. Aussi n'est-il pas étonnant que des conteurs peu scrupuleux comme Tallemant l'ait traitée *de grande prude*. Pour son mari, elle fut la femme adorée dont la perte laissera un vide que nul sentiment humain ne peut combler.

Cependant Philippe-Emmanuel de Gondi n'était pas d'humeur aussi douce qu'on pourrait le croire, d'après le portrait que nous en a tracé le P. Batterel, influencé peut-être par le souvenir du pieux et modeste oratorien que sera à la fin de sa vie l'ancien général des galères. Dans sa jeunesse et même dans son âge mûr, il se montre le digne fils de son père, violent, fier et susceptible.

On connaît l'histoire de ses duels empêchés par l'intervention de Vincent de Paul et de la pieuse carmélite, fille de Madame Acarie. Si l'on se défie de ces récits empreints d'un mysticisme qui touche au miracle, on ne récusera pas des faits moins connus consignés dans un rapport administratif.

Suivant une ordonnance royale de mars 1609, les officiers de l'amirauté de Marseille devaient, deux fois l'an,

en mars et octobre, visiter les galères, afin d'empêcher qu'on ne gardât les galériens au-delà du temps fixé par leur condamnation. En conséquence, le procureur du roi, Honoré Garnier, accompagné du commissaire général de la marine du Levant, Antoine Darène, et du contrôleur Antoine Félix, seigneur de la Renarde, se présente à bord de la galère *Réale* amarrée dans le port de Marseille. Prévenu de leur visite, le général des galères, Philippe de Gondi, leur dit par *tels mots* qu'ils n'ont rien à faire océans et pour leur décharge leur remet un billet leur refusant, au mépris de l'ordonnance royale, l'accès des galères. Malgré les remontrances faites avec tout le respect qui lui est dû, il leur ordonne de sortir sans bruit, que sinon il leur fera donner le fouet. A la vue du général et de ses officiers, tous l'épée à la main, le procureur et ses compagnons battent en retraite, mais ils ont soin de dire que ce n'est que par crainte de quelque scandale au préjudice de l'honneur et de l'autorité du roi et de sa justice ! Aussi, après avoir pris tous les assistants à témoin d'une telle violence, ils portent plainte sous forme de requête au lieutenant-général en l'administration du Levant¹. Nous ignorons le résultat qui nous importe moins que la conduite de Philippe de Gondi et le caractère qu'elle révèle.

L'homme qui, au mépris des ordres du roi, traitait ainsi cavalièrement un simple robin, n'était pas avec les grands seigneurs d'humeur plus accommodante. En 1618, il ne faudra pas moins qu'un arrêt du Conseil du roi et l'intervention du duc de Montmorency, amiral de France, pour ranger le général des galères sous l'autorité du duc de Guise, lieutenant-général en Provence et amiral des mers du Levant. Hâtons-nous d'ajouter que le chef si jaloux de son autorité savait la faire rudement sentir aux ennemis du roi. S'agit-il de faire la guerre aux pirates qui infestent la mer Méditerranée,

1. Registres de l'Amirauté de Marseille, I, 2^e partie, f^{os} 268 et s. Arch. des Bouches-du-Rhône.

rien qu'en la seule année 1620, il capture deux de leurs vaisseaux près d'Oran et délivre quarante esclaves chrétiens. Vainqueur du fameux corsaire Soliman Rais, il lui coule une galère, en brûle une autre et en ramène quatre triomphalement à Marseille¹. Le premier il ose affronter l'Océan avec ses galères jusque-là confinées dans la Méditerranée, et contribue à la victoire navale remportée sur les Rochellois, le 18 octobre 1622. Dans le débarquement à l'île de Ré, son jeune fils Pierre sera gravement blessé².

Tant de courage et même de fierté n'était pas pour déplaire à Marguerite de Gondi, bon juge en la matière, toute dévote qu'elle fut, ainsi qu'on le verra au cours de ce récit. Sa prédilection pour son frère se doublait encore d'une vive sympathie pour sa jeune belle-sœur, et l'attirait souvent auprès d'eux. C'est ainsi qu'elle vint à Folleville dont Madame de Gondi était devenue propriétaire, malgré la clause insérée dans son contrat de mariage³. La jeune femme aimait ce berceau de son enfance. Tout en faisant de fréquents séjours soit dans le château de son père à Montmirail, soit à Joigny dans celui de son mari, elle ne négligeait pas Folleville et retrouvait volontiers ce petit manoir dont les ruines pittoresques accusent le caractère plus féodal que militaire. C'était là pour Madame de Maignelay un nouveau lieu avec la Picardie et elle lui dut de nouer des relations plus intimes avec l'homme le mieux fait pour lui enseigner la charité.

Cependant, à la mort du comte de la Rochepot, les

1. Reg. de l'Amirauté, I, 2^e p, 506 v^o.

2. C'est sans doute en récompense de ses services qu'il reçut la confirmation du marquisat des Iles d'or. (Arch. des Bouches-du-Rhône, B, 90, f^o 449). Aussi on comprend mal l'accusation de lâcheté formulée contre lui par Tallemant, peut-être à cause de l'animosité qu'il éprouvait pour son fils le Coadjuteur.

3. A la suite de l'inventaire du 3 mai 1605, son père lui remit les titres de propriété de Folleville. Le mobilier fut partagé entre elle et sa sœur. (V. DE BEAUVILLÉ, *doc. inéd.*, IV, 40).

Gondi avaient pu se croire menacés de vendre Folleville. Madame de Gondi héritait de Montmirail, mais aussi de tant de dettes ! Le généreux cardinal Pierre de Gondi fut leur sauveur. Il se chargea de tout, moyennant l'abandon des revenus pendant quatre ans. Un des plus importants était celui de Folleville, Gannes et Paillart, compté pour 8.000 livres¹.

Deux ans auparavant, le bon cardinal avait fait à son neveu et à sa nièce un cadeau autrement précieux en leur donnant, pour élever leurs enfants, un prêtre dont on commençait à parler comme d'un saint et qu'on appelait *le bon Monsieur Vincent*. Sur le conseil de P. de Bérulle, il consentit à quitter sa paroisse de Clichy pour entrer chez les Gondi, au moment où naissait au château de Montmirail le troisième fils, François-Paul, le futur Coadjuteur, le plus célèbre des Gondi, dont la renommée devait être si différente de celle de son précepteur.

Si le maître eut parfois à souffrir de ces élèves, de vrais démons comme les appelait la marquise de Maignelay², il en fut dédommagé par l'affectueuse confiance des parents. Entre le hautain général des galères et l'humble paysan des Landes, une cruelle aventure avait amené dès le début un singulier rapprochement.

Au cours d'une petite traversée en vue des côtes de Provence, Vincent de Paul était tombé aux mains des pirates barbaresques qui l'avaient conduit à Tunis et vendu comme esclave. De ses deux années de dure captivité, il avait gardé pour ses compagnons de misère une compassion qui s'étendait à tous les galériens, mêmes coupables. Pour eux, il saura mettre à contribution la bienveillance du général des galères. Il la devait à l'admirable ligne de conduite qu'il s'était tracée : « J'avais pour maxime, dit-il, de regarder Monsieur le général en Dieu et Dieu en lui, et

1. Arch. nat., Y, 456, f^o 213 v^o.

2. Mgr BOUGAUD, *Hist. de Saint-Vincent de Paul*, I, 80.

de lui obéir de même et à feu Madame comme à la Sainte-Vierge, et de ne me présenter devant eux, si ce n'est qu'ils m'y appellassent ou pour quelque affaire d'importance ».

Tant de foi, d'humilité et de discrétion gagnèrent à ce saint homme la pleine confiance et l'affection des seigneurs de Folleville, au point que lorsqu'il voulut les quitter, Gondi écrivait à sa femme le 17 septembre 1617 : « Je suis au désespoir d'une lettre de M. Vincent que je vous envoie pour voir s'il n'y aurait pas quelque remède au malheur que ce nous serait de le perdre. Je vous prie de faire en sorte par tous les moyens possibles que nous ne le perdions pas. Quand bien même M. Vincent n'aurait pas la méthode d'enseigner la jeunesse, il peut avoir un homme sous lui. Je désire passionnément qu'il retourne dans ma maison où il vivra comme il voudra. J'espère moi-même un jour de vivre en homme de bien, s'il se résout à demeurer avec moi¹ ».

Cette lettre suffit à anéantir la légende qui nous montre Vincent de Paul se chargeant des fers d'un forçat, pour lui rendre la liberté, en échange de la sienne. Quel que fût le sans-gêne avec lequel on retenait les forçats au-delà du terme de leur condamnation et la prétention de ne les relâcher qu'en échange de quelque Turc vigoureux, jamais un officier n'aurait accepté pour remplaçant un prêtre, et quel prêtre ? L'aumônier général des galères, si, avec Mgr Bougaud on place le fait en 1621, — ou le précepteur des enfants du général, si, avec l'abbé Simard, on le recule jusqu'en 1615. Comment Gondi, dont on vient de lire la lettre, aurait-il toléré pareille substitution et laissé l'homme, auquel il tenait tant, porter les fers si longtemps qu'on a voulu y voir la cause des infirmités dont souffrit ce saint homme à la fin de sa vie ? Dans son procès de canonisation, on a tourné la difficulté en plaçant le fait à Tunis, alors que captif lui-même il ne pouvait pas se substituer à un de ses compa-

1. BATTEREL, I, 329.

gnons, tout au plus le soulager en se chargeant de ses fers.

Laissons donc la légende qui a fourni à M. Bonnat le sujet d'un beau tableau et qui restera toujours dans la mémoire des hommes, parce quelle résume en un trait saisissant la caractéristique de ce saint poussant la charité jusqu'au don de soi-même. Vincent de Paul avait mieux à faire pour secourir les forçats.

Visitant les prisons de Paris, où les condamnés aux galères attendaient leur départ pour la chaîne qui les conduira à Marseille, son cœur s'émeut de leur abandon moral et physique et il ne craint pas d'écrire à Henri de Gondi : « Ces pauvres gens vous appartiennent, vous en répondrez devant Dieu ». Et l'évêque de Paris, dans son mandement du 1^{er} juin 1618; recommande chaudement la maison de la rue Saint-Honoré, à côté de l'église Saint-Roch, où Vincent réunit ces misérables. A cet appel, la marquise de Maignelay ne manque pas de répondre généreusement¹.

Après s'être occupé des galériens avant leur départ pour le bagne, Vincent ne les abandonnera pas durant leur peine. En cette même année 1618, il décide le général des galères à construire pour eux un hôpital dans l'arsenal de Marseille. L'année suivante, sur la demande du général des galères, il est nommé, le 8 février, aumônier général des galères « le roi voulant que les forçats profitent spirituellement de leurs peines corporelles ».

Si durant son long séjour chez les Gondi, Vincent de Paul ne parvint pas à inculquer à ses élèves ses sentiments de foi et d'humilité, il en profita pour sauver bien des âmes et créer ses œuvres les plus importantes.

Durant un de ses séjours à Folleville, il fut appelé à Gannes, village voisin, auprès d'un paysan moribond. Il le confessa et l'on entendit ensuite le mourant déclarer que sans M. Vincent il aurait été sûrement damné,

1. Mgr BOUGAUD, *hist. de Saint-Vincent de Paul*, I, 129.

à cause des péchés que jusque-là il n'avait pas osé avouer.

Vivement émue par cette révélation, Madame de Gondi voulut éviter pareil malheur aux pauvres gens de ses seigneuries et, sur ses instances, Vincent de Paul fit dans l'église de Folleville, le 25 janvier 1617, fête de la conversion de saint Paul, un sermon sur la confession. La coïncidence était heureuse, le sermon eut un plein succès et ses conséquences furent telles que l'humble M. Vincent aimait à en rappeler le souvenir, pour en reporter tout le mérite sur la pieuse femme qui l'avait décidé à monter en chaire.

L'œuvre des missions date de là. Elle s'étendra sur la Picardie, bientôt elle rayonnera sur la France et se propagera à travers le monde entier. Aussi la petite église de Folleville, si visitée des artistes pour ses admirables tombeaux des Lannoy, n'est pas moins fière de la modeste chaire où monta le plus populaire des saints dont la France s'honore. Les Lazaristes y voient avec raison leur berceau et ont commis à sa garde un de leurs confrères, dont nul visiteur ne peut oublier l'aimable accueil.

La marquise de Maignelay assistait-elle à ce sermon ? Sans pouvoir l'affirmer, nous savons que sa fille était alors à Hallwin¹, fuyant Paris pour cacher, loin de la Cour et de la ville, les humiliations et les chagrins causés par son déplorable mariage. Sa mère était près d'elle pour la secourir et la consoler. La proximité d'Hallwin et de Folleville, la tendre affection de la marquise pour son frère, l'ardente piété qui l'unissait à sa belle-sœur, tout l'attirait dans cette maison qui, suivant un pieux auteur, était « une pépinière de dévotion et un séminaire de vertus² ». A Folleville ou ailleurs, elle ne pouvait manquer de

1. Un acte signé d'elle, à Hallwin, le 25 janvier 1617, existe dans le minutier de M^e Chapuis.

2. HILARION DE LA COSTE, *Eloge des reines, dames, demoiselles illustres....*, II, 398.

retrouver Vincent de Paul, pendant les douze années qu'il passa chez les Gondi, et les relations ébauchées chez Madame Acarie devinrent une amitié féconde en œuvres charitables. Nous aurons à y revenir, mais auparavant il nous faut raconter une cérémonie qui suivit de près le mariage de Philippe de Gondi et où Madame de Maignelay eut un rôle non moins décoratif mais autrement important pour son avenir.

*

**

La veuve d'Henri III, la vertueuse Louise de Vaudemont, avait voulu introduire en France les Capucines d'Italie, dont la première maison avait été fondée à Naples par Marie-Laurence Longa, en 1538. Le pape Clément VIII approuva son dessein, mais la reine mourut en 1601, laissant à son frère Philippe-Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, 20.000 écus pour bâtir le premier couvent des Capucines. Pour unique faveur, elle demandait d'y être enterrée.

Le duc mourut un an après sa sœur, au retour d'une expédition contre les Turcs, et l'honneur d'introduire en France les Capucines échet à sa veuve Marie de Luxembourg. Sans perdre de temps, elle obtient du roi des lettres patentes datées d'octobre 1602, et l'année suivante un bref du pape qui confie aux pères Capucins la direction de leurs sœurs.

En face du couvent des Capucines, l'hôtel du Perron se trouvant libre par la mort du maréchal duc de Retz, elle l'achète de son amie M^{me} de Maignelay, et sur ce vaste terrain de dix-huit arpents, la première pierre du nouveau couvent est posée le 29 juin 1604. A côté, la duchesse fait construire un hôtel qui, du nom de sa fille, s'appellera l'hôtel de Vendôme, et donnera son nom à l'un des plus beaux quartiers de Paris.

Non contente de bâtir les murs du monastère, Madame de Mercœur en élève aussi, j'ose le dire, les assises spirituelles, en réunissant et en formant à la vie religieuse

les pieuses filles qui deviendront les premières Capucines françaises. Le chancelier Hurault de Cheverny¹ lui a vendu en 1599, six mois avant sa mort, sa propriété de la Roquette, au faubourg Saint-Antoine. Cet immeuble, dont le nom n'éveille plus que de sinistres images, se composait de deux maisons la Grande et la Petite Roquette, avec une galerie remplie d'orangers, une ferme, un colombier, une garenne, quelques prés et terres labourables. Provisoirement, la duchesse installe ses novices dans une des maisons et habite l'autre, afin de ne pas les perdre de vue, pendant qu'on poursuit activement la construction du couvent, dont la chapelle est consacrée le 16 juin 1606.

Le 24 juillet, le P. Raphaël, provincial des Capucins et le P. Ange de Joyeuse², gardien du couvent de la rue Saint-Honoré, se rendent à la Roquette pour examiner les novices qui sont là, presque toutes, depuis deux ans. Ils en choisissent douze qui communient à la messe du père provincial. Après leur avoir adressé un sermon, le P. Ange leur fait couper les cheveux, leur donne l'habit et leur impose de nouveaux noms. Cependant, elles restent encore une semaine dans leur refuge pendant que s'achève l'installation du monastère.

Enfin le grand jour est arrivé. Le 3 août 1606, avant l'aube, des carrosses envoyés par la duchesse transportent les douze Capucines au nouvel hôtel de leur bienfaitrice, où les Capucins, au nombre de quatre-vingts, viennent les

1. Philippe Hurault, comte de Cheverny, 5^e fils de Raoul Hurault et de Marie de Beaune, né le 23 mai 1528, chancelier en 1583, mort le 30 juillet 1599. — Voir sur la *Roquette*, l'article de HENRI VIAL (Bull. de la Soc. de Paris et de l'Île-de-France, 1908, p. 86).

2. Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, puis duc de Joyeuse, maréchal de France, né à Toulouse en 1567, de Guillaume de Joyeuse et de Marie de Batarnay, épouse Catherine de Nogaret la Vallette et, veuf en 1587, se fait Capucin sous le nom de frère Ange, sort de son couvent en 1592 après la mort de son frère aîné pour commander l'armée, reprend le froc en 1599, meurt à 41 ans en réputation de sainteté, le 28 septembre 1608. P. ANSELME, III, 839.

chercher pour les conduire processionnellement d'abord dans la chapelle des Pères. Le cardinal de Gondi et son neveu l'évêque de Paris les y attendaient. Sur l'autel, sont déposés douze couronnes d'épine que le cardinal place sur la tête des religieuses, ce qui leur vaudra le nom de filles de la Passion. Ainsi parées, accompagnées de leurs marraines désignées par Madame de Mercœur, encadrées par les Capucins, suivies par le cardinal, l'évêque et le provincial, elles se rendent en procession à leur couvent, et se rangent dans le chœur de la chapelle, de chaque côté de l'autel, toujours avec leurs marraines, pour entendre un sermon du P. Ange et assister à la messe du cardinal, où elles communient couronnées d'épines, un cierge à la main. La cérémonie terminée, le P. provincial leur ouvre les portes de leur couvent dont les marraines leur font les honneurs¹.

Si je me suis étendu aussi longuement sur les détails de cette cérémonie, c'est qu'elle a dû laisser dans l'âme de Madame de Maignelay une impression décisive et ineffaçable. Nous n'avons pas les noms des marraines, nous savons seulement que, choisies par Madame de Mercœur, elles étaient de la plus haute noblesse et comptaient même plusieurs princesses. Comment Madame de Maignelay n'aurait-elle pas été du nombre, amie de Madame de Mercœur, sœur et nièce des deux prélats, et surtout comptant parmi les douze religieuses une de ses anciennes suivantes? Sa place était tout indiquée auprès de la nouvelle Capucine et il n'est pas téméraire d'interpréter ses sentiments pendant la cérémonie. Avec quelle joie n'aurait-elle pas échangé ses vêtements et sa couronne de marquise, contre la robe de bure et la couronne d'épine de la pauvre inconnue!

Mais elle avait une fille. Le P. Honoré de Champigny lui rappellera que son devoir est près d'elle. L'austère père

1. M. fr. 23044, f° 113. — HÉLIOT, *hist. des ordres monastiques*, VII, 208. — HOICHE, *Paris occidental*, I, 93. — P. MARC DE BAUDUEN, *Vie de M^{me} de Maignelay*.

Jérôme lui-même, son directeur, lui ordonnera de rester dans le monde. Elle ne peut qu'obéir. Cependant, moins d'une semaine après l'émouvante cérémonie des Capucines, elle prend un parti qui montre une fois de plus combien, en certaines matières, les gens les plus dévots sont peu éclairés. Avec une aussi sainte femme, n'est-ce pas le cas de rappeler ce passage de l'évangile qui nous montre les enfants du siècle plus habiles que les enfants de lumière ?

Le 14 août 1606, elle signe au Louvre, en présence du roi et de la reine, le contrat de mariage de sa fille avec Henri de Foix de la Vallette, comte de Candale¹. Fils aîné du duc d'Epéron, l'ancien mignon d'Henri III, il dut reprendre le nom de sa mère Marguerite de Foix, dernière héritière de cette illustre maison, qui par son testament du 1^{er} septembre 1593, lui a laissé tous ces biens à la condition de relever le nom de Foix de Candale². Indépendamment des domaines maternels, sur lesquels il devra toucher 16.000 livres de rente du jour de son mariage, son père lui assure son duché d'Epéron et de nombreuses charges, soit un revenu de plus de 50.000 écus³. L'alliance est certes aussi riche que brillante et le tuteur Jacques de la Guesle ne doit pas hésiter à mettre sa signature au-dessous de celle de la grand'mère Anne Chabot, après le duc de Montpensier, les cardinaux de Gondi et de Joyeuse et l'évêque de Paris... Avec les idées de l'époque, qui s'inquiétait d'engager l'avenir d'une enfant de quinze ans avec un garçon du même âge ?

Né à Saintes le 13 janvier 1591, et privé de sa mère de bonne heure, le comte de Candale n'avait eu pour guide que son père, habile et orgueilleux courtisan, de moralité douteuse et de loyauté suspecte⁴. Si le fils n'a

1. Arch. nat., Y, 145, f^o 403 v^o.

2. Nouv. acq. fr. 23363, f^o 64.

3. GIRARD, *hist. de la vie du duc d'Epéron*, II, 349.

4. L'assassinat d'Henri IV éveille même des soupçons de complicité que l'attitude hautaine du duc d'Epéron en face du parlement n'était pas pour dissiper.

pas hérité de sa vigueur et de sa beauté physiques, il avait sa séduction, nous dit Tallemant, « bien fait, fort agréable avec beaucoup d'esprit ». Et c'est à ce brillant jeune homme, dont l'éducation faisait craindre l'absence de toute moralité (la suite ne le montrera que trop), que cette pieuse femme va lier sa fille, une enfant de quinze ans, disgraciée au physique, pour ne pas dire infirme. Pour rassurer sa sollicitude maternelle, il suffit que le notaire insère la clause habituelle : « le mariage ne sera célébré que le plus tost que bonnement faire ce pourra ».

Si, en précipitant le mariage de sa fille, la marquise de Maignelay a cru hâter son entrée en religion, elle sera cruellement déçue. Une lettre du nonce au cardinal Borghèse, datée de Paris 13 avril 1609, nous révèle les démarches faites pour empêcher l'entrée de la marquise au couvent. Ce ne sont pas seulement les membres de sa famille, le cardinal et l'évêque de Paris, mais aussi le duc d'Épernon qui sont venus trouver le nonce pour lui représenter combien la jeune Anne d'Hallwin a encore besoin de sa mère. Sans doute elle est mariée et l'âge des deux époux autoriserait la vie conjugale, mais le duc d'Épernon affirme que la délicate complexion de son fils l'oblige à le garder loin de Paris et de sa femme. C'est celle-ci surtout qu'il nous semblerait demander des ménagements, mais le duc est excusable de penser d'abord à son fils.

A ces considérations, s'en ajoutent d'autres d'intérêt général : le bon exemple donné par la marquise à la cour et à la ville, ses aumônes aux pauvres, ses largesses à tant de monastères subitement tariés au profit d'un seul. Le nonce ajoute, de son chef, savoir de bonne source que la vocation de Marguerite de Gondi ne court aucun risque pour être retardée. Aussi a-t-il défendu aux Capucines de la recevoir et obtenu de l'intéressée d'attendre jusqu'à la Pentecôte de 1610, sous la promesse de n'avoir plus alors à subir aucun retardement. Rome répond le 12 mai par une approbation complète et le pape ajoute que le délai expiré,

la famille ne sera plus admise à en réclamer un nouveau (on verra ce que vaut un tel engagement). Enfin le nonce clot cette correspondance, le 23 juin, en demandant pour Madame de Maignelay un indult qui l'autorise à entrer dans certains couvents, afin de calmer son impatience ¹.

Cette date de la Pentecôte 1610 a sans doute été fixée, parce qu'on suppose que le mariage sera alors célébré ou bien près de l'être. Le P. Anselme indique en effet pour cette cérémonie l'année 1611 et nous en trouvons la confirmation dans les lettres patentes du roi portant confirmation du duché d'Hallwin en faveur du comte de Candale, à l'occasion de son mariage. Elles sont datées de février 1611.

*
*
*

En attendant le terme si désiré, Madame de Maignelay use de sa liberté pour multiplier ses générosités, notamment en faveur de son directeur, Pierre de Bérulle. Chez Madame Acarie, elle a rencontré ce prêtre, de cinq ans plus jeune qu'elle, et qui jouit déjà d'une haute réputation de science et de vertu. Elle sait qu'issu d'une famille chevaleresque et apparenté par sa mère à la plus haute noblesse de robe, les Seguier, il a eu à vaincre les plus grands obstacles pour suivre sa vocation, et cette similitude de situation les rapproche encore. Aussi n'a-t-elle pas hésité à se mettre sous sa direction. Le rôle qu'il a joué dans l'introduction des Carmélites en France, augmente sa confiance dans ses projets pour la réforme du clergé. Elle l'approuve, elle l'encourage, elle lui offre tout l'argent nécessaire, et, comme il hésite, elle se jette, dit-on, à ses pieds et le supplie avec toute l'ardeur de son âme. Comme il résiste, elle va trouver son frère l'évêque de Paris et lui demande d'user de son autorité. Le prélat qui a montré tant de zèle pour établir à Paris les Carmélites et

1. Arch. vaticanes : Nunz. di Francia, 53, et Bibl. Pia, Regista di litt. di seg. di stato al nunzio di Francia, 1607-09. Communication du P. Coste, auquel je suis heureux de témoigner ma gratitude.

les Capucines, les Minimes et les Carmes déchaussés, fut facile à convaincre. Sur son ordre, Bérulle se mit à l'œuvre, réunit ses premiers disciples dans une maison de la rue Saint-Jacques, appelée le Petit Bourbon¹, et le 11 novembre 1611, il célèbre une messe où Madame de Maignelay communie à côté de son amie Madame Acarie².

Fidèle à sa promesse, elle donna, le 21 décembre suivant, 50.000 livres à la nouvelle congrégation dont le but, suivant les termes même de l'acte, « est de tendre à la perfection de l'état de prêtrise, selon son ancien usage et institution, travailler à l'édification de l'Eglise selon leur ministère et instruire le peuple en la doctrine de Jésus-Christ ». Toujours modeste, elle laisse à la reine régente le titre de fondatrice et ne réclame pour elle et pour sa fille que d'avoir part aux indulgences et aux prières de la communauté³.

Les progrès de la nouvelle congrégation furent si rapides que la première installation ne tarda pas à se trouver insuffisante. On ne pouvait se contenter de rester ainsi en location. Après bien des tentatives et des hésitations, Bérulle acheta le 16 janvier 1616 l'hôtel du Bouchage, appartenant à Catherine de Joyeuse, veuve du duc de Montpensier, remariée alors avec Charles de Lorraine, duc de Guise, fils du Balafre. Il hésita, dit-on, à cause d'un fâcheux souvenir attaché à cet hôtel. Henri IV y avait été blessé par Châtel, lorsqu'il venait rendre visite à la belle Gabrielle. Nous n'avons pas trace d'une nouvelle générosité de Madame de Maignelay pour cette acquisition, mais la grosse somme donnée, lorsqu'il ne s'agissait que d'une location, n'avait pu être entièrement dépensée, et

1. Ainsi nommé parce qu'il appartenait aux ducs de Bourbons. Confisqué sur le connétable, il fut donné par Louise de Savoie à son médecin Jean Chapelain. Par la suite, il sera englobé dans les constructions du Val de Grâce.

2. L'ABBÉ HOUSSAY, *M. de Bérulle*, II, 14.

3. Arch. nat., Mm, 623, f° 9.

par la suite sa sollicitude ne fera jamais défaut aux pères de l'Oratoire. Faut-il pour s'agrandir acheter aux religieuses de Sainte-Claire la maison voisine, elle cautionne la rente due par les Oratoriens et remboursée seulement le 13 juin 1634¹.

La générosité de Madame de Maignelay ne se bornait pas aux Oratoriens et aux œuvres de son directeur spirituel. Quand l'année suivante, le 8 avril 1622, l'évêque de Paris autorise le dominicain Sébastien Michaëlis à fonder un second couvent de son ordre sur la rive droite de la Seine, Madame de Maignelay contribue à l'achat du terrain rue Saint-Honoré. La grande générosité de son frère Jean-François, le futur archevêque de Paris, qui donne plus de 50.000 livres, ne fera pas oublier la marquise, et bien des années après, le général des Dominicains, le P. Marinis, écrivant à la prieure de Poissy « la prie de saluer Madame la marquise de Mesnelay vostre chère sœur et ma bonne fille ».

A côté des Oratoriens et des Dominicains, voici leurs rivaux les Jésuites pour lesquels la marquise ne se montre pas moins généreuse. Elle leur offre une de ses terres près de Paris pour établir leur noviciat². Le P. Coton appuie fortement ce projet, mais le P. général préfère une maison dans Paris et Madame de Sainte-Beuve, avec M. du Tillet, lui donne l'hôtel de Mézières, au faubourg Saint-Germain. L'offre de la marquise n'en est pas moins à signaler. On voit que sa générosité s'étend indistinctement à tous les ordres religieux, et sa conduite à l'égard des Jésuites pourra

1. Arch. nat., Mm. 623, f^{os} 31, 75 et 173. Les travaux d'aménagement de l'hôtel avaient été entrepris dès son acquisition ; la chapelle, commencée le 19 juillet 1621 par Jacques Lemercier, fut achevée en 1630 par Metezeau, sauf la nef terminée en 1745. Elle existe encore, transformée en temple protestant. Le monument du cardinal de Bérulle, qu'elle abritait, a été détruit pendant la Révolution, sauf la tête transportée à Juilly. (M. de Rochegude, I, 174).

2. *Recherches historiques sur la Compagnie de Jésus au temps du P. Coton*, par le P. PRAT, t. III.

contribuer à la décharger d'une accusation de jansénisme.

* * *

Il ne lui suffisait pas de donner de sa bourse, elle était impatiente de se donner elle-même. Depuis l'émouvante installation des Capucines, son choix est fait. Sur les instances du nonce, elle a pu retarder son entrée, mais le délai est expiré, le mariage de sa fille accompli. Qui pourrait la retenir? Loin de calmer son impatience, l'autorisation de pénétrer dans les couvents ne fait qu'enflammer ses désirs au spectacle de cette vie qu'elle cotoie, sans la partager. Rien ne saurait la rebuter. Durant ses séjours chez les Capucines, ce sont les emplois les plus humbles et les plus pénibles qu'elle recherche. Elle lave la vaisselle et ne parle qu'à genoux à la supérieure. Malgré son humilité, on lui fait un tel crédit dans le monastère que le P. Coton se réclame d'elle, afin d'obtenir les prières et les communions des Capucines pour le succès d'une affaire¹. On la regarde comme de la maison, elle-même le croit, et elle annonce son entrée à Madame Acarie, sûre de son approbation, bien que pour son compte son amie eut choisi le carmel. Sur ce point elle ne se trompait pas, et elle dira au procès de canonisation : « Madame Acarie savait avec quelle docilité je suivais ses conseils. Elle ne me dit pas un mot pour me porter à prendre le même parti qu'elle, au contraire, elle m'affermait dans ma résolution ».

Aussi, quelques jours plus tard, quelle ne fut pas la surprise de Madame de Maignelay en recevant du carmel d'Amiens, où Madame Acarie venait d'entrer le 15 février 1614 pour y faire son noviciat, la lettre qu'elle devait verser au procès de canonisation, comme un témoignage du don de divination accordé à la sainte Carmélite. A l'appui de son sentiment, elle a soin de faire remarquer que la novice séparée du monde, comme elle l'était alors, ne pouvait pas,

1. Lettre du 23 mai 1609 au P. de Bérulle. (Arch. nat., M, 234, n° 11).

humainement, prévoir l'obstacle inattendu qui allait fermer à Madame de Maignelay l'entrée du cloître.

Bien que la lettre soit longue, elle est trop importante et trop belle pour ne pas être reproduite ici en entier :

La grâce de Jésus-Christ Notre Seigneur soit à jamais avec vous!

La charité, avec laquelle il lui a plu par son infinie bonté lier nos âmes, fait que nous ne vous pouvons oublier dans nos prières, quoique indignes, et que nous participons aux justes sentiments que vous avez du retardement d'un si grand bien, comme est véritablement celui de la Religion, et qui ne se peut, ce me semble, exprimer que par ceux qui l'expérimentent à qui Dieu fait la grâce de le connaître. Considérant la manière de la conduite de N. S. Jésus-Christ envers vous et les désirs qu'il vous a donnés depuis tant d'années, je me prendrais volontiers à lui et à sa sainte Mère de ce qu'ils n'accomplissent les désirs de leur servante.

Mais d'ailleurs, je me trouve retenue : voyant le peu de gens qui l'aident au siècle, ne trouvant presque aucun qui l'y serve avec dégageant, je ne sais ce que je lui dois demander. Si je regarde tout ce qui vous concerne, ce sera la Religion; si le peu de personnes qui lui aident au lieu où vous êtes, je lui demanderais, et particulièrement depuis quelque temps, qu'il vous rendît digne lui aider en quelque chose. Entrer en Religion, c'est beaucoup recevoir de Dieu; mais demeurer au siècle avec les dispositions et les désirs qu'il vous donne, je confesse que c'est beaucoup lui donner. Oh! qu'il y en a peu qui se peuvent donner à lui en cette manière, abandonnant tout ce qui est de leur propre intérêt, et ce monde leur étant au-dedans et au-dehors pour croix! Que s'il trouvait une âme avec ces dispositions et dégageant, combien il en serait honoré! Maintenant que vous avez quitté le monde, étant à la veille d'en sortir, il ne vous reste plus qu'à faire ce nouveau sacrifice à N. S. Jésus-Christ, de vous offrir à lui dans le monde, s'il le

demande de vous, comme le bienheureux saint Martin, qui, pour aider ses frères, se voulait priver de la gloire qui lui était assurée¹.

Pareille lettre honore-t-elle davantage la Carmélite qui, dans sa ferveur de novice, sait reconnaître un tel mérite à ceux qui servent Dieu dans ce monde, ou l'amie capable de comprendre, malgré son désir de vie religieuse, qu'il n'y a rien de plus méritoire que la soumission à la volonté divine ?

Dans cette grande salle de l'archevêché de Paris qui avait vu les fêtes du mariage de Marguerite avec le marquis de Maignelay, une nombreuse assemblée avait été réunie par le cardinal Pierre de Gondi, sur l'ordre du pape. A côté des membres de la famille, l'évêque de Paris et le général des galères, il y avait tout ce que le monde religieux comptait de plus éminent dans la science et la vertu ; Pierre de Bérulle et son maître en Sorbonne, le célèbre Duval, ancien ligueur et grand ami des Jésuites ; le P. de Suffren, jésuite, confesseur de Marie de Médicis ; le P. Michaëlis², prieur du couvent des Dominicains de la rue Saint-Honoré, qu'il vient d'établir grâce à la générosité des Gondi, et qui est considéré comme le restaurateur de son ordre en France ; le P. Sanson de Sainte-Catherine, provincial des Feuillants ; de nombreux pères Capucins, entre autres le célèbre converti Archange de Pembroke que nous retrouverons avec Madame de Maignelay mêlé à la réforme de Port-Royal ; le P. Jérôme de Rouen³, son austère confesseur,

1. *Hist. de la Bienheureuse Marie de l'Incarnation...*, par J.-B. BOUCHER, publiée par Mgr l'évêque d'Orléans, 1854, t. 1, p. 243.

2. Il venait de jouer un rôle au moins douteux dans un procès de sorcellerie à Aix, mais, avec les idées de l'époque, ce n'était pas pour diminuer la considération dont il jouissait.

3. Prêtre avant d'entrer chez les Capucins, le 25 mai 1595, il est maître des novices avant d'avoir terminé son quatrième an de noviciat, dirige ensuite les Capucines pendant huit ans, jusqu'à sa mort, 4 octobre 1625 ; à son enterrement, qui a lieu le jour même, Madame de Maignelay *assista avec beaucoup de dévotion*.

réputé un des maîtres de la vie spirituelle ; le P. Honoré de Champigny, fils du conseiller Bochart de Champigny et parent de Madame Acarie, qui mourra en odeur de sainteté, et envers lequel Madame de Maignelay témoignera d'une obéissance si dévouée ; le P. Pacifique de Soucy et bien d'autres qui font de cette assemblée un véritable synode.

L'affaire soumise à ses délibérations est d'importance.

Ce n'est pas chose indifférente que l'entrée en religion de la fille d'un maréchal duc et pair de France, nièce d'un cardinal, sœur de l'évêque de Paris, apparentée à la plus haute noblesse, dotée d'une immense fortune dont elle fait un si généreux usage qu'elle tient à Paris le sceptre de la charité. Aussi, le cardinal, après avoir exposé la situation, pose cette question : « Pour la plus grande gloire de Dieu, faut-il laisser Madame de Maignelay entrer aux Capucines ou l'en empêcher ». Et la réponse est que, par son exemple et ses charités, elle ferait plus de bien dans le monde qu'entre les murs d'un couvent. Le pape Paul V qui, en ajournant son entrée en religion, avait affirmé qu'il n'admettrait plus de nouveau délai, ratifia cet avis et chargea le nonce de le transmettre à l'intéressée.

On devine son désappointement, mais pour connaître sa résignation il faut la laisser parler elle-même. Au procès de canonisation de Madame Acarie, elle dira : « En même temps que la lettre de Madame Acarie m'apprenait que le Seigneur ne voulait pas que je fusse religieuse, *que je ne méritais pas une telle grâce*, le nonce, en vertu d'un bref apostolique, m'ordonna de demeurer dans l'état où Dieu m'avait fait naître et vivre jusqu'alors. Je connus par ces deux voies la volonté de Dieu et m'y conformai. »

Quelle résignation et quelle humilité ! Mais de sa part comme dans les délibérations de la docte assemblée, pas un mot sur sa fille. Nul ne semble s'inquiéter de cette jeune femme qui aurait tant besoin de sa mère.

Son aïeule Anne Chabot est morte le 6 mars

1614¹. Où Madame de Candale trouvera-t-elle un appui pour la protéger contre un mari qui ne respecte plus les moindres bienséances et va se porter aux pires violences ?

1. L'Obituaire de Maignelay nous donne la date du 6 mars, et la messe à son intention, payée 30 sous au curé, figure pour la première fois dans les comptes de 1613.

CHAPITRE V

Les deux gendres

Anne d'Hallwin, délaissée par son mari, abandonnée par sa mère. — Opinion de saint François de Sales sur Madame de Maignelay.

Candale combat contre les Turcs, soutient les factieux contre le roi, se fait protestant par amour pour M^{me} de Rohan. — Anne d'Hallwin vit dans la retraite, demande l'annulation de son mariage. — Intervention du nonce. — Duplicité du comte de Candale. — Enlèvement et délivrance de sa femme. — Châtiment des coupables.

Après l'annulation de son mariage, Anne d'Hallwin vit auprès de sa mère. — Leurs libéralités au Carmel et à diverses personnes.

Remariage avec Charles de Schomberg. — Caractère et services militaires de Schomberg. — Vie à Paris et à Hallwin. — Bonnes œuvres à Montdidier. — Restauration du château d'Hallwin. — Louis XIII y reçoit les habitants de Montdidier.

Au début, le comte de Candale garda certains ménagements vis-à-vis de sa femme et sauva les apparences. Nous devons le croire en lisant la lettre d'Anne d'Hallwin — lettre sans adresse et sans date — évidemment adressée à son beau-père le duc d'Épernon, dans les premiers temps du mariage :

Monsieur,

C'est augmenter tous les jours de plus en plus les obligations que je vous ay, par l'honneur qu'il vous a plu me faire de m'honorer de vos lettres, dont je vous rends grâce très humble. Je n'eusse pas manqué, Monsieur, si j'eusse esté dans l'état que l'on vous avoit dit que j'estois, de le vous mander, puisqu'il vous aporteroit du contentement, ne désirant rien avec tant de passion que de vous en voir et d'être si heureuse de me voir honoré de vos bonnes grâces, vous assurant, Monsieur, que je rechercherai avant toute sorte de soin de m'en rendre digne et de la qualité, Monsieur, de vostre très humble et très obéissante fille et servante.

ANNE DE HALLUIN¹.

1. Fr. 6644, f^o 18. Cette lettre est classée immédiatement avant celle datée du 26 octobre 1641. Si ce n'est pas une preuve, c'est du moins une présomption en faveur de l'époque que nous lui attribuons.

Si ces espérances mal fondées témoignent de rapports réguliers entre les époux, du moins en apparence, Anne d'Hallwin avait de bonnes raisons pour savoir qu'elles étaient vaines. Elle ne sera jamais que de nom la femme du comte de Candale. Après avoir subi son indifférence, il lui faudra endurer les pires outrages.

Madame de Maignelay ne pouvait ignorer pareille situation. On voudrait connaître ses efforts pour y remédier, on aimerait à trouver trace de sa sollicitude maternelle. Quand elle se prodigue en tant d'œuvres charitables et pieuses, n'oublie-t-elle pas le premier de ses devoirs ? Il n'est pas rare de rencontrer pareille conduite dans la vie des saints et de voir les sentiments naturels, les plus légitimes, comme atrophiés par des aspirations d'ordre surnaturel. Leurs hagiographes se contentent de dire, pour leur justification, que les desseins de Dieu sont impénétrables. La réponse pourra paraître médiocre en regard des dures épreuves de madame de Candale ; aussi, avant de les raconter, pour éviter de juger sa mère trop sévèrement, il est bon de rappeler ce que pensait d'elle un des maîtres de la vie spirituelle, aussi fin que modéré dans ses sentiments, l'aimable évêque de Genève, saint François de Sales.

Il avait rencontré la marquise de Maignelay chez M^{me} Acarie durant le carême de 1602, alors qu'il prêchait à la cour avec tant de succès que Henri IV, si fin connaisseur en hommes même d'église, voulait se l'attacher. Mais l'évêque refusa d'abandonner ses montagnes et les pauvres gens qu'il évangélisait. Ses biographes nous le représentent à Paris fréquentant assidûment le milieu aristocratique et dévot qui unissait le monde et le cloître dans le salon de M^{me} Acarie comme dans le parloir de Marie de Beauvillier, parlant peu, écoutant, observant. Là peut-être il a recueilli ces traits charmants, ces observations fines, « ces petites chosettes que, suivant son expression, il a adjoustré à son chétif livret, selon le désir de plusieurs dignes juges, regardant les gens qui vivent dans la presse

du monde ». Ainsi juge-t-il modestement son œuvre, en adressant à son ami des Haies un exemplaire de la seconde édition de *l'Introduction à la vie dévote*, pour le remettre à Madame de Maignelay « une des dames du monde dont il admire le plus la vertu et la constance dans la piété¹. » Nous aurions voulu pouvoir comparer cette édition à la première. Peut-être aurions-nous relevé dans *les petites choses ajoutées* quelques traits se rattachant à notre Grande Chrétienne ; mais dans l'édition définitive, n'est-ce pas son portrait que celui de cette « vraye veuve, qui, comme une chaste tourterelle, vient tout fraissement de pleurer et lamenter la perte de son mari, qui dévote ne veut jamais estre appelée et estimée ny belle ny gracieuse, se contentant d'estre ce que Dieu veut qu'elle soit, c'est-à-dire humble et abjecte à ses yeux ». Si Madame de Maignelay n'a pas inspiré ce portrait, qui ressemble fort à celui qu'on faisait d'elle dans les *Consolations funèbres* cité plus haut, elle semble, au cours de sa longue vie, l'avoir pris pour modèle.

*
* *

Revenons au comte de Candale. Ce jeune mari, que son père jugeait trop délicat pour le laisser auprès de sa femme, la quitte bientôt pour aller guerroyer contre les Turcs. Il y montre du reste le plus brillant courage. Le premier à l'assaut d'Agliman, il va mettre un pétard contre la principale porte de la forteresse². Rentré en France, il est nommé, en 1615, premier gentilhomme de la Chambre, charge dont son père avait joui et qui fut alors rétablie par la régente, autant pour calmer l'humeur ombrageuse du vieux duc que pour s'attacher son fils³. Le jeune Louis XIII a pour lui, dès son enfance, une merveilleuse inclination qui s'étend même aux moindres objets

1. Lettre à M. des Haies d'août 1609. La seconde édition de *l'Introduction* est de 1609. (*Lettres de saint François de Sales*, IV, 185).

2. *Hist. générale des Turcs*, II, 13, et Doss. bleus, 495, p. 18.

3. *Mém. de Richelieu*, I, 266, et *Journal d'Hérouard*, II, 176.

qui lui viennent de lui. Les jouets qu'il lui donne sont ceux qu'il préfère, et il aime à s'entretenir avec lui de ses chiens¹ en des termes d'une crudité révoltante chez ce jeune enfant, dont le P. Coton fera le chaste Louis XIII.

Dès l'arrivée de Candale à la cour, la haute position de son père, la faveur du roi, l'esprit, l'amabilité, les manières élégantes de ce jeune homme en font le point de mire des coquetteries féminines. La jeune duchesse de Rohan, Marguerite de Béthune, fille du grand Sully, engagée alors dans une intrigue avec le maréchal de Saint-Luc², se montre jalouse d'ajouter Candale à ses conquêtes et n'y parvient que trop. Fort jolie, avec quelque chose de tout à fait mignon, elle disait les choses les plus plaisantes du monde et semblait née pour l'amour. A tant de séductions, elle joint un courage presque viril, et, quand les affaires de son mari l'exigeront, elle sera capable de quitter ses amourettes. Aussi Tallemant conclut qu'elle eut été fort raisonnable en un pays où l'adultère eût été permis.³

Le mari infidèle ne trahit pas moins la cour qui le comble de faveurs. Lors des mariages espagnols, Candale quitte le roi qui s'achemine vers Bordeaux et sous prétexte de rendre visite à son frère l'archevêque de Toulouse, il parcourt l'Agenais et l'Armagnac pour soulever les gens contre le roi et lever des troupes, surtout dans son comté d'Astarac⁴.

L'année suivante, au début de 1616, il renie sa foi pour embrasser la religion prétendue réformée, mais cette conversion ne rencontre que des incrédules et ils

1. *Journal d'Hérouard*, I, 13, 119, 345.

2. Thimoléon d'Espinay, seigneur de Saint-Luc, maréchal de France en 1628, mort en 1644. Veuf de Henriette de Bassompierre en 1609, il épousa Gabrielle de la Guiche le 12 juin 1627. P. ANSELME, VII, 476.

3. *Historiettes*, III, 417.

4. Richelieu l'accuse d'avoir voulu livrer Angoulême aux Huguenots et faire prisonniers la reine et son conseil. (*Mémoires*, I, 408).

appellent Madame de Rohan le docteur qui a converti M. de Candale. Seul le mari se félicite d'une telle recrue, sans s'inquiéter du prix dont il la paie. Dans ses Mémoires¹ Rohan admire l'adresse de Candale qui, à l'assemblée de Nîmes, supplante Châtillon et se fait reconnaître général des Cévennes. Cette conversion, dictée par l'amour et l'ambition, lui vaut la dédicace d'une histoire des Albigeois². L'auteur le félicite d'avoir rompu avec le catholicisme paternel pour revenir à la tradition de ses ancêtres qui ont combattu Simon de Montfort ! Il est vrai que cette ingénieuse préface disparaîtra dans l'édition suivante, quand l'inconstant Candale sera revenu au catholicisme, sans devenir meilleur mari.

La femme outragée est d'humeur moins accommodante que le mari trompé, elle ne pardonnera jamais à sa rivale. Bien des années plus tard, la rencontrant à la porte du cabinet de la reine, elle voudra passer avant elle, et comme le duché d'Hallwin est plus ancien, elle aura gain de cause. Triste revanche qui lui vaudra cette cruelle allusion à l'infirmité qui l'oblige à porter un corset de fer :

« A Dieu ne plaise que n'ayant ni verge ni bâton, j'aie me frotter à une personne aussi bien armée³ ».

Ce n'est pas avec de telles armes que l'épouse délaissée pouvait disputer le cœur de son mari à la jeune et brillante calviniste. Impuissante à lutter, elle voulut du moins cacher sa honte et que le monde l'oubliât.

Pendant que Candale habite place Royale⁴, alors le plus élégant quartier de Paris, sa femme se terre rue Christine, paroisse Saint-André-des-Arts, ou à Hallwin. Sa présence rue Christine nous est révélée par un acte de

1. Ed. MIGNAUT et POUJOLAT, 2^e série, V, 517.

2. DE PERRIN, Genève, 1618.

3. *Historiettes*, III, 445. Suivant le P. ANSELME, la scène eut lieu en août 1626 à Nantes, au moment du mariage de Gaston d'Orléans avec M^{lle} de Bourbon-Montpensier.

4. Suivant actes contenant des libéralités à ses gens. (Arch. nat., Y, 157, f^o 423 et Y, 158, f^o 28.)

libéralité envers sa femme de chambre, fille de la nourrice de sa mère, Louise de Malerac, « pour reconnaître les bons et agréables services qu'elle luy a rendus depuis sa naissance et continue encore journellement, l'ayant eslevée et tousjours suivie et assistée avec respect, soin et sollicitude, sans pour ce l'avoir récompensée selon ses mérites, n'en ayant la commodité... et oultre pour la bonne et singulière amitié qu'elle a tousjours portée et porte à Louise de Malerac¹ ». Ce témoignage de gratitude, cet aveu des obstacles mis à sa générosité ne sont-ils pas touchant chez cette pauvre femme, que le chagrin aurait pu aigrir ou du moins rendre oublieuse ?

A Hallwin, sa présence nous est également attestée pendant les années 1616 et 1617 par de nombreux actes nécessités par l'administration de ses domaines ou dictés par la bienveillance envers ses gens, soit qu'elle leur assure une pension, soit qu'elle signe à leurs contrats de mariage². Rien, ce me semble, ne justifie l'accusation de méchanceté portée contre elle par Tallemant, peut-être simplement parce qu'elle était d'un physique disgracié.

1. Arch. nat., Y, 156, f^o 70 v^o.

2. Outre de nombreux baux relatifs surtout à des moulins, nous citerons :

En 1616, le contrat de mariage de Léonard de la Rue, domestique de la duchesse, avec Luce du Feu, signé à Hallwin par la duchesse le 7 août.

En 1617, le 14 janvier, celui de Roustan Leblanc, son maître d'hôtel, avec Madeleine Bourbillon, demoiselle de la duchesse, qui lui donne une dot de 3.000 livres. Elle signe au contrat avec Charles de Brouilly, Charles de Gomer et sa femme Marie de Rovière, habitant Cuignières.

Le 2 juillet de la même année, celui d'une de ces demoiselles Marie de Guillarme, à laquelle elle donne 1.000 livres et ses vêtements de noce, pour épouser Henri de Fay, écuyer, fils de François de Fay, demeurant à Foucaucourt, bailliage de Péronne. François de Fay est qualifié seigneur d'Offémont, parce qu'il en remplit les fonctions pour Henri II de Montmorency. Pour le même motif, nous verrons Roustan Leblanc qualifié seigneur d'Hallwin. (Minutier de M^e Debail, notaire à Maignelay).

Lasse enfin d'un abandon sans espoir, Anne d'Hallwin se décide à formuler une demande en nullité de mariage basée sur sa non consommation. Dès le 16 janvier 1618, la cour de Rome recommande cette affaire au nonce Bentivoglio qui a remplacé, le 15 décembre 1616, Barbarini nommé cardinal, le futur Urbain VIII. Le 31 janvier 1618, Bentivoglio répond qu'il apportera la plus grande attention « *alla causa della dissoluzione del matrimonio tra il conte di Candale e la contessa sua moglie* ». Puis il ajoute que le comte, revenu à la foi catholique, cherche à s'en prévaloir pour enlever la cause au juge laïc et la porter devant le fors ecclésiastique, à seule fin de gagner du temps. Cependant l'évêque de Paris, oncle de la jeune femme, ne veut rien décider que de l'avis des Jésuites et des docteurs de la Sorbonne¹.

Le même jour, 31 janvier, dans une seconde dépêche, le nonce montre Candale continuant son jeu. Il est venu le voir accompagné de plusieurs prélats, dont l'archevêque de Toulouse son frère et aussi avec son autre frère le marquis de la Valette.

Candale a déclaré vouloir vivre dans la religion catholique et être prêt à témoigner au Saint-Père autant de dévouement que d'obéissance, ajoutant que son plus cruel remords est d'avoir, par sa séparation d'avec l'Eglise, répondu aussi mal aux faveurs et aux joies dont il a été comblé par le Saint-Siège.

Bentivoglio n'eut pas été digne d'être diplomate et italien, s'il s'était laissé prendre à un langage aussi faux qu'intéressé.

D'après ses dépêches, Candale ne vise qu'à conserver les avantages du mariage avec l'héritière d'Hallwin, et il tient aussi à éviter tout ce qui pourrait indisposer son père, en nuisant à son frère l'archevêque, pour lequel le duc d'Épernon recherche passionnément un chapeau de cardinal.

Le nonce voit clair dans son jeu et conclut : « Cet

1. Lettere diplomatiche di Guido Bentivoglio, I, 248 et s.

homme qui pratique publiquement l'adultère, n'a aucune religion¹ ».

Cependant, la famille touchée par les protestations du comte, ne renonce pas à tout espoir d'accommodement et fait choix d'arbitres : le P. de Bérule et son oncle le président Séguier. Ceux-ci réclament un congrès, épreuve délicate alors en usage en pareil cas, et ils décident qu'il aura lieu chez Madame de Maignelay. Ce choix fait pour rassurer la jeune femme ne lui suffit pas et, suivant Arnaud d'Andilly², elle exige qu'il n'y ait ni chirurgien ni médecin. Cependant, d'après le nonce, le comte fut visité ainsi que sa femme reconnue vierge. Comme, après cette épreuve, les deux époux manifestent le désir de reprendre la vie commune, les arbitres n'ont plus qu'à se retirer, heureux de voir leur mission ainsi terminée.

Cependant ni ce soir là, ni le lendemain, Candale ne paraît chez sa femme et il a soin de ne lui laisser voir personne. Le surlendemain, un mercredi, il vient la chercher pour la conduire chez lui, lui enlève ses gens et à deux heures du matin la fait enlever par quatre de ses affidés et jeter dans un carrosse qui part aussitôt. Lui-même suit à cheval jusqu'à Dampierre et rentre à Paris, pendant que la voiture roule grand train vers la Gascogne. On se figure aisément l'angoisse de cette malheureuse femme, livrée à des inconnus, ignorante du sort qui l'attend et pouvant tout redouter après pareil outrage. Elle sut plus tard que le comte voulait la séquestrer dans son château de Castelneau-Barbarens, le mieux fortifié de son comté d'Astarac. Ce château, dont il reste à peine quelques pans de murs

1. N'était-il pas le protecteur et l'ami du poète libertin Théophile de Viau qu'il avait introduit à la cour, auquel il avait donné la direction de sa maison, et avec lequel, en compagnie d'autres débauchés de son âge, il avait fait dans son château de Castelneau-Barbarens un séjour consacré à de telles folies que le poète dut en répondre devant le parlement. Voyez LACHÈVRE, *Procès de Théophile de Viau*, 2 vol. in-8°.

2. *Journal*, 355 et s.

recouverts de lierre et de ronces, était formidable. Bâti sur un rocher dominant le cours de l'Arrate, il avait de telles défenses que pour y pénétrer il fallait franchir six portes reliées par des escaliers. Derrière ces murailles d'aspect sombre et rébarbatif, s'ouvraient de vastes salles, où deux ans auparavant avaient eu lieu ces orgies au cours desquelles le poète Théophile de Viau avait déclamé ses vers contre l'immortalité de l'âme et l'existence de Dieu.

Pendant que la pauvre femme, lasse d'interroger vainement ses gardiens, entrevoit les pires destins, la voiture roule toujours grand train ; déjà elle atteint le Berry, quand à Bourges d'après Bentivoglio, ou plutôt à Châteauroux suivant d'Andilly, la prisonnière parvient à déjouer la surveillance de ses gardiens et à ameuter les passants quelle intéresse à son sort, en réclamant la justice du roi. Elle est sauvée¹.

Même à une époque fertile en violences, pareil enlèvement fit scandale. Le vieux duc d'Epéron manifeste hautement son indignation contre son fils et de nombreux gentilshommes s'offrent pour secourir la femme outragée, heureux de s'attirer ainsi les faveurs de la puissante maison de Gondi ; mais la pieuse Marguerite modère leur ardeur, nous dit son biographe, « par crainte de quelque violence dont Dieu fut offensé ». C'est vraiment trop de charité ! Du reste il n'était pas besoin du concours des particuliers. Le roi, redoutant de nouveaux désordres dans un pays troublé par les rivalités des grands, avait pris l'affaire en mains et envoyé six archers de sa garde pour ramener la duchesse et conduire ses ravisseurs en prison.

Ainsi qu'il arrive trop souvent, les comparses seuls furent punis et le vrai coupable ne fut pas inquiété. Loin de là. L'annulation de son mariage lui ayant fait perdre le duché d'Hallwin, Louis XIII lui accorda, le 21 février 1621,

1. D'Andilly place cet enlèvement un mercredi, entre le 13 et le 25 mars, mais Bentivoglio en parle déjà dans une dépêche du 14 mars ; si l'indication du mercredi est exacte, il aurait eu lieu le mercredi 7 mars 1618.

le titre de duc et pair sa vie durant. Sa famille était trop puissante ! Son frère allait épouser une sœur naturelle du roi, fille de la marquise de Verneuil. Le seul châtement de Candale fut de retomber plus étroitement que jamais sous le joug de madame de Rohan, dont il dira : « Elle m'a mis mal avec le Roy, avec mon père, avec Dieu, et elle m'a fait mille infidélités, cependant je n'en saurais guérir¹ ». Il ira la retrouver à Venise où la République le nomme généralissime de ses armées au-delà des monts². Il l'accompagne en France, quand elle vient y cacher sa grossesse et y faire ses couches. Il donne à l'enfant³, son valet de chambre pour parrain, le 18 décembre 1630. Toute sa vie il traînera son boulet. Dans une lettre à son frère le cardinal, écrite de Venise le 27 avril 1635, il cherche à s'excuser de son séjour hors de son pays et surtout à disculper la personne soupçonnée de l'avoir entraîné à servir l'étranger. Il ne la nomme pas, son frère et tout le monde la connaissent.

L'année suivante, le 26 juin 1636, nouvelle lettre à son frère pour le remercier de lui ménager son retour dans sa patrie, et vive impatience d'en profiter⁴. Il obtient en effet un commandement dans l'armée française et s'y montre fort inégal. Il aura du moins la bonne fortune de finir ses jours à Cassal le 11 février 1639, au service de son roi. Il n'était âgé que de 48 ans et laissait à madame de Rohan tous les biens dont il pouvait disposer⁵.

Ainsi finit cet homme, aux qualités brillantes ternies par bien des vices, lié à celles dont nous écrivons l'histoire, uniquement par les souffrances qu'il leur a causées.

Nous avons cité sur lui l'opinion des contemporains

1. TALLEMANT, *historiettes*, III, 413.

2. Fds Dupuis, vol. 43, n° 66.

3. Cet enfant nommé Tancrede le Bon, engagé dans la Fronde, fut tué à Vincennes le 29 janvier 1649. (*Mém. du cardinal de Retz*, I, 307).

4. Lettres du 27 avril 1635 (Fr. 6645, n° 5) et du 26 juin 1636 (Fr. 6644, f° 146).

5. Doss. bl. 495, f° 18.

Tallemant des Réaux et Hérouard. M^{lle} de Scudéry, dans le *grand Cyrus* qui est un roman à clef, le dépeint sous le nom d'Asiadate comme « un homme de beaucoup d'esprit, violent et d'un naturel si ardent qu'il veut tout ce qu'il veut avec une impétuosité qu'on ne saurait exprimer ». Pour le P. Marc de Bauduen, auteur de la *Vie de Madame de Maignelay* : « C'est un jeune seigneur de grand cœur qui avait de grands avantages, mais, comme le soleil, avait des taches qu'il a fait apparaître par le mauvais traitement infligé à sa femme ». On n'est pas plus indulgent et le bon père est vraiment trop bénisseur.

* *

Anne d'Hallwin, après l'annulation de son mariage, devait chercher un refuge auprès de sa mère et nous les trouvons toutes deux vivant ensemble, tantôt à Paris rue du Cloître-Notre-Dame, tantôt au château d'Hallwin. L'épreuve réunit ces deux femmes déçues dans leurs projets d'avenir. La veuve rejetée loin du cloître et l'épouse abandonnée se consolent dans l'exercice de la charité et des œuvres pieuses ; mais la résignation sera moins facile à cette jeune femme qui n'a pas encore atteint la trentaine. A cet âge, on ne renonce pas à refaire sa vie et à trouver enfin le bonheur.

Madame de Maignelay eut alors la satisfaction de voir son frère Henri, évêque de Paris, nommé cardinal. Grâce à l'influence de Luynes qui, brouillé avec le duc d'Epernon, voulut priver de la pourpre son fils, Louis de Nogaret, archevêque de Toulouse, Henri de Gondi reçut le bonnet rouge de la main du roi, à Notre-Dame, le dimanche 20 mai 1614, et peu après entra au conseil du roi, dont il ne tarda pas à devenir le chef. Aussi quand Louis XIII quitte Paris, en septembre, pour passer deux mois à Soissons et dans les environs, le nouveau cardinal-ministre s'empresse d'aller lui faire sa cour.

Le 11 octobre 1618, il est à Compiègne, en compagnie de sa sœur, la marquise de Maignelay, et la ville ne manque pas d'offrir à d'aussi illustres personnages les présents

nir, car elle augmente ses libéralités envers elle. En même temps et plus largement encore, elle récompense les services d'un nommé René Labbé, s^r de la Mulottière. Elle lui assure son logement à Courcelles, avec une rente viagère de cinq cents livres. Elle ne nous renseigne pas sur la qualité du personnage et la nature de ses services, mais elle ajoute cette clause éminemment suggestive : « La pension sera doublée et perpétuelle, si la duchesse n'a pas d'enfant¹ ».

La jeune femme, malgré une cruelle expérience, n'a donc pas renoncé à l'espoir d'être épouse et mère. Sa naissance, sa fortune, le duché d'Hallwin font oublier ses désavantages physiques et lui attirent de nombreux prétendants.

*
**

Le 29 novembre 1620, elle signe son contrat de mariage avec Charles de Schomberg, marquis d'Epinay, fils de Henri de Schomberg, comte de Nanteuil. Le père est chevalier des ordres du roi, surintendant général de ses finances, gouverneur de haute et basse-Marche, lieutenant-général en Limousin, grand-maître de l'artillerie, maréchal de France. Le fils, qui suivra brillamment l'exemple paternel, n'a que vingt ans et est doué de tous les avantages physiques, car, vingt-cinq ans plus tard, on le cite encore pour « un beau brun, fort élégant, doux et galant près des dames, faisant des vers et chantant à merveille² ». Tant d'agrèments étaient pour séduire la pauvre abandonnée ; mais l'éclat de ses vingt ans n'aurait-il pas dû effrayer une femme de dix ans plus âgée, dont les charmes ne remplaçaient pas la jeunesse ? Malgré l'expérience récente, on ne s'en inquiéta guère et il semble que cette fois Anne d'Hallwin et sa mère n'eurent pas à regretter leur témérité.

La famille de Schomberg avait d'autant moins de répugnance à accepter une femme dont le mariage venait d'être

1. Arch. nat., Y, 160, f^o 135. Tous les autres actes, cités sans indication de provenance, sont tirés du minutier de M^e Debail, notaire à Maignelay, que nous ne saurions trop remercier.

2. COUSIN, *M^{me} de Hautefort*, 103.

annulé, que pareille mésaventure était arrivée à la propre sœur du futur. Jeanne de Schomberg avait épousé en avril 1618 François de Cossé, comte puis duc de Brissac, « grosse bête stupide et mal fait », pour lequel elle eut une aversion absolue, si bien qu'ayant obtenu l'annulation de son mariage, elle venait d'épouser le 24 février 1620, Roger du Plessis-Liancourt, créé en 1643 duc de la Rocheguyon. Cette jeune femme, fort spirituelle et fort gaie, était aussi très pieuse et attachée aux doctrines jansénistes, auxquelles elle ramena son mari, ce qui ne l'empêchera pas d'être une des charitables amies de Saint-Vincent de Paul et de Madame de Maignelay. Elle a laissé à sa petite-fille Jeanne du Plessis-Liancourt, mariée au prince de Marcillac, fils de l'auteur des *Maximes*, un règlement de vie qui témoigne de son intelligence et de sa vertu ¹.

Le contrat de mariage d'Anne d'Hallwin avec Charles de Schomberg, signé le 29 novembre 1620 chez la marquise de Maignelay, rue du Cloître-Notre-Dame, n'a d'autre intérêt que de faire repasser sous nos yeux les principaux membres de la famille de Gondi. Le vieux cardinal est mort, mais la pourpre n'est pas sortie de sa maison, elle honore maintenant son neveu Henri, évêque de Paris, premier cardinal de Retz. A côté de lui, voici son frère, le général des galères, châtelain de Folleville, et sa charmante femme Marguerite de Silly. Après les oncles, figure Charles de Bossut, seigneur d'Escry, dont le degré de parenté, laissé en blanc, est facile à indiquer. Fils de Claude de Bossut et de Gabrielle de Gondi, né vers 1596, marié en 1615 à Anne Lefèvre de Caumartin, il sera tué à Saint-Jean-d'Angély l'année suivante, le 14 juin 1621 ². C'est donc un

1. Publié en 1694, par l'abbé Boileau sous le titre : *Règlement donné par une dame de haute qualité à Madame sa petite-fille* et réédité par la marquise de Forbin d'Oppède en 1881, avec les noms de l'auteur et de la destinataire.

2. Dans son empressement à prendre la tête de la colonne d'assaut, il partit désarmé, c'est-à-dire sans cuirasse. (*Hist. journalière de ce qui s'est passé en France depuis le 28 avril 1621*, p. 25.)

cousin germain de la mariée. Du côté paternel, elle n'a près d'elle qu'un seul parent, Charles de Brouilly, fils de Louise d'Hallwin, également son cousin germain.

Comme on devait s'y attendre, Madame de Maignelay se montra généreuse envers sa fille. Elle lui abandonna toute la fortune de son mari, ne se réservant que son douaire de 6.000 livres et une rente de 3.000 livres représentant ses reprises fixées à 60.000 livres, ce qui avec le taux de l'intérêt à cette époque constituait une véritable libéralité¹.

A l'occasion de ce mariage, le roi, par ses lettres patentes de décembre 1620, releva pour les nouveaux époux le titre de duché d'Hallwin et étendit même cette faveur aux enfants que le mari ou la femme pourrait avoir d'une autre union. Malgré l'opposition peu sérieuse de Candale, les lettres royales furent enregistrées le 20 février 1621. Il n'y a pas à tenir compte des propos orduriers qu'il émit sur son ancienne femme², sans autre motif que sa mauvaise humeur. Nous n'insisterons pas davantage sur son duel, en 1622. Sa femme n'y fut pour rien, et son ressentiment vint de ce qu'il s'était vu préférer Henri de Schomberg pour le gouvernement d'Angoulême³.

Les nouveaux mariés tiennent de trop près à Madame de Maignelay pour nous en désintéresser, mais leur vie sera d'ordinaire si séparée de la sienne, que pour la clarté du récit il nous faut un moment délaissier la mère pour la fille. Celle-ci habite maintenant avec son mari, autant que le permet le service du roi, tantôt à Paris l'hôtel de Schomberg⁴, tantôt à la campagne Hallwin ou Nanteuil, ce château des Schomberg dont le riche mobilier a été pillé jadis par les soldats du marquis de Maignelay. Mais

1. Arch. nat., Y, 162, f^o 4 v^o.

2. TALLEMANT et DOSS. bl., 493, p. 18.

3. *Mém. de RICHELIEU*, III, 274.

4. Devenu plus tard l'hôtel d'Aligre, il correspond au n^o 123 de la rue Saint-Honoré. (M^ls DE ROCHEGUDE, *Promenades dans Paris*).

Le service du roi n'est pas une sinécure, et un résumé de la brillante carrière de Schomberg explique et jalonne ses rares et courts séjours à Hallwin, durant lesquels nous avons pu retrouver trace de son administration et de sa bienfaisance. Parfois nous y rencontrons aussi Madame de Maignelay, toujours disposée à s'associer aux bonnes œuvres de ses enfants, dans ce pays qui garde le tombeau de son mari et lui rappelle ses années de jeunesse et de bonheur.

Elevé auprès de Louis XIII comme enfant d'honneur, Charles de Schomberg suit, à l'exemple de ses ancêtres, la carrière des armes, combattant tour à tour l'étranger et ses anciens coreligionnaires protestants. En 1622, il est blessé au siège de Sommières, place de sûreté donnée aux Calvinistes et fortifiée par eux, sur la Vidourle, à deux lieues de Nîmes. En 1629, il se distingue au Pas de Suze ; l'année suivante, il revient en Savoie avec le roi qui le nomme capitaine des cheveu-légers de sa garde. Le 19 juin 1632, il est blessé de nouveau et dangereusement au combat de Rouvroy-en-Barrois, pendant que son père triomphe à Castelnaudary de la révolte d'Henri de Montmorency, service qui lui vaut le gouvernement du Languedoc, dont son fils héritera l'année suivante.

En face d'une charge aussi recherchée, Anne d'Hallwin montre une inquiétude aussi rare que surprenante. Son mari saura-t-il s'acquitter d'un tel emploi ? Il faut pour la rassurer que le cardinal de Richelieu lui écrive : « Votre mari n'a rien à craindre, se conduisant comme il fera, je l'ai particulièrement adverty de ce que j'ay estimé qu'il devoit faire, et pour avoir le cœur de la province dont il a la conduite et de ceux de toute la cour ; je me promets que vous ferez tous deux estat des avis d'une personne qui vous honore comme moi ¹... ». Sans attacher plus de crédit qu'il ne faut aux protestations du cardinal,

1. *Lettres de Richelieu*, VII, 211. Il avait également adressé à M. et M^{me} Daluin (*sic*) ses condoléances à l'occasion de la mort d'Henri de Schomberg, en novembre 1632 (F. GODEFROY, vol. 548, f^o 87, Bibl. de l'Institut).

le fait qu'il eut à rassurer cette femme inquiète de l'élévation de son mari et des responsabilités qu'il encourt, témoigne à la fois de sa modestie et de sa tendre sollicitude. Aurait-elle agi ainsi avec le comte de Candale !

Veut-on une autre preuve de sa sollicitude d'ordre plus intime ? Schomberg, tout en justifiant auprès des Etats de Languedoc les heureux pronostics de Richelieu, n'a pas renoncé à la carrière des armes. La victoire de Leucate sur les Espagnols lui vaut en 1637 le bâton de maréchal. Des marchandages politiques le forcent de céder, en 1644, au duc d'Orléans, le gouvernement du Languedoc, mais il y reste comme lieutenant-général jusqu'à ce qu'il échange cette charge contre celle de colonel-général des Suisses et Grisons. Mais hélas ! le brillant soldat, l'orateur dont D. Vaissette vante l'éloquence aux Etats de Languedoc, l'heureux Schomberg souffre cruellement de la pierre. Sa femme allant avec la reine au Val-de-Grâce prier sur le tombeau de Marguerite d'Arbouse, en rapporte des roses dont l'application soulage le malade¹. Sans garantir l'effet de ce pieux remède, je dois en retenir la bonne intention.

En regard de cette brillante carrière militaire et politique, la vie à Hallwin, telle que des actes notariés nous permettent de la reconstituer, paraîtra bien terne et, pour y prendre intérêt, il ne faudra pas moins que le souci de la vie privée de nos pères et surtout un vif amour de l'histoire locale.

Anne d'Hallwin, avant son remariage, et sa mère avaient donné le terrain pour bâtir le couvent des Capucins nouvellement appelés à Montdidier. Le père Léonard de Paris vint en prendre possession et dédia à Saint-Antoine l'église dont la première pierre fut posée le 14 septembre 1620 par les deux nobles bienfaitrices². Deux ans après, pendant que Schomberg prend part à la réduction des protestants du Languedoc, sa femme fait marché, le 26 avril 1622, avec

1. H. BRÉMOND, *Hist. litt. du sentiment religieux en France*, II, 531.

2. Fr. 25048, f° 19 et V. DE BEAUVILLÉ, *Hist. de Montdidier*, III, 97.

deux charpentiers, Hélié Vivien, de Montdidier, et Charles Barbault, d'Hallwin, pour la charpente de cette église. Le devis fort détaillé distingue l'église (lisez la nef), le chœur, le clocher, la chapelle et la sacristie. La charpente, très soignée, était sans doute apparente, ainsi qu'on en trouverait encore de nombreux exemples en Picardie, si l'on n'avait eu le mauvais goût de les remplacer par de fausses voûtes en placage. Moyennant le prix de 550 livres, le travail devait être achevé dans les six mois. Aussi la duchesse a-t-elle toujours été considérée comme fondatrice de cette maison enrichie des libéralités de sa mère et de sa tante Louise d'Hallwin, la châtelaine de Mesvillers (Piennes).

L'année suivante, la générosité de la duchesse s'étendit également aux filles de Saint-François, connues à Montdidier sous le nom de sœurs grises¹, et là encore, elle ne fait que suivre ses traditions de famille. La chapelle avait été bénite, le 19 août 1509, par son grand-oncle François d'Hallwin, évêque d'Amiens. Les guerres de religion et l'incendie de 1599 l'avaient fortement endommagée, ainsi que le couvent. Pour y remédier, la duchesse fit appel à un menuisier du Frétoy, nommé Adrien Corbillon, qui, le 26 avril 1623 s'engage à lambrisser le chœur et la nef de la chapelle pour le 1^{er} août suivant. Il ne demande que 140 livres, mais on lui fournira le bois nécessaire.

Cette jeune femme, si pieuse et si charitable qu'elle fût, ne pouvait pas borner son activité à embellir les couvents voisins, sans rien faire pour son château d'Hallwin, dont nous avons vu l'état lamentable à la mort de son grand-père. Ce n'est pas le comte de Candale qui aurait songé à embellir et même à réparer le château de sa femme. Tout change avec Schomberg. Par son ordre, Roustan Leblanc, l'homme de confiance de la du-

1. Religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François établies à Montdidier en 1476. Parmi leurs bienfaiteurs, je remarque Jean Couillet, le familier des d'Hallwin. DARSY, *Bénéfices du diocèse d'Amiens*, I, 344.

chesse¹, passe un marché le 1^{er} mars 1624 avec un menuisier d'Hallwin, Nicolas Ségar. Moyennant 140 livres et tout le bois nécessaire, il s'engage à faire un plancher et des fenêtres, tant dans la salle basse du corps de logis neuf que dans les chambres basses et hautes (rez-de-chaussée et premier étage) du gros pavillon qui touche à ce corps de logis. Il est bien évident que dans l'état où se trouvait le château, avant de faire appel au menuisier, il avait fallu recourir au maçon et au couvreur, dont les comptes, comme beaucoup d'autres, ne nous sont pas parvenus.

Est-ce à une lacune de cette nature, ou aux absences de Schomberg suspendant les travaux, que nous devons attribuer le manque de documents pendant plusieurs années ? Et quand nous en retrouvons, ce n'est pas à Hallwin qu'ils nous ramènent, mais à Paris où la duchesse est seule à l'hôtel de Schomberg, au printemps de 1627, car, dans l'acte du 24 avril, elle spécifie que son mari devra le ratifier, ce qu'il fera pendant un séjour chez sa sœur au château de Liancourt. Outre cette indication, l'acte nous rappelle une vieille famille déchue envers laquelle se manifeste la générosité des Schomberg.

Nous avons vu plus haut comment le descendant d'Antoinette Tristan, la favorite de Charles VII, avait dû vendre à Louis d'Hallwin la seigneurie de Maignelay si longtemps possédée par ses ancêtres. Cette famille des Tristan, appauvrie et déchue, n'était pas éteinte, et un Jean Tristan avait pu conserver près du château une maison, sorte de ferme, avec quelques terres tant sur la paroisse que sur celle de Montigny. Bien que qualifié écuyer, seigneur du Puy d'Amour, conseiller du roi, trésorier de la compagnie des cent gentilshommes de sa maison, c'était un modeste gentilhomme, fort heureux de recevoir, comme cadeau de noce, à l'occasion de son

1. Elle l'avait marié à une de ses suivantes qu'elle avait dotée. Peut-être est-il parent de Denis Leblanc, secrétaire du cardinal de Gondi. (*Cart. de Saint-Roch*, Arch. nat., 44.916, p. 162).

mariage avec une filleule de Schomberg, l'érection de son petit domaine en fief noble, c'est-à-dire pour le fief de Saint-Amant l'exemption de tout droit de censive et de champart¹. Par une singulière ironie du sort, alors que le nom d'Hallwin s'est éteint, que le bourg a repris son nom de Maignelay, celui de Saint-Amant s'est conservé et désigne encore le lieu où s'élève la maison du maire actuel.

En cette année 1627, le duc et la duchesse prolongèrent assez tard leur séjour à Hallwin, car nous avons des baux signés par eux en novembre et décembre. Madame de Maignelay vint-elle alors chez ses enfants ? C'est ce que je ne saurais dire. En tous cas, si ses nombreuses bonnes œuvres la retiennent à Paris, elle n'oublie pas notre pays. Le 7 août, par l'intermédiaire de Roustan Leblanc, elle assure, devant le notaire d'Hallwin, une dot de 1600 livres à une jeune personne désireuse d'entrer chez les Ursulines de Montdidier².

Le séjour prolongé des maîtres ne pouvait manquer de leur faire sentir l'urgence de certains travaux ; aussi, dès le printemps suivant, le 11 mai 1628, nous voyons reparaître notre vieille connaissance, le maçon Etienne Bouchinet, ou plutôt son fils, car l'expert de 1598 serait bien âgé. Il se charge de raccorder le corps de logis neuf avec l'ancien, ce qui forcément entraînera quelques démolitions et reconstructions. Il doit élever à côté de la grande salle « un escalier en pierre de taille, de même façon, architecture et massonnerie, que celui nouvellement fait au corps de logis

1. Acte du 24 avril 1627. (Arch. nat., Y, 467, f^o 436 v^o). Sauf indication contraire, tous les actes mentionnés ici sont tirés du minutier de M^e Debail, notaire à Maignelay. Dans ce minutier figure, à la date du 3 février 1648, un Jean Tristan, écuyer, seigneur de Saint-Amant et autres lieux, demeurant à Paris, rue des Rozières, qui est sans doute celui dont nous venons de parler. L'acte est sans intérêt, il s'agit d'une procuration pour toucher une rente.

2. Dans cet acte, Roustan Leblanc est qualifié seigneur du lieu, parce qu'il le supplée, en son absence, ainsi que nous l'avons déjà indiqué.

de l'archevêché de Paris ». A ce détail, on reconnaît l'initiative de la duchesse désireuse d'imiter ce qu'elle a vu chez son oncle.

Ce marché nous fait connaître, au moins dans son ensemble, la distribution du corps de logis neuf. La cuisine et les offices occupent le rez-de-chaussée. Le premier étage est divisé en plusieurs chambres, et au-dessus s'étend la grande salle. Dans ces diverses pièces, Bouchinet aura à établir des cheminées. Il devra remplacer par des murs en pierre les entrefends en bois et réparer les pieds-droits des portes, des fenêtres et des lucarnes. Il se charge également de boucher les brèches dans les murs du jardin et du parc. Tous les matériaux nécessaires, même le bois pour les échafaudages, devront lui être fournis à pied-d'œuvre, et le prix à forfait est fixé à 2.000 livres.

Pour un travail aussi considérable, on lui donne plus d'une année, jusqu'au 1^{er} août 1629. Il semble avoir été exact, car dès le 16 mai 1629 on peut appeler le menuisier Nicolas Ségar, que nous avons déjà vu travailler au château. Mais la duchesse est seule, pendant que son mari fait partie de cette expédition de Savoie où il se distingue au Pas de Suze. Sa femme veut sans doute lui réserver à son retour la faculté d'ordonner d'autres travaux. Aussi, au lieu d'un forfait, on traite au toisé et à la pièce. Les prix nous semblent élevés : 24 livres pour chaque bâti de fenêtre, tandis que la toise pour les lambris et les portes est fixée à 110 sous. Et encore le prix de la fenêtre sera majoré, si la croisée a plus de six guichets (carreaux).

Ces travaux, et bien d'autres sans doute, dont nous n'avons pu retrouver la trace, plus encore les prodigalités de Schomberg, ont dû écorner la fortune de la duchesse. A bon droit, ce jeune mari est réputé libéral et magnifique. Faisant visite à une dame, il était, dit-on, vêtu d'un habit si brillant d'or et d'argent, qu'une femme de service le prit pour un roi¹. Aussi, le 22 septembre 1628, les terres de

1. V. COUSIN, *Madame de Hautefort*, p. 105.

Fignièrès et Boussicourt, achetées par le grand-père d'Hallwin, sont vendues 34.500 livres, et le même jour, Coivrel, où s'était retirée jadis la grand'mère Anne Chabot, est aliéné sous forme de bail perpétuel, moyennant 24.000 livres, à Roustan Leblanc, l'homme d'affaires, qui sans doute n'avait pas oublié les siennes.

Grâce à ces dépenses et à ces travaux, le château était en état de recevoir Louis XIII en septembre 1636, l'année de *l'effroy de Corbie*, quelques jours après la levée du siège de Montdidier, si courageusement défendu par Florent de Bracquemont et Bosquillon de Sainte-Hélène. Le roi était à table lorsqu'on vint lui annoncer la visite des Montdidériens conduits par le maire Antoine de Févin, qui avait été l'âme de la résistance. Louis XIII se leva aussitôt pour recevoir ces braves gens qui, pour témoigner de leur héroïsme et de leurs souffrances, avaient revêtu les vêtements qu'ils portaient pendant le siège, couverts de poussière, souillés de sang et de fumée. Comme ils fléchissaient le genou pour lui offrir les clefs de leur ville, le roi les releva aussitôt et refusa les clefs en disant : « Elles sont bien chez vous, conservez-les moi toujours et vos cœurs, avec la même fidélité ».

L'octroi de deux foires par an et de deux marchés par semaine témoigna de la reconnaissance royale ¹.

Si le courage des Montdidériens avait arrêté l'invasion qui fit trembler la France d'une terreur appelée par l'histoire *l'effroy de Corbie*, les terribles bandes de Jean de Werth et de Piccolomini avaient cruellement dévasté le pays. L'école d'Hallwin avait été brûlée ² et les malheureux fermiers devaient se ressentir des ravages de l'ennemi pendant plus d'une année. Schomberg, qui devait laisser

1. V. DE BEAUVILLÉ, *Hist. de Montdidier*, I, 283.

2. Le 4 novembre 1641, le curé de Maignelay, Pierre Daugy, cède une petite mesure où se tenait *l'escole brûlée par les ennemis de l'Etat en 1636* (Pap. de l'auteur).

dans le pays le souvenir d'un bienfaiteur¹, ne pouvait manquer de faire une remise à ses fermiers, mais dans quelle mesure? Il est absent, retenu sans doute dans son gouvernement du Languedoc. Il donne alors tout pouvoir à sa belle-mère de traiter avec ces malheureux cultivateurs. Pouvaient-ils souhaiter mandataire plus bienveillant? Chez le notaire d'Hallwin, elle réunit ceux de cette paroisse et aussi ceux de Montigny, Rollot, Montgérain, Frétoy, Tronquoy. La remise, qui porte sur les années 1636 et 1637, n'est que d'un tiers environ. Avec le progrès, la guerre fait actuellement des blessures plus lentes à guérir. Les fermiers d'alors se déclarèrent satisfaits, et dans leurs remerciements, unirent le nom de la marquise à ceux de sa fille et de son gendre.

C'est ainsi que Madame de Maignelay fit ses adieux à Hallwin, du moins nous n'y retrouverons plus sa trace et c'est à Paris que nous allons la suivre.

1. GRAVES, *com de Maignelay*, p. 49, relate ses aumônes durant la famine de 1630, dans le pays dont il était regardé comme le bienfaiteur.

CHAPITRE VI

Paroisse et Couvents

La marquise de Maignelay achète rue Saint-Honoré un hôtel dont elle assure, après elle, la propriété aux P. Capucins.

Paroissienne de Saint-Roch, elle contribue à l'embellissement de l'église et à l'érection de cette paroisse.

Son rôle dans la Réforme de Port-Royal. — Ses rapports avec la mère Angélique.

Son aide à la Réforme de Poissy. — Son intervention auprès des Capucins.

Mort de son frère Henri de Gondî, cardinal de Retz.

A Paris, Madame de Maignelay a souvent changé de logis, avant de s'installer définitivement rue Saint-Honoré. Si les motifs de ces changements nous échappent, nous avons pu la suivre d'abord chez son père, rue des Poulies, puis dans un hôtel à elle, rue des Bourdonnais. Plus tard, elle le donne en gage de l'emprunt de 1601, et sans doute pour se rapprocher de son frère l'évêque de Paris, elle va habiter rue du Cloître-Notre-Dame. C'est là qu'elle recueille sa fille abandonnée par Candale, et qu'elle signe le contrat du second mariage d'Anne d'Hallwin avec Schomberg. C'est encore le domicile qu'elle indique dans un acte du 22 décembre 1621, portant donation d'une rente de 100 livres, pour l'entretien d'une pauvre fille d'Avignon, échouée sur le pavé de Paris, et décidée à « quitter le monde pour servir Dieu et vivre repentante de ses péchés le reste de ses jours¹ ». Compatissante à toutes misères, morales surtout, Madame de Maignelay était coutumière de ses sortes d'aumônes. N'ayant pu entrer en religion, elle se plaisait à peupler les couvents de ses remplaçantes.

Après le mariage de sa fille, probablement pour se rapprocher de celle-ci qui habite l'hôtel de Schomberg, rue Saint-Honoré, elle passe sur la rive droite de la Seine et prend domicile rue du Jour, paroisse Saint-Eustache,

1. Arch. nat., Y, 462, f° 368.

à l'hôtel de Royaumont¹. Mais ce n'est là qu'une installation provisoire, car bientôt elle achète, le 3 février 1623, rue Saint-Honoré, l'hôtel de la Trémoille ou de Joyeuse, du nom de son dernier propriétaire.

Henri de Joyeuse, comte du Bouchage, en renonçant au monde après la mort de sa femme pour devenir le célèbre Capucin connu sous le nom de frère Ange, n'avait pas légué son hôtel à l'ordre où il entra, mais aux Minimes, et ceux-ci l'avaient vendu au cardinal de la Rochefoucauld, alors évêque de Clermont². Ce prélat, forcé de s'en défaire par arrêt du parlement du 1^{er} mars 1605, le céda aux Jésuites, auxquels Madame de Maignelay l'acheta, surtout à cause du voisinage qui allait lui permettre la réalisation de ses pieuses intentions.

Cet hôtel était bâti sur un terrain de deux ou trois arpents, en bordure sur la rue (alors faubourg) Saint-Honoré, tenant à l'est et au sud au couvent des Capucins, à l'ouest aux religieuses de l'Assomption, transplantées récemment de la place de Grève. Presque en face, de l'autre côté de la rue, s'élevait le couvent des Capucines dont nous avons raconté la fondation, sur l'emplacement de l'hôtel du Perron où le maréchal de Retz était mort et que Madame de Maignelay avait vendu. Elle revenait ainsi dans le quartier où s'était écoulée son enfance, mais ce n'étaient pas ces réminiscences sentimentales qui l'attiraient. Dans ce quartier de Paris aujourd'hui si animé, où le Nouveau Cirque (n° 251) occupe la cour du couvent des Capucins dont rien ne subsiste, où seule la chapelle de

1. L'hôtel des abbés de Royaumont était situé rue du Jour, n° 4, et adossé au flanc nord de l'église Saint-Eustache. Un corps de logis et deux ailes couverts, partie en tuiles, partie en ardoises, encadrent une petite cour transformée en magasin de porcelaine à l'enseigne : *Aux armes de France*. (Marquis DE ROCHEGODE, *promenades dans Paris*).

2. François de la Rochefoucauld, fils de Charles, comte de Randan et de Fulvia Pic de la Mirande, né en 1558, mort en 1645, évêque de Clermont 1585-1609, de Senlis 1610-1622, grand aumônier de France et cardinal. (P. ANSELME, IV, 436 et VIII, 288).

L'Assomption rappelle les religieuses de ce nom, Madame de Maignelay pouvait se croire à la campagne, loin du bruit de la grande ville, mieux que cela en plein centre monastique conforme à ses aspirations et à son genre de vie. Puisque le cloître lui était interdit, elle vivrait à côté, à son ombre, et elle enfermerait dans sa clôture la maison où elle aurait vécu et rendu le dernier soupir. Trois mois après son acquisition, le 12 mai 1623, elle donnait son hôtel aux Capucins, avec réserve d'usufruit sa vie durant, mais en chargeant sa succession des frais d'un mur de trois toises de haut à élever entre les pères Capucins et les dames de l'Assomption, conformément aux règles canoniques¹.

Autant qu'on en peut juger par la description contenue dans cet acte de donation (nous n'avons pas l'acte d'acquisition), l'hôtel ne répondait pas à l'importance du terrain. Le *corps de logis* sur la rue n'a que quatre travées, soit quatre ouvertures par étage. Viennent ensuite une remise pour carrosse, une porte-cochère et divers petits bâtiments dont un poulailler. Ce corps de logis est desservi par un escalier qui dessert en même temps un second bâtiment qualifié *vieil corps d'hôtel* ayant pignon sur la rue, donc en retour d'équerre avec le premier. Ce vieil corps d'hôtel est également long de quatre travées. Il ne renferme au rez-de-chaussée qu'une grande salle et le passage qui mène à l'escalier ; au-dessus, des chambres et un grenier. Un troisième bâtiment appelé *petit corps d'hôtel*, relié au second, n'a que deux travées. Il est couvert en tuiles et le toit déverse ses eaux à la fois dans la cour et dans le jardin. Ce petit corps d'hôtel, qui ne comprend au rez-de-chaussée qu'une salle sans cheminée et au-dessus une seule chambre, est donc parallèle à la rue et forme le troisième côté de la cour, qui possède un puits. C'est sans doute sur le quatrième côté de la cour qu'il faut placer d'autres constructions peu importantes, dont l'emplacement n'est pas indiqué, et parmi lesquelles il faut signaler le *Privé*,

1. Arch. nat., Y, 163, f° 453.

qui, relégué hors du logis, révèle l'absence des plus indispensables commodités. Derrière le petit corps d'hôtel couvert en tuiles, s'étend le jardin enfermé dans l'enclos des Capucins et sans issue vers les Tuileries, depuis que Madame de Maignelay a donné aux religieuses de l'Assomption le passage qui longeait leur couvent¹.

En s'installant dans cet hôtel, la marquise devenait paroissienne de Saint-Roch et ce n'était pas une recrue à dédaigner dans cette paroisse en formation, peuplée alors presque exclusivement de petites gens. Sur les premières listes de marguilliers, on ne trouve que des gens de métier, principalement des boulangers et aussi quelques jardiniers. (C'est encore au xvii^e siècle une paroisse suburbaine). Mais parmi ces jardiniers figure Jean le Nostre, père du fameux André. Plus tard on relèvera les noms de Nicolas et Mathurin Malbranche, père et oncle du philosophe².

Les habitants s'étaient d'abord contentés de la chapelle Sainte-Suzanne élevée en 1521 à côté de l'hôtel Gaillon. Le 11 mai 1579, par suite de l'augmentation de la population, elle fut érigée en chapelle de secours sous le vocable des Cinq-Plaies de Notre-Seigneur, avec Saint-Roch pour patron. Dix ans après, elle est reconstruite mais dépend toujours de Saint-Germain-l'Auxerrois³. Le desservant nommé le 5 novembre 1621, l'abbé Jean Rousse, frère du capucin Philibert, avait un tempérament de lutteur. Il le montrera pendant la Fronde et plus tard au service des idées jansénistes; mais pour le moment il se dépense tout entier à l'agrandissement de son église. Pour la doter d'un portail sur la rue Saint-Honoré, l'hôtel de Gaillon est acheté le 19 août 1622 et la marquise ne peut manquer d'y contri-

1. BERRY, *topographie du Vieux Paris*, I, 309. Nous espérons compléter cette description à l'aide de l'inventaire fait après le décès de Madame de Maignelay, mentionné dans le répertoire de M^e Delestre, mais ce notaire ne sait ce qu'est devenu cet acte.

2. Arch. nat., L, 916.

3. Arch. nat., L, 706, n^o 1.

buer pour payer sa bienvenue¹. Quand elle hérite de son petit-neveu Charles de Bossut, S^{gr} d'Escry, tué à Roye en 1636², elle donne 4.000 livres à la fabrique de l'église, à charge de verser chaque année 60 livres à l'œuvre des pauvres malades, ou, si cette charitable institution venait à disparaître, pareille somme à un ecclésiastique pour enseigner le catéchisme aux enfants du peuple, le dimanche après vêpres, de la Toussaint à Pâques, et les jeudis de carême. En outre les marguilliers seront tenus de faire célébrer à perpétuité, à l'anniversaire de la mort de la marquise, un service pour ses parents et ses amis (21 mai 1641)³.

Mais l'abbé Rousse lui fut certainement plus reconnaissant encore de son intervention à l'évêché pour vaincre la résistance du curé de Saint-Germain-l'Auxerrois et obtenir l'érection de Saint-Roch en paroisse (30 juin 1633). Il ne devait pas l'oublier et les louanges, qu'il donnera du haut de la chaire à sa paroissienne morte, sont un témoignage de sa reconnaissance.

Nièce, sœur, tante des quatre Gondi qui occuperont le siège de Paris pendant près d'un siècle, la Marquise de Maignelay doit son influence à cette parenté et à sa haute situation, plus encore à sa générosité et à ses vertus. Il n'est guère de fondation ou de réforme d'ordres religieux auxquelles elle ne soit mêlée.

* * *

Il en fut ainsi de Port-Royal, abbaye de femmes qui ne semblait guère destinée à devenir la citadelle du jansénisme. La discipline y était fort relâchée et la réforme vint d'où on ne pouvait l'attendre : d'une abbesse de seize ans

1. Arch. nat., LL, 917, p. 474, et HOCHÉ, *Paris occidental*, 765.

2. Petit-fils de Gabrielle de Gondi et de Claude de Bossut, fils de Charles de Bossut et de Anne le Fèvre de Caumartin, il fut tué à 18 ans, à la prise de Roye par les Espagnols en 1636.

3. Arch. nat., LL, 917, p. 861. A la mort de la marquise, il restait à payer 1.500 livres qui furent remises par ses exécuteurs testamentaires à la fabrique de Saint-Roch.

et d'un prédicateur de vertu douteuse. L'esprit de Dieu souffle où il veut et peu importe le semeur. Cependant, pour que la semence produise de bons fruits, il faut de bons ouvriers et c'est alors qu'intervient la Marquise de Maignelay.

Antoine Arnould et sa femme, fille du célèbre avocat Marion, n'avaient pas eu moins de vingt enfants. Ils voulaient bien donner à Dieu plusieurs filles, parmi lesquelles la future mère Angélique âgée alors de sept ans, mais avec la perspective d'en faire une abbesse. Aussi ce père, si renommé pour sa probité, n'hésita pas à falsifier l'acte de baptême de sa fille, afin d'obtenir des bulles avant l'âge requis. Mais la jeune abbesse, subitement touchée de la grâce à la suite d'un sermon prononcé, dit-elle, par un moine peu estimable, résolut de réformer son monastère (25 mars 1608). Pour l'aider dans son entreprise, Madame de Maignelay la mit en relation avec le P. Archange de Pembrock, gentilhomme anglais converti et entré dans l'ordre des Capucins¹. On ne pouvait mieux choisir. Ce religieux avait fait preuve d'expérience et de sagesse dans la réforme de deux abbayes de femmes : Montivilliers au diocèse de Rouen et Saint-Paul-les-Beauvais. A Port-Royal, il saura guider la jeune abbesse, raffermir son courage et éviter les excès de zèle.

Une des premières difficultés vint de sa famille. Quand le père voulut voir sa fille, il se heurta à la clôture qu'elle venait de rétablir et il dut se contenter de l'entretenir à travers *le guichet*. Cette journée du 25 septembre 1609 en a gardé le nom. Sous la plume de Sainte-Beuve, la conduite de la mère Angélique est aussi dramatique que celle d'Esther ou de Polyucte et l'importance de cette scène est comparable à la *journée des Dupes* ; aussi nous nous garderons bien d'en refaire le récit.

1. Fils du comte de Pembrock, il abjura entre les mains du cardinal de Gondi, entra chez les Capucins le 4 avril 1587, fut gardien du couvent de Meudon (1597), de celui de Chartres (1598), de celui de la rue Saint-Honoré à diverses reprises (1604, 1609-1610, 1615, 1621-1623) et plusieurs fois définitif. Il mourut en 1632.

Comment calmer Monsieur Arnauld ? Le P. Archange n'y aurait pas suffi. Il fallut l'intervention de la Marquise de Maignelay « que mes parents, nous dit la mère Angélique, estimoient et honoroient parfaitement. Elle leur répondoit de la prudence et de la sagesse du P. Archange qui ne permettroit point que je fisse rien de contraire à ma santé ».

Pendant que la marquise prêche l'indulgence à ce père irrité, le P. Archange donne à *sa bonne petite* abbesse les plus sages avis « sur le double devoir envers Dieu et envers les parens qui laisse l'esprit perplexe et douteux... Jusques où peut aller l'honneur que vous devez à M^r vostre père et à M^{lle} vostre mère, je vous diroy brièvement que je croy qu'il se peut estendre aultant que l'obligation que vous avez au service de Dieu et à vostre profession le vous peuvent permettre. La Religion ne détruit pas le droit naturel, ains le raffine, le confirme et l'accroyt (31 octobre 1609) ». La mère d'Anne d'Hallwin n'aurait-elle pas pu, elle aussi, faire son profit de ces sages avis, à l'heure où elle semblait oublier sa fille ?

Trois jours après, le 2 novembre, le P. Archange annonce à l'abbesse que la marquise va chez Madame Arnauld prendre jour pour la visite de réconciliation à Port-Royal. Mais les choses ne vont pas aussi vite qu'on l'espérait. Monsieur Arnauld est très monté contre le confesseur de sa fille, fort scandalisé de sa conduite. Aussi le sage Capucin recommande à sa pénitente d'écrire à son père, *d'un style doux et reconnaissant*, des lettres que Madame de Maignelay lui remettra. Il compte beaucoup sur l'influence de la marquise, sur la considération que lui donnent ses vertus, peut-être aussi sur sa haute position pour fléchir ce bourgeois vaniteux, et elle réussira.

A ces sages conseils le P. Archange joignait des modèles de ce *style doux* qu'il recommandait, en adressant à la jeune abbesse des lettres empreintes d'autant de douceur que de sagesse. Il recommande de ne pas laisser les sœurs parler avec des religieux, même des Capucins, quand même ils parleraient comme des anges. Il conseille

de modérer l'ardeur des jeunes, de manger au besoin des œufs et même, si le médecin le trouve expédient, de la chair. Elle doit user de la plus grande discrétion ayant sous sa charge des enfants tendres, *de petites brebiettes, que si elle les hastet trop, tout bercaille mourra en un jour*. Ces traits et ces comparaisons abondent dans les lettres du P. Archange. Sainte-Beuve leur trouve tant de charme qu'il leur fait l'honneur d'une parenté avec les écrits de Saint-François de Sales, parenté qui n'est pas seulement dans la forme. Quand le saint évêque de Genève écrira à la mère Angélique pour lui enseigner l'humilité, il lui recommandera aussi la patience et la *débonnairété*¹.

On aimerait à s'arrêter sur les débuts de Port-Royal réformé et à prolonger l'entretien de la jeune abbesse avec la marquise et ses amis. Un moment, la mère Angélique songera à se mettre entièrement sous la direction de l'aimable évêque et à entrer dans l'ordre de la Visitation. A Port-Royal, ces jours de piété douce et aimable ont le charme mélancolique des choses qui vont finir et dont le souvenir s'effacera sous la sombre et hautaine direction des jansénistes. Cependant, la marquise restera jusqu'à sa mort la fidèle amie de la mère Angélique, si bien qu'un soupçon de jansénisme effleurera sa mémoire.

Cette amitié était si connue que la duchesse de Longueville² croit ne pouvoir mieux faire que d'amener la marquise à Port-Royal, pour obtenir par son intervention le succès d'une combinaison qui, à l'honneur du temps présent, nous étonne. Comme on entrevoit la fin prochaine de Madame de Soissons, abbesse de Maubuisson³, il s'agit de

1. P. UBALD d'ALENÇON, *Les frères mineurs et les débuts de la Réforme de Port-Royal*. — Abbé FUZET, *Les Jansénistes au XVII^e s.*, p. 29-32.

2. Louise de Bourbon, fille de Charles de Bourbon-Soissons et de Anne de Montafé, première femme du duc de Longueville, morte en 1637. Tous deux alliés des Gondi.

3. Charlotte, bâtarde de Soissons, fille de Charles de Bourbon-Soissons et de Anne-Marie Bohier, sœur naturelle de la duchesse de Longueville, née en 1596, prend le voile en 1603, meurt abbesse de Maubuisson le 28 décembre 1626.

lui donner une coadjutrice qui garderait la place pour une enfant de sept ans, qui n'est autre qu'une bâtarde du duc de Longueville. Il était d'usage courant de placer ainsi les fruits de ces sortes de liaison et la duchesse témoignait d'une indulgence habituelle à l'époque ; mais la mère Angélique éventa le projet et envoya à Maubuisson une religieuse si ferme que, perdant tout espoir, les Longueville retirèrent la bâtarde¹ pour la placer dans l'abbaye de Montivilliers. Plus tard cependant elle obtint l'abbaye de Maubuisson et y mourut abbesse en 1664.

Dans d'autres circonstances, l'intervention de Madame de Maignelay semble mieux justifiée. Elle accompagne la reine qui, en 1628, pendant ce siège de La Rochelle, vient réclamer des prières pour le succès des armes du roi. La mère Angélique le promet bien volontiers et, ne doutant pas de la victoire, elle demande qu'en actions de grâce le roi rende aux religieuses de Port-Royal le droit d'élire leur abbesse. Comme la reine hésite à promettre son concours, la marquise lui représente qu'il n'y a pas à craindre de voir beaucoup d'abbesse formuler pareille demande, quand elles ont parmi leurs religieuses des sœurs ou des nièces. La reine y consent, et au retour du roi le droit d'élection sera rendu à Port-Royal².

Quand Madame de Maignelay, devenue aveugle, ne peut plus écrire, c'est par l'intermédiaire de Port-Royal qu'elle fait passer de ses nouvelles à la reine de Pologne, Marie de Mantoue, et lui recommande une jeune écossaise qu'elle a placée près d'elle³.

1. Fille naturelle d'Henri II de Longueville et de Jacqueline d'Illiers, abbesse de Saint-Avy, près Châteaudun, de Maubuisson en 1633, y meurt le 16 juillet 1664, à 47 ans.

2. ANGÉLIQUE ARNAULD, *Relation de ce qui s'est passé à Port-Royal*, p. 68. En effet, la mère Angélique et sa sœur Agnès, devenues simples religieuses, quittèrent la maison en 1630 pour fonder l'institut du Saint-Sacrement qui devint le Port-Royal de Paris dirigé par Saint-Cyran.

3. *Lettres de la mère Angélique*, I, 324.

A la fin de sa vie, elle reçoit de la mère Angélique *Les heures de Port-Royal* publiées par Le Maistre de Sacy et bientôt après cette lettre qui témoigne de la consolation qu'elle a trouvée dans leur lecture :

« J'ai grande joie, Madame, de ce que les heures vous ont été agréables et de ce que vous y avez trouvé de la consolation pour votre âme, à qui Dieu a donné depuis tant d'années le goût de ce qui le regarde en la dégoûtant du monde. Ce livre est un fruit de votre piété, dont Dieu s'est servi pour en donner les premiers mouvemens dans la famille qui ne peut jamais assez reconnoître cette grace reçue de vous.

Je suis obligée de retourner aux Champs sur la fin de cette semaine, ou au plus tard le lundi de l'autre. Ce me sera une très particulière consolation, si je puis recevoir l'honneur de vous voir, mais je serois bien fâchée que votre bonté me voulût faire cette grâce avec la moindre incommodité de votre santé qui nous est si précieuse. Je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous la conserve plusieurs années et qu'il accroisse toujours vos mérite par sa sainte grace.

Je suis en Notre Seigneur...¹ »

Nous n'avons pas à juger l'orthodoxie de ces heures horriblement attaquées par les Jésuites, suivant l'expression de la mère Angélique, mais il n'y a pas à se scandaliser qu'une femme pieuse, peu experte sans doute en théologie, y ait trouvé des consolations dans sa pénible vieillesse. Il nous suffit de relever dans cette lettre une nouvelle preuve de l'attachement de Madame de Maignelay pour Port-Royal et le témoignage de la reconnaissance qu'on lui garde.

*
**

Après ce qu'elle a fait pour cette maison, on devine ce qu'elle sera pour le couvent de Poissy, où elle compte une tante et deux sœurs, où elle s'est retirée dans l'accablement de ses deuils, où elle a été choquée de trouver toutes les passions du monde que traînent après elles, dans leurs longues robes, tant de filles de qualité! De quel cœur

1. Lettres de la R. M. Angélique Arnauld, I, 475.

elle s'associe aux projets de réforme de sa sœur Louise, coadjutrice de sa tante Jeanne ! Sa tâche, déjà difficile, est rendue plus délicate encore par les antécédents de sa famille et les irrégularités qui entachent l'origine de son pouvoir. La tante Jeanne, en compétition avec Marthe de Boufflers¹ pour la dignité de prieure, n'a été reconnue que grâce à l'appui d'Henri III, en 1583. La nièce Jeanne n'a été acceptée comme coadjutrice, que sur l'ordre d'Henri IV, en 1603. A la mort de la tante, le 9 octobre 1623, la nièce lui succède sans difficulté, car, avec une prieure aussi âgée, Louise de Gondi l'est déjà de fait². Leur administration fut avantageuse aux finances du couvent³, mais ce n'est pas de progrès matériels que nous avons à nous occuper.

Il était plus difficile de ramener les religieuses à la stricte observance de leur règle, et Louise de Gondi n'avait pas la douceur recommandée par le P. Archange. Pour établir la réforme, elle ne pouvait compter que sur une douzaine de religieuses, dont sa sœur Madeleine connue sous le nom de Madame de Dampierre. Les autres prétendaient ne rien changer à leur genre de vie. Ce n'étaient que ligues, divisions et querelles. Pour pacifier le monastère, Madame de Maignelay eut recours à la mère Angélique Arnauld, qui n'était pas cependant un modèle de douceur. Elle vint à Poissy, parla avec tant d'éloquence qu'on resta à l'écouter jusqu'à onze heures et minuit. Elle gagna ainsi deux ou trois religieuses des plus récalcitrantes. En même temps, elle s'efforçait de modérer Louise de Gondi qui manquait de tact et de prudence. Finalement elle dut laisser l'œuvre inachevée⁴. Pour la faire aboutir, nous dit Chante-

1. Marthe de Boufflers, tante à la mode de Bretagne d'Adrien de Boufflers, tuteur des enfants de la Marquise de Maignelay, morte à Poissy, le 16 février 1595.

2. Religieuse à 6 ans, elle porta l'habit 81 ans, fut 37 ans prieure et mourut âgée de 87 ans, le 29 août 1661. (CLAIRAMBAULT, 114, p. 44).

3. Achat en 1602 de la ferme de Vaumartin payée 13.500 écus fournis par la prieure et ses nièces. — Nombreux achats de rente. — Don de 80.000 livres, par Louise et Madeleine le 25 janvier 1625.

4. MONLAUR, *Angélique Arnauld*, p. 194.

lauze¹, ce n'était pas trop de l'aide de Madame de Maignelay, car il fallut remuer ciel et terre, la cour, Paris et Rome. Treize ans après l'élévation de Louise au priorat, le général des Dominicains le P. Turcus en est encore à attendre les progrès que feront les religieuses dans la vie régulière et dans l'obéissance. (Lettre du 21 octobre 1640). Plus tard il stigmatise les longues robes qui choquaient si fort Madame de Maignelay et que « les religieuses traînent avec plus de vanité que de souci de nos ordres et de l'édification qu'elles doivent à leurs sœurs ». Enfin, en septembre 1649, moins d'un an avant la mort de Madame de Maignelay, il rejette les demandes de ces filles qui, lasses de suivre l'époux sur la montagne, réclament quelque mitigation pour l'usage de la laine et les jeûnes, sous l'inspiration du dehors plutôt que du dedans, moins par tiédeur que par la folle compassion des parents².

Aux soucis de la réforme, vint s'ajouter pour la sœur Louise, alors qu'elle était coadjutrice de sa tante, une singulière querelle avec les Capucins, où Madame de Maignelay eut encore à intervenir. Pour nous, qui voyons les choses du dehors, ce n'est que vétilles; mais pour ces âmes pieuses vivant dans un milieu fermé, elles ont une importance dont nous aurions tort de sourire, car ces âmes en souffrent cruellement.

Passant par dessus la tête du provincial, la sœur Louise de Gondi s'est adressée directement au général des Capucins, à Rome, et cependant elle lui a demandé une réponse par la voie du provincial, le P. Honoré de Champigny. Comme la réponse ne lui a pas été transmise, la coadjutrice la réclame du provincial, en des termes dont l'aigreur est à peine voilée sous des protestations d'obéissance et de respect. Elle ne craint pas de lui dire: « A l'advenir, vous n'aurez rien à regretter, sinon que d'avoir

1. *Saint-Vincent de Paul et les Gondi*, p. 151, 159.

2. P. CHAPOTIN, *La Guerre de la succession du Poissy*, p. 9. — Arch. nat., Y, 165, f° 97 v°. — *Gallia Christiana*, VIII, 1341.

esté trop bon à ceux qui ne m'ayment pas et trop sévère à moy qui vous supplie encore très humblement me faire l'honneur de garder mon secret et de m'obliger, s'il est possible, de me renvoyer icy le P. Baltazar pour quelque peu de temps pour parachever quelques cayers, pour ce que mon imprimeur m'a mandé ce matin qu'il attend après ».

Quel est ce secret et à quel ouvrage travaille la sœur Louise en collaboration avec le P. Baltazar? Nous ne le saurons jamais clairement, mais du moins la sœur Louise allait recevoir les lettres du P. Général, après bien des hésitations et des scrupules révélés dans une lettre de Madame de Maignelay.

AU RÉVÉREND PÈRE
LE RÉVÉREND PÈRE HONORÉ
PROVINCIAL DES PÈRES CAPUCINS
DE LA PROVINCE DE PARIS¹.

Mon bon père, il y a quelques jours que je vous attendois en ceste ville, cela m'a fait différer à vous escrire d'une affaire quy est bien pressée. C'est qu'il y a environ un mois que M^r le C^{at} m'envoya des lettres que le R. P. Général luy escrivoit, où il lui mandoit que sellon son commandement il luy envoyoit l'obédience de prélicateur pour le P. Baltasar : il y a une lettre pour vous, une pour ledit P. Baltasar, une pour ma sœur de Rez. M. le Cardinal me mandoit quy n'avoit point escrit audit P. Général et ne savoit que c'estoit et que j'envoyasse tout à ma sœur de Rez. Pour moy ayant seu de vous ce quy vous avoit pleu me confier de ceste affaire, j'escrivis à M^r le Cardinal et luy mandoy que je croyois quy ne se souvenoît pas quy nous avoit promis de ne point escrire de ceste affaire et que je ne donnerois pas les lettres que je n'eusse de ces nouvelles. Il m'a escrit que j'avois bien fait, mais que je les donnasse avec vos avis et m'envoya une lettre ouverte qu'il

1. Cette lettre a été publiée, avec quelques inexactitudes, par le P. EMMANUEL DE LANMODEZ dans : *Marie-Catherine-Antoinette de Gondi de Retz et les Calvairiennes de Machecoul*. Nous la reproduisons d'après les archives de Seine-et-Oise qui, dans le carton H, Capucins de Poissy, contiennent aussi quatre lettres de Louise de Gondi, dont nous nous servons également.

escriit à ma sœur où il lui commande ne ce servir point de cella que comme il vous plaira. Il y a un regret à ceste affaire, c'est que l'on a escriit en son nom au P. Général et puis l'on luy annié. Le Roy a aussy escriit audit P. Général. Je vous diray par quelle voye tout cela et le tout c'est passé sans M^r le Cardinal. Je vous demande duncq vostre avis : Sy je remettray le tout entre les mains de ma sœur avec le commandement de ne s'en point servir, ou si je priroy de vostre part M. le Cardinal de ne luy en rien bailler, ou sy je communiqueray le tout au R. P. Archange, car à cause que m'aviez deffendu de ne reparler de ceste affaire, je ne l'ay voulu dire à personne. Ma sœur verra bien par la datte des lettres que je les auray gardées, mais pour servir la religion je ne me soucie pas d'avoir ces bonnes graces. Vous me commanderès au plus tost vostre vellenté et me continueres, sy vous plait, l'assistance de vos saintes prières, puisque je suis, mon père, vostre très humble et très obéissante fille en nostre Seigneur.

MARGUERITE DE GONDY.

Ce 19^e Juillet.

Point de date d'année. Mais le P. Honoré de Champigny a été provincial de 1612 à 1614, et de 1621 à 1622 ; l'évêque Henri de Gondi, premier cardinal de Retz, a reçu le chapeau en 1618 et est mort le 13 août 1622. Cette lettre doit être du 19 juillet 1621. Elle nous montre le cardinal mécontent qu'on ait abusé de son nom pour écrire au général des Capucins, alors qu'il avait promis de ne pas s'occuper de cette affaire. En renvoyant à sa sœur de Maignelay la lettre d'obédience, il se montre hésitant : faut-il la remettre ? et si on la remet, qu'on ne s'en serve pas. Quant à Madame de Maignelay, dont avant tout la conduite nous intéresse, elle témoigne au P. Honoré un attachement tel qu'elle ne craindrait pas de résister à son frère le cardinal et de déplaire à sa sœur Louise. Finalement, elle envoya les lettres, car, écrivant au P. Honoré, la coadjutrice lui dit avoir reçu par l'entremise de son frère le cardinal les dépêches du P. Général et la lettre d'obédience du P. Baltazar lui permettant de prêcher au couvent de Poissy. Adoucie sans doute par ce succès, la coadjutrice ajoute

qu'elle ne remettra pas la lettre d'obédience sans l'autorisation du provincial et elle termine : « J'espère que vous congneztrés à l'advenir combien je vous honore et quelle particulière estime je fais de vostre vertu. Je n'employerai point maintenant des parolles pour le vous persuader, car je veux que désormais mes efforts et l'obéissance que je prétends vous rendre, soient la langue de mon cœur ».

Ce langage ne semble pas avoir touché le P. Honoré, car la sœur Louise ne lui envoya pas les lettres qu'elle avait reçues de son frère le cardinal, et elle ajoute « craygnant qu'elles ne trouvassent près de vous aussi peu de bon accueil que les miennes ».

Cependant elle put obtenir le P. Baltazar, comme elle le désirait, puisqu'elle demandera ensuite à le garder « pour achever l'œuvre pour laquelle vous m'avez permis son employ, principalement à ceste heure où mon esprit a plus besoin que jamais de s'occuper à quelque saint exercice qui ne luy soit point pénible ». L'occupation c'est l'ouvrage dont l'imprimeur réclamait la fin ; le chagrin, auquel il faut une diversion, est causé par la mort du cardinal. Les Capucins ont tant prié pour lui, qu'elle en est profondément touchée et que tout nuage semble dissipé.

*
*
*

Après tant de deuils, cette mort de son frère fut pour Madame de Maignelay un nouveau chagrin. Le cardinal, chef du conseil du roi, avait décidé une campagne contre les protestants du midi. Il suivait l'armée royale, quand au siège de Béziers il fut atteint de la fièvre d'armée qui l'emporta le 13 août 1622. Il n'avait que 52 ans.

Richelieu, qui n'aimait guère les Gondi (on sait pour quel motif), crut devoir adresser à Madame de Maignelay des condoléances, sincères ou non, qui témoignent trop de la considération où il la tenait pour ne pas reproduire sa lettre :

Madame,

Ces lignes ne sont que pour vous tesmoigner que dans la perte générale que toute la France a faicte en la personne de

Monsieur votre frère, j'ay esté touché d'un aussy sensible desplaisir qu'aucun aultre, pour la profession particulière que je faisois d'amitié avec luy. Si la part que vos amis prennent en ceste affliction diminuait la vostre, la mienne seule vous apporteroit beaucoup de soulagement; mais la peine d'aultuy ne pouvant alléger celle que vous souffrés, je ne puis aultre chose que supplier Dieu qu'il lui plaise la porter avec vous; ce qu'il fera assurément, si vous vous résolvez, comme je n'en doute point, de la porter pour l'amour de luy. J'espère cest effect de vostre vertu et de sa bonté, et en ceste confiance, il ne me reste qu'à vous asseurer que je suis,

Vostrc tres humble...¹

La marquise crut-elle à ce *sensible déplaisir*? Moins bonne chrétienne, elle aurait pu sourire en recevant du politique inflexible des conseils de résignation, et elle dut être plus sensible aux regrets manifestés par les pères de l'Oratoire. Ils n'eurent garde d'oublier le prélat qui, après avoir concouru à leur établissement, leur avait confié la direction du premier séminaire établi à Paris dans l'abbaye de Saint-Magloire. Ils célébrèrent en son honneur un service solennel le 9 septembre 1622.

Le 19 février suivant (1623), Jean-François de Gondî remplaçait son frère et était sacré par le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, assisté de François de Harlay, archevêque de Rouen, et de Léonor d'Éstampes, évêque de Chartres. Il fut le premier archevêque de Paris, mais, parmi les quatre Gondî qui se succédèrent sur ce siège, le seul qui ne reçut pas le chapeau de cardinal.

La marquise de Maignelay perdait un frère qui l'avait toujours puissamment secondé dans toutes ses bonnes œuvres. Elle devait conserver la même influence sous ses successeurs.

1. *Lettres de Richelieu*, I, 720.

CHAPITRE VII

Les grands amis

P. de Bérulle engage la marquise de Maignelay à accompagner la reine d'Angleterre. — Son refus n'altère pas leurs relations. — Dureté de son directeur. — Générosité envers l'Oratoire continuée après la mort du cardinal de Bérulle.

Relations avec Saint Vincent de Paul. — Création de la congrégation de la Mission. — Mort de Madame de Gondi et conversion de son mari. — Retraite des ordinands. — Maison de Sainte-Madeleine dirigée par les Visitandines. — Scrupules de Saint Vincent de Paul. — Lettre singulière et courts billets. — Souvenir qu'il garde de la marquise.

Installée dans son hôtel, à côté des Pères Capucins, non loin de ses chères Capucines, la marquise de Maignelay se croyait assurée de mener en paix sa vie de prière et de charité, quand, par le fait d'un de ses meilleurs amis, elle faillit être rejetée dans le tourbillon du monde, loin de son pays, dans une cour étrangère et hérétique.

Le 3 juin 1624, avaient commencé à Compiègne des négociations qui devaient aboutir au mariage d'Henriette de France, sœur de Louis XIII, avec le prince de Galles, le futur Charles I^{er} d'Angleterre. Sous la ferme et habile direction de Richelieu, elles aboutirent à la rédaction de douze articles qui, en assurant à la princesse le libre exercice de sa religion, devaient profiter également à ses futurs sujets restés catholiques. C'est ce qu'il importait de faire ressortir aux yeux du Pape pour obtenir les dispenses nécessaires. Dans ce but, M. de Bérulle fut envoyé à Rome. Sa réputation de piété donnerait plus de crédit aux assurances de l'ambassadeur en titre, le comte de Béthune¹. En cas d'échec, l'humiliation serait moindre pour le roi de

1. Philippe de Béthune, fils de Pierre de Béthune et de Charlotte Dauvet, frère du grand Sully, mariée en 1600 à Catherine le Bouteiller de Senlis, en secondes noces, le 15 novembre 1608, à Marie d'Alègre, ambassadeur en Ecosse, à Rome, en Savoie, en Allemagne, mort en 1649.

France et l'ambassadeur officiel pourrait essayer une seconde tentative ¹.

Parti de Paris le 13 août, Bérulle arriva le 9 septembre à Lorette où il passa trois jours continuellement en prières. Ainsi qu'il l'avait annoncé à ses confrères, il tenait à mettre sa congrégation sous la protection de la Sainte-Vierge et il voulait aussi lui recommander le succès de sa négociation. Il avait également à exécuter les pieuses commissions de son amie Madame de Maignelay. La marquise l'avait chargé d'offrir à la madone un superbe collier de perles estimé 10.000 livres. Était-ce celui qui figurait à son cou dans le portrait copié par Louis XIII et qu'elle aurait donné à sa fille, lors de son mariage avec Candale ? En tous cas, le collier avait appartenu à Madame de Candale, et lors de l'annulation de son mariage, elle l'avait vainement réclamé. On ne savait ce qu'il était devenu, quand la marquise fit vœu, si on le retrouvait, de l'offrir à Notre-Dame-de-Lorette : et peu de temps après, un voleur, au pied de l'échafaud, avait révélé le nom du recéleur. Pour s'acquitter de son vœu, la pieuse marquise ne pouvait trouver meilleur mandataire ².

Arrivé à Rome le 13 septembre, Bérulle entama aussitôt les négociations avec le pape Urbain VIII (Maffeo Barberini, nonce à Paris avant Bentivoglio et grand ami de Henri IV). Nous n'avons pas à retracer ces curieuses négociations, au cours desquelles le pape et les cardinaux montrèrent à l'égard de la cour d'Angleterre une méfiance trop tôt justifiée.

1. Ce double calcul est nettement indiqué dans cette lettre de Louis XIII à l'archevêque de Lyon, du 31 juillet 1624. « Sachant bien qu'à Rome et en une affaire dont la religion fait une meilleure part, elle sera bien écoutée, proposée par un ecclésiastique, sur la doctrine et mœurs duquel il n'y a que redire, au contraire mil considérations en bien dire, et auquel un refus ne seroit considéré comme fait à l'ambassadeur qui, réservé pour une seconde recharge, avait cognoissance de ce qui se passe. (Bibl. de l'Institut, GODEFROY, 302, f^o 302).

2. Arch. nat., m. 233 et *Vie admirable*, p. 316.

Pour calmer leurs craintes, il importait de composer avec le plus grand soin la maison de la future reine. La qualité des personnes fortifierait les engagements pris et, s'ils étaient violés, pourrait en partie y suppléer. Dans ce but, le neveu du pape, le cardinal Barberini, insistait sur le choix d'« un évêque avancé en âge, expérimenté en sa charge, dont il n'alla pas faire l'essay et l'apprentissage en ce lieu, et si recommandable par ses actions précédentes qu'il eut autorité toute acquise pour les actions qu'il lui faudrait accomplir ». Le choix des dames n'était pas moins important, « la seureté de la conscience de Madame dépendant plus, après la grâce de Dieu, des femmes et autres officiers qui seront près d'elle, que des ecclésiastiques¹. »

Tout naturellement on songea à la marquise de Maignelay que son âge et sa vertu désignaient plus encore que sa fortune et sa naissance. Ce choix ne pouvait manquer de plaire à Urbain VIII qui, durant sa nonciature à Paris, avait pu apprécier celle que Henri IV appelait sa sage marquise. Richelieu, comme nous le verrons bientôt, devait approuver cette nomination, si même il n'en avait pas eu l'initiative.

Restait à obtenir le consentement de l'intéressée et, avec ce que nous savons de ses aspirations et de ses habitudes, on devine ses répugnances fortifiées encore par les conseils des bonnes âmes effrayées du genre de vie qu'elle aurait à mener auprès d'une jeune reine, dans une cour étrangère et hérétique. Elle refusa. Bérulle, qui n'avait accepté pour lui-même pareille mission qu'à son corps défendant et réclamait les prières de sa communauté tout en recommandant de n'en point parler², résolut de vaincre les résistances de sa pénitente ; il jugea l'affaire assez importante pour ne pas craindre d'en importuner le Saint-

1. Arch. des Aff. étrangères : Angleterre, doc. 21, f^o 13 v^o et 33, f^o 431 v^o.

2. Bibl. de Marseille, ms. Eb. 117, f^o 22 v^o et s.

Père et c'est fort de son autorité qu'il écrivit le 3 novembre 1624 :

A MADAME, MADAME LA MARQUISE DE MÉGNELAY.

Madame,

J'ay considéré ce qu'il vous a plû me mander de vos peines et de l'avis des bonnes âmes que vous avez consultées en vôtre affaire d'Angleterre. J'honore leurs pensées ; mais j'ay toujours eu peine de m'y rendre et me semble que peut-estre Dieu vous a réservé au monde pour cette affaire ; et que le principal qu'il y désire de vous n'est pas la correspondance à la personne que vous appréhendez, mais la communication que vous pouvez avoir par ce moyen avec les personnes plus importantes et principales d'Angleterre. En cette doute et perplexité j'ay mieux aimé consulter sa Sainteté même que de suivre ni vous mander mon sans.

Mais aussitost que je luy ay parlé de vous, encore que je luy aye dit vôtre repugnance, il m'a dit qu'il vouloit que vous y allassiez et que mesme il me chargeoit de vous mander de sa part qu'il vous le commandoit comme pape ; et qu'il espéroit que vous seriez cause de quelque bien notable en ce pays et qu'il écrivoit à son nonce qu'il moyennât par quelque voye envers le Roy que vous fussiez choisie pour cela.

Un pape vous a tiré du cloître et un autre pape vous anvoye en Angleterre, l'un et l'autre est parole de croix pour vous, mais c'est parole de celui qui porte la plus grande autorité de Jésus Christ en la terre, et que vous devez suivre en patience, en humilité et en espérance que celui qui vous y anvoye par la voix de son lieutenant en terre, vous y confortera par sa grace. Dans les œuvres de Dieu nous n'avons pas à regarder ce que nous sommes, mais ce qu'il est ; et il nous faut laisser à sa providence les succès et les événemens et nous rendre humblement à sa volonté et à sa conduite. Je le supplie de nous rendre tous dignes d'estre à luy, à son fils unique Jésus Christ nôtre Seigneur et à sa Très Sainte Mère, et nous faire la grace de les servir tous en tous lieux et en toutes occasions en la manière qu'ils le désirent de nous. Je suis en eux,

Madame,

votre très humble, très obéissant et très obligé serviteur.

P. DE BÉRULLE,

Prestre de l'Oratoire de Jésus.

De Rome, ce 5 novembre 1624.

Copié sur l'original communiqué par le P. Bouchard, le 22 septembre 1666¹.

En lisant cette lettre, comment douter de l'obéissance de Madame de Maignelay? Jamais elle n'osera résister au pape et au Père de Bérulle, d'accord cette fois avec le cardinal de Richelieu. Il n'en fut rien. Paul V a pu lui fermer la porte du cloître, Urbain VIII sera impuissant à la faire entrer à la cour d'Angleterre. Et pourtant, au lieu des honneurs et des plaisirs qu'elle redoute, elle n'aurait eu que des avanies à subir et des larmes à sécher.

Charles I^{er}, que sa mort courageuse a grandi et entouré d'une tragique auréole, était un prince peu loyal, mari brutal, cruellement méprisant et indifférent vis-à-vis de sa femme, du moins au début. Son favori Buckingham, jaloux de toute influence pouvant contrebalancer la sienne, s'accordait sur ce point avec les anglicans fanatiques pour humilier la reine et la détacher de son époux. Elle avait débarqué à Douvres le 24 juin 1624; le 9 août suivant, on la privait de sa maison française, et on ne lui laissait pour aumônier que le Père Robert Philippe, écossais². Tous les autres Pères de l'Oratoire étaient renvoyés, et bientôt on demandera le départ de Madame de Saint-Georges³. Richelieu y aurait consenti, si on n'avait pas voulu l'exclure comme française et catholique, et il mettait comme condi-

1. Arch. nat., M, 232, liass. 6, p. 9.

2. Un des douze Pères de l'Oratoire faisant partie des vingt-huit clercs envoyés en Angleterre pour desservir la chapelle de la reine. Il revint en France avec elle, lors de son tragique voyage, quinze jours après la naissance de sa fille Henriette-Anne, en 1644, resta 22 ans son confesseur et mourut à Paris le 5 janvier 1647. (Arch. nat., Mm. 623, f^o 247.)

3. Jeanne de Harlay, femme de Harduin de Clermont, seigneur de Saint-Georges, gouvernante de la princesse Henriette. Sa mère, Madame de Monglas, avait été gouvernante de Louis XIII qui l'appelait *Mamanga*.

tion son remplacement par Madame de Maignelay¹. En revenant ainsi à son premier choix, il montrait assez en quelle estime il la tenait. Son nom était pour lui synonyme de vertu. Quand on lui reprochera d'employer, dans une négociation avec la duchesse de Chevreuse, une femme aussi décriée que Charlotte des Essarts : « C'est, dit-il, qu'un voleur a plus d'habitude avec un autre de son métier qu'un capucin ; ainsi la des Essarts est plus propre à traiter avec la duchesse que la marquise de Maignelay² ».

Le sort semblait s'acharner contre l'entourage de la jeune reine. La mort lui enleva sa dame d'atours, la jeune et belle comtesse de Cipierre, Françoise de Lantaiges, mariée à Charles de Marcilly comte de Cipierre, parent des Gondi et des d'Hallwin. Et ce fut une très grande perte pour la reine d'Angleterre et pour toute sa maison³. Madame de Saint-Georges, avec tous les Français, fut renvoyée et la marquise n'alla pas la remplacer. Les Anglais l'auraient-ils admise ? C'est douteux. En tous cas, le P. de Bérulle ne lui tient pas rancune.

Ecrivant d'Angleterre, le 10 août 1625, au P. Gibieuf⁴ pour lui envoyer le traité qu'il vient de composer sous le titre : *Elévation à Jésus-Christ nostre Seigneur sur la conduite de son esprit et de sa grâce vers Sainte-Magdeleine*, il lui demande de l'examiner, de le corriger au besoin, et d'en donner communication aux PP. de l'Oratoire, aux Carmélites et à Madame de Maignelay⁵.

Elle est la seule laïque à laquelle il fasse cet honneur.

1. Aff. étrangères, Angleterre, 33, f° 208. La lettre non datée est classée entre une lettre du 20 juillet et une autre du 1^{er} août 1625.

2. RICHELIEU, *lettres*, III, 93.

3. *Mém. inédits du comte Leveneur de Tillières*, p. 104.

4. Guillaume Gibieuf, un des premiers membres de l'Oratoire, bras droit du P. de Bérulle, qu'il remplace durant son voyage à Rome, auquel il administrera les derniers sacrements, et dont il publiera les œuvres avec le P. Bourgoing. Il est également l'auteur de *la vie et les grandeurs de la Très Sainte Vierge*. Il mourut en 1650.

5. Arch. nat., M, 232, n° 9.

Il venait de composer ce traité pour la jeune reine, malgré les difficultés dont il était assailli depuis son arrivée en Angleterre, mais il n'avait pu refuser cette consolation à une princesse qui édifiait tout le monde, même les protestants. Aussi, se souvenant des impressions qu'il avait ressenties en visitant, à son retour de Rome, le tombeau de Sainte-Madeleine, dans l'église de Saint-Maximin, il écrivait à la reine en lui offrant son livre : « Cette pauvre Angleterre, cet affreux désert de grâce et de religion, dans lequel je vous voyais habiter, porte ma pensée à un désert heureux que vous avez quitté en quittant la France, désert qui honore les côtes de Provence, désert où a vécu une âme inconnue de la terre et admirée du ciel, Magdeleine, l'humble et fervente disciple de Jésus-Christ ». La reine en fut si touchée qu'elle voulut copier le texte de sa main.

Nous ne savons pas quelle fut l'impression de Madame de Maignelay en recevant cet ouvrage dont son directeur disait : « Je croi la servir plus et lui donner plus de contentement en lui envoyant ce papier que des lettres inutiles et superflues ». Ce qu'il disait de l'Angleterre ne pouvait que la confirmer dans son refus d'aller en ce pays où Bérulle lui-même commençait à douter de l'utilité de sa présence, mais elle n'aurait pas jugé les *lettres inutiles et superflues*. Depuis longtemps elle se plaignait de leur rareté, et Bérulle écrivant le 14 juillet 1619 à ce même P. Gibieuf, qu'il lui avait donné pour confesseur, répondait ainsi aux plaintes de sa pénitente : « Je ne lui écris point, car ce ne seroit que compliment qui ne doit estre exercé entre nous, et vous estes présent pour satisfaire aux vrais besoins de son âme¹ ». Sans doute, Bérulle était alors fort occupé à raccommo-der Louis XIII et sa mère. Ses manières sèches et positives n'en sont pas moins déplaisantes vis-à-vis d'une femme aussi dévouée et aussi généreuse. Mais peut-être sont-elles nécessaires pour modérer certaines âmes pieuses, même les meilleures, qui vouent à

1. ABBÉ HOUSSAYE, II, 287.

leur directeur un attachement aussi inconsidéré qu'encombrant. Fénelon lui-même écrira à une de ses pénitentes : « Je suis ravi que vous vous apprivoisez à mes sécheresses et à mes duretés ».

Madame de Maignelay avait l'âme trop haute pour mesurer ses libéralités à l'amabilité de ceux qui avaient sa confiance, et sa générosité pour l'Oratoire ne se ralentira jamais.

En 1625, l'église quoique bénite n'était pas encore achevée et déjà les plus grands personnages se plaisaient à la doter d'un riche mobilier. C'étaient Monsieur frère du roi, Séguier le futur chancelier et sa femme, le commandeur de Sillery, ami de M^{me} de Chantal, les duchesses de Nevers et de Guise, la maréchale de la Châtre¹ et, comme on pouvait s'y attendre, la marquise de Maignelay. Pour sa part, elle donna un beau calice et une grande croix, plusieurs crédences, une chasuble, un pavillon, deux coussinets ou bourses, et trois parements d'autel : le premier, à fond d'argent rehaussé de velours et d'or, frisé avec passements d'or ; le second, lamé d'or ; le troisième, de velours rouge relevé de broderies d'or et d'argent².

On se figure aisément sa satisfaction en apprenant l'élévation de Bérulle au cardinalat (30 août 1627). Il serait plus difficile d'en retrouver l'expression chez celui qui recevait cet honneur, tant il mit d'humilité chagrine et de brusquerie à repousser les compliments de ses amis.

Pour cet homme d'œuvres, les dépenses qu'entraînait sa nouvelle dignité pouvaient être un sérieux souci. Ses comptes des années 1627-1628 nous montrent ce qu'il lui en coûta, tant en gratification aux envoyés du pape qu'en achat de chevaux, de vaisselle d'argent et de vêtements pour lui et pour ses gens : dix-sept mille cinq cents livres !

1. Fille du chancelier Nicolas Brulart, mariée à Louis de la Châtre, baron de Maisonfort, maréchal de France en 1616.

2. Arch. nat., Mm, 623, p. 113.

Un seul vêtement exigea dix aunes de drap écarlate d'Espagne au prix de 40 livres l'aune ! D'autres dépenses durent laisser moins de regrets au pieux cardinal : ainsi sa généreuse offrande de 3.213 livres à la Propagande. C'était le cas de recourir à la bourse des amis riches et généreux qu'il est inutile de nommer, et il ne s'en fit pas faute.

Bérulle ne jouit pas longtemps de sa nouvelle dignité. Sa santé s'altérait avant l'âge, il n'avait pas soixante ans. Il dut prendre les eaux de Pougues et boire du lait d'ânesse durant l'automne de 1628¹. Un an après, le 2 octobre, il tombait au pied de l'autel, laissant inachevée la messe qu'il allait terminer au ciel². Ses disciples consternés voulurent avoir le portrait de leur fondateur et en hâte ils appelèrent un peintre nommé Ferdinand. Avait-on choisi cet artiste pour son talent ou couru au plus pressé ? Toujours est-il qu'il était protestant et que, malgré tous ses efforts, il ne put saisir la ressemblance, ce qu'on attribua à sa religion. Dans cet embarras, on eut encore recours à Madame de Maignelay. Elle amena un autre artiste, bon catholique cette fois, et son œuvre fut jugée satisfaisante³.

La pieuse femme ne pouvait pas se borner à ce dernier témoignage d'attachement envers l'homme qui durant tant d'années avait eu sa confiance et la direction de son âme ; elle composa un mémoire en vue de sa béatification⁴ et resta toujours dévouée à l'Oratoire, car elle n'était pas de celles qui s'attachent aux hommes plus qu'aux œuvres.

1. Arch. nat., M, 233, n° 9.

2. Au moment où il prononçait ces mots : *Hanc igitur oblationem*, de sorte que n'ayant pu achever le sacrifice comme prêtre, il l'acheva comme victime ainsi qu'on l'a rappelé dans ce distique :

*Cœpta sub extremis nequeo dum sacra sacerdos
Perficere, at saltem victima perficiam.*

CLAIR., 4003, p. 40.

3. Arch. nat., Mm, 623, p. 143.

4. Arch. nat., M, 233.

En 1636, elle se joignit à plusieurs personnes pieuses pour offrir à l'Oratoire un grand crucifix d'argent au pied duquel les noms de *Jésus Maria* étaient inscrits dans une couronne d'épines. Le tout pesait 74 marcs et était estimé 3.000 livres. Pour sa part, elle avait donné le Christ¹. Ses libéralités s'étendirent également à la maison de Saint-Magloire où était entré son frère Philippe-Emmanuel, qu'elle chargera d'exécuter ses dernières dispositions en faveur de sa congrégation². Dès la fondation de l'Oratoire, toute cette famille de Gondi lui témoigna son attachement. Il venait à peine de s'établir à Saumur, dans l'église des Ardilliers, que la duchesse de Retz, Jeanne de Scepeau, femme d'Henri de Gondi, par donation du 21 octobre 1617, s'y assurait, pour elle et son mari, trois messes par semaine³.

Aussi n'est-il pas étonnant que dès la seconde assemblée générale de l'Oratoire, le 8 septembre 1636, Madame de Maignelay ait été, de son vivant, déclarée fondatrice, avec le bénéfice de deux messes à son intention, l'une le jour de la fête de Saint-Martin où la congrégation fut fondée, l'autre à l'anniversaire de la création de la maison de la rue Saint-Honoré⁴. Plus tard, on ajoutera une troisième messe au jour anniversaire de la mort de la marquise. Toutes trois étaient à perpétuité, mais l'église de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré est devenue un temple protestant, et il en fut de ces messes comme de tout ce que les hommes croient fonder à perpétuité.

* * *

Après le cardinal de Bérulle, il convient d'évoquer le souvenir du Saint qui partagea avec lui l'amitié et les bienfaits de la marquise de Maignelay. Passer de Bérulle à Vincent de Paul, c'est suivre le mouvement de réforme religieuse créée par ces deux grands hommes au profit du

1. Arch. nat., M, p. 187.

2. Y, 186, f° 464 v° et Y, 187, f° 266.

3. Arch. nat., M, 225, n° 26.

4. Mm, 623, p. 174.

clergé et de la France entière. Avec le second, les laïcs y sont plus directement intéressés et la charité prend un tel essort que Vincent semble l'avoir inventée. Par ses filles, il méritera d'en être appelé le père et il leur laissera ce beau nom de *Filles de la Charité*. Il n'est guère d'œuvres fondées ou rajeunies par lui auxquelles la généreuse marquise n'ait été associée, mais la charité est discrète. La main gauche ignore la droite, et, trop souvent, nous serons réduits à l'ignorance de cette main gauche.

Nous avons indiqué comment le séjour de Vincent de Paul chez les Gondi l'avait mis en rapport avec Madame de Maignelay, les facilités que le saint avait trouvées dans cette famille au profit des galériens, le sermon qu'il avait prononcé dans l'église de Folleville. Depuis cette époque, le général des galères et sa pieuse femme étaient poursuivis par un ardent désir de sanctifier les pauvres gens vivant sur leurs terres. Après s'être adressés aux Jésuites et aux Oratoriens, ils revinrent à l'homme qui avait inspiré leur généreux dessein, et le 17 avril 1625, ils signèrent dans leur hôtel de la rue Pavée, paroisse Saint-Sauveur, devant deux notaires du Châtelet, l'acte qui consacrait un capital de 50.000 livres à l'entretien de six prêtres choisis par Vincent de Paul et placés sous sa direction. C'est l'acte de naissance des fils de Saint Vincent. Indépendamment de l'intérêt que Madame de Maignelay va prendre à leurs progrès, cet acte renferme des dispositions trop touchantes pour n'être pas reproduites à l'honneur des généreux donateurs :

« Dieu leur ayant donné depuis quelques années en ça le désir de le faire honorer tant en leurs terres qu'autres lieux, ils auroient considéré qu'ayant pleu à sa divine bonté pourveoir par sa miséricorde infinie aux nécessités spirituelles de ceulx qui habitent dans les villes de ce Royaulme par quantité de docteurs et religieux qui les preschent, cathechisent, excitent et conservent en l'esprit de dévotion, il ne reste que le pauvre peuple de la campagne qui, seul, demeure comme abandonné; à quoi il leur aurait semblé qu'on pourroit aucunement

remédier par la pieuse association de quelques ecclésiastiques de doctrine, piété et capacité connue, qui voullussent renoncer tant aux conditions desdictes villes qu'à tous bénéfices, charges et dignitez de l'Eglise, pour soubz le bon plaisir des prélatz, chacun dans l'estendue de son diocèse, s'appliquer entièrement et purement au salut dudict pauvre peuple, allans de villaige en villaige, aux despens de leur bourse commune, prescher, instruire, exhorter et catéchiser les pauvres gens et les porter à faire tous une bonne confession générale de toute leur vye passée, sans en prendre aulcune rétribution en quelque sorte ou manière que ce soit, afin de distribuer gratuitement les dons qu'ilz auront gratuitement receuz de la main libérale de Dieu. »

Les prêtres ainsi choisis et dirigés par Vincent de Paul devront suspendre leurs missions de juin à octobre, alors que les paysans sont trop occupés aux travaux des champs, et ce temps de repos permettra aux missionnaires de faire une retraite et de préparer leurs conférences pour la campagne prochaine. Dans l'espace de cinq années, ils devront parcourir toutes les terres des donateurs¹.

A ces prescriptions si sages, on reconnaît le Saint dont la bonté, et ce n'est pas peu dire, se doublait d'un égal bon sens. Si Madame de Maignelay n'intervient pas dans l'acte, elle n'aura garde d'oublier cette œuvre que tout concourt à lui rendre chère : son but, l'homme qui la dirige, ceux qui l'ont fondée.

Madame de Gondi eut soin de faire insérer dans cet acte que « M. Vincent continuera à résider dans la famille de Gondi ». La pauvre femme ne devait pas jouir longtemps de sa présence. Elle mourut deux mois après, le 25 juin 1625, mais Vincent de Paul était là pour l'assister, en l'absence de son mari appelé en Provence par sa charge de général des galères. Le saint homme eut la difficile mission d'apprendre à M. de Gondi la fatale nouvelle, et après avoir aidé la femme à bien mourir, il eut plus de peine à donner au mari le courage de vivre.

Le général des galères ne prévoyait pas son malheur,

1. Arch. nat., M, 209, n° 5.

et c'est à cette époque que, suivant le P. Batterel¹ il eut avec le gouverneur de Toulon une misérable querelle de préséance qui devait causer tant de soucis à sa sœur de Maignelay. Le 16 juin 1625, il était sorti en mer sur la Galère Royale² suivie de la *Guysarde*, et à son retour il avait salué la ville de coups de canon, sans qu'on lui rendit sa politesse. Il s'en prit au gouverneur, M. de Saint-Cannat, fils du marquis de Soliers, de la maison de Forbin³. La querelle s'envenima et un duel allait s'ensuivre. A cette nouvelle, Madame de Maignelay affolée court au Carmel de la rue Chapon, dont la prieure, la Mère Marguerite du Saint-Sacrement est fille de son amie Madame Acarie. Jadis Vincent de Paul, dans une circonstance analogue, a pu empêcher le général des galères de se battre en duel, mais maintenant c'est à la fervente Carmélite que Madame de Maignelay demande d'écarter le danger qu'elle redoute, moins pour la vie de son frère que pour le salut de son âme. Prières, jeûnes, macérations, la pieuse Carmélite n'épargnera rien et on l'entendra s'écrier, comme si le général pouvait l'entendre : « Ah ! que tu me coûtes cher et que tu me fais souffrir, mais qu'importe, pourvu que tu sois sauvé ». Et le duel n'eut pas lieu.

Sans vouloir diminuer le mérite de cette pieuse intervention, il est permis de supposer que la douleur du mari contribua à calmer la susceptibilité du général. Il devait être inconsolable de la mort de sa femme, et réaliser bientôt une ancienne prédiction de cette même Mère Marguerite du Saint-Sacrement.

1. *Hist. de l'Oratoire*, I, 334.

2. Sans doute la *Patronne Royale*, dont le général avait le commandement direct, aux appointements de 750 écus par mois. (CLAIR., 1114).

3. Palamèdes, Gaspard et Bernard Forbin, le grand-père, le fils et le petit-fils se sont succédés au gouvernement de Toulon. Palamèdes, étant mort en 1618, et Gondi s'étant plaint également au père du gouverneur, il doit être ici question de Bernard, fils de Gaspard et de Clarisse de Pontèves, marié en 1619 à Désirée de Coult. Son père Gaspard était encore vivant, puisqu'il testa en 1631. (P. ANSELME, VIII, 303).

Un jour qu'elle recevait la visite du général, elle lui présenta le P. de Bérulle, comme l'homme choisi de Dieu pour assurer son salut. Dans la tristesse de son deuil, ce souvenir lui revint et le conduisit à l'Oratoire où, après une longue épreuve, il fut reçu le 6 avril 1627¹. Cette prédiction, ou si l'on veut ce pressentiment de la Mère Marguerite, ne peut être mis en doute, car un homme peu suspect de crédulité exagérée, le coadjuteur Paul de Gondi, l'affirme dans la déposition qu'il fit, en 1662, au sujet de la Mère Marguerite : « J'ai oui faire ce récit à feu mon père une infinité de fois depuis qu'il a été à l'Oratoire et même dans mon enfance, avant qu'il eut la pensée d'y entrer² ».

Cette détermination du général des galères n'était pas pour relâcher les liens d'affection qui unissaient le frère et la sœur. Etrange destinée que celle de ces deux enfants du maréchal de Retz, tous deux inconsolables d'une tendre union brisée et demandant à Dieu leur consolation : elle insigne bienfaitrice de l'Oratoire, lui renonçant à ses charges et dignités pour y finir ses jours, pendant que sa sœur maintenue dans le monde par ordre du Pape vit en religieuse et dépense sa fortune et sa vie en bonnes œuvres !

Elle n'oubliera pas la congrégation des prêtres de la Mission (Lazaristes) et, par testament, elle leur laissera 18.000 livres. Toute la famille de Gondi s'y intéressera, au point que Vincent de Paul pris de scrupules se déclarera prêt à rendre au duc de Retz, fils du général des galères, tout ce qu'il a reçu de sa famille³. Au Père Philippe-Emmanuel il demandera pardon pour *sa rusticité*. Au coadjuteur, son ancien élève, devenu le cardinal de Retz, il recommandera en mourant sa congrégation.

1. BATTEREL, I, 339.

2. Œuvres du cardinal de Retz, VIII, 616.

3. Quand Mgr le duc de Retz nous commanderoit de lui rendre non seulement cette fondation (la chapelle de Saint-Jean-Baptiste à Folleville) mais même tout le bien qu'il nous a fait, nous le ferions très volontiers. (Lettre du 4^{er} septembre 1656).

Comme Pierre de Bérulle, Vincent de Paul était surtout préoccupé de la réforme du clergé. C'est pourquoi il voulut moins créer un ordre nouveau que former un élite de prêtres pour servir aux autres de modèles et de guides. Profondément affligé du triste état causé par tant d'années de désordre, inévitable suite des guerres civiles, il disait à son ami Augustin Potier, évêque de Beauvais : « Les vieux sont des instruments que la rouille a trop endommagés pour que l'on puisse se promettre d'en tirer jamais grand parti¹. De cette conviction naquit la retraite des jeunes prêtres avant leur ordination. Elle fut prêchée à Beauvais par Vincent lui-même, pour la première fois, en septembre 1628. Le succès fut tel que la *retraite des ordinands* fut établie à Paris en 1631² et bientôt dans toute la France, grâce à la générosité de personnes pieuses, parmi lesquelles figurent dès le début la présidente de Hersé, Madame de Maignelay, et bientôt la reine elle-même³.

Au-dessous du clergé, la société laïque ne présentait pas moins de misères à combattre et à soulager. Dès le début de 1618, un capucin, le P. Athanase, frère du président Molé, un riche marchand, M. de Montry, et un archer de la garde du roi, M. du Fresne, avaient recueilli quelques pauvres filles pour les arracher au vice. Après les avoir logées chez une dame Poulain, au faubourg Saint-Honoré, puis chez une dame Chaillou, près de la porte Saint-Honoré, où Vincent de Paul était venu plusieurs fois les visiter, M. de Montry poussa le dévouement jusqu'à les prendre chez lui, dans sa maison de la Croix-Rouge, d'où il les conduisait à la messe au noviciat des Jésuites.

L'œuvre n'était pas encore nettement définie. Ces filles pouvaient soit entrer en religion, soit rester dans la maison sans faire aucun vœu, libres de se placer au dehors et même

1. DELETTRE, *Hist. du diocèse de Beauvais*, III, 403.

2. Le mandement de l'archevêque de Paris est du 24 février 1631.

3. ABELLY, *Vie de Saint Vincent de Paul*, II, 279.

de se marier. Cependant l'attention du public était éveillée, les dons affluaient et aussi les visites. La générale des galères, toujours à l'affût des bonnes œuvres, envoyait des lits bleus ; M. de Montholon faisait aménager une chapelle où la messe était dite pour la première fois le 25 août 1618 ; M^le de Sainte-Beuve offrait la grille qui assurerait la clôture ; le président Molé et sa femme ne pouvaient manquer d'être généreux pour l'œuvre de leur frère, le Père Capucin ; Louis XIII donnait 3.000 livres ; la reine visitait la maison ; il n'était pas jusqu'au diable lui-même qui ne concourut à attirer l'attention, tant on parlait des fantômes dont il avait effrayé ces pauvres filles.

Le 22 juillet 1620, fête de Sainte-Madeleine, patronne de la maison, François de Sales avait prêché et donné l'habit à plusieurs filles. Le généreux du Fresne, victime de sa charité pour les galériens, était mort d'un coup d'épée donné par un de ces misérables, mais sa veuve continuait courageusement de gouverner la maison si prospère qu'elle devenait trop étroite.

C'est alors qu'intervint la marquise de Maignelay. Elle avait déjà témoigné de sa sollicitude pour une œuvre analogue installée rue Saint-Denis. Avec quelques dames, ses compagnes habituelles dans l'exercice de la charité, elle acheta une maison plus vaste, rue des Fontaines, près du Temple¹. Non contente de payer la pension de plusieurs filles, elle prend aussi à sa charge les quatre religieuses de la Visitation² qui, sur ses instances et sur celles de Vincent de Paul, sont placées par l'archevêque de Paris, en 1629, à la tête de la maison de Sainte-Madeleine. Vincent de Paul estime qu'il n'y a pas de religieuses plus aptes à diriger cette maison, à

1. D'où le nom de *la Madeleine du Temple*, donné à ce monastère, dont les religieuses furent appelées Madelonnettes. Voir, pour plus de détails, *Relation véritable de la naissance et des progrès du monastère de Sainte-Marie-Madeleine*, Paris, 1649.

2. Elle payait la pension de seize personnes. Abbé CARRON, *Vie des dames françaises célèbres par leur piété*, 240.

cause de l'esprit de douceur et de charité propre à leur institut. Jeanne de Chantal félicite, dans sa lettre du 7 octobre 1629, la Mère Marie Bollain d'avoir été choisie pour cette tâche difficile et délicate, aussi exige-t-elle deux ans de noviciat¹. Les constitutions rédigées sur les avis de Vincent de Paul sont approuvées par le pape Urbain VIII en 1631 et la maison de Sainte-Magdeleine érigée en ordre religieux.

Madame de Maignelay ne cessera pas de lui témoigner le plus vif intérêt, fortifié encore par l'affection toute particulière qu'elle porte aux religieuses de la Visitation. Nombre de ses libéralités forcément nous échappent, mais indépendamment de l'entretien des Visitandines et de plusieurs filles de Sainte-Madeleine, elle assure encore une rente viagère de 100 livres à l'aumônier Etienne Guichard, principal du collège de Bourgogne². Ses libéralités testamentaires dépasseront cent mille livres³, mais sous la condition formelle que la maison restera sous la direction des filles de Saint-François de Sales. Au souvenir qu'elle garde de ce grand saint, s'ajoutent pour elle d'autres motifs de prédilection pour l'ordre de la Visitation. Deux de ses nièces, filles de sa sœur la marquise de Ragny, ont pris le voile dans le monastère de la rue Saint-Jacques, et

1. *Sainte-Chantal, sa vie et ses œuvres*, VI, 344 et s.

2. Arch. nat., Y, 170, f° 79. Les religieuses lui donnaient en outre un traitement de 400 livres. (Y, 174, f°s 93 et 96). Madame de Chantal, dans sa lettre du 1^{er} septembre 1630, fait l'éloge de cet aumônier.

3. Exactement 101.600 livres, dont 61.600 dues par César, duc de Vendôme, comme héritier du duc de Mercœur, et 40.000 à la charge de M. et M^{me} des Autels, héritiers des d'Hallwin. La délivrance du legs eut lieu le 7 octobre 1630. La créance sur le duc de Vendôme résultait d'une rente constituée le 13 février 1613 au profit d'Anne d'Hallwin et passée à sa mère à la suite d'un règlement de compte, le 8 avril 1626. Le duché de Penthièvre ayant été vendu par autorité de justice pour 2.400.000 livres le 16 juillet 1656 à Claude de Boylesve, comte de Honor, il remboursa 16.000 livres, plus les intérêts montant à 3.600 livres, le 19 septembre 1659. (Arch. nat., L, 1064, n° 7).

leur mère, qui lui a donné 30.000 livres, s'y est assuré une retraite dans son veuvage¹.

Que sont ces libéralités auprès du service que Madame de Maignelay va rendre à la Visitation ! Combien il lui coûtera davantage, puisqu'il lui faudra entrer en lutte avec ce saint qu'elle honore le plus.

Ce singulier différend mérite quelques éclaircissements, car j'espère y trouver la clef de certaine lettre du saint à la marquise qui nous a paru longtemps inexplicable. En tous cas, il nous révèle l'extrême délicatesse de ces âmes privilégiées.

Sur la demande de François de Sales et de Jeanne de Chantal, Vincent de Paul avait accepté la charge de supérieur dans le monastère de la Visitation établi à Paris au faubourg Saint-Antoine. Madame de Chantal, dans sa lettre de septembre 1630, le remercie de l'avoir visité. Cependant le saint homme ne se sentait pas dans sa voie et, le 9 juin 1641, il écrivait humblement à Madame de Chantal : « Je tacheray de vous obéir à l'égard du faubourg pour la visite et j'y mettrai l'ordre que votre charité désire, si vous m'impétrez de Notre Seigneur qu'il me fasse part de la fermeté qu'il vous a donnée dans la douceur ». Il ne devait pas s'en acquitter longtemps, puisque le 13 novembre 1654 il avouait s'en être affranchi depuis dix ou douze ans, soit depuis 1644 ou 1642².

Privées de la direction d'un aussi saint homme, les Visitandines attendirent sa visite pendant dix-huit mois. Désolées de ne pas le voir venir, ne sachant plus à quel saint se vouer, elles se plaignirent à leur amie la marquise de Maignelay, qui porta leurs doléances à son neveu récemment nommé coadjuteur à l'archevêché de Paris. Devant son ancien élève, devenu son supérieur hiérarchique, le bon Monsieur Vincent s'incline, mais avec quel regret ! Il le laisse échapper quand il formule le motif de son abstention

1. Arch. nat., Y, 473, f^o 487.

2. Conférences aux missionnaires, p. 60.

passée, et sa résolution pour l'avenir, dans une lettre du 19 mai 1647 adressée à une religieuse de la Visitation :

« La Compagnie (de Saint-Lazare) a pour règle de ne se pas appliquer au soin des religieuses, pour se réserver entièrement au service des pauvres gens des champs; et cependant me voilà dans la contravention à cette règle; et parce qu'après moi il est à craindre que l'on ne regarde pas tant la teneur des règles que la façon dont j'en aurais usé, c'est ce qui m'oblige consciencieusement à me retirer; que si j'en ai usé autrement, ce n'a pas été sans syndérèse. »

Qu'ai-je parlé de regret, quand ce saint homme écrit *syndérèse*; c'est remords qu'il faut dire, et ce remords sera plus puissant que le respect dû au coadjuteur, plus fort que l'amitié et la reconnaissance qui le lient à Madame de Maignelay. A plusieurs reprises, il revient dans ses lettres sur cette charge de père spirituel d'un couvent de religieuses contraire aux règles de son ordre et, pour s'excuser de l'avoir acceptée de *leur saint instituteur*, il rappelle que c'est « dix ans avant qu'il pleut à Dieu de faire naître notre petite compagnie ».

Ainsi édifiés sur la délicatesse scrupuleuse avec laquelle le fondateur veut observer les règles que lui-même a établies, nous comprendrons peut-être son étrange lettre à la marquise :

Madame,

Cet Madame, avecq toute l'humillité, et le respect qui m'est possible, que je vous supplie, prosterné en esprit à vos piedz, de me pardonner si je ne me rends aujourdhuy chez Monsieur Dufresne selon vostre commendement; pour ce que ne pouvant faire ce qu'il a proposé, en suite pour les raisons de conscience que je vous ay dictes, Madame, j'aurois trop d'affliction de refuser en présence [de] la personne du monde à la quelle j'ay plus d'obligation et d'affection d'obéir du jaict dont il s'agit vous protestant, Madame, que j'aïmeroïs mieux mourrir que de vous désobéir, s'il y aloist de moingtz que de mon salut et que tant s'en faut que ce soit manque d'affection pour ces bonnes

*filles, que si je me laissois aler aux mouvemens de ma nature
je m'en irois les trouver à l'heure que je vous parle,*

*Et pour ce qui regarde Mademoiselle Danse, je ne manquerois,
Madame, d'aler recevoir vos commendemens demain ou
après, Dieu aidant en l'amour duquel je suis,*

*Madame,
votre très humble et très obéissant serviteur.*

VINCENT DEPAUL,

Indigne prêtre de la Mission.

A MADAME, MADAME LA MARQUISE DE MAIGNELAY¹.

Quelle étrange lettre et que pouvait donc demander cette pieuse femme, pour que le saint ne pût l'accorder sans risquer son salut? Examinons les termes dont il se sert et les personnages dont il parle.

Dufresne est l'ancien secrétaire de Marguerite de Valois, l'épouse répudiée d'Henri IV. M. Vincent lui doit d'avoir été choisi pour aumônier de cette princesse, et, après la mort de Marguerite, il a rendu à Dufresne le service de le faire entrer chez les Gondi comme secrétaire. Il est devenu leur homme de confiance et les a servis à faire revenir Vincent de Paul de Châtillon-les-Dombes. C'est un homme charitable et pieux, intermédiaire tout indiqué dont la marquise de Maignelay se sert fréquemment².

Mademoiselle Danse, Marie Lambert, femme de M. Danse, fille d'honneur de la reine, est une protégée de Madame de Maignelay. L'empressement que le saint mettra à s'en occuper, joint aux protestations de respect et de dévouement, ne sont qu'innocents artifices pour atténuer le refus au sujet des bonnes filles: refus formel malgré les élans de son cœur.

1. Ce texte est établi suivant une reproduction autographique que je dois à l'amabilité des PP. Lazaristes. On pourra le comparer avec celui des lettres de l'édition Dumoulin, I, 287.

2. C'est chez lui que la marquise de Maignelay signera le 7 novembre 1643 l'acte relatif à la succession de sa fille au profit de ses héritiers du côté paternel, acte sur lequel nous aurons à revenir.

Que sont ces bonnes filles? des religieuses, sans doute mais lesquelles? Serait-ce celles de Port-Royal dont Madame de Maignelay avait aidé la réforme et qu'elle continuait de visiter, au risque de passer pour janséniste comme la plupart des membres de sa famille. En ce cas, le refus de ce saint homme se comprendrait mieux et serait assez piquant, après l'indulgence dont il témoigna si longtemps envers Saint-Cyran. Mais au lieu de bâtir des hypothèses, n'est-il pas plus sage et plus vraisemblable de nous contenter de ce que nous savons : l'invincible répugnance de ce saint homme à retourner à la Visitation, ou au couvent de Sainte-Madeleine dirigé par des Visitandines, couvents si chers à Madame de Maignelay. Ces visites, il nous l'a dit, lui semblent un manquement à la règle et lui consent une véritable synderèse! Gardons-nous de sourire de tels scrupules. Pour de telles âmes, il n'y a pas de petites fautes, pas plus qu'il n'y a de petites taches sur un vêtement immaculé.

Tout en regrettant son absence, les Visitandines devaient mieux que toutes autres comprendre ses scrupules. Leur fondatrice elle-même, après avoir félicité la mère Bollain d'avoir accepté la direction de Sainte-Madeleine, se refusera à placer d'autres religieuses à la tête de semblables maisons, où il faut, dit-elle, des filles d'une extraordinaire solidité et vertu (lettre du 10 avril 1631), et l'année suivante, 4 août 1632, elle écrit à cette même mère Bollain : « Obliger la Visitation à continuer toujours ce qu'elle a fait pour la maison de sainte Magdeleine, je ne puis digérer cela... Pour empêcher que le bien reçu de la Visitation ne se dissipe, je trouve bon que l'on continue pour quelques années ». En effet, les Visitandines abandonnèrent la direction de Sainte-Madeleine aux Ursulines, d'où elle passa aux religieuses hospitalières de la Miséricorde.

Peut-être objectera-t-on que Vincent de Paul, si sévère observateur de la règle à l'égard des religieuses, sait l'oublier quand il s'agit de ses filles, parce que l'apô-

tre de la charité ressent peu d'attrait pour les ordres contemplatifs. Ce serait une erreur. Pour lui comme pour ses contemporains, les filles réunies sous la direction de Mademoiselle Legras ne sont pas des religieuses. Elles vivent dans ce monde, sans clôture, sans vœu perpétuel¹, sans autre sauvegarde que celle de leurs anges gardiens dont les blanches ailes semblent voltiger sur leurs têtes. Il peut les diriger sans scrupule et nous le voyons échanger, à leur sujet, de courts billets avec Madame de Maignelay, billets trop courts et trop peu explicites à notre gré, comme en échangeant des gens en relation constante et se comprenant à demi-mot, billets trop précieux pourtant pour les négliger.

On sait que les Filles de la Charité sont issues de ces assemblées de charité créées par Vincent de Paul. Elles devaient aider les dames du monde, les suppléer. Elles les ont si bien remplacées, qu'elles sont seules restées. Au début de ces assemblées, la marquise de Maignelay avait été une des premières et meilleures recrues², et nous l'avons vue doter la charité de Saint-Roch, sa paroisse. A ce sujet, elle adresse à Vincent de Paul ce billet daté du 29 août 1640 :

« Dieu nous a envoyé une servante pour notre Charité qui est une bonne veuve de ce faubourg (rue Saint-Honoré), nous en essaierons parce qu'elle connoît le quartier. J'ai cru à propos de voir ce qu'elle saura faire. Vous ne prendrez la peine de nous envoyer celle dont je vous ai fait tant d'importunité. Je sais que votre charité m'en excusera bien et que vous me ferez celle de prier pour mes besoins, qui, par la grâce de Dieu, ne sont pas petits. »

Est-il besoin de souligner cette élévation d'âme qui mesure la grâce de Dieu à la grandeur des épreuves !

1. Jusqu'au 25 mars 1642, elles n'avaient encore fait aucun vœu, même annuel ; et ce jour-là, quatre d'entre elles, seulement, en eurent la permission.

2. ABBÉ CARRON, *Vie des dames françaises*, p. 245.

Vincent de Paul se contenté d'ajouter à ce billet, avant de l'envoyer à Mademoiselle Legras :

« Je viens d'écrire à Madame la marquise de Maignelay et de lui envoyer vos deux lettres d'hier et d'aujourd'hui et retiens ici la fille jusqu'à ce que j'aie réponse¹. »

Madame de Maignelay ne s'occupe pas seulement de Paris et de sa paroisse, sa sollicitude s'étend aussi à la province, là surtout où elle a des intérêts, elle ou les siens, témoin ce court billet du saint à Mademoiselle Legras :

Ce dimanche, 4 heures.

J'ai reçu une lettre aujourd'hui de Madame la marquise de Maignelay qui attend les filles. Quand les enverrez-vous ? Il faudra faire tenir place au coche de Soissons².

Il s'agit sans doute de les envoyer à Nanteuil-le-Haudouin, où les Filles de la Charité s'établirent vers 1642³, probablement grâce à la générosité de la duchesse d'Hallwin et de sa mère. L'intervention de la marquise confirme cette fondation.

A la même époque (et cette fois nous avons une date), car c'est au bas d'une lettre de Mademoiselle Legras, datée du 7 août 1642, que Vincent de Paul ajoute :

« Je vais demain à Nanterre, mandez-moi ce que Madame la M^{ise} de Maignelay dit touchant une maîtresse d'école pour ce lieu là⁴. »

Qu'on consulte et qu'on tienne à contenter une femme aussi pieuse et aussi charitable, cela n'a rien de surprenant, d'autant que la marquise avait d'anciennes relations non seulement avec M. Vincent, mais aussi avec Mademoiselle Legras. Elle l'avait rencontrée chez Madame Acarie, où fréquentait assidûment son oncle Michel de

1. Archives des Filles de la Charité, de Bourbon-l'Archambault.
2. *Lettres de Saint Vincent de Paul*, suppl. p. 101 (octobre 1642).
3. Mgr BAUNARD, *Vie de Mademoiselle Legras*, p. 244.
4. Lettres de Louise de Marillac, copie ms. n° 67.

Marillac, et depuis la charité les avait sans cesse rapprochées. Cependant, pour témoigner de leur correspondance, nous ne pouvons ajouter que ce court billet de la marquise, sans date, et d'intérêt médiocre :

Mademoselle, la bonne sœur Aymée est empirré et a une grande fièvre qui depuis deus seignée du bras et du pied luy a beaucoup redoublé. La bonne sœur M^{ie} ne peut suffir à la soulager et servir les pauvres dont elle s'aquite bien. Sy vous pouves nous en envoyer quelqu'autre avec elle, je croy que cella seroit très nécessaire. Je me recommande a vos saintes prières et du bon M^r Vincent.

Je suis, Mademoiselle, votre très humble et obéissante servante.

MARGUERITE DE GONDY.

Ce samedi à une heure¹.

Une lettre de Mademoiselle Legras à Vincent de Paul nous édifiera mieux sur les rapports qu'ils entretenaient avec la marquise. On y retrouve, même vis-à-vis de cette grande dame, ce souci de la règle qui n'était pas moins vif chez la fondatrice que chez le fondateur des Filles de la Charité. Cette lettre, datée fort heureusement par le secrétaire de Vincent de Paul, suivant la bonne habitude qu'il avait en recevant les lettres adressées à son maître, nous édifie sur la constante sollicitude de la marquise pour les bonnes œuvres. A cette date, avril 1650, Madame de Maignelay, âgée de quatre-vingts ans, est aveugle, malade, elle n'a plus que quelques mois à vivre. La mort si proche rend son zèle plus touchant, et la lettre qui en témoigne est trop précieuse pour n'être pas reproduite :

LOUISE DE MARILLAC A SAINT VINCENT DE PAUL

Avril [1650]

Madame la marquise de Maignelay ne me fit réponse hier que verbalement, envoya notre sœur chez M^r le Curé de Saint-

1. Original communiqué par le P. Coste qui reconnaît dans la malade la sœur Aimée de Troyes et dans l'autre, sœur Marie ou sœur Marguerite.

Roch, lequel avec ma dite dame l'assurèrent n'y avoir aucune faute en nos sœurs renvoyées, et que la seule considération de l'une des filles qui y servait n'étant pas propre pour demeurer en la compagnie, fit que Monsieur le Curé renvoya l'autre pour la garder; que présentement elle est mariée et celles qui sont à sa place continuent à suivre ses exemples. Madite dame demande pour demain deux filles. A cela s'opposent deux difficultés, l'une qu'il est nécessaire de vous proposer celles que nous devons envoyer et que nous vous les fassions connaître, lesquelles ont besoin de faire retraite auparavant; et l'autre difficulté est que cette fille qui était demeurée et est présentement mariée, demeure dans la maison en laquelle nos sœurs doivent demeurer, et c'est un dangereux voisinage pour nous. Je vous supplie très humblement prendre la peine me mander ce que je ferai en ce rencontre pour ne pas mécontenter M^{me} la Marquise et pour ne nous pas faire de tort. Donnez-moi votre sainte bénédiction¹.

Peut-être sera-t-on surpris et désappointé (je l'ai été moi-même) de la maigre récolte qu'a pu faire pour moi dans la correspondance de Saint Vincent de Paul, un de ses fils, le P. Coste, avec une compétence qui n'a d'égale que son inlassable complaisance². Il ne faut pas oublier qu'un grand nombre de lettres du saint ont été détruites et que les contemporains ne songeaient guère à conserver d'aussi chétifs billets. Si chétifs que soient ceux qui nous sont parvenus, trop souvent sans date et trop peu explicites sur les affaires auxquelles ils se rapportent, ils sont bien tels que peuvent seuls les écrire des gens en relations constantes, se comprenant à demi-mot. Ce que nous y cherchons, c'est moins les sujets qui les intéressent que la nature des rapports de ce grand saint avec la généreuse femme qu'il consulte, qu'il ménage (pas toujours), sur laquelle il sait pouvoir compter en toutes circonstances, même pour ses affaires personnelles. Un de ses neveux a fait deux cents lieues

1. Coll. des Lazaristes, n° 283.

2. Le P. Coste vient d'entreprendre la publication complète des *Lettres de Saint Vincent de Paul*,

pour venir lui demander un secours, le saint homme n'a pas même dix écus à lui donner pour s'en retourner à pied ; en toute simplicité et confiance, il l'adressera à la marquise¹.

Rien ne peut altérer leurs bons rapports. La marquise ne lui gardera pas plus rancune pour ses refus qu'à Bérulle pour ses duretés, et ce paysan des Landes, si humble dans ses paroles et si habile à s'excuser sur ses rusticités et son mésusage du monde, garde toute son indépendance en face de sa noble bienfaitrice. Ils n'ont pas à redouter les sentiments bas, tous deux obéissent à des mobiles trop élevés. La mort ne brisera pas des liens que la religion a formés.

Quand, après la mort de Madame Pollalion, la maison de la Providence qu'elle a fondée pour recueillir de jeunes orphelines menace de disparaître², Vincent de Paul s'adressera aux cœurs généreux sur lesquels il ne compte jamais en vain, notamment à la duchesse de Liancourt, belle-sœur de la duchesse d'Hallwin. En lui écrivant, il lui rappellera qu'elle a été des premières à s'intéresser à cette œuvre en compagnie de la marquise de Maignelay et que cette chère mémoire lui fait un devoir de continuer à soutenir cette maison. Morte, la marquise de Maignelay reste un exemple vivant ; son nom sonne comme un appel à la charité.

1. ABELLY, III, 400.

2. Marie Lumage, veuve Pollalion, née le 29 novembre 1599, fonde cette maison en 1630, et meurt le 4 septembre 1657.

CHAPITRE VIII

Les Politiques

Portrait de Paul de Gondi. — Singulière vocation. — Aventure de l'épinglière. — Projet d'enlèvement. — Moyens de séduction auprès de sa tante, des chanoines, de M. Vincent. — Intrigues politiques sous le masque de la charité. — Hostilité de Richelieu.

Mazarin redoute Madame de Maignelay. — Voit en elle le chef du parti dévot. — Faiblesse de la reine. — Cause de l'indulgence dont jouit Paul de Gondi.

S'il est naturel de passer du maître à l'élève, il n'y a pas de transition plus brusque que de tomber de Saint Vincent de Paul à Paul de Gondi, l'enragé frondeur, coadjuteur puis archevêque de Paris, cardinal de Retz, auteur des célèbres *Mémoires*. On est même tenté de reprocher au précepteur d'avoir formé un tel élève, mais quand Dieu n'a pu empêcher les anges de devenir des démons, à qui peut-on demander de faire un ange d'un diable. Et encore, ce diable ne paraît-il si noir qu'à cause de l'habit qu'il a dû endosser, bien à contre-cœur.

Paul de Gondi avait deux frères plus âgés et, suivant les habitudes de l'époque, les parents avaient ainsi réglé leurs vocations : l'aîné, Pierre, perpétuerait la famille ; le second, Henri, serait d'Eglise ; le troisième, Paul, chevalier de Malte. S'il en avait été ainsi, Paul de Gondi, après plusieurs caravanes, aurait pu, comme tant d'autres engagés dans cet ordre, nous donner un brillant chef d'escadre, et nul ne songerait à reprocher à un marin une conduite peu ecclésiastique.

Malheureusement, Henri de Gondi fut tué à la chasse d'une chute de cheval. C'était un bel enfant blond, qui semblait tenir plutôt du côté de sa mère, la pieuse et douce Marguerite de Silly. Il n'en était pas moins enragé de se savoir à douze ans destiné à l'Eglise. Aussi, en apprenant sa mort, la mère Angélique Arnaud s'écria : « Dieu aimait trop la Générale, il n'a pas voulu laisser impunie la faute

qu'elle avait faite d'engager cet enfant dans les bénéfices, sans vocation¹. » Les parents restèrent sourds à cet avertissement. Il leur importait de conserver des bénéfices presque héréditaires. Paul dut entrer dans la cléricature. A quatorze ans, il était chanoine de Notre-Dame de Paris et abbé de Buzay en Bretagne². Il ne fera guère qu'en toucher les revenus, sans même en porter le nom, trop voisin de *buse*, pour ne pas lui déplaire. Toujours il se fera appeler l'abbé de Retz.

Sa première rencontre avec sa tante de Maignelay, du moins à notre connaissance, est si joliment contée par lui, et il s'y montre sous un jour si différent de sa vie habituelle, que ce serait dommage de nous priver de son récit et d'y rien ajouter :

Un peu après que je fus sorti du collège, le valet de chambre de mon gouverneur, qui était montercero (entremetteur), me trouva chez une misérable épinglière une nièce de quatorze ans, qui était d'une beauté surprenante. Il l'acheta pour moi 150 pistoles, après me l'avoir fait voir; il lui loua une petite maison à Issy; il mit sa sœur auprès d'elle; et j'y allai le lendemain qu'elle y fut logée. Je la trouvai dans un abattement extrême, et je n'en fus point surpris parce que je l'attribuai à la pudeur. J'y trouvai quelque chose de plus le lendemain, qui fut une raison encore plus surprenante et plus extraordinaire que sa beauté, et c'était beaucoup dire. Elle me parla sagement, saintement et sans emportement: toutefois elle ne pleura qu'autant qu'elle ne put s'en empêcher; elle craignoit sa tante à un point qui me fit pitié. J'admirais son esprit, et après cela j'admirai sa vertu. Je la pressai autant qu'il le fallut pour l'éprouver. J'eus honte pour moi-même. J'attendis la nuit pour la mettre dans mon carrosse; je la menai chez ma tante de Maignelais, qui la mit dans une religion, où elle mourut huit ou dix ans après, en réputation de sainteté.

Ma tante, à qui cette fille avoua que les menaces de l'épinglière l'avaient si fort intimidée qu'elle auroit fait tout ce que

1. Relation de ce qui s'est passé à Port-Royal, p. 34.

2. Abbaye située sur la rive gauche de la Loire, près de Mache-coul, dont Expilly évalue la commende à un revenu de 30.000 livres.

*j'aurais voulu, fut si touchée de mon procédé, qu'elle alla, dès le lendemain, le conter à M. de Lisieux, Cospeau, qui le jour même le rapporta au roi à son dîner*¹.

L'aventure est charmante et fait à l'abbé de Retz un honneur qu'il mérite rarement ; aussi laisse-t-elle sceptique le savant éditeur de ses *Mémoires*. Il lui trouve trop de ressemblance avec celle de Bayard, souvent citée à cette époque, et il soupçonne l'abbé de nous en conter. Cependant c'est à cette aventure que Gondi attribue la bonne opinion inspirée au chaste Louis XIII et sa nomination de coadjuteur. Il aurait ainsi abusé de la bonne foi de sa vertueuse tante. Il ne gênera pas en d'autres circonstances pour le dire effrontément. Nous n'avons pas à retracer la vie de cet homme célèbre, et nous devons nous borner à ses rapports avec Madame de Maignelay, rapports toujours bons, surprenants même, entre deux natures si opposées.

Nous retrouvons, du moins, leurs noms sur un acte qui intéresse au plus haut point l'honneur de leur famille, le contrat de mariage de Pierre de Gondi, frère aîné de l'abbé.

On se rappelle que peu de jours après le mariage de Marguerite de Gondi, son frère Charles avait épousé Antoinette d'Orléans-Longueville². De cette union flatteuse si tôt brisée, était né un seul fils, Henri, second duc de Retz. Marié à une riche héritière, que le connétable avait recherché un instant pour son fils, Jeanne de Scepeaux, le

1. *Mémoires du cardinal de Retz*, édit. des grands écrivains, I, 202.

2. Charles de Gondi voulant s'emparer par escalade du Mont-Saint-Michel, dont le duc de Mercœur lui avait promis le gouvernement s'il en chassait les huguenots, il fut tué par le seigneur de Kérolan, en 1596. Sa veuve fit périr le meurtrier et, satisfaite de sa vengeance, se retira aux Feuillantines de Toulouse, en 1599, sous le nom de sœur Antoinette de Sainte-Scolastique. Le pape l'en fit sortir pour reformer Fontévrault ; mais y trouvant trop de difficultés, elle fonda à Poitiers les *Filles du Calvaire* et mourut dans l'exercice de la pénitence la plus austère, à 47 ans, le 25 avril 1618. (CLAIR., 1114 ; doss. bl. 319 ; cab. de D'HOZIER, 166.)

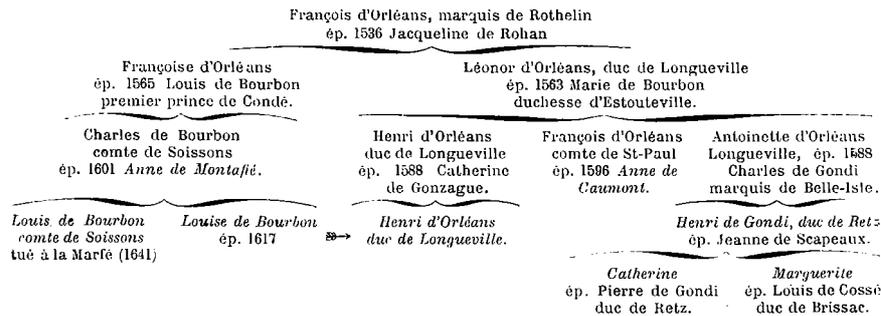
duc de Retz avait eu d'elle le duché de Beaupréau et deux filles. Catherine et Marguerite, deux filles pour deux duchés ! Ce ne sont plus les unions fécondes des générations précédentes. Il semble que les races s'appauvrissent avec les honneurs et les richesses.

Le duché de Retz n'allait-il pas sortir de la famille de Gondi ? Pour éviter pareil malheur, il fut décidé que la fille aînée du duc de Retz, Catherine de Gondi, épouserait son cousin Pierre, fils aîné du général des galères devenu le père Philippe-Emmanuel de l'Oratoire, et le contrat fut signé à Machecoul le 3 août 1633¹. Malgré la belle saison, peu de parents firent le voyage de Bretagne, mais ils envoyèrent leur procuration, afin de figurer sur cet acte d'une si grande importance pour l'honneur de leur maison. C'étaient, du côté du futur, son oncle l'archevêque de Paris, sa tante de Maignelay avec sa fille et son gendre Schomberg, son autre tante Hippolyte de Gondi, veuve du marquis de Ragny. Du côté de la future, la parenté est plus décorative encore, à cause de sa grand'mère Antoinette d'Orléans-Longueville, petite-fille de Dunois et nièce de Louis de Bourbon, premier prince de Condé².

Bien qu'entré à l'Oratoire, Philippe-Emmanuel était venu en personne, accompagné de son second fils qui semblait profiter de son voyage pour visiter son abbaye de Buzay

1. Arch. nat., Y, 174, f° 281 v°.

2. Dans ce tableau, on trouvera les liens de parenté et les noms des personnes qui figurent au contrat, en italiques.



peu éloignée de Machecoul ; mais ce n'était là qu'un prétexte, Paul de Gondi avait de toutes autres visées. La sœur de la mariée, Marguerite, avait, dit-il, « le teint du plus grand éclat du monde, des lis et des roses en abondance, les yeux admirables, la bouche très belle, du défaut à la taille mais remarquable, et qui était beaucoup couvert par la vue de quatre-vingt mille livres de rente, par l'espérance du duché de Beaupréau ». Tout cela valait mieux que Buzay.

Connaissant les idées arrêtées de son père, Paul de Gondi ne lui souffla mot de ses projets, ne comptant que sur lui-même pour séduire la jeune fille, l'enlever et l'emmener jusqu'en Hollande, où il l'épouserait. Il avait alors vingt ans¹, était au dire de Tallemant, « petit, très brun, mal bâti et fort laid, affreusement myope, si maladroit de ses mains qu'il savait à peine se boulonner et que son écriture irrégulière n'était que du *griffonnis* ; avec cela, mal tenu et malpropre, si distrait qu'il lui arriva de croquer une tête de perdrix avec les plumes qu'on avait laissées pour décorer le plat, ne mangeant jamais que ce qui était devant lui, et fort sobre ». En nous traçant ce portrait peu séduisant, ce ramasseur d'histoires plus ou moins risquées et douteuses, oublie un esprit endiablé qui éclairait ses yeux de myope et faisait oublier sa laideur.

La jeune fille en jugea ainsi ; du moins Retz affirme qu'il aurait réussi, sans une indiscretion et sans la jalousie de la sœur aînée. Et par la suite, la conduite de Marguerite, devenue duchesse de Brissac, justifie quelque peu les prétentions de l'audacieux abbé.

Il en séduira bien d'autres, à commencer par sa bonne tante de Maignelay. Même en tenant pour vraie l'aventure de l'épinglière, on sera surpris qu'une femme d'âge, aussi intelligente et pieuse, ait eu tant de complaisance pour celui qui de son propre aveu « avait l'âme peut-être la moins ecclésiastique qui fût dans l'univers ». C'est assez le privilège des mauvais sujets, quand ils se mêlent d'avoir

1. Son acte de baptême est du 20 septembre 1613.

de l'esprit, et quel homme en eut plus que Paul de Gondi et avec cela si rusé ! Dans ses mémoires, il affecte une sincérité qui touche au cynisme, peut-être pour se donner l'apparence de la franchise dont sa conduite est dépourvue. Pour cet habile intrigant, c'était un jeu de circonvenir les chanoines, ses confrères. Nul mieux que lui ne défendait leurs privilèges ; au besoin il prêchait la vertu. « Je ne faisais pas le dévot, dira-t-il, parce que je ne pouvois assurer que je puisse continuer à le contrefaire ; mais j'estimois beaucoup les dévots ; et à leur égard, c'est un des plus grands points de piété... et les dévots même disoient, après M. Vincent qui m'avoit appliqué ce mot de l'Évangile, que je n'avois pas assez de piété, mais que je n'étois pas trop éloigné du royaume de Dieu ».

L'indulgence de ce grand saint pour son ancien élève semble parfois toucher à l'aveuglement, et l'on souffre de le voir si humble en face d'un pareil homme, fut-il archevêque de Paris et cardinal ; on douterait presque de sa sincérité. C'est qu'il éprouve un sentiment que nous ne comprenons plus guère, le respect de la fonction indépendamment de la valeur morale de l'homme. A l'honneur de notre clergé, il nous a rendu plus exigeant pour les vertus du prêtre, mais ici comme ailleurs nous avons perdu la notion du respect, sentiment si profond alors dans une société forcément hiérarchisée qu'il voilait les faiblesses de l'individu, sous la majesté du caractère dont il était revêtu. Ajoutons que chez saint Vincent de Paul il s'y mêlait un ardent amour des âmes, qui les ménage pour les ramener et les sauver. Il l'empêche de rompre tous les liens, même avec un abbé de Saint-Cyran. Vincent, à la veille de sa mort, écrira à Paul de Gondi pour lui recommander, dans les termes les plus humbles et les plus pressants, sa petite compagnie de la Mission qu'il lui laisse l'honneur d'avoir fondée, maintenue et favorisée. Recommandation si touchante de la part d'un tel saint, qu'on se demande s'il ne faut pas y voir, à l'adresse de celui qui la recevra, un rappel de son caractère et de ses devoirs ?

Les mêmes motifs ont pu guider sa tante, sans qu'il y ait à l'accuser d'indulgente faiblesse. En ce cas, elle aurait raisonné plus juste que son frère l'Oratorien. D'après l'abbé de Retz, son père, en le forçant à entrer dans les ordres, n'obéissait pas exclusivement à l'intérêt de conserver des bénéfices, mais connaissant la nature de son fils et les dangers qu'elle lui ferait courir dans le monde, il avait cru l'en préserver en lui faisant embrasser l'état ecclésiastique. Si l'intention est bonne, il faut convenir que voilà une singulière idée et une conduite bien erronée. Madame de Maignelay est mieux inspirée, quand pour ramener la brebis égarée, elle n'épargne ni les peines, ni les tendres appels, ni au besoin les plus fructueuses démarches. Le neveu est trop avisé pour paraître faire la sourde oreille. La vertu de sa tante cautionnera la sienne, au besoin elle la remplacera. Il en profitera pour obtenir la coadjutorerie de Paris, et alors, c'est le cas de le dire, il saura mieux que personne prêcher selon l'évêché.

Résigné à prendre les ordres, il passe brillamment sa thèse de théologie, prêche avec succès, dispute contre un des plus hardis théologiens protestants, Jean Mestrezat¹, et se montre assidu aux conférences de l'évêque de Lisieux, Jean Cospeau, à l'hôtel de Vendôme, chez sa pénitente Françoise de Lorraine, grande amie de Madame de Maignelay. Rien ne pouvait toucher davantage la pieuse tante que de voir son neveu attentif aux discours d'un évêque qu'elle estimait entre tous. C'est la faiblesse bien naturelle à toutes les âmes dévotes. Mais tandis que l'évêque s'efforce de convertir Turenne, le malicieux abbé nous raconte qu'il prenait surtout intérêt à la fille de la maison, mademoiselle de Vendôme (la future duchesse de Nemours) qui, « sans être une grande beauté, était aimable à tout prendre », pas assez pour lui faire oublier les respectables dames, sa tante,

1. D'une famille originaire de Véronne, né à Genève en 1592, mort à Paris en 1657, il plaida si fortement la cause de ses coreligionnaires devant Richelieu que celui-ci s'écria : « Voilà le plus hardi ministre de France ».

et son amie la duchesse de Vendôme, pour lesquelles il traduira les épîtres de Saint Paul, car il est aussi instruit qu'intelligent et adroit. Comment ces nobles et saintes dames ne seraient pas touchées d'une attention aussi délicate ?

A vrai dire, il fit preuve de plus d'érudition que d'adresse dans sa soutenance de thèse en Sorbonne, le 29 janvier 1638, où il eut l'audace d'éclipser l'abbé de Souillac, Henri de la Motte-Houdancourt, parent de Richelieu¹. Si flattés de son savoir que furent son père et sa tante de Maignelay, ils ne laissaient pas que d'être inquiets, car ils savaient combien la rancune était tenace chez le puissant cardinal qui traitait de *petit audacieux cet abbé à mine patibulaire*. Aussi jugèrent-ils prudent de le faire oublier, en l'envoyant voyager en Italie. Il partit alors avec les trois frères Tallemant, pour ne rentrer en France qu'à la Noël de 1638.

C'est à son retour qu'il commença à conspirer avec le comte de Soissons, celui que nous avons vu figurer au mariage du duc de Retz, et qui va périr à la Marfé. Pour lui recruter des partisans et établir sa popularité dans Paris, l'abbé de Retz a recours à sa tante de Maignelay qui, bien à son insu, se trouve mêlée à ses premières intrigues. Et voici comment l'abbé de Retz le raconte dans ses mémoires (I, 165-7) avec une franchise cynique :

Monsieur le Comte m'avoit fait toucher douze mille écus par les mains de Duneau, l'un de ses secrétaires, sous je ne sais quel prétexte. Je les portai à ma tante de Maignelay, en lui disant que c'étoit une restitution qui m'avoit été confiée par un de mes amis, à sa mort, avec ordre de l'employer moi-même au soulagement des pauvres qui ne mendoient pas; que comme j'avois fait serment sur l'Évangile de distribuer moi-

1. L'abbé de la Motte-Houdancourt avait pour mère Louise Charles du Plessis-Piquet, et le grand-père du cardinal François de la Porte avait épousé en secondes noces Madeleine Charles du Plessis-Piquet. L'abbé de la Motte, né en 1612, fut successivement proviseur au collège de Navarre, évêque de Rennes, archevêque d'Auch, premier aumônier d'Anne d'Autriche, et mourut en 1684.

même cette somme, je m'en trouvois extrêmement embarrassé. parce que je ne connoissois pas les gens, et que je la suppliois d'en vouloir bien prendre le soin. Elle fut ravie; elle me dit qu'elle le feroit très volontiers; mais que, comme j'avois promis de faire moi-même cette distribution, elle vouloit absolument que j'y fusse présent, et pour demeurer fidèlement dans ma parole, et pour m'accoutumer moi-même aux œuvres de charité. C'étoit justement ce que je demandois, pour avoir lieu de me faire connoître à tous les nécessiteux de Paris. Je me laissois tous les jours comme traîner par ma tante dans des faubourgs et dans des greniers. Je voyois très-souvent chez elle des gens bien vêtus et connus même quelquefois, qui venoient à l'aumône secrète. La bonne femme ne manquoit presque jamois de leur dire : « Priez bien Dieu pour mon neveu; c'est lui de qui il lui a plu de se servir pour cette bonne œuvre. » Jugez de l'état où cela me mettoit parmi les gens qui sont, sans comparaison, plus considérables que tous les autres dans les émotions populaires. Les riches n'y viennent que par force; les mendiants y nuisent plus qu'ils n'y servent, parce que la crainte du pillage les fait appréhender. Ceux qui y peuvent le plus sont les gens qui sont assez pressés dans leurs affaires pour désirer du changement dans les publiques, et dont la pauvreté ne passe toutefois pas jusques à la mendicité publique. Je me fis donc connoître à cette sorte de gens, trois ou quatre mois durant, avec une application toute particulière, et il n'y avoit point d'enfant au coin de leur feu à qui je ne donnasse toujours, en mon particulier, quelque bagatelle : Je connoissois Manon et Babet. Le voile de M^{me} de Maignelais, qui n'avoit jamais fait d'autre vie, couvroit toute chose. Je faisois même un peu le devot et j'allois aux conférences de Saint-Lazare¹.

Quelle profonde psychologie des foules ! Quel art dans le choix des agents, assez misérables pour tout oser parce qu'ils n'ont rien à perdre, de mine pourtant assez décente pour ne pas effrayer le bourgeois, conservateur timide, ennemi de toute révolution et prêt à s'y rallier en cas de succès.

1. Conférences qui, depuis le 9 juillet 1633, se tenaient tous les mardis, à 2 heures, sous la direction de Vincent de Paul, dans le but de former des missionnaires pour les campagnes.

La mort du comte de Soissons rendit inutiles des manœuvres si bien préparées. *La bonne femme*, comme l'appelle son neveu assez irrévérencieusement, s'est-elle jamais douté du rôle qu'elle avait joué ? Elle n'aurait pu lui en garder rancune et devait partager les sentiments de sa famille à l'égard du tout puissant ministre qu'on avait voulu renverser.

Richelieu, grand-maitre, chef et surintendant général de la navigation et du commerce de France, après la suppression de la charge d'amiral, avait, en 1635, forcé Pierre de Gondi à se démettre de sa charge de général des galères, moins peut-être pour en doter son neveu et héritier, François de Vignerot, que pour concentrer en ses mains tout pouvoir sur la marine. La mesure pouvait être avantageuse à l'Etat, la famille de Gondi n'y vit qu'un empiètement sur ce qu'elle considérait comme un droit héréditaire. L'ancien général des galères, devenu le père Philippe-Emmanuel de l'Oratoire, n'avait pas assez dépouillé le vieil homme pour maîtriser son mécontentement. Il fut expulsé de sa cellule de Saint-Magloire et exilé à Lyon. C'est sans doute en pensant à ce frère bien aimé que la marquise, suivant son biographe, remerciait Dieu d'avoir éloigné un de ses parents de la cour et de Paris, et demandait pour lui la grâce de profiter de ses humiliations en vue de son salut. Elle ne manquait pas cependant de faire des démarches pour hâter son retour. Elle ne l'obtint qu'en 1642, grâce à l'intervention de son amie la duchesse d'Aiguillon, sœur de François de Vignerot et nièce préférée du cardinal.

L'exilé, en rentrant dans sa cellule de Saint-Magloire, dut aussi reparaitre à la cour, en solliciteur. On se souvient que Louis XIII, chastement ému par l'aventure de l'Épingle, avait promis à Paul de Gondi la coadjutorerie de Paris, avec future succession de son oncle ; mais la mort l'empêcha de tenir sa parole. La régente Anne d'Autriche ne la contestait pas, mais elle exigeait que le père Philippe-Emmanuel reparut à la cour pour faire la demande. L'humble religieux, qui avait refusé d'être ministre et

n'aspirait qu'au repos et à l'oubli, dut s'exécuter. C'est ainsi qu'après avoir forcé son fils à entrer dans les ordres, il contribua à lui faire obtenir la future succession de l'archevêque de Paris, grandissant ses responsabilités dans ce rôle où il devait se rendre tristement célèbre.

*
**

Après Richelieu, Madame de Maignelay ne devait pas avoir davantage à se louer de Mazarin ; il lui fut même plus antipathique pour des motifs qui n'avaient rien de politique. Cette vieille femme, malade, retirée du monde, ne vivant que pour Dieu et les pauvres, gardait un tel prestige qu'elle portait ombrage aux ambitieux. Sans son approbation, ils ne croyaient pas leur pouvoir assuré, nous en trouvons la preuve dans les carnets de Mazarin.

Anne d'Autriche qui n'avait jamais pu supporter la hautaine domination de Richelieu, accordait un tel crédit à l'insinuant Italien que le parti dévot s'inquiéta. Une telle influence ne serait-elle pas due à des motifs dont pourrait souffrir l'honneur de la reine ? Chaque soir, l'élégant cardinal passait de longues heures chez elle et cette réunion s'appelait *le petit conseil*. Ces entretiens furent bientôt suspects.

Les mauvaises langues rappelaient le souvenir du cardinal de Richelieu se présentant en pantalon de velours bleu pour danser devant la reine. Combien son successeur pouvait être un plus dangereux séducteur. Tant que de tels propos n'avaient été formulés que par une femme décriée par ses aventures, comme la duchesse de Chevreuse, ou par des hommes, comme l'ambitieux Châteauneuf, ou par Beaufort affiché comme cavalier servant de madame de Montbazon, on pouvait négliger pareille accusation de galanterie. Reprise par les dévots, elle prenait sur leurs lèvres un accent de sincérité qui forçait à la tenir pour sérieuse. Que dirait la cour en apprenant que le pieux évêque de Lisieux avait prié madame de Senecé de faire des remontrances à la reine, afin qu'elle ne reçut plus aussi souvent Mazarin.

Lui-même a noté sur ses carnets la commission donnée à madame de Senecé de *parlar à S. M. non mi vedesse così sovente par sua riputatione*. Il y revient à plusieurs reprises et voit là une une conspiration de la troupe des dévots, qu'il appelle *la truppa di Menele*. Et, à côté de la marquise à laquelle il fait l'honneur d'être le chef, il cite son frère l'Oratorien, les évêques de Lisieux et de Beauvais, le chanoine Dans, un beauvaisien, et même le bon Monsieur Vincent, sans parler de quelques autres dames et religieuses¹.

Ailleurs il écrit : « Deux personnes différentes sont venues me dire que les couvents, les moines, les prêtres, les dévots et les dévotes, sous prétexte d'exciter la reine à la dévotion, n'ont d'autre but que de lui faire consumer son temps en toutes ces choses afin qu'elle n'en ait plus pour ses affaires et pour me parler, et ils espèrent venir à bout de leurs desseins en faisant donner le dernier coup, quand tout sera prêt, à la Magnelay, à Dans, à la supérieure du Val-de-Grâce et au père Vincent. Toutes ces dévotes sont liguées ensemble et la Magnelay donne souvent des rendez-vous à Hautefort et à Senecé² ».

Madame de Senecé³, peu soucieuse sans doute de compromettre sa situation à la cour, déclina la commission dont on voulait la charger. Plus courageuse, madame de Hautefort crut pouvoir s'autoriser de sa fidélité durant les mauvais jours. Elle fut sèchement remerciée et privée de sa charge de dame d'atours.

Il était plus difficile de renvoyer l'évêque de Lisieux, Cospeau, que son franc-parler rendait gênant et que protégeait sa réputation de sainteté. C'est le saint de la cour, disait-on, et il appelait la reine *ma bonne fille*. Richelieu

1. *Deuxième carnet*, p. 105. — *Journal des Savants*, 1855, p. 30.

2. Carnets IV et V. — *Journal des Savants*, p. 41 et 42.

3. Fille de Jean-Louis de la Rochefoucauld et d'Isabelle de la Rochefoucauld, mariée en 1607 à Henri de Beaufremont, marquis de Senecé, veuve en 1622, gouvernante des enfants de France à la mort de Louis XIII, morte en 1677, âgée de 89 ans.

n'avait pas osé, autant par vénération que par crainte. Mazarin, pour arriver à ses fins, dut s'abriter derrière une mesure générale, en soi excellente. Tous les évêques eurent ordre de résider dans leurs diocèses, et Cospeau dut quitter la cour, à la fin de 1643.

Incapable de rien refuser à son ministre, Anne d'Autriche semble avoir eu honte de sa faiblesse. Rencontrant peu de jours après Madame de Maignelay au Val-de-Grâce, où elle avait l'habitude de faire ses dévotions : « Je vous jure, lui dit-elle, par le Dieu que je viens de recevoir; que j'ai eu autant de peine à perdre Monsieur de Lisieux, que s'il eut été mon véritable père¹. »

Peu importe comment la marquise de Maignelay accepta cette défaite; il nous suffit de voir quelle influence lui reconnaissait Mazarin, quelle considération lui accordait la reine. Mais il ne faudrait pas rattacher aux ennuis que la défiance du ministre a pu lui causer et à un désir de vengeance, sa charitable intervention, pendant la Fronde, en faveur des Parisiens affamés par le blocus de janvier à avril 1649. Elle était alors bien âgée, presque aveugle, malade, n'ayant plus qu'un an à vivre. Si son neveu avait pu utiliser son influence, même à son insu, il ne s'en serait pas fait faute et il ne manquerait pas de s'en vanter, comme il l'a fait, sans vergogne. Sans doute Madame de Maignelay avait l'âme ligueuse, elle se plaisait à le répéter; mais la Fronde ne s'appuyait sur aucun des mobiles élevés qui pouvaient justifier la Ligue, et pour la pieuse veuve c'était moins esprit d'opposition que fidélité à une chère mémoire. Elle n'était rien moins qu'une factieuse, cette femme vivant en dehors du monde, tout occupée de dévotion et de charité. Si, durant ces temps troublés, elle devine que bien des sources d'aumône doivent être taries, elle s'inquiète de ses chères Capucines auprès de leur frère quêteur, des difficultés qu'il a à les nourrir, et elle ajoute : « N'importunez pas vos bienfaiteurs habituels; venez me trouver. Outre mon

1. *Mém. de Madame de Motteville*, Edit. Michaud, 2^e série, X, 63.

aumône ordinaire, je vous donnerai tout ce qu'il faudra pour la communauté'. » C'est le même sentiment qui lui fait secourir les frondeurs affamés, il lui suffit de les savoir malheureux.

Grande fortune, charité plus inépuisable encore, voilà les ressorts et les seuls mobiles de sa politique. Elle n'en connaît point d'autres. Il n'en est pas moins évident que, pour elle, comme pour tout ce parti dévot, Retz a bénéficié de l'animosité contre Mazarin. On oubliait les vices de l'homme qui était son plus redoutable rival, le seul, croyait-on, capable de le chasser. Pour un tel service, on lui aurait tout pardonné.

1. *Vie admirable*, p. 277.

CHAPITRE IX

Vie quotidienne

Constance dans la vertu. — Soumission aux parents. — Piété et charité. — Visite des hôpitaux et des prisons. — Souci des âmes.

Simplicité dans le train de maison, dans la toilette. — Retraites dans les couvents et crise religieuse.

Fausse accusation de pruderie et de jansénisme.

Nous avons suivi Madame de Maignelay dans ses rapports avec sa famille et avec ses amis : madame Acarie, le cardinal de Bérulle, saint François de Sales, saint Vincent de Paul, sans compter d'autres, moins illustres mais non moins chers, les Capucins et les Capucines¹. Nous l'avons vue, rejetée hors du cloître, se consoler en pratiquant ses vertus dans le monde et en se mêlant activement à la fondation ou à la réforme de nombreuses maisons religieuses. Nous l'avons montrée peu soucieuse des intrigues politiques, trompée parfois, toujours considérée, et ne suivant d'autre parti que celui de la religion et des malheureux. Mais ce serait méconnaître le principal mérite de cette Grande chrétienne, si nous n'insistions pas sur sa constante régularité dans l'accomplissement quotidien de ses pratiques pieuses et charitables. Il nous faut donc retracer sa vie telle qu'elle s'écoule dans la monotonie du bien, avec une régularité monastique, vie retirée du monde dont elle remplit les devoirs nécessaires et refuse les plaisirs, vie de prière continuelle sans autre délasserement que la pratique de nombreuses œuvres charitables, vie de plus en plus austère à mesure qu'elle approche du terme, sans que les infirmités lui fassent rien retrancher de ses mortifi-

1. Non contente de s'être occupée de la fondation de la maison des Capucines à Paris, elle contribue également à leur établissement à Tours, ainsi qu'en témoigne la lettre de remerciements que lui adresse le P. Jérôme de la Flèche le 13 décembre 1625. (P. EMMANUEL DE LANMODEZ, *Antoinette de Gondi et les Calvairiennes de Machecoul*, p. 29).

fications, jusqu'au jour où elle sera réduite à l'attente résignée devant la mort lente à venir.

Fille respectueuse et soumise à ses parents, elle a accepté, nous dit-elle, un époux de leur choix et, après l'avoir perdu, peut-être aurait-elle consenti à une seconde union avec le duc d'Epéron¹, projet qui eut sans doute pour conséquence le déplorable mariage de sa fille avec le fils aîné du duc. Après la mort de ses parents, c'est en vain que le cardinal son oncle, ému de l'accablement de sa nièce après tant de deuils, songe à la remarier ; elle coupe court à toute proposition en invoquant le motif religieux.

Pieuse, elle le fut dès sa jeunesse, sans passer pour dévote, nous dit son biographe. Elle allait peu à l'église, rarement aux sermons. Un grand changement s'opéra en elle, quand elle passa sous la direction du P. Gérôme, un des maîtres de la vie spirituelle au commencement du XVII^e siècle, connu sous le nom de l'*Austère Capucin*. L'accueil qu'il fit à Madame de Maignelay ne justifie que trop ce qualificatif. Elle l'avait rencontré chez madame Acarie et lui demanda de vouloir bien se charger de sa direction. Mais lui, la jugeant trop délicate pour se permettre de grandes austérités et se défiant de son désir de perfection, ou plutôt afin de l'éprouver, il la repoussa rudement. A ses instances, il opposait ses occupations trop absorbantes. (Il était alors maître des novices et allait aussi être chargé de diriger les Capucines). La marquise, sans se laisser rebuter, suppliait, disant : « Dieu veut que je sois sous votre conduite. J'ai besoin d'un juge qui me parle franchement, votre charité ne me refusera pas ». Ce père capucin ne pouvait repousser une telle âme et il la dirigea jusqu'au jour où il quitta Paris pour aller à Troyes, comme maître des novices, de 1621 à 1625. Il ne revint guère à

1. Henri IV, craignant de voir les richesses de cette veuve augmenter la puissance du duc d'Epéron, *rompit le coup*. (*Mém. de Caumont la Force* cités par le MARQUIS DE DAMPIERRE, *le duc d'Epéron*, p. 348).

Paris que pour y mourir, le 4 octobre 1626 ; et fidèle à son souvenir, Madame de Maignelay assista à ses funérailles avec bien de la dévotion¹.

Après le P. Jérôme, elle eut comme directeur le P. de Bérulle, qui ne semble pas l'avoir traitée plus doucement, et qui, absent ou trop occupé, la confia à son confrère le P. Gibieuf. Celui-ci mourut en 1650 et ne devint infirme qu'en 1648. mais Madame de Maignelay ne semble pas avoir attendu jusque là pour revenir à la direction de ses chers Capucins. Nous ne les connaissons pas tous. Cependant le P. Pascal d'Abbeville, qui deviendra provincial et mourra en odeur de sainteté, semble avoir succédé à l'oratorien Gibieuf. Son dernier confesseur, celui qui dira la messe dans son oratoire, lorsque ses infirmités ne lui permettront plus de sortir, et qui l'assistera à ses derniers moments, est le P. Pacifique, qu'il ne faut pas confondre avec cet autre Capucin le P. Pacifique de Soucy, si apprécié de la reine Louise, mort en 1625, le 8 décembre.

Malgré ses préférences pour la direction des Capucins et son attachement à leur ordre, fortifié par le souvenir des derniers moments de son père, sentiment partagé par le cardinal Pierre de Gondi, la fidèle paroissienne de Saint-Roch ne manquait pas de s'adresser à son curé, au moins à la veille des grandes fêtes, et celui-ci, dans l'oraison funèbre de la marquise, pourra se prévaloir d'une expérience de vingt-huit années pour proclamer la pureté de sa pénitente.

Forcée de rester dans le monde, elle a réglé sa vie, et d'année en année, elle la rapproche toujours davantage de la régularité monastique. Aussitôt levée, elle se retire dans son oratoire pour dire matines et faire une heure d'oraison. Elle ne s'habille qu'ensuite et pendant sa toilette une de ses femmes lui fait une lecture spirituelle. Après avoir donné audience à ceux qui ont à lui parler, elle se

1. *Eloge des Capucins illustres*, Fr. 25044, f° 358, et Société de l'hist. de Paris, *Bull. de 1893*, p. 149.

rend à l'église pour y entendre trois messes, la première comme préparation, la dernière comme action de grâce. Deux fois par semaine au moins, sans compter les fêtes, elle communie, et c'est là une habitude qui ne cadre guère avec les idées jansénistes qu'on lui impute. Rentrée chez elle pour prendre son repas, elle l'abrège, si même elle ne le diffère pas, pour ne point faire attendre les nombreux solliciteurs qui n'invoquent jamais en vain sa charité : pauvres honteux, nobles ruinés par la guerre, marchands trahis par la fortune, gens surchargés de famille dont elle place les enfants en apprentissage. Elle ne repousse personne, prend note des besoins de tous, pour payer aux uns leur loyer, aux autres des vivres, ou aux malades des médicaments. Si elle ne peut les satisfaire à l'instant, elle ne les oubliera pas dans ses courses de l'après-midi.

Reste-t-elle chez elle, c'est pour travailler avec ses femmes uniquement pour les pauvres ou pour les églises abandonnées. Travaux d'aiguille qui lui coûtent d'autant plus qu'elle y est moins experte, nous dit son biographe qui ne dissimule pas la grave lacune que présentait alors l'éducation des filles.

Mais, le plus souvent, elle sort pour satisfaire aux besoins de ses pauvres, visiter les hôpitaux ou les prisons. Au retour, elle ne manque jamais de s'arrêter dans une église pour entendre vêpres et complies, ce qui ne l'empêche pas, en rentrant chez elle, de s'enfermer dans son oratoire pour réciter l'office du jour à l'usage de Rome et faire une heure d'oraison. Elle atteint ainsi le souper qui est pour elle l'occasion d'une conférence spirituelle avec ses femmes. Pour les encourager à lui ouvrir leurs âmes et exciter leurs pieux sentiments, elle ne craint pas de leur découvrir les siens, et, dans ce pieux colloque, leur ferveur s'échauffera au contact de celle dont son cœur est enflammé. L'examen de conscience et la prière en commun terminent la journée, sauf pour elle ; car, après que ses femmes se sont retirées, elle retourne dans son oratoire, d'où il faut bien souvent l'arracher, pour lui faire prendre un peu de repos.

Dans les courses de l'après-midi, quand le souci de ses protégés ne l'oblige pas à de trop longues démarches, elle visite les hôpitaux dont madame Acarie lui a appris le chemin depuis longtemps oublié par les privilégiés de ce monde, qui y trouvent autant de profit spirituel qu'ils apportent de soulagement aux pauvres malades. Ce n'est pas trop du souvenir de cette vénérable amie pour vaincre les répugnances d'une nature délicate et entrer dans ces salles de l'Hôtel-Dieu où la puanteur de l'air augmente encore l'horreur de tant de rebutantes maladies. On se figure aisément l'aspect de ces salles trop étroites et mal aérées, où les lits se touchaient et contenaient chacun plusieurs malades. Courageusement, la marquise s'en approche, console les uns, secourt les autres. Pour apprécier son mérite quel meilleur juge que saint Vincent de Paul manifestant son admiration et son étonnement « pour le grand nombre de gens de grande condition de l'un et de l'autre sexe qui visitent, instruisent et exhortent les malades de l'Hôtel-Dieu tous les jours, qui s'y portent d'une dévotion admirable, même avec la persévérance. Ceux qui n'ont pas vu cela ont peine à le croire et ceux qui le voient en sont tout édifiés¹ ».

La visite terminée, la charitable marquise ne se croit pas quitte envers les pauvres malades. Est-il parmi eux quelque convalescent qui réclame un air plus pur et d'autres soins pour achever sa guérison, elle l'emmène chez elle. Que de pauvres orphelines n'a-t-elle pas aussi ramenées dans sa voiture, sans s'inquiéter de leurs haillons sordides, parfois même de la gale dont elles sont atteintes. Soignées, guéries, convenablement vêtues, ces pauvres filles ne quitteront sa maison qu'en état de gagner honnêtement leur vie, et bien souvent avec une petite dot, soit pour se marier, soit pour entrer en religion.

D'après l'état des hôpitaux, on peut juger de celui des prisons. Elles ne renfermaient pas seulement des criminels

1. Lettre du 20 septembre 1650.

ou des accusés, mais aussi de pauvres diables détenus pour dettes. Pour les libérer, la reine Marie de Médecis confiait souvent de fortes sommes à la marquise, dont elle connaissait le zèle et le discernement ; en ce cas, celle-ci ne manquait jamais de faire connaître le nom de la bienfaitrice, de peur que la reconnaissance ne s'égarât sur la visiteuse. Hors de là, sa discrétion était absolue. Elle l'étendait aux plus grands scélérats. Dans les cachots où, chargés de fer aux pieds et aux mains, ils attendaient leur jugement ou leur exécution, elle ne craignait pas de descendre pour leur apporter l'espérance ou du moins la résignation ; mais jamais elle ne s'informait du motif de leur détention, de peur de les faire mentir. Sans souci de leur passé, elle prodiguait à tous les consolations et les aumônes, ne recueillant trop souvent que des injures et des blasphèmes. Le geôlier voulait-il les faire taire, elle refusait son intervention, redoublait d'efforts compatissants jusqu'à ce que le misérable, vaincu par la charité, voulut lui demander pardon. Et alors elle disait : « Ce n'est pas à moi qu'il faut demander pardon, mais à Dieu seul, en acceptant vos peines comme un juste châtement, comme une expiation ».

Allait-il jusqu'à la peine de mort, elle ne quittait le condamné qu'après l'avoir exhorté à bien mourir, résigné par amour de Jésus-Christ. Pour que rien ne vint à troubler son âme au moment suprême, elle avait la délicatesse de s'informer des parents que le misérable laisserait après lui, prenait leurs noms et adresses, afin de pouvoir les visiter et les secourir. Un jour, un pauvre laboureur, au moment de marcher au supplice, lui remit le peu d'argent qu'il avait pu cacher, en lui disant : « Ce sera pour dire des messes, pour le repos de mon âme ».

Profondément touchée, elle lui répondit : « Soyez tranquille, les messes seront dites, je m'en charge, et l'argent sera remis à votre femme dont j'aurai soin tant qu'elle vivra ».

Plus répugnant que les hôpitaux et les prisons, plus méritoire aussi pour cette pieuse femme était de descendre

dans les bas-fonds de la grande ville pour arracher au vice de pauvres filles. Par ses paroles tendres et énergiques, elle savait les faire pleurer et les décider à changer de vie. Pour les maintenir dans le droit chemin, elle n'épargnait ensuite ni argent ni peines ; mais il lui importait davantage de prévenir le mal, et elle aimait à répéter : « Pour mettre les filles en sûreté, gagnons les mères, et ne regardons à rien pour gagner des âmes à Dieu ». Un jour, comme elle ramenait dans son carrosse une de ces malheureuses victimes, ceux auxquels elle l'avait enlevée, ne voulant pas lâcher leur proie, la poursuivirent en la menaçant de leurs épées, ce qui n'était pas pour intimider la grande dame, fille d'un maréchal de France !

Pour le salut des âmes, rien ne l'aurait arrêté. Au roi et à la reine, comme aux princes de l'Eglise, elle savait parler, toujours avec les formes les plus respectueuses pour leurs personnes, mais avec une fermeté tenace pour ses idées. Elle en donna la preuve dans la poursuite du pasteur Berger, réputé un des plus habiles de la secte. Voulant à toutes forces le convertir, elle multipliait les rencontres et les conversations et, quand le ministre prétendait échapper à la controverse par quelques phrases de politesse, impatentée elle lui disait : « Monsieur Berger, ne résistez pas, Dieu vous appelle, ne restez pas plus longtemps dans l'erreur. Je ne serai capucine que quand je vous aurai converti ».

On sait qu'elle ne fut jamais capucine, mais Berger revint à la foi de ses ancêtres. Et il convenait en être redevable aux prières de la marquise. Il ne parlait pas des raisonnements qu'elle lui avait tenus, et en cela il se montrait sincère et profond psychologue.

* *

C'est pour toutes ces œuvres charitables qu'elle avait conservé une voiture, que l'âge et les infirmités devaient lui rendre plus indispensable encore, mais elle n'avait que deux chevaux et son carrosse était tendu de drap au lieu

de velours. Peut-être même l'aurait-elle supprimé, si on ne lui eut représenté que son vieux cocher trouverait difficilement à se placer ailleurs.

Son train de maison était bien réduit, surtout en comparaison de ce qu'il était alors chez les grandes dames de son rang et de sa fortune. Point de gentilhomme, de pages et d'écuyers ; aucun de ces innombrables valets qui s'échelonnent du solennel maître d'hôtel au petit faquin réduit aux plus humbles services. Suivant son biographe, elle se contentait d'un homme d'affaire, d'un portier, d'un cocher et d'un petit laquais et, suivant ses dispositions testamentaires, il semble qu'à la fin de sa vie elle en avait encore rabattu. Une seule servante suffisait aisément à la cuisine d'une femme qui, outre les jours de jeûne prescrits par l'Eglise, jeûnait encore tous les vendredis et samedis, et ne donnait à dîner qu'aux malheureux. On prétend même que si quelque parent venait à s'inviter chez elle, elle le priait d'apporter son plat, afin de ne rien prendre sur la part des pauvres.

Sa mise accusait la même simplicité. Volontiers elle se fut vêtue de bure ; mais, ne le pouvant pas dans sa position, elle ne portait que de la laine et toujours de couleur sombre, grise ou violette. Une ample coiffe cachait entièrement ses cheveux ; une guimpe fort simple descendait sur sa gorge complètement voilée, et couvrait même une partie du corsage. A son cou, une croix de bois de Saint François, enchâssée dans une croix d'ivoire, remplaçait la croix de diamant passée en bonnes œuvres, et à son côté un lourd chapelet complétait ce costume de religieuse, tel que nous l'ont représenté Landry et Spirinx dans deux petits portraits conservés au Cabinet des estampes. Quelle différence avec le portrait copié par Louis XIII !

Cette mise de religieuse, ou plutôt de femme pauvre, aux yeux des contemporains (car alors les religieuses ne sortaient guère dans les rues), amenait parfois de singulières méprises. Un jour que Madame de Maignelay était allée consulter un conseiller du parlement, la servante, en

l'absence de son maître, ne jugea pas à propos de faire entrer pareille femme et elle la laissa attendre dans la cour. A l'arrivée du magistrat, on devine quelle fut sa confusion !

Cette simplicité, elle l'imposait aux femmes de son entourage, demoiselles pauvres qu'elle gardait, moins pour user de leurs services que pour les obliger. Son unique recherche dans sa toilette consistait dans une extrême propreté, qualité qui mérite d'être notée et que bien des élégantes de l'époque auraient dû lui envier.

Ses meilleurs moments, les plus heureux, étaient ceux qu'elle passait en retraite chez ses chères Capucines ou encore chez les Carmélites, également chères à son cœur. Mais bien que le pape l'y eut autorisée, elle y couchait rarement par discrétion. Elle aimait ce grand silence, cette vie réglée, pauvre et mortifiée. Elle se plaisait à se mêler à la communauté pour lui rendre les plus humbles services : balayer la maison, laver les écuelles... Manger dans cette vaisselle de terre, suivre les religieuses au chœur, ne parler à la supérieure qu'à genoux, n'était-ce pas vivre de cette vie qu'elle avait tant désirée et à laquelle elle avait renoncé avec un profond sentiment d'obéissance et d'humilité ?

Sa foi n'était pas moins grande et se manifestait par une ardente dévotion envers le Saint-Sacrement. Volontiers elle aurait passé la nuit en sa présence, l'adorant et chantant des cantiques avec ses femmes. Pour l'avoir fait plusieurs fois, les voisins, ne comprenant rien à ces visites nocturnes, répandirent le bruit que c'étaient des anges qui chantaient ainsi et la marquise, l'ayant appris, y renonça par humilité, du moins son biographe nous l'affirme ; et dès lors elle resta chez elle, occupée à travailler pour les églises pauvres, se bornant à entretenir la lampe du sanctuaire.

Comme il arrive souvent aux âmes appelées à une éminente sainteté (et c'en est même un des indices), Madame de Maignelay connut la dure épreuve que traversa d'une façon si touchante saint François de Sales. Sans perdre toute espérance, sans se révolter contre la parole de Dieu,

elle ne pouvait plus accepter tout ce qu'il nous a révélé. Sa foi vacillante dans les obscurités du doute ne connaissait plus l'attrait divin qui la soulevait jadis et l'élevait jusqu'à Dieu. Sa foi sans vie n'était, disait-elle, que de la résignation, et elle s'en accusait avec une humilité touchante, qui ne pouvait manquer de lui mériter la fin d'une crise aussi cruelle.

*
**

Une femme d'une vertu aussi austère ne pouvait manquer d'être suspectée de jansénisme. Ses parents, ses amis, ses relations inclinaient de ce côté. L'archevêque de Paris et son trop fameux coadjuteur lui étaient favorables, comme s'ils avaient cru ainsi rétablir leur réputation. Le pieux Philippe-Emmanuel de Gondi était grand ami de Saint Cyran et l'Oratoire en général penchait de ce côté, ne fût-ce que par rivalité avec les Jésuites. Nombre de femmes charitables et pieuses, comme la duchesse de Liancourt, sœur de Schomberg, s'étaient engouées des doctrines nouvelles, en parlaient d'autant plus qu'elles les comprenaient moins, et, à s'occuper de choses aussi ardues, étaient réputées savantes. En souvenir de l'Ancienne Loi qui avait eu ses patriarches, on appellera ces mères de la nouvelle église des *matriarches*. Tout le monde enfin sentait le besoin et parlait de réforme, réforme du clergé avec Bérulle et Vincent de Paul, réforme des ordres religieux depuis sainte Thérèse jusqu'à Rancé, et les Bénédictins de Saint-Vanne et de Saint-Maur. Il y avait là un ensemble de circonstances favorables à ceux qui voulaient réformer l'Eglise pour la ramener à sa pureté et à sa ferveur primitives.

Ils trouvaient aussi des alliés inattendus dans le monde raffiné des Précieuses. Aux délicats qui ne visaient qu'à policer les mœurs et à épurer la langue, ils se donnaient comme des alliés poursuivant un but plus élevé, mais conforme à leurs aspirations. Aussi Madame de Maignelay a-t-elle été l'objet d'une double accusation la rangeant dans le cercle des Jansénistes et des Précieuses.

On doit supposer qu'une telle femme fut bien souvent choquée par les allures et le langage grossiers usités à la cour d'Henri IV et encore au début du règne de Louis XIII. Alliée à la marquise de Rambouillet, elle prit part, autant que le lui permettait son éloignement du monde, aux réunions choisies de la rue Saint-Thomas du Louvre. Si cette société a eu le travers de verser dans certaines exagérations, le ridicule des *Précieuses* ne doit pas nous faire oublier le grand mérite d'avoir adouci les mœurs et épuré la langue. Une sage retenue était pour plaire à Madame de Maignelay, mais il y a loin de là à reconnaître en elle cette marquise M***, qui, à la réunion de 1634, voulait proscrire certains mots comme celui de *Conception* capable, disait-elle, d'éveiller de troublantes pensées, et admissible un seul jour par an, et encore joint au mot *immaculé*, pour le purifier¹.

Partant de cette identification rien moins que prouvée, on a voulu voir en elle le prototype de la marquise Araminte dans *la Critique de l'école des femmes* « qui découvre des saletés ou personne n'en a vu..., dont le scrupule va jusqu'à défigurer notre langue. Il n'y a point presque de mots dont la sévérité de cette dame ne veuille retrancher ou la tête ou la queue, pour les syllabes déshonnêtes qu'elle y trouve² ».

Et comme on admet que cette marquise Araminte deviendra la Philaminte des *Femmes savantes*, c'est encore Madame Maignelay qui demandera :

... le retranchement de ces syllabes sales
Qui, dans les plus beaux mots, produisent des scandales;

Ces sources d'un amas d'équivoques infâmes,
Dont on vient faire insulte à la pudeur des femmes³.

1. Rôle des présentations faites au grand jour de l'éloquence française, première assise, ce 13 mars 1634. Voir FOURNIER, *Variétés hist. et littéraires*, I, 129, et HOCHÉ, *Paris occidental*, 1071-1073. Hoche semble ranger Madame de Maignelay, au nombre des Précieuses, il annonce qu'il en reparlera en traitant des habituées de l'hôtel de Rambouillet, mais la mort l'a empêché de tenir sa promesse.

2. *Critique de l'école des Femmes*, scène 6.

3. *Les Femmes savantes*, acte III, scène 2.

Molière s'est toujours défendu de toute allusion aux personnes dignes de respect. Récusera-t-on son témoignage, comme une simple précaution d'auteur craignant les cabales, le rapprochement des dates sera plus convaincant. *La Critique de l'école des femmes* est de 1663, treize ans après la mort de Madame de Maignelay, déjà morte depuis bien des années pour le monde où le grand comique n'avait pas de peine à trouver de vivants modèles.

Avec ce que nous savons des charitables habitudes de la marquise, comment admettre cette ridicule pruderie chez une femme qui ne craignait pas de descendre dans les cachots des plus grands scélérats et ramenait dans sa voiture des filles perdues?

Cette pruderie ne serait qu'un ridicule, l'accusation de jansénisme est plus grave et à première vue elle paraît mieux fondée. Madame de Maignelay n'a-t-elle pas collaboré à la réforme de Port-Royal, n'est-elle pas restée l'amie de la mère Angélique, avec laquelle jusqu'à la fin de sa vie elle échangea lettres et cadeaux, la remerciant des *heures de Port-Royal* où elle a trouvé édification et consolation. Mais voici qui est plus compromettant : elle s'associe à une démarche de son frère Philippe-Emmanuel en faveur de son confrère, l'oratorien Desmares, le plus célèbre prédicateur du parti janséniste, qui a obtenu de Boileau ce vers élogieux :

Desmares dans Saint-Roch n'aurait pas mieux prêché.

Il est vrai que la ferveur janséniste a pu rendre trop indulgent le critique d'ordinaire si sévère. En tous cas, Madame de Maignelay, en bonne paroissienne de Saint-Roch, n'avait pu manquer de l'entendre. C'est encore un motif qui explique la démarche qu'elle va faire.

A la suite de démêlés violents avec les Jésuites, Desmares s'était vu plusieurs fois interdire la chaire dans les églises de Paris, et il avait même accepté la charge de théologal que lui offrait l'évêque d'Amiens, Lefèvre de

Caumartin, qui, par animosité contre les Jésuites, favorisait inconsciemment les doctrines jansénistes. Au dernier moment, Desmares se déroba, ne pouvant se décider à quitter la capitale, et nous avons à ce sujet une curieuse correspondance de l'évêque avec un autre janséniste avéré, le père chartreux du Carrouge, qui blâme Desmares de sa versatilité et dit nettement que chez lui le caractère n'est pas à la hauteur du talent¹.

Le bruit se répandit alors à la ville et à la cour que Desmares formulait d'étranges propositions : « Le concile de Trente n'avait été guidé que par des motifs purement humains et n'avait été qu'un conclave de police auquel on n'était pas tenu d'obéir ; depuis les quatre premiers siècles il n'y avait plus d'Eglise que dans le cœur des fidèles, etc... ». Pour donner plus de créance à ces propos, les Jésuites préconisaient qu'ils avaient été tenus à la grille de la Visitation, devant la mère Hélène-Angélique Lhuillier, religieuse fort respectable. Mariée en 1608 à Thomas Gobelin, elle avait fait annuler son mariage, en 1620, pour entrer à la Visitation, dans le monastère de Sainte-Marie, dont elle devint la supérieure.

Sous le couvert de cette religieuse qu'Anne d'Autriche tenait en grande estime, l'accusation mit la cour en émoi. Pour y couper court, le P. Philippe-Emmanuel de Gondi résolut d'aller interroger la religieuse et demanda à sa sœur de l'accompagner au parloir de la Visitation. Aux premières questions qui lui furent posées, la mère Lhuillier aurait été si confuse qu'elle aurait tiré le rideau pour n'avoir pas à rougir de répondre à de pareilles demandes « aussi ridicules que si on accusait le P. Desmares d'avoir dit qu'il n'y a point de Dieu ». Sur quoi, le P. de Gondi dit à la marquise, sa sœur : « C'est assez, nous pouvons nous retirer, voilà le P. Desmares suffisamment déchargé² ».

1. B^{on} DE BONNAULT, *Les débuts du Jansénisme dans le diocèse d'Amiens*, p. 45-49.

2. P. LOUIS BATTEREL, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de l'Oratoire*, I, 423. Deux lettres du P. Desmares placent les faits en 1643.

Que valait cette déclaration de la religieuse, quand par la suite elle renouvellera ses accusations, ainsi qu'en témoigne une lettre du P. Desmares à Chavigny, du 30 juillet 1646. Plus dangereux encore pour la mémoire de l'Oratorien est le rôle qu'il jouera à Rome pendant les mois qui précédèrent la condamnation des jansénistes, le 31 mai 1653¹.

Il est plus facile de justifier Madame de Maignelay. Sa démarche n'est qu'un témoignage de son amitié pour son frère et de ses égards pour un prédicateur qu'elle connaît. Elle devait s'y résoudre d'autant plus volontiers qu'elle avait horreur de ces discussions entre ecclésiastiques, qui ne servent qu'à aigrir les esprits et à accentuer les désaccords. Ce n'était nullement de sa part une marque d'hostilité contre les Jésuites, auxquels elle avait offert une installation pour leur noviciat. Tout au plus, avait-elle les mœurs austères de Port-Royal, mais elle n'en suivait pas les règles, ses fréquentes communions le prouvent assez. Comme son ami Vincent de Paul, elle restait indulgente aux personnes et, dans ce douloureux conflit, peut-on lui reprocher d'être quelque peu janséniste pour elle-même et moliniste pour le prochain.

1. ABBÉ FUZET, *Les Jansénistes du XVII^e siècle*, p. 255 et s.

CHAPITRE X

Les dernières années

Mort et succession de la duchesse Anne d'Hallwin.

Dots à des jeunes filles destinées au cloître. — Singulier pressentiment.

Testament de Madame de Maignelay. — Nouvelles infirmités. — Ses codicilles. — Sa mort.

Enterrement aux Capucines. — Oraisons funèbres du curé Rousse, de l'abbé d'Aubignac et du P. Senault.

Sa mémoire est oubliée, sa tombe abandonnée.

Un dernier deuil acheva de détacher de la terre celle qui y tenait si peu. Sa fille Anne d'Hallwin mourait de la petite vérole, le 5 novembre 1641, à Nanteuil-le-Haudoin, dans le château de son mari. Les Schomberg avaient leur sépulture au prieuré de Nanteuil ; cependant, après une présentation à l'église, les restes de la duchesse furent transportés à Paris, où son cœur fut déposé chez les Capucines, son corps chez les Carmélites de la rue Chapon, pour participer ainsi aux prières de ces deux communautés, objets de ses prédilections et de ses libéralités¹. Sa mère suivra son exemple.

La duchesse n'avait pas eu d'enfant. Elle et son mari s'étaient fait donation mutuelle de tous leurs biens, le 26 juin 1633². Cependant une partie au moins de la fortune de la défunte revint à sa mère et à ses cousins

1. Le mardi 5 novembre 1641, environ cinq heures du soir, mourut Haute et Puissante Dame, Anne, duchesse d'Halluin, femme du Très Haut et Puissant Seigneur Charles de Schomberg, duc d'Halluin, Pair et Maréchal de France, Gouverneur et Lieutenant Général pour S. M. en Languedoc, comte de Nanteuil-le-Haudoin, où elle est morte, après avoir reçu tous les sacrements administrés par Estienne du Bourg-l'Abbé, docteur en Sorbonne, curé du dit lieu, après l'avoir portée à la chapelle Sainte-Anne et de là à Paris. (Reg. de cath. de Nanteuil). Le château et le mausolée des Schomberg ont été détruits à la Révolution (GRAVE). *Gazette de France* du 16 novembre 1641.

2. Arch. nat., Y, 174, f° 105.

paternels, peut-être parce que le maréchal se remaria, le 24 septembre 1646, avec la charmante Marie d'Hautefort dont il n'eut pas d'enfant. Il en résulta une liquidation assez longue, puisque le 21 janvier 1648, Madame de Maignelay donnait encore une quittance à Charles de Schomberg¹.

Parents, mari, enfants, Madame de Maignelay avait tout perdu, et plus que jamais elle pouvait répéter que rien ne la rattachait plus à la vie. Ce dernier deuil, malgré l'atteinte de l'âge qui d'ordinaire émousse la sensibilité, lui fut si cruel qu'on craignit pour sa vie. Après avoir, trop légèrement peut-être, douté de sa sollicitude maternelle lors du malheureux mariage avec Candale, faute d'en trouver la trace, nous devons mentionner, sur le témoignage de l'abbé Rousse, qu'elle pleura tendrement sa fille, puis la résignation vint et s'inclinant sous la main de Dieu, elle poussa l'héroïsme jusqu'à bénir cette nouvelle croix.

Dès lors, sa vie, telle que nous l'avons retracée, devient de plus en plus retirée du monde, uniquement partagée entre les pratiques pieuses et les actes de charité. Elle vend ses bijoux, sa croix de diamants², sa vaisselle d'or et d'argent, et, ajoute le bon capucin son biographe, avec cette psychologie des sentiments féminins qu'il doit sans doute à la direction des âmes, elle ne garde pas même un miroir ! Si elle conserve l'administration de sa fortune, c'est dans l'intérêt des pauvres dont elle se fait l'intendant aussi économe qu'habile.

La succession de sa fille ne laissait pas que d'être assez compliquée par la donation faite à son mari et par les reprises que sa mère avait à exercer. Le détail en serait trop long et fastidieux. Il faudrait remonter au compte de tutelle de 1608, énumérer les rentes qui reviennent à Madame de Maignelay comme emplois, et compter les années où son

1. JAL, *dict.*

2. 1.800 livres données à l'Oratoire le 7 mai 1646 (Arch. nat., Mm. 623, f° 240).

domaine ne lui a pas été payé. Le total est tel que la marquise faisait un véritable cadeau à l'héritier de sa fille en ne se réservant qu'une rente de 7.100 livres¹ et en abandonnant tout le reste pour une somme de 112.500 livres dont 43.000 devaient être payées dans la huitaine. Cette générosité se comprend d'autant mieux que l'héritier, Florimond de Margival, seigneur des Autels², fils de Suzanne d'Hallwin, sœur aînée du marquis de Maignelay, était son filleul. La marquise déclare agir ainsi par affection pour le filleul de son mari, à la condition que son fils, le jeune Florimond-Charles-Armand de Margival recevra le nom et les armes d'Hallwin³. Cet espoir fut déçu. Alexandre d'Hallwin, chef de la branche d'Esclébecq, voulut s'y opposer. Un long procès s'en serait suivi, quand la mort le rendit inutile. Le jeune Florimond mourut avant l'âge de contracter une alliance, et le fils unique du seigneur d'Esclébecq, auquel son père avait voulu jalousement réserver le nom et les armes d'Hallwin, mourut à 18 ans, le 28 février 1663. Le grand nom d'Hallwin était éteint sans espoir de renaître, et le duché, qu'à trois reprises les rois avaient établi et relevé, n'avait guère duré plus d'un demi-siècle. Mais qu'allaient devenir ces domaines, ce château, dont nous avons si longuement parlé que nous ne saurions nous désintéresser de son sort.

Il passa à la sœur du jeune Florimond, Anne-Marguerite de Margival, mariée au comte de Clermont-Lodève, qualifiée dans deux actes de baptême à Hallwin, les 18 juillet 1662 et 15 août 1663, dame d'Hallwin, marquise de Maignelay. En 1667, ses biens furent saisis, tant pour assurer le domaine dû à sa mère Jeanne de Blécourt, que pour sauvegarder les droits des créanciers parmi lesquels figure le conseiller Nicolas Lefebvre de Laizeau, comme

1. 6.100 livres dues par le duc et la duchesse de Vendôme, et 1.000 livres par les conseillers Bouin et Navarot.

2. Village de l'ancienne Thiérache, actuellement du canton de Rozoy (Aisne).

3. Arch. nat., M, 211, n° 33.

exécuteur testamentaire de Marguerite de Gondi. La comtesse de Clermont-Lodève était veuve, sans enfant, quand elle mourut en 1703¹.

A qui reviendrait la fortune ? La défunte avait pour héritiers les descendants d'une sœur de son père, Isabeau de Margival, mariée à Antoine de Longueval. Ils avaient eu cinq enfants, deux fils, Julien et Charles, trois filles, Marie, Charlotte et Geneviève, qui tous étaient morts mais en laissant postérité. Le fils aîné Julien n'avait eu qu'une fille, mariée à René Brulart de Genlis ; Charles avait eu un fils appelé Charles qui, en sa qualité de seul héritier mâle, réclamait la totalité de l'héritage, aussi bien contre les gendres des trois filles, les seigneurs de Neuville et de Bigny et le comte de Guiscard, que contre le seigneur de Genlis, malgré la qualité de sa femme issue du fils aîné Julien. Il s'en suivit de longs et ruineux procès, mais la coutume de Montdidier était formelle², Charles recueillit toute la fortune, mais combien obérée, après tous ces procès qui n'étaient pas pour améliorer les affaires déjà embarrassées du temps de la comtesse de Clermont-Lodève. Charles de Longueval semble avoir eu non seulement l'habitude, mais le goût de la chicane, et, quand il mourut, le 31 janvier 1725, il laissait à son fils une fortune bien compromise.

Son fils, qui s'appelait également Charles, était d'humeur toute différente de celle de son père, à la fois généreux et conciliant. C'est lui qui réunissant ses tenanciers fort en retard envers lui, leur remit la plus grosse part de leurs redevances et laissa ainsi un nom vénéré dans le pays. S'adressant ensuite à son principal créancier, Alexandre de la Rochefoucauld, duc de la Rocheguyon, il lui vendit Maignelay en 1747.

Les nouveaux seigneurs continuèrent les mêmes tra-

1. P. orig. 1850, art. 42720, n° 6. Notes de l'ABBÉ MARTINVAL (pap. de l'auteur).

2. S'il n'y a ni frères, ni sœurs, le plus prochain collatéral mâle succède entièrement aux fiefs.

ditions de bienveillance envers les habitants. L'un d'eux, François-Alexandre-Frédéric de la Rochefoucauld, duc de Liancourt, est le célèbre député aux Etats généraux dont l'idéologie ne saurait faire oublier la générosité. Sa petite-fille, Adélaïde-Marie-Constance (ou Hortense) Françoise de la Rochefoucauld, née le 22 janvier 1796, fut mariée à neuf ans, pour des raisons politiques, le 11 avril 1805 au prince François-Gaëtan Borghèse et devint ainsi la belle-sœur de la fameuse Pauline Bonaparte. On ne pouvait trop se hâter de rattacher à l'Empire les grandes familles et les nouveaux sujets conquis par la victoire. La princesse n'abandonna pas Maignelay, où elle faisait de longs séjours chaque année, respectée et vénérée dans le pays autant pour sa charité que pour le prestige des grands noms qu'elle unissait. Après sa mort survenue à Magliarino, près de Pise, le 2 novembre 1877, ses héritiers vendirent le château et le domaine de Maignelay, bien réduit, ne comprenant plus que 196 hectares à un industriel, M. Normand, le 25 juin 1878¹.

Si les arrangements pris par la marquise de Maignelay avec les Margival n'étaient pas uniquement dictés par sa générosité et son affection pour le filleul de son mari, s'il s'y mêlait aussi le désir de se procurer de suite de

1. Ses héritiers étaient : Marc-Antoine-Alexandre-Jean-Baptiste, prince Borghèse, grand d'Espagne, demeurant à Rome, au palais Borghèse, époux de Thérèse-Louise-Alexandrine-Françoise de la Rochefoucauld, veuf en secondes noces de Catharina Guendalia, comtesse de Talbot, son fils. — 2° Camille Aldobrandini, prince Borghèse, demeurant à Rome en son palais, rue Magnanopoli, veuf de Marie-Flore, princesse d'Areberg, son fils. — 3° Scipion-Marie-Alexandre-François Borghèse, duc Salviati, demeurant à Rome au palais Salviati, époux de Isabelle-Jacqueline de Fitz-James, son fils. — 4° François-Marie-Victorien de Rochechouart, vicomte de Mortemart, fils de Marie-Louise-Agnès Borghèse, princesse Aldobrandini, fille de la défunte, épouse de Henri-Victorien de Rochechouart, duc de Mortemart, morte à Paris en 1838. — (P. ANSELME, IV, 431. — POTIER DE COURCY, suppl. au P. ANSELME, II, 246. — Notes de l'abbé MARTINVAL, papiers de l'auteur. — Renseignements du notaire de Maignelay M^e Debail, que je suis heureux de remercier de sa complaisance).

l'argent liquide pour ses bonnes œuvres, cet espoir fut également déçu. Deux jours après, l'acte est signé le 7 novembre chez Dufresne, l'homme de confiance de la marquise, que nous avons vu mêlé à ses étonnants rapports avec Saint Vincent de Paul ; le 9 novembre, le seigneur des Autels et sa femme Jeanne de Blécourt obtenaient par un nouvel acte signé chez la marquise la faculté de remplacer la somme de 45.000 livres par une rente de 2.500 livres, sous la caution d'Henri de Blécourt, seigneur de Béthancourt¹, et l'année suivante ils chargeaient du paiement de cette rente leurs fermiers de Membressy² et de Margival³. Le remboursement de cette rente n'eut pas lieu du vivant de la marquise, c'est ce qui motiva l'intervention de son excellent testamentaire, le conseiller de Laizeau, dont nous avons parlé.

Ces paiements en retard n'empêchaient pas la marquise de multiplier ses pieuses largesses, et sa fortune semble aussi inépuisable que sa charité est sans borne. Dons au secrétaire de l'archevêque de Paris, aux religieuses réformées de Saint-Dominique, aux carmélites de la rue Courte-au-Vilain⁴ et à bien d'autres qui, faute d'avoir nécessité des actes authentiques, nous échappent, ou qui seraient pour nous d'une fastidieuse monotonie. Citons cependant l'acte du 14 août 1644, par lequel elle assure à une jeune fille une pension de 300 livres, plus une somme de 3.400 livres, payable le jour où elle prendra le voile dans l'abbaye de Jouarre ou dans tout autre couvent réformé.

La marquise était coutumière de ce genre de libéra-

1. Arch. nat., Y, 183, f° 175 ; L, 1064, n° 3 et M, 211. La famille de Blécourt possédait de longue date la seigneurie de Béthancourt (c^{on} de Chauny). (MELLEVILLE, *Dict. de l'Aisne*, I, 66).

2. Membressy, dépendance de la châtellenie de Rozoy-sur-Serre (arr. de Laon). MATTON, *Dict. topogr. de l'Aisne*.

3. C^{on} de Vailly (Aisne).

4. Arch. nat., X, 181, f° 157 ; Y, 143, f° 474 v°, Y, 184, f°s 184 et 318.

lités, mais ici la qualité de la jeune fille rend l'acte plus intéressant. Ce n'est pas une de ses pauvres filles que Madame de Maignelay recrute pour la remplacer dans un couvent. Son père, messire Charles de Vienne, comte de Commarin ¹, ou il habite avec sa femme Marguerite Fauche de Dompré, appartient à une des plus anciennes et des plus illustres maisons de Bourgogne et est lieutenant du roi dans cette province ². Mais cette famille est nombreuse et Madame de Maignelay déclare qu'elle « porte un vif intérêt à Mademoiselle Anne de Vienne pour la dévotion qu'elle reconnaît en elle et aussi à cause des biens de famille ». En effet, comme on le verra par le tableau ci-dessous ³, cette jeune fille a pour grand'mère paternelle Françoise de la Magdeleine, belle-sœur d'Hippolyte de Gondi, marquis de Ragny (sœur de Marguerite de Gondi) et, pour trisaïeule, Louise d'Hallwin (tante de son mari).

Avec les idées de l'époque, il était naturel de caser dans une abbaye cette jeune fille qui avait des frères et sœurs, mais on est plus surpris de voir Madame de Maignelay manifester la même intention à l'égard de sa petite nièce et filleule, fille aînée du duc de Retz, née à Macheoul le 30 novembre 1648. Suivant le P. Emmanuel de Lanmodez ⁴, elle aurait donné à cette enfant 20.000 livres

1. Con de Pouilly (Côte-d'Or).

2. P. ANSELME, VII, 794 et 804. Il ne nomme pas cette jeune fille.

3.

Antoine d'Hallwin ép. Louise de Crécœur

Charles duc d'Hallwin
ép. Anne Chabot.

Louise d'Hallwin
ép. Philibert de Marcilly.

Florimond d'Hallwin
Marquis de Maignelay
ép. Marguerite de Gondi

Catherine de Marcilly
ép. François de la Magdeleine.

Léonor de la Magdeleine
Marquis de Ragny
ép. Hippolyte de Gondi.

Françoise de la Magdeleine
ép. François de Vienne.

Charles de Vienne
ép. Marguerite Fauche.

AIMÉ DE VIENNE.

4. *Vie d'Antoinette de Gondi, supérieure des Calvairiennes de Macheoul*, p. 34.

pour lui servir de dot à son entrée en religion. L'auteur de la vie d'Antoinette de Gondi ne dit pas où il a puisé ce renseignement et il n'y a pas trace de cette libéralité dans les nombreux codicilles que Madame de Maignelay a ajoutés à son testament antérieur à la naissance de cette enfant. Ce don a pu être l'objet d'un acte spécial. Mais comment Madame de Maignelay, morte moins de deux ans après la naissance de cette enfant, pouvait-elle prévoir que la fille aînée du duc de Retz à laquelle elle venait de donner les noms de Marie-Catherine-Antoinette¹, n'ayant pas de frère et une sœur unique mariée au duc de Lesdignières, abandonnerait son duché pour devenir supérieure des Calvairiennes de Machecoul et mériter que le P. Marc de Bauduen lui dédiât la vie de sa tante ? Faut-il voir dans ce fait un cas de prescience surnaturelle à ajouter aux preuves de haute sainteté de cette grande chrétienne, ou simplement une nouvelle manifestation du regret constant de la pauvre femme rejetée hors du cloître et voulant s'y faire représenter surtout par celles qui lui tenaient de plus près.

Cependant cette idée ne lui vint pas au sujet d'une autre filleule, sa parente, destinée à une vie moins austère et à une plus brillante renommée.

Le 1^{er} août 1644, son petit-neveu, le marquis de Sévigné, petit-fils de Françoise de Gondi et de Lancelot de Vassé, avait signé son contrat de mariage² avec Marie de Rabutin-Chantal, petite-fille de Sainte Jeanne de Chantal, mariage qui devait illustrer son nom plus que tous les coups d'épée de ses aïeux. Malgré le souvenir de la sainte fondatrice de la Visitation, Madame de Maignelay ne parut pas à ce mariage où les membres de sa famille ne figurent guère que par procuration. Seuls y assistèrent ses deux

1. *Antoinette* était le nom de la grand'mère d'Orléans-Longueville, *Catherine* celui de la mère, *Marie* à cause de la particulière dévotion de la marquise.

2. Arch. nat., Y, 183, f^o 474 v^o. Nous avons publié ce contrat de mariage dans la *Correspondance historique et archéologique* de 1916.

frères : l'archevêque de Paris Jean-François de Gondi et l'ancien général des galères devenu le révérend père Philippe-Emmanuel de l'Oratoire de Jésus, avec François-Paul de Gondi, le célèbre coadjuteur, auquel est dévolue la singulière mission pour un abbé — il le fut si peu — d'organiser la maison des futurs époux en employant « 30. à 35.000 livres en achat de linge, habit, vaisselle d'argent, carrosse, chevaux et autres choses nécessaires à leur ameublement¹ ». De cette union naquit une fille, dont Madame de Maignelay fut marraine à l'église Saint-Paul, le 26 octobre 1646, et à laquelle elle donnait les noms de Françoise-Marguerite, et qui sera Madame de Grignan.

Deux ans auparavant, le 19 janvier 1644, elle avait fait son testament. N'ayant pas d'héritier direct, et des parents tous dans une position brillante au moins en apparence², elle crut pouvoir disposer de sa fortune au profit des pauvres et des communautés pieuses, sa vraie famille; l'Oratoire du Louvre et celui de Saint-Magloire, les prêtres de la Mission (Lazaristes), les Capucins et les Capucines, les Carmélites de la rue Chapon, les religieuses de la Visitation et de Sainte-Madeleine, les Dames Anglaises de la rue Saint-Honoré³, les Incurables, les Quinze-Vingts, l'hôpital de la Charité, la fabrique et les pauvres de Saint-Roch, etc. Entre eux, elle distribue une somme de plus de 400.000 livres, ne laisse à son neveu Pierre de Gondi, duc de Retz, que les 12.000 livres qu'il lui doit, et fait de l'Hôtel-Dieu de Paris son légataire universel, à charge d'acquitter ses frais funéraires et quelques libéralités envers ses domestiques. Pour exécuteurs testamentaires, elle choisit le premier pré-

1. *Lettres de Madame de Sévigné*, I, 37.

2. Quand, le 19 août 1634, le duc de Retz dut vendre Folleville 100.000 livres, ses dettes montaient à pareille somme. (V. DE BEAUVILLÉ, *Doc. inéd.*, IV, 631).

3. Ces Dames Anglaises de la rue Saint-Honoré ne sont pas mentionnées dans l'ouvrage que Hoche a consacré à ce quartier. Madame de Maignelay indique leur maison comme faisant vis-à-vis à son hôtel.

sident Mathieu Molé et le conseiller d'Etat Lefebvre de Laizeau, les priant de s'adjoindre MM. de Pois et Robineau, gouverneur de l'Hôtel-Dieu et des Incurables. Connaissant leur haute situation et leur dévouement, elle ne leur fait aucun des cadeaux d'usage, comme si elle avait honte de paraître stimuler leur zèle en payant leurs services. Chose plus étonnante, l'église de Maignelay n'est l'objet d'aucune libéralité, et ce n'est pas oubli de sa part, car elle rappelle la fondation de sa belle-mère pour en laisser la charge à son frère Philippe-Emmanuel, et après lui à l'Oratoire de Saint-Magloire¹. Serait-ce parce que la seigneurie d'Hallwin a passé aux Margival? L'église cependant abrite toujours le tombeau de son mari!

Ce testament qu'elle déclare « fait et écrit de ma main en la vue de Dieu, après avoir invoqué la grâce de son Saint-Esprit », est bien son œuvre personnelle, aussi avons-nous cru devoir le reproduire en appendice. Il est d'une précision qui confirme ce qu'on nous a dit de son intelligence. En face de chaque legs, elle indique les fonds qui doivent le fournir, les personnes sur laquelle la rente a été constituée, la date de l'acte... Les codicilles qui suivront montrent quelle conservera jusqu'à la fin cet esprit ordonné et précis, qui fait, de la sainte et généreuse marquise, la digne fille des banquiers florentins.

Avec une telle femme, les invocations pieuses alors d'un usage courant ont une valeur particulière, car elles nous révèlent ses dévotions préférées. Après la Sainte-Trinité, elle invoque « la Très Sainte Vierge ma principale patronne, Saint Jean-Baptiste, Saint Pierre, Saint Paul, Saint Jean l'Évangéliste, Saint Joseph, Saint Claude, Saint François, Saint Dominique, Sainte Marie-Magdeleine, Sainte Cécile, Sainte Marguerite, Sainte Claire, Sainte Thérèse, auxquels j'ai désiré pendant ma vie avoir dévotion ».

Cette expression « La Très Sainte Vierge, ma principale

1. Les comptes de la fabrique de Maignelay montrent qu'ils payaient encore cette rente au milieu du XVIII^e siècle. (Arch. de l'Oise).

patronne » justifie le choix du nom de Marie donné par elle à la fille du duc de Retz. On remarquera également l'absence de toute invocation à Saint Charles, malgré le souvenir de son fils, tandis qu'elle n'oublie pas Saint Claude, preuve manifeste qu'elle s'appelait Claude et non pas Charlotte.

Pour nous, ses dispositions les plus intéressantes sont celles relatives à ses funérailles. Là éclate sa pensée intime, le reflet de toute sa vie, le désir de mourir dans un couvent au cours d'une retraite, soit chez les Capucines, soit chez les Carmélites. Entre ces deux maisons également chères, elle veut partager ses restes mortels, comme on l'a fait pour sa fille. Elle donne à l'une son cœur, à l'autre son corps. Que la mort la prenne dans son hôtel ou hors Paris, ses funérailles devront être aussi simples que celles d'une religieuse. Son corps sera porté directement à l'église des Capucines, dans un cercueil de bois recouvert d'un drap de bure, sans autre ornement qu'une croix blanche, accompagné seulement par le curé de Saint-Roch et les prêtres habitués de la paroisse. Ni tentures ni armoiries, pas plus à la porte de son hôtel qu'à l'entrée du couvent et au portail de Saint-Roch. Dans cette église, le service aura lieu le lendemain de l'enterrement, il comprendra les vigiles et trois hautes messes. Autour du cénotaphe, douze cierges seulement. Point de convocation. A ses funérailles elle ne veut que des pauvres et à chacun on donnera un sol à la porte du couvent, autant au portail de Saint-Roch. L'humble chrétienne ne se retrouve grande dame que dans la générosité avec laquelle elle règle les honoraires : 300 livres au curé, 3 livres à tout prêtre qui dira la messe pour elle !

Il lui restait encore six ans à vivre. Cependant il était temps qu'elle fit son testament pour pouvoir l'écrire elle-même. Une nouvelle épreuve, la plus cruelle des infirmités, l'attendait. Elle n'avait jamais été d'une santé vigoureuse et le P. Jérôme la jugeait incapable de grandes austérités. Elle n'en portait pas moins un cilice, se donnait

la discipline et, malgré de fréquentes douleurs d'estomac, jeûnait au moins deux jours par semaine. Un matin, quatre ans avant sa mort, donc vers 1646, elle fut toute surprise de se trouver à son réveil dans une obscurité complète. Elle prie ses femmes de tirer les rideaux. Ils l'étaient, hélas ! et même le temps était clair. La pauvre femme était aveugle. Elle comprit que si Dieu la privait de la vue du monde extérieur, c'était pour que rien ne vint la distraire des choses invisibles. Pas une plainte ne s'échappa de ses lèvres, et au lieu d'un *Fiat* résigné ce fut le *Te Deum* qu'elle récita, alors que tous autour d'elle pleuraient.

Cette infirmité et sa date nous sont confirmées par une lettre de la mère Angélique à la reine de Pologne, datée du 28 décembre 1646, où elle lui disait : « Madame de Maignelay ne peut plus écrire, n'ayant plus d'yeux depuis son apoplexie. Néanmoins elle a toujours son bon esprit qu'elle emploie tout pour la charité ».

La cécité ne fut pas complète au début, un premier codicille du 3 août 1649 est encore signé d'elle. Mais pour le suivant, du 8 juin 1650, elle déclare « ne pouvoir plus écrire pour débilité de la vue ». Quand au troisième et dernier, du 5 juillet 1650, le notaire seul nous renseigne et nous montre sa cliente « dans une petite chambre ayant vue sur la cour devant son logis, couchée dedans son lit, pour son indisposition et grande faiblesse ».

Ces codicilles témoignent du souci constant d'exécuter de son vivant ses libéralités testamentaires. Elle a le sentiment très juste qu'il n'y a de méritoires que les charités faites de son vivant et non pas avec la bourse de ses héritiers. Et ses héritiers elle tient à les ménager, car ce sont les pauvres représentés par l'Hôtel-Dieu, son légataire universel. Ayant ainsi diminué ses charges, elle se juge autorisée à augmenter le nombre de messes pour le repos de son âme et ses libéralités à ses domestiques. Malgré ses infirmités croissantes et l'approche de la mort, elle n'oublie personne. Sa sollicitude s'étend aussi bien sur le nouveau

cocher récemment entré à son service que sur la veuve Lescalopier, dont elle a depuis longtemps apprécié le dévouement, et sur sa garde-malade la veuve Leroy.

On s'étonnera peut-être qu'une femme aussi généreuse pour les communautés religieuses n'ait pas eu pour la soigner une religieuse. C'est qu'à cette époque où pullulent les couvents cloîtrés, il n'y a pas d'ordre pour soigner les malades riches, chez eux. Les filles de la Charité sont une innovation si hardie que le fondateur de la Visitation qui l'avait rêvée n'a pas osé la réaliser, et Saint Vincent de Paul ne permet à ses filles de soigner que les pauvres. Il blâme une de ses filles d'avoir été soigner son bienfaiteur mourant, Monsieur de Franqueville. A une dame qui demande à sa sœur Anne Hardemont de la soigner dans sa maladie, il répond que « les filles de la Charité ne sont que pour les pauvres malades qui n'ont personne pour les assister et non pour les dames qui ont moyen de se faire servir¹. »

Les dernières dispositions ajoutées par la marquise le 5 juillet 1650, six semaines avant sa mort, sont d'une délicatesse touchante. Elle songe à indemniser sa cuisinière victime d'un vol récent. Elle assure l'apprentissage d'un état à la fille de sa blanchisseuse. Enfin elle prend les mesures les plus précises pour que les legs à ses serviteurs et à de pauvres gens leurs soient délivrés sans retard, malgré les formalités si longues, déjà et toujours ! Mais ce sont les abus qui changent le moins.

La femme qui a tant de prévoyante délicatesse est, ne l'oublions pas, cette mourante couchée dans la petite chambre qui a vue sur la cour de son hôtel, détail que la pauvre aveugle rend d'une inconsciente et cruelle ironie ! Elle est là clouée dans son lit par la paralysie qui envahit tout son être et ne respecte que le cœur, les oreilles et une main, comme si elle n'osait toucher à ces organes consacrés par la charité, pour avoir compati à tant de misères,

1. Lettres des 23 juillet 1656 et du 9 février 1659.

écouté et secouru tant de malheureux. Son unique consolation est d'entendre la messe d'été dans son Oratoire par son confesseur le P. Pacifique. Durant ses longues heures de souffrances, elle porte sans cesse à ses lèvres le reliquaire qui renferme des fragments de la Vraie Croix et de la Sainte Epine, don de la reine Marie de Médicis, ou encore elle égrène le chapelet, enrichi des plus précieuses indulgences, que lui a envoyé le pape Innocent X.

Son agonie dura vingt jours et elle mourut dans son hôtel, à l'âge de 80 ans, le 26 août 1650. Pauvre femme qui, après avoir eu la nostalgie du cloître, avait tant souhaité de mourir au cours d'une retraite chez les Capucines ou chez les Carmélites !

Dès le lendemain, avec une précipitation conforme aux habitudes de l'époque et qui n'en est pas moins choquante, son corps fut porté, suivant sa volonté, chez les Capucines et son cœur chez les Carmélites de la rue Chapon. Revêtue de l'habit des Capucines, elle fut enterrée sans cérémonie dans la sépulture commune des religieuses, en présence du supérieur de l'Oratoire et de plusieurs de ses confrères¹.

Le service à Saint-Roch fut sans doute tel qu'elle l'avait ordonné, fort simple, mais elle ne pouvait empêcher le curé, l'abbé Rousse, de prononcer son oraison funèbre. Il le fit avec une reconnaissance bien justifiée, mais aussi avec une emphase qui convenait mal à cette vie simple et retirée. Espérons pour les paroissiennes de Saint-Roch qu'il ne leur a pas infligé son homélie dans le texte latin².

Nous n'avons à l'analyser, après les emprunts que leur a fait le P. de Bauduen, et il suffira de faire connaître le langage prétentieux et obscur, surchargé de citations, qui

1. Arch. nat., Mm. 623, p. 256. Dans cette relation, par une singulière erreur, Madame de Maignelay est dite fille du père Philippe-Emanuel de Gondi et sœur du cardinal de Retz.

2. La Bibl. nat. ne possède que le texte latin, mais CHANTELAUZE, dans *Saint Vincent de Paul et les Gondi*, p. 150, note 2, parle d'une version française.

montrent mieux l'érudition de l'auteur que la physionomie de la défunte.

Elle est pour la charité une nouvelle Tabithe ; comme Saint Pierre il voudrait la ressusciter afin de répondre aux vœux de ses paroissiens qui demandent ce miracle avec autant d'ardeur que la veuve de Naïm. On voit le procédé pour coudre différents textes des Saintes-Ecritures. Continuant les comparaisons, il évoque pour la chasteté l'exemple peu justifié de Judith, et au sujet de son infirmité le souvenir de Tobie, bien qu'aucun ange ne soit venu la guérir. Mieux inspiré, quand il se laisse guider par ses souvenirs personnels, il rappelle quelle part elle eut à l'érection de Saint-Roch en paroisse. Bonne paroissienne, elle ne manquait jamais d'offrir le pain béni le premier dimanche de l'année, et poussait la simplicité jusqu'à l'apporter elle-même. Par humilité, elle ne demandait pas à communier dans une chapelle et, même devenue aveugle, elle se faisait conduire à la Sainte-Table au milieu des simples fidèles. Avec une satisfaction où perce un esprit moins apostolique que paroissial, il lui rend ce témoignage qu'en cas de maladie, tant pour elle que pour les siens, elle ne se serait pas permis d'appeler un autre confesseur que son curé, sans avoir demandé sa permission !

En relisant ce discours on ne peut s'empêcher de conclure avec La Bruyère qu'il fallait savoir prodigieusement, pour prêcher si mal.

Non content de faire imprimer son oraison funèbre, l'abbé Rousse composa encore deux sonnets en vers latins, où il reprend ses comparaisons avec Doria et Thabite, rappelle ses vertus et ses malheurs, son mariage à seize ans, ses deux enfants, son long veuvage de soixante années et sa mort à quatre-vingts ans, rien que nous ne sachions déjà.

Huit jours après, un second service eut lieu dans la chapelle des Filles de la Providence, dans cette maison fondée par Madame Pollalion, comblée de tant de bienfaits par la marquise de Maignelay que son souvenir déjà invo-

qué par Saint Vincent de Paul pour assurer la conservation de cette œuvre après la mort de la fondatrice (voir plus haut, p. 208). Il y eut, dit-on, grande affluence de princesses, duchesses, grandes dames et autres personnes de condition, amenées par le souvenir de la défunte et attirées aussi par le renom du prédicateur, l'abbé d'Aubignac. Aussi est-il nécessaire de faire connaître l'orateur. Fils de l'avocat François Hédelin, petit-fils du célèbre médecin Ambroise Paré, le futur abbé commença par être avocat comme son père. Entré dans les ordres, précepteur du jeune duc de Fronsac, neveu de Richelieu, protégé par le cardinal, il écrivit à l'instigation de celui-ci *la Pratique du théâtre*, se crut en droit de donner des conseils à Corneille qui heureusement n'en tint pas compte, se brouilla avec Ménage au sujet de Térence, avec Mesdemoiselles de Scudéry à propos d'un nouvel ouvrage qu'il venait de composer sur *le Royaume de la Coquetterie*. Voilà de singuliers sujets pour un abbé ! Il n'en prêchait pas moins avec succès et le bruit qu'il avait fait sur un autre théâtre ne manquait pas de piquer la curiosité et de lui amener des auditeurs. Du reste il ne manquait pas de talent. Boileau le dit fort habile. Racine lit et annota sa *Pratique de théâtre*. Dacier voit en lui le continuateur d'Aristote. Perrault le juge l'homme au goût le plus fin et le plus délicat. Chapelain un esprit tout de feu, mais il ajoute non sans malice : « qu'il se jette à tout, se tire de tout, sauf de la perfection ». Recherché des femmes comme il convient pour son esprit subtil, ses considérations éthérées et ses rapprochements ingénieux dignes de figurer en marge de la carte du Tendre, loué parfois, critiqué par les beaux esprits de son temps, il aura la bonne fortune d'un regain de notoriété aussi singulière qu'inespérée. Pour distraire les lettrés qu'il réunissait le premier jour du mois, il s'avisait de soutenir qu'Homère n'avait jamais existé, et ce qui n'était de sa part qu'une plaisanterie fut pris au sérieux par les pédants d'outre-Rhin qui citent son témoignage et inscrivent au bas de leurs lourdes dissertations son nom bien oublié.

Un tel homme était-il bien qualifié pour louer une femme qui, n'ayant pu s'ensevelir dans un cloître, avait vécu dans la retraite, cachant ses vertus et ses bienfaits ? Mais il y avait là un contraste qui devait piquer la curiosité des auditeurs. Moi-même je l'ai subi en lisant son discours et je dois convenir qu'il s'en tira en homme d'esprit.

Pour gagner son brillant auditoire, il commence par énumérer les familles illustres apparentées avec la défunte, et tous ces grands noms en chatouillant agréablement les oreilles de ceux qui les portaient ne pouvaient manquer de les rendre sympathiques à l'orateur. Pour tracer le portrait de celle qu'il appelle la *Veuve chrétienne*, il insiste moins sur ses vertus que sur les défauts de celles qui ne le sont guère, à la façon des peintres qui se servent des ombres pour mettre leur sujet en valeur, et cet abbé mondain était particulièrement compétent pour tracer le portrait des « jeunes veufves du siècle ».

« L'instabilité de leur esprit agite le cœur par une vaine curiosité; et les différentes idées de mille choses de peu d'importance qui roulent dans leur pensée, émeuvent une infinité de désirs pour sçavoir tout ce qui ne les regarde point : Elles deviennent curieuses de toutes sortes de nouvelles; il n'y a point d'histoire assez honteuse, ny de vers assez impudens pour leur déplaire avant que de les lire; il n'y a point de devins qu'elles ne consultent; point de fourbes ni de sacrilèges dont elles ne se fassent entretenir; on ne parle d'aucun mariage dont elles ne se meslent, ou pour l'avancer ou pour le rompre, Elles veulent connoistre toutes les intrigues de la Ville et de la Cour; elles s'efforcent de découvrir toutes les cabales, ou d'en estre; il n'y a point de parti dans lequel elles ne veulent entrer, pour voir seulement par quels ressorts on le fait agir. Enfin, il faut qu'elles sachent tout, qu'elles troublent tout, et qu'elles se divertissent de tout. Et que produit cette vaine curiosité ? Une vie toujours errante et vagabonde; Ce cœur qui ne peut demeurer chez soy, ne leur permet pas de demeurer en leur maison. Il faut qu'elles courent incessamment de visite en visite, sans autre nécessité que l'impossibilité

de s'arrêter; elles suivent tous les bals, tous les concerts de musique et toutes les comédies; elles vont indifféremment au cours et dans les temples; elles sont de tous les sermons et de toutes les promenades; et pour apprendre toutes les choses inutiles, il faut qu'elles courent dans tous les lieux où elles n'ont que faire. Et quel peut être l'exercice de cette vie? sinon d'avoir une langue aussi mobile que le corps et le cœur, parler incessamment, médire insolemment, censurer tout impudemment, conter tout indiscrètement; dire tout ce qu'elles devraient taire, comme elles savent tout ce qu'elles devraient ignorer. C'est la plus innocente conduite des jeunes veuves du siècle, car je ne veux pas tirer le rideau de la pudeur et mettre au jour devant une si sainte compagnie, les crimes secrets qui corrompent leur veufvage... »

Ce piquant portrait ne pouvait blesser personne et dans ce bel auditoire chacune n'avait que l'embarras du choix, pour en faire l'application à ses bonnes amies.

Les pères de l'Oratoire ne pouvaient faire moins que les Filles de la Providence pour celle qui avait été leur insigne bienfaitrice et qu'ils appelaient leur mère. Il ne leur suffisait pas d'avoir assisté à son enterrement chez les Capucines. Un service eut lieu huit jours plus tard à l'Oratoire de la rue Saint-Honoré et l'oraison funèbre fut prononcée par un de leurs meilleurs prédicateurs, le P. Senault, en présence de l'archevêque de Corinthe, Paul de Gondi, coadjuteur de Paris. Ce n'est pas à lui pourtant que l'orateur dédiera son discours, mais à la duchesse de Guise, grande amie de la défunte, et il en donne fort délicatement la raison : « Si j'ay bien réussi, j'auray fait vostre portrait, en faisant le sien ; si j'ay mal réussi, on verra en vostre personne ce que je n'aurai pu faire voir en la sienne ».

Bel homme, au maintien majestueux et modeste, à la voix nette et sonore, au geste noble et mesuré, le P. Senault joignait à ces dons extérieurs le mérite alors nouveau de composer un discours avec méthode. Il savait les écrire dans un style façonné par la lecture constante

d'Amyot et corrigé par le silencieux Conrart, sans vain étalage de science profane, sans aucune de ces plaisanteries où se complaisait le mauvais goût des prédicateurs de l'époque. Il eut l'honneur de former Mascaron et fut choisi pour prononcer le panégyrique de Louis XIII, de sa mère et de sa femme et de maintes personnes illustres. Les pères de l'Oratoire ne pouvaient mieux choisir.

Cette fois cependant, au jugement de son confrère le P. Batterel, « son discours ne fut pas assez élevé pour une oraison funèbre, ni assez simple pour une histoire, mais tenant un peu de l'un et de l'autre ». Je comprends mal ce reproche et j'ai peine à y souscrire, surtout en comparant son oraison funèbre aux deux précédentes. On n'y trouve ni la fastidieuse érudition du curé Rousse, ni les hors-d'œuvre de l'abbé d'Aubignac. Mieux qu'eux il résume la vie de la défunte, ses épreuves et ses œuvres charitables, « servant d'exemple aux filles, aux femmes et aux veuves, elle a réformé Paris, la cour et la France ».

En terminant, l'orateur s'adressa au coadjuteur, qui officiait, pour lui dire, au nom de la défunte : « Elle vous fait la même requête, Monseigneur, que Monique à Augustin, d'achever le sacrifice que vous avez commencé, de mêler vos larmes avec le sang de la victime que vous allez immoler ». Dans ce souvenir des prières de Monique à Augustin, faut-il voir un conseil discret et un exemple à suivre ? Le coadjuteur n'en profita guère, et ses mémoires diffèrent autant des Confessions que le cynique étalage du vice de l'humble aveu d'un cœur repentant.

Y eut-il d'autres services, notamment chez les Carmélites qui avaient reçu le cœur de la défunte ? C'est probable, mais on n'en trouve pas trace. Loret ne mentionne que le discours du P. Senault à la date du 1^{er} octobre suivant.

*Lundy, le bon Père Sénaut,
Avec un ton de voix fort haut,
Fit sortir du plat de sa langue
Une belle et docte harangue
Pour Madame de Mainclé
Dont l'esprit est au ciel volé.*

*Il eut un fort grand auditoire,
Et ce fut dedans l'Oratoire
Que cette harangue de prix
Charma plusieurs beaux esprits¹.*

La *Gazette de France*, dans son numéro du 7 septembre, se borna à annoncer la mort de Madame la marquise de Maignelay, sœur de l'archevêque de Paris, âgée de 80 ans, qui possédait 40.000 livres de rentes et en donnait 35.000 aux pauvres.

Comme à toutes les époques, ces chiffres étaient ce qui devait surtout impressionner le public. Le P. Senault n'avait-il pas dit en chaire qu'après avoir dépensé en bonnes œuvres 1.200.000 livres, elle en avait encore légué 400.000 aux mêmes fins charitables et pieuses, elle dont le mobilier n'était pas estimé plus de 1.500 livres. J'espérais contrôler cette dernière assertion, puisque son exécuteur testamentaire, le président Mole, avait fait faire un inventaire par le notaire Michel Debeauvais, et que cet inventaire était mentionné au répertoire de son successeur. Peut-être aussi y aurai-je trouvé de nouvelles précisions sur la distribution de l'hôtel de la rue Saint-Honoré. A mon vif regret je n'ai pu en avoir communication.

Dans ce concert d'éloges et de regrets, on s'étonne du silence de l'homme qui avait été le principal confident de la charitable marquise. Dans les lettres de Saint Vincent de Paul, pas un mot sur la cruelle agonie et la mort de sa bienfaitrice. C'est le cas de rappeler quelles lacunes présente sa volumineuse correspondance. Le nom du saint ne figure à côté de celui de la marquise qu'à l'occasion de la délivrance d'un legs faite par l'exécuteur testamentaire Lefebvre de Laizeau.

Le silence ne tarda pas à se faire sur cette femme morte, nous dit d'Hozier, en odeur de sainteté. Avant un quart de siècle, les Gondi seront éteints ainsi que les d'Hallwin, et le siècle suivant, qui ne respectera même pas

1. Musée historique, I, 44.

la pure et sainte figure de la Pucelle, s'inquiétera peu d'une sainte femme pratiquant dans le monde les vertus du cloître.

Avec l'oubli, trouvera-t-elle du moins la paix dans la tombe qu'elle s'est choisie, au milieu de ses chères Capucines, à côté de la reine Louise et des duchesses de Mercœur et de Guise, ses charitables amies? Avant la fin du siècle, la création de la place Vendôme sur l'emplacement de l'hôtel de ce nom entraînera la démolition du couvent des Capucines et son transfert sur l'ancien marché aux chevaux, près du boulevard. Ce n'est encore qu'un léger déplacement, et dans le nouveau couvent, dont la première pierre fut posée le 9 juillet 1686, les religieuses, en s'y installant le 19 avril 1688, eurent la satisfaction de retrouver tout disposé comme dans l'ancien. On peut donc supposer qu'on n'oublia pas de transférer dans la chapelle les restes de leurs bienfaitrices¹. Mais la Révolution frappe à leur porte et l'ouvre brutalement au nom de la liberté qu'elle leur offre. Fidèles à leurs vœux, toutes les religieuses ne demandent d'autre liberté que celle de mourir sous leur règle austère dans le pieux asile qu'elles ont choisi. Elles n'en sont pas moins jetées à la rue, leur couvent confisqué et démoli, leurs morts chassés comme les vivants.

En 1815, l'historien Antoine Caillot signalait au ministre de l'Intérieur, l'abbé de Montesquiou, le triste abandon dans lequel on laissait, au cimetière du Père-Lachaise, le cercueil de la reine Louise, qui avait été apporté là du couvent des Capucines. Et pour attendrir l'abbé ministre, Caillot rappelait que la pieuse femme d'Henri III faisait brûler quantité de cierges devant les crucifix et les statues de saints placés à l'angle des maisons et qu'ainsi elle avait fait naître l'habitude d'éclairer les rues².

1. A. DE BOISLILLE, la Place Vendôme. Mém. de la Société de Paris et de l'Île-de-France, XV, 113.

2. Catalogue Charavay, n° 91235.

Cette lettre est du 9 mars. Le retour de l'île d'Elbe allait la faire oublier pour de plus graves soucis. Pour nous, il ne nous importe que relever dans cet abandon du cercueil de la reine un indice du sort des autres mortes moins illustres.

Aujourd'hui, pour rappeler les austères Capucines et leurs vertueuses amies, il ne reste qu'un nom de boulevard dans le plus brillant quartier de Paris, et la foule lit ce nom sans soupçonner les souvenirs qu'il évoque. Sans s'en inquiéter, elle passe, emportée par la fièvre du plaisir et des affaires.

BARON X. DE BONNAULT.
